

# Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

Trimestriel



ISSN 0755 - 9607



Louise Girardin, commis aux vivres de l'expédition d'Entrecasteaux  
La tombe d'un Morlaisien à la Nouvelle-Orléans - Penmarc'h, 1874 :  
l'affaire Bodéré - Victimes finistériennes de l'explosion de la *Liberté*  
Une généalogie de *Juloded* - Les Le Gall, presseurs, mareyeurs, conserveurs  
Faits divers, faits d'hier - Le coin des lecteurs - Entraide - Questions - Réponses

# CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.  
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.  
Membre de la Fédération Française de Généalogie : [www.genefede.fr](http://www.genefede.fr)  
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : <http://www.cgf.asso.fr>

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président :** Jean François PELLAN (M, 2016). Courriel : [jf.pellan@orange.fr](mailto:jf.pellan@orange.fr)  
**Vice-présidents :** Michel DUROSE (B, 2016) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : André LE GOFF (B), Serge HAMEURY (M), Christian BOLZER (Q).  
**Secrétaire générale :** Marie-Yvonne LOPES-CURVAL (Q, 2016)  
**Secrétaire générale-adjointe :** Annik FOLGOAS (Q, 2016)  
**Trésorier :** Alain GAUDÉ (M, 3627)  
**Trésorier-adjoint :** Marcel JACOB (M, membre de droit)  
**Les secrétaires et chargés de comptes des Antennes,**  
**Autres membres :** Jean-Yves BARVEC (Q, 2016), Danielle CREAM (B, 2018), Annick FOLGOAS (Q, 2016), Hervé LE BOT (Q, 2018), Bernard LE GOUIL (B, 2018), Marie-Claire LE QUELLEC (Q, 2014), Thierry MARTIN (B, 2014), Jean François PELLAN (M, 2016), André KERVAREC (B, 2014), Joseph POTIN (B, 2016), Pierre ROUDAUT (M, 2014), Didier ROUSVOAL (M, 2018), Maryvonne SCOARNEC (Q, 2014), Jean TOULHOAT (Q, 2014), Renée VANOVERSCHDELDE (Q, 2018).  
*(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)*

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRÉTAIRES	CHARGES DE COMPTES
<b>BREST (B)</b>	Jeu­di et sa­me­di, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème ven­dre­di du mois, 19-22h rue Com­man­dant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Cour­riel : <a href="mailto:cqfbrest@wanadoo.fr">cqfbrest@wanadoo.fr</a> Site In­ter­net : <a href="http://brest.cgf.asso.fr">http://brest.cgf.asso.fr</a>  Annexes CGF BREST : LE RELECQ-KERHUON : Allée des Pêcheuses Kerhorres, mardi 14h-18h, jeu­di, 9h-12h et 14h-18h, 1er et 3è sa­me­di du mois : 9h-12h. CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lun­di 20 – 22 h, mar­di 14h-16h 30 et jeu­di 9h-12h.	André LE GOFF	Véronique GUENEGUES	Corinne TOUZE
<b>MORLAIX (M)</b>	Lun­di, mer­cre­di et ven­dre­di, 14 h-18 h 17 rue Gé­né­ral Le Flô, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Cour­riel : <a href="mailto:CGFMX@wanadoo.fr">CGFMX@wanadoo.fr</a> Site In­ter­net : <a href="http://morlaix.cgf.asso.fr">http://morlaix.cgf.asso.fr</a>	Serge HAMEURY	Patricia GAUDÉ	Marcel JACOB
<b>QUIMPER (Q)</b>	Lun­di : 13h30-18h Tous les autres jours, sauf dimanches et jour fé­riés : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Cour­riel : <a href="mailto:cqf-quimper@orange.fr">cqf-quimper@orange.fr</a> Site In­ter­net : <a href="http://quimper.cgf.asso.fr">http://quimper.cgf.asso.fr</a> Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 - Cour­riel : <a href="mailto:cqfmoelan@orange.fr">cqfmoelan@orange.fr</a> Permanences: jeu­dis & sa­me­dis 10-17 h	Christian BOLZER	Danièle TANGUY	Danièle KERAVEC

### Commission informatique :

Robert MARHIC (QUIMPER), Pierre ROUDAUT (MORLAIX), Thierry GOAOC (BREST), Hervé LE BOT (QUIMPER)

Pour 2013 : Cotation individuelle : 24 € - Cotation couple 40 € - Abonnement adhérent : 16 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 27 €

Cotation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 40 €\* - Cotation couple + abonnement pour un an (4 n°) : 56 €\*.

\* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Ce paiement de 40 € ou de 56 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 8 008 813 actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.

Droit d'entrée (exigible la 1ère année d'inscription) : 20 €

Le numéro du LIEN, port non compris : 8 €

Toute demande d'insertion dans LE LIEN est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction

(MORLAIX : M. Didier ROUSVOAL ; QUIMPER : M. Christian BOLZER)

ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guenal, 29400 LANDIVISIAU

Courriel : [jf.pellan@orange.fr](mailto:jf.pellan@orange.fr)

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à [cq29@cgf.asso.fr](mailto:cq29@cgf.asso.fr)

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas

Tirage de ce n° 126 de juin 2013 : 5 350 exemplaires

Directeur de la Publication du LIEN : Jean François PELLAN

CPPAP n° 0508 G 88054

## Sommaire du *LIEN* n° 126

- \* Sommaire et éditorial p. 1
- \* Le coin des lecteurs p. 2
- \* Louise Girardin, commis aux vivres de l'expédition d'Entrecasteaux, par le Dr Charles MERGER p. 4
- \* Les Le Gall, presseurs, mareyeurs, conserveurs : une histoire cornouaillaise (1811-2011), 1<sup>e</sup> partie, p. 7
- \* Penmarc'h, 1874 : l'affaire BODÉRÉ, par Claude PERON p. 17
- \* Une généalogie de *juloded*, par Jean-Miliau GARION p. 33
- \* La tombe d'un Morlaisien à la Nouvelle-Orléans p. 53
- \* Victimes finistériennes de l'explosion de la *Liberté* (2<sup>e</sup> partie), par Carl RAULT p. 54
- \* Faits divers, faits d'hier, par Carl RAULT p. 55

### Page 1 de couverture :

Triptyque de Saint Thegonnec dans l'église paroissiale de Saint-Thegonnec.  
Photo Jean François Pellan.

### Page 2 de couverture :

L'organigramme du CGF

### Page 3 de couverture :

L'UGBH et ses revues.

### Page 4 de couverture :

Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Tous droits de reproduction réservés.  
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

## LE MOT DU PRESIDENT

Un nouveau cap vient d'être franchi avec *RECIF*. Pour la première fois, une base départementale vient de dépasser le seuil symbolique des 8 000 000 de relevés d'actes de l'état civil et paroissiaux.

Si nous nous penchons sur les statistiques des dix dernières années, les résultats sont éloquentes :

- Mai 2003 : 2 980 784
- Mai 2008 : 6 043 801
- Mai 2013 : 8 008 813

Grâce à notre base, il devient de plus en plus facile de trouver ses ancêtres en Finistère et c'est un véritable boulevard que nous offrons aux généalogistes.

Et pourtant, nous sommes loin d'avoir fini, car il y a encore des actes d'avant la Révolution qui n'ont pas encore été relevés et bien des communes à terminer pour le XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous allons continuer, bien entendu, nos efforts pour faire grandir encore notre base, le but étant d'avoisiner, voire de dépasser, dans cinq ans, les dix millions !

En attendant le prochain challenge, qui est à notre portée, c'est de dépasser les 4 000 000 de relevés en baptême et naissance et les 3 000 000 de relevés en décès et sépulture. Ces chiffres seront atteints certainement pour la fin de l'été à venir.

Nous avons également des projets innovants pour *RECIF*. Nous les évoquerons ultérieurement, quand leur programmation informatique sera réalisée.

Actuellement, Dominique Podeur fait le nécessaire pour la mise au point définitive du nouveau logiciel de saisie pour *RECIF*. En parallèle, il réécrit dans un autre langage le programme. Je remercie notre adhérent pour son implication dans ces nouveaux projets.

La programmation du nouveau *BAGAD* est très avancée, grâce aux travaux de Jean-Pierre Hervet. La navigation dans l'arbre de l'adhérent est maintenant possible. Des tests sont en cours et j'espère que la mise en ligne de ce nouveau *BAGAD* pourra intervenir pour la fin de ce premier trimestre.

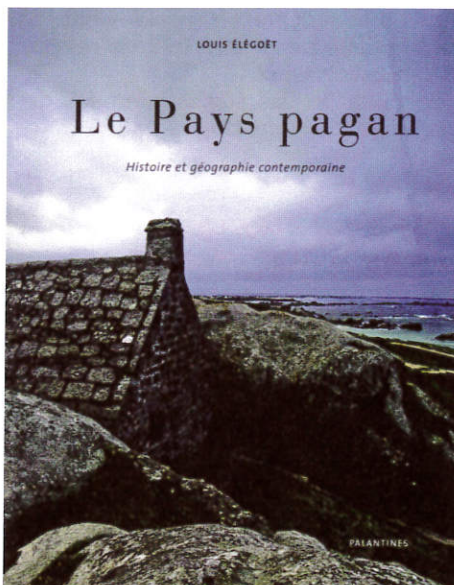
Notre association a eu la chance de compter au nombre de ses adhérents, Robert Marhic, qui a fait un travail énorme pour notre informatique. Sans lui, nous ne pourrions pas vous proposer tout ce que nous mettons à votre disposition. Sans lui, jamais le Centre Généalogique du Finistère n'aurait pu atteindre le niveau auquel il est rendu. Avancé en âge, notre adhérent a souhaité passer la main... en douceur.

Là encore, nous avons eu de la chance, car plusieurs adhérents se sont proposés pour constituer un pôle informatique. De nouveaux logiciels sont apparus sur le marché et vont donc être utilisés pour tous nos produits. Les passages d'un système à un autre ne sont jamais très simples et prennent du temps. C'est le prix à payer pour avoir droit à ces avancées.

Un grand merci à tous nos informaticiens pour les travaux qu'ils réalisent.

Jean François PELLAN

# Le coin des lecteurs



**Le Pays pagan,**  
par Louis Élégoët,  
Editions Palantines –  
ISBN : 978-2-35678-072-0

Le pays pagan, n'est-ce pas un nom à faire rêver ? un pays de légende ? Mais, que signifie-t-il ? Le *Pagan*, c'est l'habitant du pays, la *Paganie*, c'est-à-dire, selon Arbois de Jubainville, (en 1871) "le pays des païens, nom d'une région de la côte septentrionale du Finistère, dont la population s'est conservée à l'état fermé, ignorant le reste du monde et à peu près ignorée de lui".

Il concerne six communes : Plouguerneau, Guissény, Ker-louan, Plounéour-Trez, Brignogan et Goulven. Toutes ces communes ont pour point commun d'être bordées par la mer.

Une légende tenace veut que les Paganiz accrochaient des falots entre les cornes des vaches, trompant ainsi les navigateurs, dont les bateaux venaient se briser sur les côtes. Il ne faut pas accorder crédit à Edouard Corbière qui, voyant en eux des naufrageurs, les évoquait ainsi : "des espèces de sauvages à moitié nus, qui pillent et massacrent les naufragés que les coups de vent jettent dans ces parages". Le pillage d'épaves a été commun à toutes les communes des bords de mer, ici et pas plus qu'ailleurs.

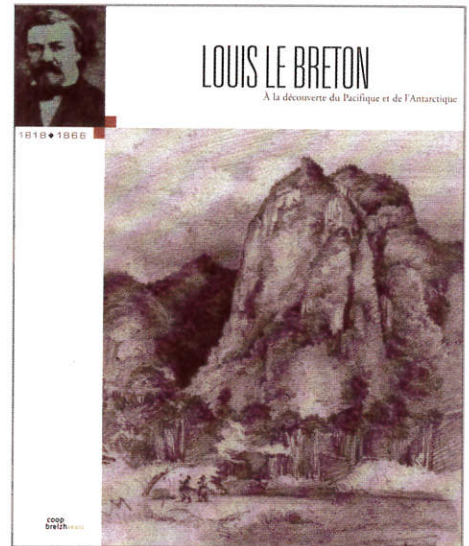
L'agriculture a pendant longtemps été caractérisée par de petites fermes, des parcelles étroites et longues (les mechou). Les sols limoneux fertiles, engraisés par le goémon, et amendés

par le sable font que l'agriculture a longtemps été florissante. La proximité de la mer a été source de travail, soit avec la pêche, soit avec le ramassage des algues transformées en pain de soude après brûlage sur les dunes. La terre et la mer ont donc été exploitées tout au long des siècles jusqu'à maintenant.

Ainsi que l'auteur le montre, alors que le nombre des fermes a diminué considérablement depuis 1980, de même que celui des pêcheurs et des goémoniers, la population augmente suite à une urbanisation de la campagne, sans oublier l'incidence du tourisme en bord de mer.

Louis Élégoët, adhérent du CGF, qu'il n'est plus nécessaire de présenter, dresse dans ce livre un magistral portrait à travers les siècles d'un pays attachant. Les illustrations sont en outre à la hauteur de l'écrit de notre historien. Tout concourt donc pour donner envie de découvrir ce pays pagan.

à Werki, de Kerléon et Beau-Repos au Nivot, un conte de fées revisité en démêlant légende et réalité.



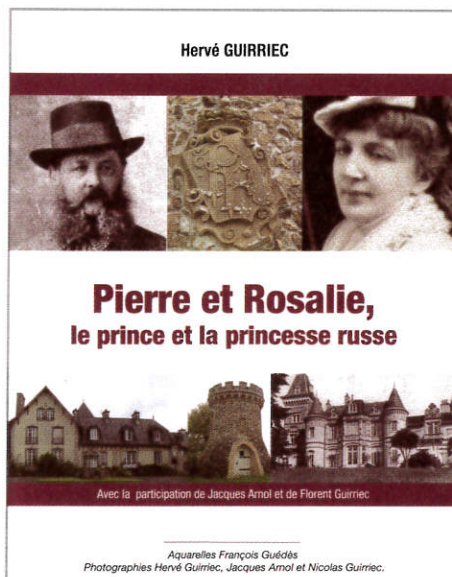
**Louis Le Breton,**  
*A la découverte du Pacifique  
et de l'Antarctique,*  
par Roger Collins  
Ed Coop Breizh Artistes  
ISBN : 978-2-84346-578-9

Le nom et l'oeuvre du Douarneniste Louis Le Breton (1818-1866) sont associés à celui des estampes maritimes, dont la précision et la finesse ont été reconnues de son vivant. Marin et chirurgien, puis dessinateur, peintre, journaliste et lithographe, il a surtout été un formidable pourvoyeur d'images, soucieux de proposer à un public toujours plus large les vues d'un monde aux frontières mouvantes.

Cette vocation est née lors de son premier voyage autour du monde, qu'il effectue à bord de *L'Astrolabe*, entre 1837 et 1840, sous le commandement du célèbre Jules Dumont d'Urville. De ce périple vers les mers australes et l'Antarctique, le jeune chirurgien a rapporté un étonnant carnet de croquis conservé par les bibliothèques de Saint-Brieuc.

Ce document exceptionnel donne à voir les premières images des terres antarctiques françaises. S'y dévoile un dessinateur vif et précis, et un paysagiste étonnement confirmé.

Le présent livre reprend les dessins qui ont été présentés lors de l'exposition de Douarnenez dans sa ville natale ainsi qu'à Saint-Brieuc.



**Pierre et Rosalie,**  
*le prince et la princesse russe,*  
par Hervé Guirriec  
Le Nivot Editions  
ISBN : 978-29007280-4-8

Une belle histoire d'amour entre le prince Pierre de Sayn-Wittgenstein, attaché militaire de la Russie à Paris et Rosalie Léon, Quimpéroise de naissance, fille d'auberge à Guipavas avant de devenir une des coqueluches de Paris des fêtes impériales sous Napoléon III.

De Paris à Saint-Petersbourg, de Nice



*Bretagne Magazine Histoire n° 1*

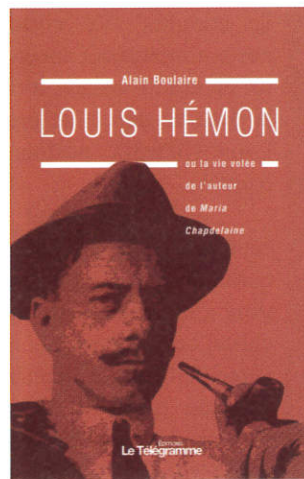
Nous saluons, avec plaisir, la naissance de ce magazine sur l'histoire de la Bretagne. Son but est de nous plonger dans l'histoire de notre région, et de faire la part belle aux grands moments du passé de la Bretagne.

Ce premier numéro aborde des chapitres aussi divers que la dernière guerre à travers un dossier très complet sur l'occupant, les destructions, la vie quotidienne durant cette période, les blockhaus, l'arrivée des Américains, mais aussi d'autres consacrés aux bols bretons, à la bataille d'Auray de 1364, gagnée par les Anglo-Bretons menés par Jean de Montfort contre les Franco-Bretons, la ville close de Concarneau, l'auscultation du granite pour révéler le sens du calvaire de Guimiliau, ou encore nous faire découvrir le pauvre *pilhaouer*, récupérateur de chiffons mais aussi colporteur d'histoires.

Des rencontres d'historiens, des dossiers, des traditions, de l'ethnologie, du decryptage, des études de personnages, des images sont les divers pans de notre histoire balayés par cette nouvelle revue, remarquablement bien illustrée. Les lecteurs apprécieront la facilité de sa lecture, mais aussi le fait de ne pas être submergé sous une publicité enva-

hissante comme peuvent l'être les magazines d'actualité.

Compte tenu de la richesse des articles, voici une revue qui méritera certainement d'être conservée dans le temps, car "l'actualité du passé" ne passe pas !



*Louis Hémon, ou la vie volée de l'auteur de Maria Chapdelaine, par Alain Boulaire*  
Editions Le Télégramme  
ISBN : 978-2-848333-296-3

Disparu jeune et ignoré de tous, Louis Hémon (né à Brest le 12 octobre 1880, décédé à Chapleau le 8 juillet 1913) devint après sa mort et par la grâce d'un seul roman, *Maria Chapdelaine*, l'un des plus célèbres auteurs de la littérature française jusque dans les années 1950.

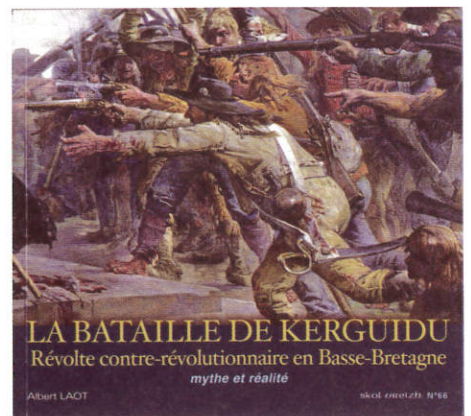
Cette vie trop brève valait d'être racontée, afin de rétablir à sa juste place un écrivain talentueux, un homme épris de liberté et ancré dans la modernité du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Né à Brest dans une famille dont les racines sont finistériennes, Louis Hémon a été élevé à Paris avant de partir pour Londres où il entreprit son oeuvre de journaliste et d'écrivain.

C'est en partageant, au Québec, la vie des pionniers qu'il écrivit *Maria Chapdelaine*. Fauché par un train alors qu'il avait entrepris la traversée du

Canada à pied, il n'a pas pu voir son oeuvre éditée.

Aujourd'hui oubliée, elle mérite d'être redécouverte par un large public.



*La bataille de Kerguidu Révolte contre-révolutionnaire en Basse-Bretagne : mythe et réalité, par Albert Laot*  
Editions Skol Vreizh  
ISBN : 9-782367-580005.

Voilà une bataille qui a fait couler plus d'encre qu'il n'y a eu de morts. Et pourtant, à en croire l'abbé Lan Inisan, né en 1826, auteur du "best-seller" breton, il y en aurait eu quatre cents. Ce chiffre a été repris, ensuite, par tous les historiens, qui ont raconté cette bataille.

En parlerait-on encore si l'abbé n'avait écrit son livre qui tient surtout du pamphlet ?

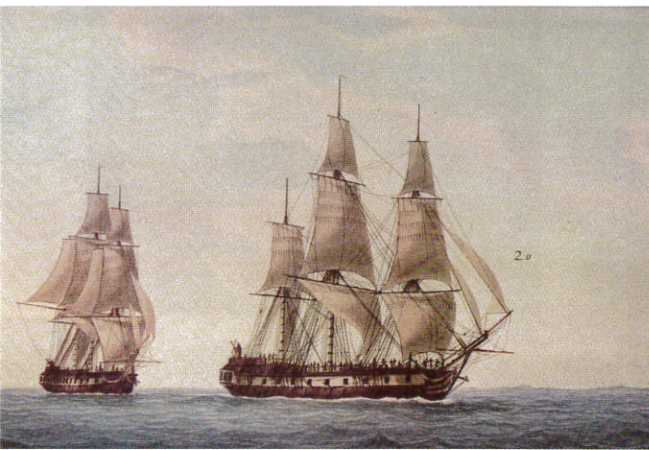
Albert Laot, membre du CGF bien connu, a passé au crible les registres de l'état civil ; il n'a retrouvé que cinq morts à Plabennec, trois à Saint-Pol-de-Léon, deux à Plougoum, trois à Tréfléaouenan. Voilà qui relativise beaucoup ce qui a été présenté comme un massacre de centaines de personnes.

La légende a toutefois pris sa marche, avec reconstitution de la bataille, cérémonie commémorative et même poème.

Notre auteur, au-delà du mythe, nous brosse un tableau de l'état du Léon en 1789, des conditions du soulèvement, et des acteurs de l'affrontement. Un travail très documenté, bien illustré, qui ravira, sans aucun doute, nos lecteurs.

# Louise Girardin, commis aux vivres de l'expédition d'Entrecasteaux

par le Dr MERGER, membre de l'Association Salomon



La Recherche et L'Espérance.  
Aquarelle d'Antoine Roux.

L'expédition d'Entrecasteaux partit à la recherche de Lapérouse, avec à son bord Louise Girardin, qui ne survécut pas au voyage.

En janvier 1791, l'Assemblée nationale met à la disposition de d'Entrecasteaux deux flûtes, *La Truite* et *La Durance*, rebaptisées les frégates *La Recherche* et *L'Espérance*. Les deux bâtiments sont enfin armés, et prêts à appareiller à la fin septembre de la même année.

Tous espéraient le succès du voyage de ces deux cent vingt-cinq Français, en majorité Bretons de Saint-Malo, destiné à retrouver Lapérouse et ses marins, partis pour "le bien de l'humanité et de la science".

L'autre partie de la mission de d'Entrecasteaux consistait à poursuivre l'oeuvre de découverte et d'étude de terres et de populations inconnues entreprises par Lapérouse, mais restée méconnue après sa relâche à la Baie Botanique en Australie en janvier 1788.

Sur le rôle d'équipage de *La Recherche* figure le nom de Louis Girardin, employé non militaire aux fonctions



Joseph Antoine Bruny d'Entrecasteaux,  
(1737 - 1793)

de commis aux vivres. Ce poste n'intéressait aucun matelot et restait vacant, alors que la date de départ se précisait. Louis Girardin postula et fut recruté.

En fait, cette recrue était une femme d'une vingtaine d'années. Par compassion, à la demande de sa soeur qui lui conta les malheurs de la jeune femme, le capitaine de vaisseau Huon de Kermadec, commandant de *L'Espérance*, consentit à l'embarquer. L'amitié de Huon pour d'Entrecasteaux et sa loyauté pour le chef d'expédition l'obligea à partager avec lui la connaissance du sexe du commis aux vivres.

Le 28 septembre 1791, les frégates quittaient la rade de Brest, pour un très long voyage autour du monde, passant par le cap de Bonne Espérance et les mers du Sud. Seuls, les commandants des deux vaisseaux partagèrent ce secret, du départ de Brest jusqu'à leur mort, à Balade pour Huon et aux îles Anachorètes pour d'Entrecasteaux.

Louise Girardin avant de mourir, à la fin de l'année 1794 sur le *Dordrecht* qui devait la ramener en Europe, conta la triste histoire de ses infortunes. Cette histoire n'est pas nouvelle. C'est celle d'une pauvre fille qui trompée par un séducteur déloyal, avait fui le juste courroux de son père, négociant fort honorable à Versailles. Arrivée à Brest elle avait abjuré son sexe<sup>1</sup>, pour pouvoir être embarquée sur l'un des vaisseaux partant à la recherche de Lapérouse, laissant à Versailles une petite fille.

L'impétueux J.J. Houtou de La Billardière, dont le sens de l'observation était lié à sa fonction de géologue, météorologiste et physicien, fut

enrôlé en qualité de naturaliste. Il rapporte que Louise "avait tous les traits d'un homme". Mais, contradictoire, il écrit sur le travestissement de son sexe "qu'on en eut le soupçon depuis le commencement du voyage", ce qui est faux.

De la Motte du Portail<sup>2</sup> ajoute que Louise était d'une "taille petite et peu jolie, même en homme. La gorge fort petite, quoiqu'elle eut assez d'embonpoint, ne pouvait servir à dévoiler son sexe... Elle était même parvenue à rendre son sommeil si léger, qu'on ne pouvait approcher son lit sans la réveiller... se nourrissant avec du pain et du sucre, ou avec de l'huile et du vinaigre. La seule incommodité qu'elle eut éprouvée était le mal de mer...

Longtemps à bord on avait eu des soupçons sur son compte. Sa conformation, son genre de vie et mille autres particularités faisait dire qu'elle était une femme, mais personne sur cela n'avait que des conjectures à offrir, et ce qu'il y avait de singulier c'est que les personnes les plus liées avec lui, étaient ceux qui affirmaient davantage sa virilité". Elle était "imberbe, avec un teint pâle et un maintien réservé et même timide... La voix était douce et son caractère mélancolique... Personne ne pouvait se flatter de l'avoir vue faire sa toilette".

Ces propos ont été écrits a posteriori dans le récit des relations de voyage. Ils traduisent probablement de la part de leurs auteurs une certaine frustration masculine liée au fait de n'avoir pas eu conscience de leur méprise jusqu'à la fin de l'expédition.

En effet, Louise Girardin, sans jamais se plaindre, sut s'isoler dans la chambre des vivres et dissimuler sa féminité dans les hardes informes des matelots, notamment en portant leur ample blouse. Ainsi, personne ne savait à bord de *La Recherche* qu'une femme travestie en homme partageait leurs privations, leurs fatigues et les dangers d'un aussi long voyage.

<sup>1</sup> Rapporté par Jacques Julien de la Billardière. Il était médecin et naturaliste, fanatique, intolérant, délateur, vindicatif et haineux. "Il souffla le feu de la discorde". Tous les officiers rouges étaient des traîtres méritant la guillotine. Il fut pour d'Entrecasteaux, ce que furent les Forster père et fils pour Cook : un cauchemar. Travailleur, il fit une étude documentée de la flore calédonienne qu'il publia sous le titre : *Sertum austro-caledonicum*.

<sup>2</sup> Jacques de la Motte du Portail, de vieille noblesse bretonne, tint le meilleur journal de l'expédition.

Cependant à la relâche de l'archipel des îles des Amis, à Tonga-Tabou, quinze mois après le départ de Brest, le secret de Louise manqua d'être percé.

Les indigènes vinrent en foule accueillir les navigateurs dans une véritable atmosphère de carnaval. Elle s'employa si bien au ravitaillement des frégates, qu'en quinze jours elle fit embarquer quatre cents porcs, cinq cents volailles et grande quantité d'ignames, de bananes et de noix de coco.

Par espièglerie, des marins indiquèrent aux naturels que le commis aux vivres était probablement une femme et qu'il serait bon de vérifier sa véritable nature. Ainsi, Jurien de la Gravière, jeune enseigne de vingt et un ans, qui profita des faveurs de quelques jolies insulaires peu farouches, écrit que

*"les sauvages de Tongatabou qui s'étonnaient toujours de ne trouver que des hommes parmi nous, avaient été les premiers à éventer ce secret, mais il avait été impossible d'obtenir du maître commis femelle, l'aveu de son sexe. Il n'est sorte de ruses, au contraire, qu'elle n'employât pour le dissimuler."*

*Un de nos volontaires<sup>3</sup> eut un jour l'audace de vouloir surprendre le mystère qu'elle cachait avec tant de soins ; elle le provoqua en duel. Arrivé sur le terrain elle repoussa toute tentative d'accommodement et reçut un coup de sabre au bras, prouvant par son énergie que, si elle n'était pas un homme, elle avait du moins un courage tout viril".*

Probablement protégée par l'autorité de d'Entrecasteaux, le commis aux vivres, qui s'acquittait parfaitement de sa charge, ne fut plus importuné sur la nature de son sexe.

Arrivée à Balade, au nord-est de la Nouvelle-Calédonie en avril 1793, Louise débarqua de *La Recherche*, mouillée en baie de Cook, pour rechercher des rafraîchissements.

Mais, au contraire du constat qu'avait fait le navigateur anglais dix-neuf ans plus tôt, les naturels étaient faméliques et

décharnés, ne cédant aucune nourriture et volant tout ce qu'ils pouvaient.

La santé de Huon de Kermadec était si précaire que d'Entrecasteaux dut attendre trois semaines son décès.<sup>4</sup> Il fut enseveli dans le sable de l'îlot Poudioué le 6 mai 1793 et emportait avec lui le secret de Louise.

Si Huon fut le premier Français mort et inhumé en Nouvelle-Calédonie, Louise Girardin fut la première Française à fouler le sol de cette terre. Ann Smith qui l'avait peut-être devancée était anglaise.

L'expédition remit à la voile et poursuivit sa route à la recherche de Lapérouse. D'Entrecasteaux, atteint de scorbut et de dysenterie, était si faible que, passant devant Vanikoro, île du naufrage de Lapérouse, il n'eut ni la force ni le courage de s'y arrêter.

Un an avant *La Recherche* et *L'Espérance*, le capitaine Edward, de retour de Tahiti transportait sur la *Pandora*, dans une cage, aux fers et à fond de cale dans le gaillard d'arrière, une quinzaine de révoltés du H. M. S. *Bounty*, attendus par le conseil de guerre à Londres. Ils rangèrent l'île de Vanikoro, sur laquelle ils aperçurent des signaux de fumée. Mais l'état sanitaire de l'équipage et le délabrement de la *Pandora* ne permirent pas de pénétrer le lagon pour y mouiller.<sup>5</sup>

D'Entrecasteaux, épuisé, mourut le 20 juillet au nord des côtes de la Nouvelle-Guinée. Dès lors, plus aucun membre de l'expédition n'était dépositaire du secret de Louise. Elle était désormais dépourvue de protecteur.

Cependant, la maladie sévissant à bord et la mésintelligence s'aggravant entre les aristocrates (les officiers rouges) et les roturiers (les officiers bleus), l'attention se détourna d'elle.

Subissant comme tout l'équipage de terribles privations, sa santé devint pré-

caire à l'arrivée dans les îles de la Sonde, où l'expédition connut une terrible débâcle.

Durant l'année passée à Sourabaya sur l'île de Java, Louise vécut seule à bord de *La Recherche*. L'attente d'un retour en France fut interminable et dura onze longs mois. L'état-major et l'équipage avaient trouvé à se loger à terre. Mais il fallut assurer la garde des vaisseaux. Par période de trois jours sur chaque navire, un officier montait à bord, succédant au précédent.

À ce tour de garde sur *La Recherche* participa le plus bel homme de l'expédition, le jeune enseigne Mérite. Avant d'atterrir en Nouvelle-Calédonie, sur la passerelle à la veille pendant son quart, il avait sauvé *La Recherche* du naufrage en mettant le navire en panne à quelques encablures d'un récif, alors inconnu. Beautemps-Beaupré l'hydrographia et il prit son nom.

Louise attendait le tour de garde du bel officier avec impatience, redoublant de prévenances à chaque nouvelle garde.

Le lieutenant de la Motte du Portail, ami de Mérite, reçut ses confidences.

*L'amitié me confia un secret que l'amour avait arraché. L'honnêteté, les attentions, la délicatesse enfin dont une femme seule est capable, tout cela dis-je, se trouvant réuni dans M. Girardin, l'avait fait aimer des officiers.*

*Lui ou elle, de son côté accordait la préférence à Mérite: mille petits soins le lui témoignait. En rade de Sourabaya, les tables étant établies à terre, l'officier de garde ne vivait pour ainsi dire que grâce aux soins de l'attentif commis...*

*Un soir, après avoir beaucoup ri et plaisanté, Mérite lui dit : ce serait bien ici le cas de vérifier les conjectures que l'on a sur votre compte ; qu'êtes-vous en un mot ? L'amour qui avait déjà parlé au cœur de ce commis femelle, le rendit faible. Ils étaient seuls, la nuit était sombre ... son secret lui échappa..."*

Par la suite, de la Motte du Portail, resté fidèle à d'Auribeau devenu commandant de l'expédition après la mort de d'Entrecasteaux, par loyauté et respect, crut devoir l'informer. Le secret de Louise fut alors partagé par les trois officiers, que l'honneur leur interdisait de rompre.

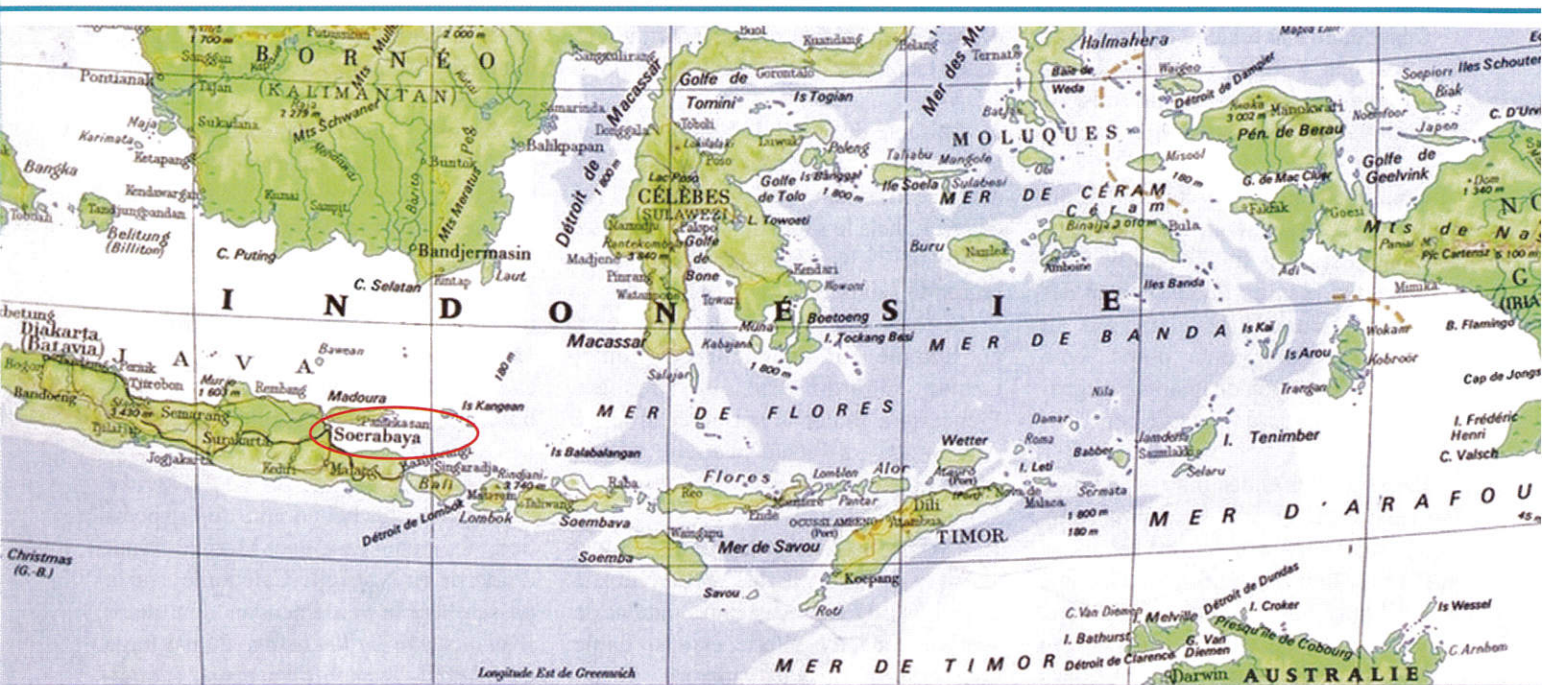


Jean Michel Huon de Kermadec  
(1748 - 1793)

<sup>3</sup> Il s'agit probablement d'Hyppolyte Deslacs, fait volontaire, embarqué sur *La Recherche*.

<sup>4</sup> Voir l'article "A la recherche de la sépulture de Jean Michel Huon de Kermadec" dans *LE LIEN* n° 121.

<sup>5</sup> La *Pandora* poursuivit plein est et, arrivée dans le détroit de Torrès elle donna sur un écueil et sombra. Dans les canots de sauvetage, l'équipage et les prisonniers réussirent à gagner les Moluques.



Alors, survint la mort de d'Auribeau par épuisement, après la cession des navires aux Hollandais. Il fut remplacé par le lieutenant de Rossel.

Par devoir, mais aussi pour la protection de Louise, Mérite et la Motte du Portail livrèrent le secret du commis aux vivres à Rossel, promu commandant.

La vente des vaisseaux conduisit Louise à terre, où elle dut comme ses compagnons d'infortune chercher un embarquement pour la France. Avec l'aide de Mérite et de Portail, elle parvint à gagner Samarang, puis Batavia.

La fatigue et les défauts d'hygiène firent le lit d'une surnoise dysenterie qui manqua de l'emporter.

En décembre 1794, un convoi était en partance pour la Hollande. Elle s'embarqua très affaiblie sur le *Dordrecht* en

compagnie d'officiers de *La Recherche*, Jurien de la Gravière, Longuerüe et du pilote Raoul, tous ignorant sa véritable nature.

Longuerüe mourut quelques jours plus tard et Louise Girardin devint grabataire.

Sa fin est relatée par Jurien de la Gravière.

*"Le commis aux vivres traina plus longtemps. Je le veillais nuit et jour avec peu d'espoir de le sauver. Sur un des bâtiments de la flotte était embarqué le premier médecin de l'expédition (le chirurgien-major Renard).*

*Bien qu'il fit très mauvais temps, je n'hésitais pas à me rendre auprès de lui pour réclamer ses conseils. Sur le rapport que je lui fis de l'état du malade, il jugea qu'il n'y avait plus de ressources. Je revins à bord du Dordrecht fort affligé... Ce fut seulement aux approches de la mort que Louise Girardin, de*

*son propre mouvement, avoua son véritable sexe en même temps qu'elle fit connaître à son dernier ami, l'histoire banale et lamentable de sa vie...*

*Loin de redouter sa fin, qu'elle sentait approcher, elle s'en applaudissait comme du terme longtemps attendu de ses misères. En effet, le jour n'avait pas paru qu'elle avait cessé de vivre... elle eut une agonie calme et s'éteignit sans douleur le 18 décembre 1794... en donnant sa dernière pensée à l'enfant qu'elle avait laissé à Versailles".*

Son ami et protecteur l'enseigne Mérite mourut de la gangrène, près de Batavia au début de l'année 1795.

Telle fut la vie de Louise Girardin, dont le caractère trempé en fit une navigatrice courageuse et lui donna la force nécessaire pour affronter la mort avec sérénité.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est une époque fascinante de découvertes et de bouillonnement des idées, dans toutes les disciplines, scientifiques et sociales. Sous l'impulsion de quelques féministes, les femmes connurent un début d'émancipation. Jeanne Bourin<sup>6</sup>, concluant une étude sur la condition des femmes au Moyen Age, écrit : "Il aura fallu plus de quatre cents ans aux femmes pour retrouver le droit au travail, une liberté de mouvement conquise tout naturellement aux grands siècles médiévaux et perdus ensuite depuis la Renaissance". En 1770, l'Abbé Raynal n'écrivit-il pas : "A qui barbares ferez-vous croire qu'un homme peut être la propriété d'un souverain ; une femme la propriété d'un mari ; un nègre la propriété d'un colon ?".

La Révolution, puis le Code Napoléon leur fit perdre une partie de leurs nouvelles libertés acquises au siècle des Lumières.

Il fallut attendre la première guerre mondiale pour qu'elles commencent à retrouver progressivement des droits et des libertés. Les Françaises votent pour la première fois le 29 avril 1945, au début de l'existentialisme promu dans les caves de Saint-Germain-des-Prés, et ce n'est que depuis le 1<sup>er</sup> février 1966 que les femmes ont leur pleine capacité civile (par exemple : ouvrir un compte bancaire à leur nom, avoir un emploi sans l'autorisation de leur mari, etc.)

<sup>6</sup> Ecrivain spécialiste du Moyen Age

# Les Le Gall, presseurs, mareyeurs, conserveurs : une histoire cornouaillaise (1811-2011) 1<sup>e</sup> partie

par Jean-François LE GALL, CGF n° 7498

Une famille Le Gall de Douarnenez a exercé au cours des deux derniers siècles et sur six générations, différentes activités dans la transformation et le commerce du poisson dans les ports cornouaillais. C'est cette histoire qui est évoquée ci-après.

Cette histoire a pour origine le mariage en 1811 de Julien Le Gall (1788-1847), tonnelier de Ploaré, avec Jeanne Guillou (1783-1847), fille de propriétaires de chaloupes de Douarnenez.

A dater de ce mariage, cette famille Le Gall entre dans le monde marchand douarneniste et ne va plus le quitter pendant deux siècles.

Comme bien des familles cornouaillaises, la famille Le Gall est d'origine paysanne. Mais depuis la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle a quitté le métier de la terre en pays Porzay, pour le travail du bois.

A partir de 1732, les Le Gall sont tonneliers pendant deux générations, aux confins du port, à Pen-ar-Menez,



*Pêcheurs de Douarnenez*

sur les hauteurs des Plomarc'h, ainsi qu'au bourg de Ploaré. Leur métier est de fabriquer les barils ou tonneaux nécessaires au conditionnement de la sardine pressée.

A dater de 1811, et au cours des deux siècles suivants, ils suivent l'évolution du monde marchand : d'abord presseurs de poissons salés, puis mareyeurs-expéditeurs, usiniers-conserveurs, courtiers et mandataires à Paris.

Selon les époques et les lignées, plusieurs de ces métiers sont pratiqués à la fois. Certaines lignées demeurent essentiellement douarnenistes, tandis que d'autres s'établissent dans les ports voisins cornouaillais.

## *Douarnenez et la sardine*

Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, la sardine est redevenue abondante dans la baie, et fait vivre une population toujours croissante de pêcheurs, d'artisans et de négociants.

Longtemps commercialisée en "vert", c'est-à-dire seulement recouverte d'une légère couche de sel, depuis déjà plus d'un siècle, la sardine est fortement salée, puis pressée, pour en évacuer l'eau et l'huile en excès. C'est ce que l'on nomme la "presse".

En ce début du XIX<sup>e</sup> siècle, Douarnenez vit sous le règne exclusif de la "presse", et ce règne se maintient jusqu'aux années 1860. Trois cents chaloupes approvisionnent alors cent cinquante ateliers de presse, qui produisent trente-cinq mille barils de sardines, soit environ trois mille tonnes de poisson.

Cette économie est dirigée par d'importants négociants, propriétaires de nombreuses barques, et qui en maîtrisent la production et la commercialisation.

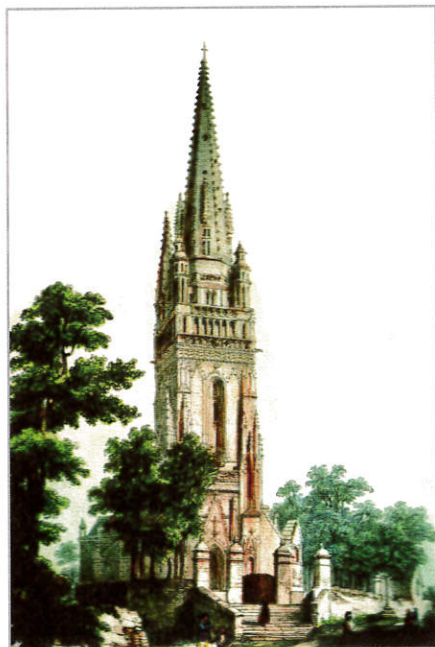
Ce sont en 1821 :

Jean-Jérôme et Martin Grivart, Bernard et Michel Démizit, Jean-Guillaume Béléguic, Henry Bernard, Penanros aîné, Ker-dréac'h aîné, Bouilly père, Delécluse aîné, Belot, Madézo aîné. Puis les années suivantes : Yves Dagorn (1825), François et Julien Debon, Guichoux cadet, Madézo cadet (1827) et Robert Chancerelle (1833).

Mais de nombreuses familles douarnenistes participent à cette économie.

Ces familles possèdent une, deux, trois chaloupes, souvent commandées par les hommes de la famille, tandis que leurs femmes dirigent de petits ateliers de salaisons, logeant une ou plusieurs presses. Ce sont les "marchands de comestibles", ou "poissonniers".

C'est dans cette population artisanale et marchande que s'inscrit en ce début du XIX<sup>e</sup> siècle, la famille Le Gall.



*La tour de Ploaré*

## *Les évolutions du métier de marchand de poisson*

La famille le Gall suit les évolutions de "marchand de poisson" jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Les Le Gall sont tour à tour :

- presseurs à Douarnenez de 1811 à 1860. Cela concerne la première et la deuxième génération.

- A partir de 1860, mareyeurs expéditeurs, à Douarnenez (1860), au Guilvinec (1879), Audierne (1880), et Loguivy-de-la-Mer (1914). (Deuxième et troisième générations)

- Dès 1880, certains d'entre eux sont à la fois mareyeurs et usiniers-conserveurs : à Douarnenez (en 1880 et 1889), Audierne (en 1883 et 1920), Pointe de Bihit à Trébeurden (en 1883), à L'Herbaudière en Noirmoutier (en 1909), à Loctudy (en 1917), à Saint-Guérolé (en 1920) et à Hennebont (en 1926). (Troisième et quatrième générations)

- Dès 1890, la famille est présente aux Halles Centrales de Paris, par ses fils cadets, comme mandataire en poisson jusqu'aux années 1950. (Troisième et quatrième générations)

- Au début des années 1960, les dernières conserveries familiales cessent leur activité. A l'inverse, les entreprises de mareyage cornouaillaises reprennent par contre de l'essor avec le développement du chalutage, et de la pêche langoustière en Mauritanie. Cet essor ne dure qu'une génération. La plupart de ces maisons disparaissent entre 1980 et 1990 à Douarnenez, Audierne, Concarneau et Lorient (Cinquième et sixième générations).

- En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, quatre descendants de Julien Le Gall et de Jeanne Guillou (septième génération) exercent toujours une activité

marchande autour du poisson sur le littoral français.

Cette évolution, rapidement évoquée, est conduite à la fois par les progrès techniques ou technologiques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, mais aussi par les événements majeurs écologiques ou nationaux de cette période.

## *Les principaux facteurs de cette évolution*

### **L'arrivée du chemin de fer en Bretagne occidentale (impact sur la deuxième et troisième générations)**

Dans un premier temps, c'est l'arrivée du chemin de fer, à Nantes en 1851, à Quimper en 1863, à Douarnenez et Pont-l'Abbé en 1883, qui semble avoir eu le plus d'incidence sur le cursus familial.

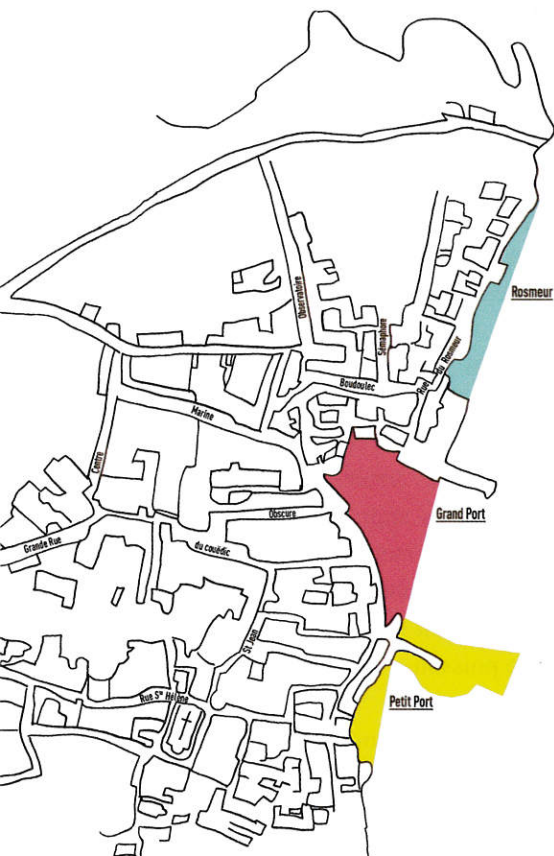
Le chemin de fer arrive à Audierne en 1894, puis au Guilvinec vers 1900.

Avec l'arrivée du chemin de fer, il devient désormais possible dès les années 1850, par les compagnies de transport reliant Quimper aux gares de Lorient et de Nantes, d'alimenter les grandes villes françaises en poisson frais cornouaillais, et d'entrer ainsi en concurrence avec les "chasse-marée", puis les expéditeurs des côtes normandes et picardes.

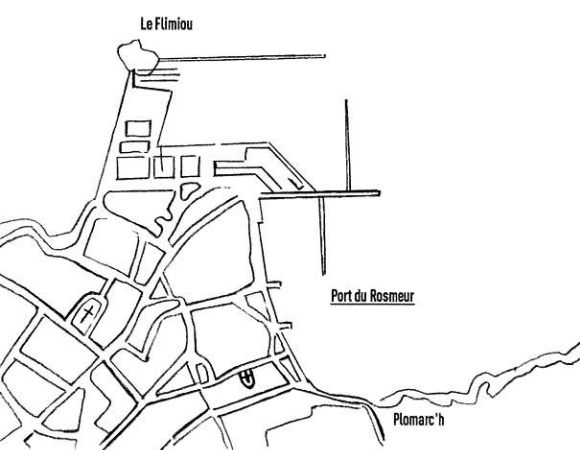
Tous les ports du sud-Finistère vont bénéficier de ce désenclavement. Le trajet de Paris à Quimper se réduit alors à treize heures, contre cinq à six jours par diligence.

Grâce à ce nouveau mode de transport, les Le Gall, saleurs et presseurs, deviennent chaque jour de plus en plus mareyeurs-expéditeurs.

Au fil des saisons, selon les arrivages, ils testent différents poissons sur ces nouveaux marchés. Ils vérifient alors très vite l'engouement des parisiens pour les crustacés, les poissons de choix issus de la drague ou du chalut (tels que les soles, raies, turbots et merlus) et aussi certains poissons sai-



Les travaux portuaires à Douarnenez au XIX<sup>e</sup> siècle



Les travaux portuaires à Douarnenez au XX<sup>e</sup> siècle

sonniers (tel le maquereau de ligne et de dérive).

Leur expédition de poisson frais voit alors leurs débouchés doubler, puis tripler. C'est l'expansion du mareyage.

L'incidence est très nette sur les pratiques de pêche.

A l'instar des pêcheurs de Loguivy, de Paimpol, puis du Conquet, les marins cornouaillais capturent homards et langoustes. En hiver et au printemps, ils pêchent le maquereau en baie d'Audierne, et vendent leur pêche à des prix intéressants, car le maquereau breton arrive sur les tables parisiennes bien avant le maquereau normand et présente une bien meilleure qualité.

Ainsi les marins les plus hardis et les plus sérieux peuvent après quelques saisons de pêche s'équiper à leurs frais et acheter des chaloupes en pleine propriété. Ils reconquerront ainsi un statut social qu'ils avaient pour la plupart perdu sous l'emprise des négociants de la presse.

### **Un autre moteur du mareyage : l'utilisation de la glace naturelle (deuxième et troisième générations)**

Pour améliorer la conservation du poisson, les caisses expédiées sont glacées.

Au XIX<sup>e</sup> siècle et au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, cette glace est d'origine naturelle. Elle vient de Norvège, plus particulièrement des lacs du sud du pays, à proximité des côtes. Extraite sous forme de pains de glace, elle est acheminée par bateaux jusqu'aux ports bretons. Ses circuits commerciaux sont les mêmes que ceux de la rogue<sup>1</sup>.

Débarqués dans les ports bretons, ces pains sont conservés dans des silos ou glacières, avant leur utilisation les mois d'été.

### **La "conserve" ou l'appertisation. (troisième génération)**

C'est un nouveau procédé de conservation des aliments, mis au point dès l'année 1800 par Nicolas Appert (d'où son nom d'appertisation), appliqué industriellement pour la sardine à partir de 1820 par Joseph Colin fils, confiseur, rue des Salorges à Nantes.

A Douarnenez et dans l'extrême ouest du Finistère, les premières conserveries n'apparaissent qu'au début des années 1850, alors qu'elles font florès depuis une vingtaine d'années sur tout le littoral sud-breton.

On évoque fréquemment pour expliquer ce retard de modernité, la prospérité de la presse à Douarnenez, satisfaisante pour tous, et qui ne justifiait pas de changement.

La première conserverie à s'installer est celle des négociants nantais Clairin, à la pointe de Tréboul en 1850.

Les Clairin sont suivis dans leur initiative par les familles Lemarchand, puis Chancerelle (Robert et Laurent rachètent l'usine Clairin en 1855), et par bien d'autres familles souvent étrangères au pays.

Les autres négociants douarnenistes, tels les Grivart, les Kerdréac'h, les Le Guillou de Penanros, les Delécluse vont attendre encore plusieurs années avant de s'intéresser à cette technique. Ils se lancent à partir de 1870 avec plus ou moins de succès.

Dès lors, le nombre de conserveries ne cesse d'augmenter, passant de dix en 1870 à la trentaine en 1900. Cet essor correspond à quinze années de bonne pêche (1887-1902), après une première crise sardinière au début des années 1880.

Ces premières conserveries, communément appelées aussi *fritures*, pré-

sentent un aspect artisanal. Elles le gardent jusqu'aux premières années du XX<sup>e</sup> siècle, avec l'apparition de nouvelles techniques de soudure, sertissage et pasteurisation. Dès 1853, elles sont toutefois classées, par décret impérial, dans les établissements dangereux et insalubres, nécessitant une autorisation préfectorale avec enquête dite *commodo-incommodo*.

### **La crise sardinière de 1902 à 1910 (troisième et quatrième générations)**

Mais à partir de 1902 le poisson fait à nouveau défaut : d'abord la sardine en 1902, et le maquereau et le poisson de fond en 1903.

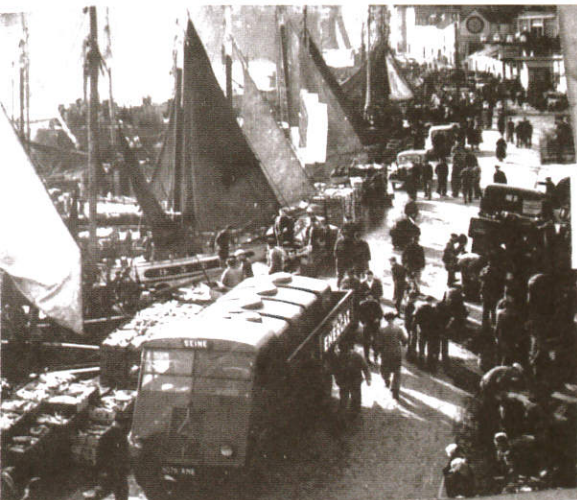
En 1906 et 1907, les apports sont catastrophiques. Le poisson délaisse le rivage. Il est nécessaire de construire et d'armer des bateaux plus puissants pour le traquer.

Face à ces difficultés, dès 1903, un petit nombre de marins douarnenistes pêchent le hareng en Manche. Quelques années plus tard, ce sont de véritables flottilles qui quittent le port pour la côte normande pour pêcher le hareng de la fin décembre à mars.

A l'origine de ce succès, l'initiative de ces marins, mais aussi la présence dans les ports normands des mareyeurs douarnenistes, qui louent pour la saison locaux et espaces sur les quais d'Honfleur et du Havre, où ils réceptionnent, conditionnent et expédient le poisson vers les principales "places" françaises : Rouen et Paris.

D'autres marins, restés fidèles à la pêche à la sardine, descendent vers les côtes du sud-Bretagne, de Vendée ou de Gascogne, moins sensibles à cette pénurie. Ils sont nombreux à s'y installer, en faisant venir leurs familles. C'est l'origine des colonies douarnenistes puis cornouaillaises des ports de Quiberon, Belle-Ile, Le Croisic, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Noirmoutier, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Arcachon,

<sup>1</sup> Rogue : oeufs de poisson salés, de morue principalement, que l'on emploie comme appât dans la pêche à la sardine.



*eux vues du port du Rosmeur en 1948*



*Débarquement de la sardine au Rosmeur*

et Saint-Jean-de-Luz.

Les négociants douarnenistes les ont également accompagnés sur ce littoral sud, ouvrant conserveries ou ateliers de marée sur tous les ports atlantiques.

De cette époque datent également les premiers essais de pêche à la langouste dans les mers du sud, celles du Portugal, du Maroc, puis de Mauritanie, par les marins cornouaillais, ceux d'Audierne, de Camaret et de Douarnenez. Ces tentatives sont vite couronnées d'un succès qui perdure pendant près de soixante-dix ans.

### **La Grande Guerre (1914-1918)** *(quatrième génération)*

Pour toute l'activité maritime, cette période de la Grande Guerre fut une véritable épreuve.

Presque tous les hommes valides partent au combat, quelles que soient leur activité civile et leurs responsabilités, et beaucoup ne reviendront pas. (Il en est différemment en 1939, où une grande partie du monde maritime est mobilisée au travail.)

Les femmes, mères, épouses, filles apprennent à faire face à cette absence et à prendre en mains les affaires familiales. Elles en avaient certes un peu l'habitude, en ce milieu maritime, car il est vrai que les femmes sont pour la plupart à l'origine de l'activité commerçante de leur famille.

Mais c'est une autre affaire que d'être seules à tout diligenter, là où le mari ou le fils, par ses relations, son sens du contact, son esprit d'organisation et sa force dans le travail avait sa place.

### **L'entre-deux-guerres** **(1920-1940)** *(quatrième génération)*

A la suite de ces quatre années de guerre, les familles et les activités s'en trouvent bouleversées, puis

elles tendent à nouveau vers une certaine stabilité.

L'après-guerre correspond également au développement de nouvelles techniques qui ont un impact important sur la pêche et la commercialisation du poisson, en particulier :

- la motorisation : les moteurs envahissent toutes les activités. Ils équipent les bateaux, les véhicules et les machines de toutes sortes.

- la téléphonie : avec le téléphone, il devient possible d'appeler en direct chaque jour ses clients, de les solliciter, d'être ainsi informé de leurs besoins.

Les activités familiales se spécialisent. Il est fini le temps où l'on était à la fois saleur, mareyeur-expéditeur et conserveur.

Dorénavant, on est soit mareyeur, soit conserveur. Comme mareyeur, on se spécialise en crustacés ou en poissons saisonniers. Comme conserveur, on affine ses spécialités, poisson ou légumes, du moins par unité de production.

Il est à noter également que les nouvelles générations sont aussi de plus en plus attirées par de nouvelles activités autres que celles du poisson.

### **L'occupation allemande** **de 1940 à 1945** *(quatrième et cinquième générations)*

Dès juillet 1940, les Allemands autorisent l'activité maritime sur le littoral. Les tonnages débarqués à Douarnenez durant toute la période d'occupation allemande ne sont que faiblement inférieurs à ceux débarqués les années précédentes (de cinq à six mille tonnes). Les difficultés se concentrent essentiellement sur l'absence de carburant tant pour les bateaux, que pour les ateliers et les véhicules.

Un fait majeur est la mise sous tutelle de toute la commercialisation du poisson.

Le Bureau national du Poisson :

- fixe les prix du poisson à l'achat aux marins, et à la vente. Les enchères sont supprimées.

- détermine son conditionnement. C'est ainsi que le maquereau doit être vidé et salé, la sardine emballée en vrac dans des caissettes de quatre à six kilos en glace ou en demi-sel, le gros sprat expédié frais... etc.

- fixe les jours des expéditions.  
- autorise les mareyeurs à prélever pour leur compte 5% du poisson qui leur est attribué et de l'expédier comme bon leur semble sous forme de colis familiaux.

La "consève" est également sous contrôle, mais elle est surtout très courtisée par les autorités car les besoins en "consève" de l'armée allemande sont très importants. La plupart des usines de conserve tournent autant qu'elles le peuvent durant cette période.

## L'après-guerre (cinquième génération)

L'après-guerre correspond à l'avènement d'une nouvelle génération.

Cette période est marquée dans la famille par :

- le déclin des entreprises familiales de conserverie, entraînant leur fermeture.

- l'expansion des entreprises de mareyage, avec comme point culminant les années 1980, avant des temps plus difficiles.

- l'abandon progressif des métiers du poisson par les nouvelles générations.

## Le survol de ces générations

### Première génération

L'implantation de Julien Le Gall (1788-1847) à Douarnenez (à partir de 1811).

Julien Le Gall et Jeanne Guillou sont installés au quartier du Rosmeur. Ils disposent :

- d'un atelier de pêche à la pointe du Rosmeur, donnant au levant sur la grève, équipé de quelques chaloupes (dont trois en 1848, la Marie-Julienne, la Marie et l'Hirondelle), et tout

l'équipement nécessaire à leur armentement (jeux de filets, voiles, cordages...)

- d'un atelier de salaison et de presse rue du Rosmeur. Cet atelier demeure dans la famille jusqu'en 1914.

- d'une maison d'habitation, Petite-Rue (plus tard rue Sainte-Hélène, puis Anatole France), donnant par l'arrière sur la Place-à-tout-le-monde (aujourd'hui les halles). Ils en font leur domicile dès 1821.

De leur héritage "Le Gall", ils disposent de quelques biens agricoles à Kermarron, aux Plomarc'h, au bourg de Ploaré et de rentes foncières sur des exploitations agricoles à Clédén-Cap-Sizun et à Plovan.

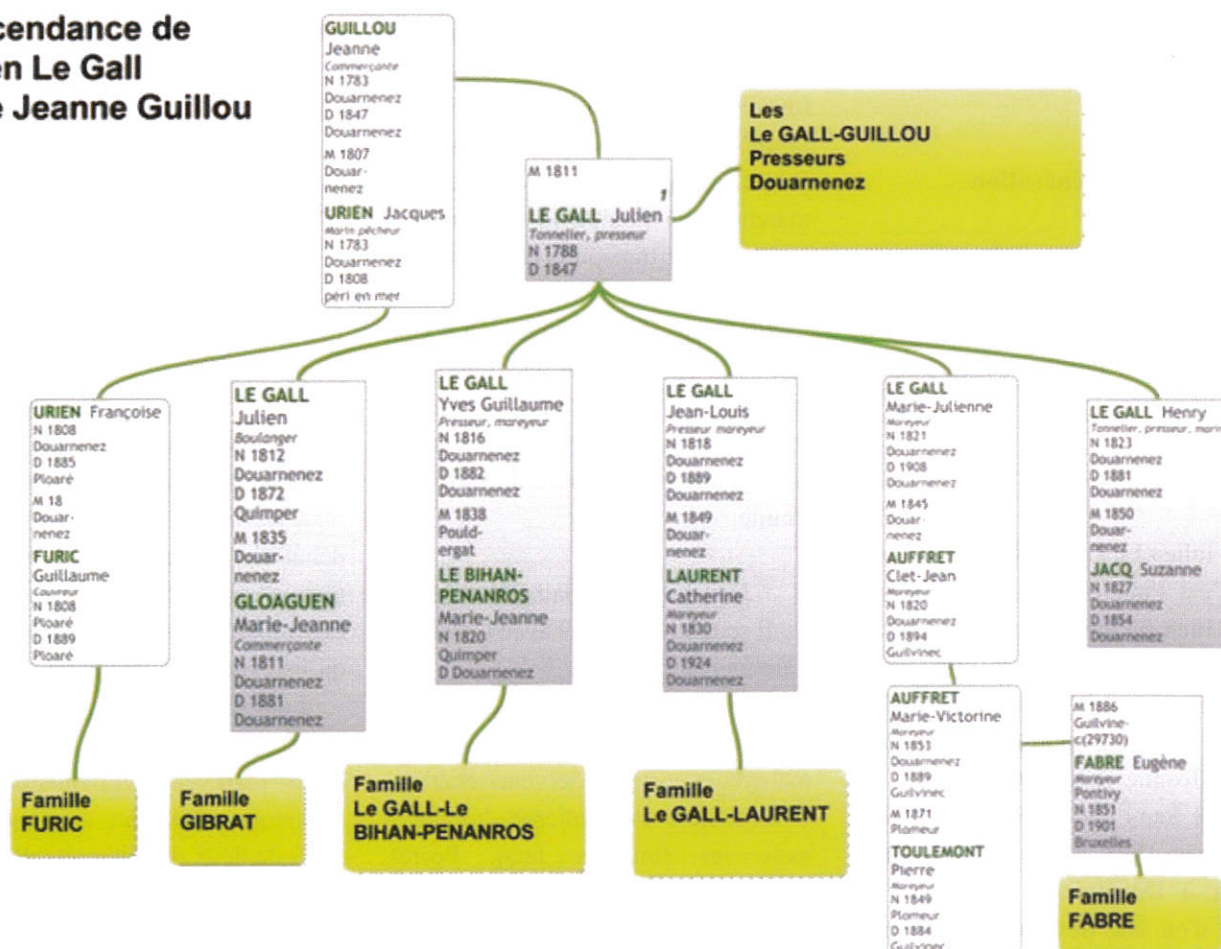
De 1831 à 1840, Julien Le Gall fait partie en tant que conseiller municipal des différentes équipes conduites par

- en 1831 : Maires : Julien Debon, puis Simon Bouilly, négociants.

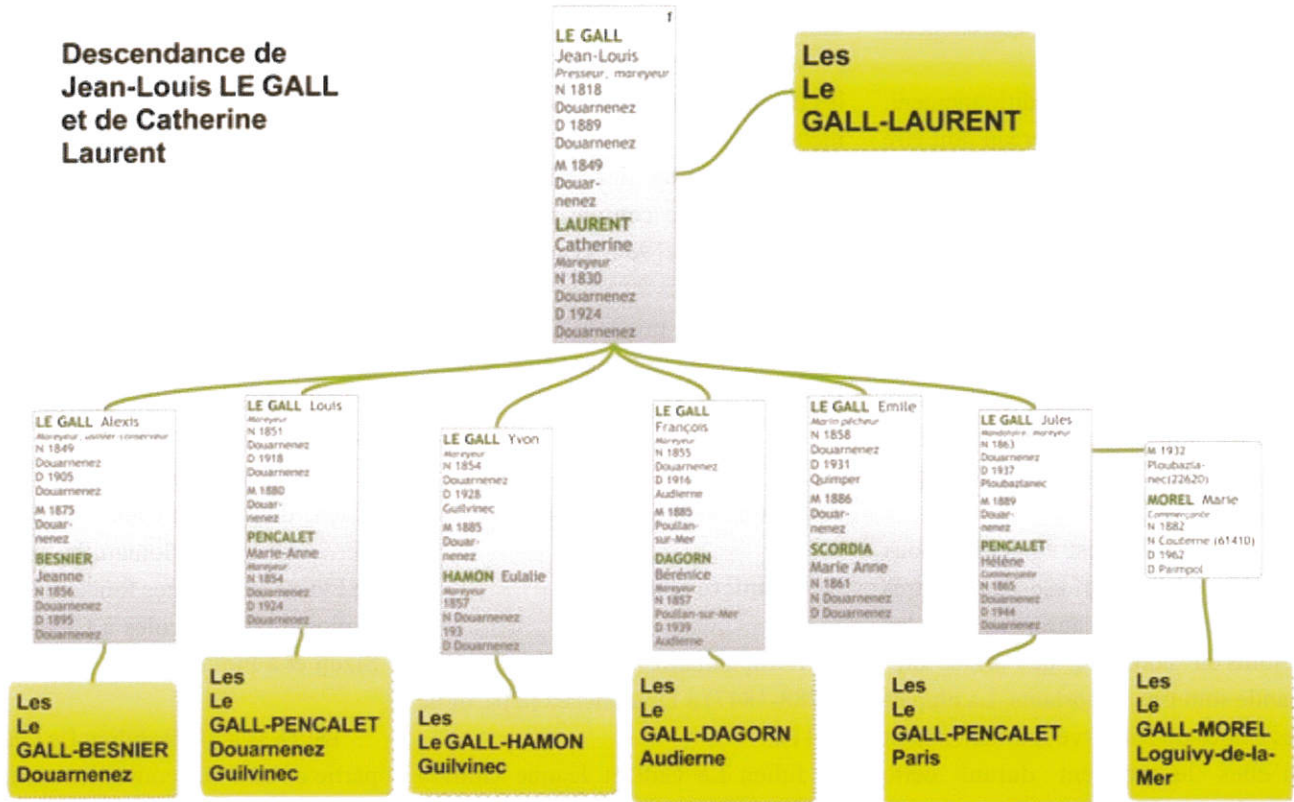
- en 1834 : Maire : Raymond-Marie Durest-Le Bris, lieutenant de vaisseau en retraite.

- en 1836 : Maires : Raymond-

## Descendance de Julien Le Gall et de Jeanne Guillou



**Descendance de Jean-Louis LE GALL et de Catherine Laurent**



Marie Durest-Le Bris, puis Philippe Broquet (commissaire de la marine), et enfin Jean-Baptiste Blavon-Duchesne (notaire).

Julien Le Gall appartient à la deuxième section des électeurs, celle du quartier de Sainte-Hélène. Sur la liste des états municipaux, il est tantôt désigné "tonnelier", tantôt "marchand de comestibles".

**La seconde génération**

Julien et Jeanne ont six enfants. Deux d'entre eux, Yves et Jean-Louis ont à l'origine de plusieurs lignées de négociants en poisson jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle.

*Les frères Le Gall :*

\* Julien Le Gall (1812-1872)

C'est l'aîné des Le Gall-Guillou, mais bien qu'aîné, il n'exerce pas le métier de tonnelier et de presseur. Il est boulanger rue Sainte-Hélène.

En 1835, il épouse une parente, Marie Jeanne Thérèse Gloaguen. Une de leurs petites-filles, Angéline, épouse en 1891, Antoine Gibrat, instituteur à Douarnenez (originaire du Lot), d'où une descendance d'ensei-

gnants dans le Finistère tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.

\* Yves-Guillaume Le Gall (1816-1882).

Il se marie en 1838 avec Jeanne Le Bihan-Pennanros (1820-189). Les Le Bihan (de) Pennanros sont, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une famille de notaires royaux à Ploneis (alliance avec les familles du Vieux-Châtel, et Danielou), puis au XIX<sup>e</sup> siècle de marchands à Pouldavid, Douarnenez et Audiernne : transports et commerces divers.

En 1869, Yves-Guillaume Le Gall fait l'acquisition d'un important magasin rue du Rosmeur, l'établissement "Rabot", ayant précédemment servi d'atelier de friture de sardine à l'huile.

\* Jean-Louis Le Gall (1818-1889)

Il se marie en 1849 avec Catherine Laurent (1830-1925).

Les Laurent : famille de marins pêcheurs de Tréboul, par la suite de mareyeurs et de conserveurs établis à Douarnenez, et Audiernne (alliances avec les familles Jacq, Poriel, Queinnec, Lozac'hmeur, Miliner, Quélenec...).

Jean-Louis et Catherine s'établissent :

- en 1869, rue du grand-Port à Douarnenez (ancienne maison Houette).

- en 1879 au Guilvinec à la Pointe, où ils font l'acquisition avec leur fils Alexis du deuxième lot des Etablissements Pichot, comprenant une maison d'habitation avec remise et cour. Cette maison est transformée en atelier.

*Les soeurs Le Gall :*

Leur soeur Marie-Julienne (1821-1908), épouse Clet-Jean Auffret, d'une famille de tonneliers et commerçants douarnenistes (alliée aux familles Gueguen, Renot et Pierre).

Ils sont d'abord presseurs, puis mareyeurs à Douarnenez. Puis dès le début des années 1860, ils s'installent mareyeurs à la Pointe au Guilvinec, et travaillent le maquereau de dérive qu'ils expédient vers Paris.

Leur fille Marie-Victorine (1853-1889) épouse en 1871 l'un des premiers mareyeurs guilvinistes, Pierre Toulemont. Elle fait l'acquisition en 1879 de deux des cinq lots des pêcheries Pichot, dont un ensemble de magasins sur 828 m<sup>2</sup>, et d'un résér-

voir-vivier construit sur les rochers de la Pointe de quarante-cinq mètres de long sur douze mètres cinquante de large, connu sous le nom de "Vivier Pichot".

Ce vivier passe par héritage à la famille Le Gall-Laurent puis le Gall-Pencalet, jusqu'à sa destruction en 1953 par les services de l'Etat, lors de la construction du nouveau port du Guilvinec.

Leur demi-soeur Françoise Urien (1810-1885), est la fille du premier mariage de leur mère Jeanne Guillou, avec Jean-Pierre Urien (péri en baie en 1808). Françoise Urien épouse Alexis Furic (couvreur), ancêtre d'Alain et de Jules Furic et de leurs descendants, mareyeurs et conserveurs à partir de 1920 jusqu'à nos jours au Guilvinec, puis dans de nombreux ports atlantiques.

Pour une plus grande facilité de lecture, nous évoquerons groupées, pour le développement des générations suivantes, seulement les deux lignées majeures de négociants en poisson : les "Le Gall-Le Bihan-

Pennanros" et les "Le Gall-Laurent".

## Apprentissage maritime des garçons.

Il est à noter que tous les garçons de la troisième génération (génération qui, née autour des années 1850, entre en activité à partir des années 1870) reçoivent un apprentissage maritime.

Il y a plusieurs raisons à cela, mais la plus évidente est que la période des années 1860 à 1880 est particulièrement prospère pour le monde de la pêche. Il y a certainement aussi quelques avantages à être inscrit maritime : le service d'Etat à la mer, et la pension.

Tous sont mousse, novice, matelot, puis un temps patron de pêche.

Certains le restent, d'autres quittent rapidement le métier après leur service d'Etat, ou en cours de carrière vers trente-cinq ou quarante ans.

En fait durant cette période de 1870 à 1890, la distinction entre les deux métiers, patron de pêche et mareyeur, n'est pas si nette que cela. C'est souvent la femme qui commerce, pendant que le mari com-

mande une chaloupe. Généralement son activité maritime est limitée à la saison de la sardine d'août à novembre. Les autres mois de l'année, tous deux, mari et femme s'activent à la salaison, au mareyage des gros poissons, et à l'expédition des maquereaux de dérive à Audierne et au Guilvinec.

A partir de 1885, avec l'ampleur prise par le mareyage, il leur devient de plus en plus difficile d'exercer en parallèle les deux métiers. Cette période correspond aussi à la première crise sardinière (1880 à 1887). C'est à cette époque que les cadets Le Gall-Laurent quittent le métier de marin pêcheur.

## Les Le Gall- Le Bihan-Pennanros.

Cette lignée est issue, comme nous l'avons déjà indiqué, du mariage d'Yves-Guillaume Le Gall et de Jeanne Le Bihan-Pennanros.

Yves-Guillaume s'établit tonnelier et presseur dans les ateliers familiaux de la rue du Rosmeur. Au fil des années, il développe son activité en





La conserverie Heny Le Gall sur l'ilot St-Michel à Douarnenez

faisant l'acquisition en 1869, de locaux plus vastes, ceux de l'ancienne conserverie Rabot (l'une des premières conserveries douarnenistes), également située rue du Rosmeur. C'est à cette époque qu'il oriente son activité vers le mareyage, en expédiant poissons frais et salés vers Paris.

Le témoignage de l'une de ses arrière-petites-filles, Mme Berthe Sauvage-Hokayem, situe le développement de la maison familiale avec la période du siège de Paris en 1870-1871. Les besoins alimentaires de la population parisienne étaient alors si importants, que le poisson breton frais ou salé était toujours le bienvenu.

De ce mariage naissent treize enfants, dont deux fils Gustave et Henry illustrent plus particulièrement l'activité familiale.

Les autres fils, Eugène, Louis, Amédée, demeurent marins pêcheurs.

Nous évoquerons d'abord Henry, bien que cadet de Gustave, car il est le premier de la famille Le Gall à développer en 1879, une activité "friture" ou "conserverie".

## Henry Le Gall (1845- 1890)

Henry épouse en 1873 Adèle Le Bourhis (°1852). Il est mareyeur et conserveur.

Le 1<sup>er</sup> février 1879, Henry Le Gall informe le préfet de son intention d'établir une usine de conserves de sardines à l'huile à l'île Saint-Michel, et prie les services préfectoraux d'ordonner une enquête "commodo et incommodo<sup>2</sup>". Il fournit à cet effet un dossier précis avec plans et descriptions de l'établissement projeté. L'enquête ne relève aucune opposition et la demande est acceptée quelques semaines plus tard.

L'avis favorable du commissaire-

enquêteur date du 7 mars 1879. Le demandeur est désigné "mareyeur".

L'îlot Saint-Michel, entre la pointe du Guet et l'île Tristan à Douarnenez, était propriété des Le Guillou de Penanros depuis 1848.

La conserverie est construite dans les mois qui suivent l'autorisation, mais elle est revendue dix ans plus tard, par les propriétaires de l'îlot à M. Eugène-Rodrigues Péreire, industriel à Paris, deux ans avant le décès d'Henry Le Gall.

Cette conserverie maintient son activité jusqu'en 1917, dans le cadre de "L'Union Bretonne". En ruines, la conserverie est démolie en 1943 par les forces d'occupation.

## Gustave Le Gall (1840-1903)

Gustave épouse en 1871 Louise Sauvage (1850-1929).

(Les Sauvage : famille originaire de l'Oise ; officiers seigneuriaux au XVIII<sup>e</sup> siècle à Laz et Châteauneuf-du-Faou ; garde-côtes en Cap-Sizun, puis commerçants à Tréboul au XIX<sup>e</sup> siècle)

Mareyeurs à Douarnenez, puis à la



<sup>2</sup> enquête de commodo & incommodo : enquête d'utilité publique.

Pointe à Tréboul, le couple s'installe en 1879 à Audierne, puis fonde un nouvel établissement de mareyage au Guilvinec en 1883.

En 1884, ils créent deux conserveries sous l'appellation "Gustave Le Gall", avec la réclame : *"A déjeuner tu mangeras, les sardines de la Pointe du Raz"*.

Autres marques : Yves Dolmen, Jean Lézurec, Hervé Le Menhir.

Distinctions : Bergen : 1898 ; Vienne : 1899 ; Paris : 1900.

- l'une sur le quai de la "Grande rue" à Audierne.

- l'autre à la Pointe de Bihit, en Trébeurden.

La conserverie d'Audierne demeure sous gouvernance familiale jusqu'en 1925 : jusqu'en 1920, propriété des "Gustave Le Gall", puis de 1920 à 1925, propriété de leur petit-fils par alliance Jean de la Villefromoy (armateur à Saint-Malo, époux de Marie-Thérèse Rio).

En 1925, elle devient propriété de la Société "Petite Bretonne", puis en 1954, des "Etablissements Guerlesquin" jusqu'à sa fermeture en 1955. Sur son emplacement, ainsi que sur celui de l'usine Béziers voisine, a été construit par la famille Bosser, l'hôtel du Goyen.

La conserverie de la Pointe de Bihit a une durée de vie plus limitée (vingt-cinq ans), de 1884 à 1909. Dès 1893, elle est gérée par Eugène et Jeanne Rio-Le Gall (gendre et fille de Gustave et de Louise).

On ignore les raisons qui ont poussé les "Gustave Le Gall" à construire une "conserverie-friture" sur un site rocheux aussi difficile d'accès tant par mer que par terre, alors que beaucoup d'entrepreneurs bretons s'installaient à la même époque sur les côtes d'Espagne et du Portugal. Cela est sans doute dû à l'installation récente des Le Guillou

de Penanros sur l'île de Sieck, près de Roscoff, et aussi à Beg-ar-Hent, en Servel près de Locquémeau.

Cette conserverie était directement livrée en poissons par seize chaloupes.

L'activité était diverse : sardines en salaison, en conserves, à l'huile sans arêtes, préparations d'ormeaux au beurre fin de Bretagne, et conserves de maquereaux.

C'est également par mer, et par caboteurs de cinquante à soixante tonneaux, que s'effectuait le ravitaillement en sel, roque, bois merrain<sup>3</sup> et huile. La saison de pêche durait cinq à six mois, d'août au 15 décembre.

L'encadrement était finistérien et provenait plus spécifiquement de Tréboul et d'Audierne.

Cette activité "conserverie" est maintenue et développée à la génération suivante essentiellement :

- par leur fille Jeanne (1872-1947), et son mari Eugène Rio.

- par leur fils Henri (1877-1954), époux d'Alexia Le Gall (des Le Gall-Besnier).

A noter qu'un autre fils, Théodore (°1879), par la suite administrateur et juge de paix en Algérie, est l'auteur en 1905 d'une thèse de doctorat en droit, qui fait toujours référence chez les spécialistes et historiens de la pêche bretonne : *"L'industrie de la pêche bretonne. Crises et palliatifs"*.



Conserverie de la Pointe de Bihit à Trébeurden



De droite à gauche : Louise Sauvage, son fils Eugène Rio-Le Gall, et sa patite-fille Marie-Thérèse Rio-de La Villefromoy.

<sup>3</sup> Merrain : planche obtenue en débitant un billot de bois et servant à façonner une douve de tonneau

## Eugène Rio (1863-1937). Les "Rio-Le Gall".

Eugène Rio est, avec sa belle-mère Louise Sauvage, le second "entrepreneur" de la famille.

Ami des frères Le Gall-Sauvage, il intègre après son mariage avec Jeanne Le Gall en 1893, la direction des établissements "Gustave Le Gall".

Il est gérant de l'usine de la Pointe de Bihit jusqu'en 1907-1908.

En 1901, il s'associe avec Paul Audigan et Paul Joubert pour fonder une société en commandite, "Rio-le Gall et Cie", dont le siège est à Lesconil. Deux mois plus tard, celle-ci achète à la société des Etablissements Saupiquet, une propriété à usage de conserverie à Pen ar Marc'hat en Plouhinec (face à Audierne). Cette société prend le nom de : "Rio Le Gall et Audigan Frères"<sup>4</sup> (spécialités de sardines à l'huile. Petits pois à l'étouffée : "Les Préférés". Usines à Audierne, au Fort de Trévignon, à la Pointe de Bihit).

Eugène Rio se retire de cette Société en 1908.

A partir de 1908 et jusqu'en 1918, ses activités sont multiples. Il développe un bureau de représentation à Paris pour les établissements familiaux "Gustave Le Gall", et très vite pour la nouvelle société "Jean Hénaff" de Pouldreuzic (Il exercera pour cette Société jusqu'en 1920, un rôle de conseil).

A partir de 1910, et durant tout le conflit 1914-1918, il assure de nombreuses missions de direction de conserveries, en Tunisie-Tripolitaine, à El Bibane (1910 et 1912) pour la société marseillaise Bayle, à Hendaye, en Espagne, et au Portugal, au Maroc à Casablanca, pour diverses sociétés

nantaises dont la Société Marquet.

A partir de 1918, il fait l'acquisition :

- à Saint-Guérolé-Penmarch, en 1918, de l'usine Gabriel Landais (usine construite en 1909, par Emile Bonduelle).

- à Audierne, en 1920, avec son beau-frère Henri le Gall, de l'usine Guet, quartier de la Montagne à Audierne (usine à existence éphémère: quelques années).

En 1926, il crée à Hennebont, dans le quartier de Kerlois, une nouvelle conserverie, pour se rapprocher à la fois de la zone légumière de Quimperlé et des ports thoniers d'Étel et de Groix. Cette conserverie est vendue par sa famille, peu après son décès accidentel en 1937.

Par contre, l'usine "Rio-Le Gall" de Saint-Guérolé-Penmarch demeure dans le giron familial jusqu'en 1964, date de son acquisition par la société Madimplex (soit quarante-sept ans sous le contrôle Rio-le Gall). Depuis 1926, elle est dirigée par Gaston Fourmaux, autre gendre Rio-Le Gall, ancien ingénieur, représentant avant 1914 la société Pathé-Gaumont à Berlin. Gaston Fourmaux exerce pendant de nombreuses années la charge de trésorier du "Groupe Finistérien des études préhistoriques", dont le produit des fouilles est à l'origine du Musée Archéologique de Penmarc'h à Pors-Carn.

Dernier entrepreneur "Rio-Le Gall" : Alain de la Villefromoit (1920-2011), fils de Jean et de Marie-Thérèse Rio. Il est directeur de l'usine Amieux de Quimper jusqu'en 1960, puis directeur général de la société

"Coopérative d'Ancenis" à Quimperlé jusqu'à sa retraite en 1980.

## Henri Le Gall (1877-1954).

Henri Le Gall est semble-t-il le premier diplômé de la famille (de l'École de Commerce du Havre, en 1900).

En période de grande crise sardinière, il construit en 1910, une conserverie au lieu-dit La Corbière à proximité du port de L'Herbaudière (Noirmoutier). Avec raison, car la pénurie en sardines affecte moins la baie de Bourgneuf que le reste du littoral. Dès 1908, la sardine réapparaît à Noirmoutier et 1912 est une année de surproduction. La conserverie "Le Gall" est l'une des quatre conserveries de l'île, avec Flon (Cassegrain), Chennereau (Delory-Saupiquet), et Chancerelle (Lecointre, Conserverie de France, puis l'Aronde). Elle était célèbre sur l'île par sa petite sirène *"qui ne s'entendait qu'aux alentours immédiats, et encore sous le vent du large"*.

De 1910 à 1947 (date de sa retraite), et hormis les années de la Grande Guerre où il est mobilisé comme officier, Henri Le Gall conduit sa conserverie chaque saison de juin à novembre. En 1924, il épouse sa petite cousine Alexia le Gall (1891-1980), fille d'Alexis Le Gall et de Jeanne Besnier.

D'autres descendants de la famille Le Gall-Bihan-Pennanros, ont des activités dans le négoce du poisson à Douarnenez:

- les Jourden, deux générations de mareyeurs à Douarnenez : de 1925 à 1980.

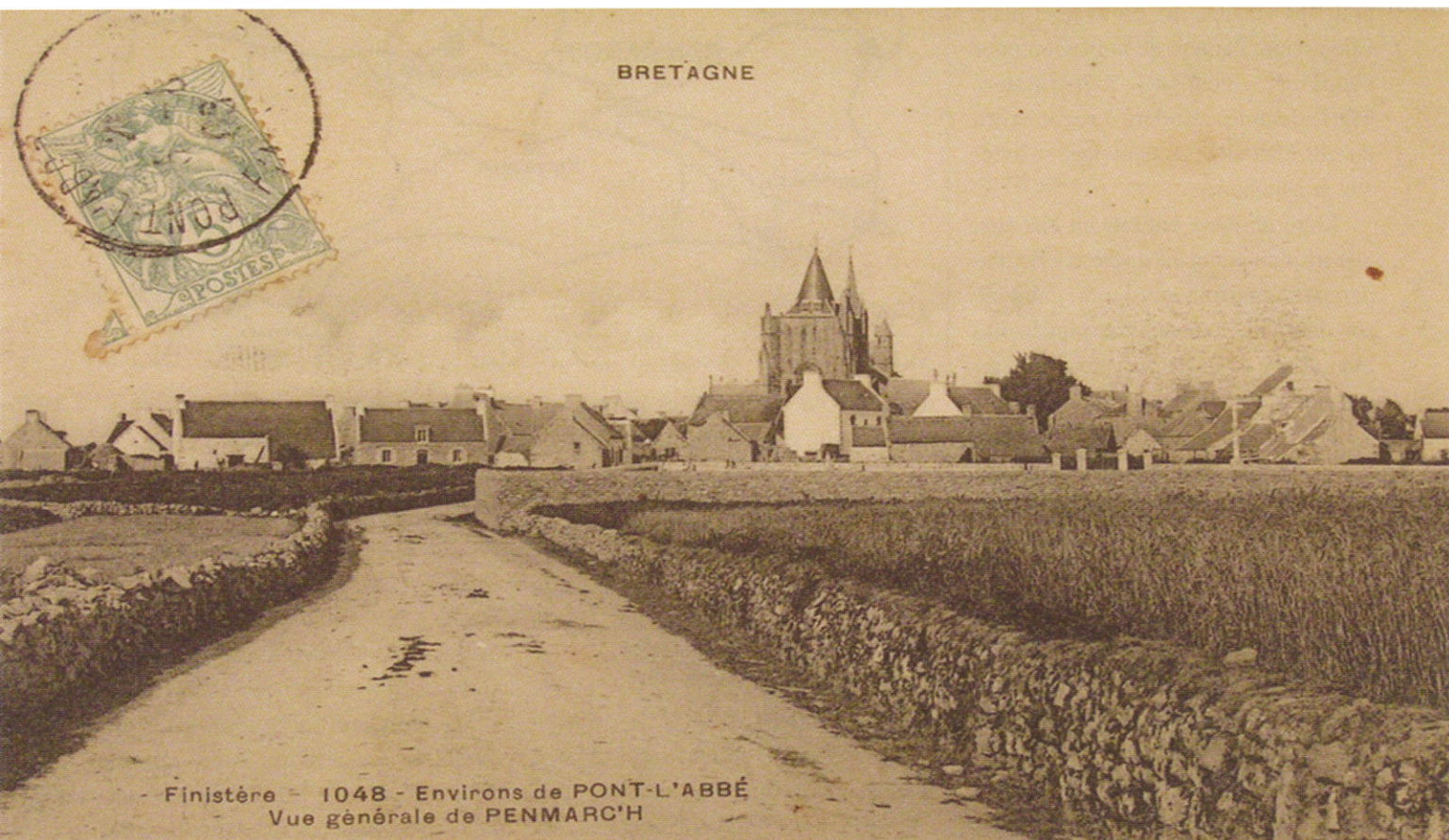
- les Gadel, et les Floc'h, mareyeurs à Douarnenez : de 1948 à 1981.

*A suivre...*

<sup>4</sup> Cette usine de Plouhinec sera vendue en 1919, par les frères Audigan aux frères Jean-Marie et Corentin Hénaff, de Pouldreuzic.

# Penmarc'h, 1874 : l'affaire Bodéré

par Claude PERON, CGF n° 6020



*"Des crimes tels qu'on en voit rarement commettre pour l'honneur de l'humanité, viennent d'être découverts dans la commune de Penmarc'h et tiennent en ce moment tous les esprits en émoi".*

C'est par ces lignes que le journal *Le Finistère* du 7 octobre 1874 présente le drame qui vient de se jouer et qui va mener deux habitants du petit village de Keryaouen devant la cour d'assises du Finistère.

## Le cadre

Le village de Keryaouen, où vivent neuf familles regroupant quarante-deux personnes, est situé dans la campagne, à environ un kilomètre au sud-est du bourg de Penmarc'h.

Parfois aussi écrit *Keryaouène* ou *Kerjaouen* au XIX<sup>e</sup>, son orthographe actuelle est Kergaouen, sans doute du fait d'une erreur de transcription au XX<sup>e</sup> siècle.

La structure de sa population est la suivante : seize hommes et vingt-six femmes ; dix-neuf ont moins de vingt ans, douze ont de vingt-et-un à quarante ans, neuf de quarante-et-un à

soixante ans, et deux femmes ont plus de soixante ans.

Sept chefs de ménage sur neuf sont agriculteurs (dont deux veuves) ; on trouve aussi un journalier et un charron.

Trente-six d'entre eux sont nés dans la commune, trois à Plomeur, deux à Saint-Jean-Trolimon et un à Loctudy.<sup>1</sup>

## Les protagonistes : portraits

### Bertrand Bodéré,

l'époux assassiné le 3 octobre 1874, cultivateur, est né le 27 novembre 1843 à Penmarch. Il est fils de

Bertrand, décédé le 8 juin 1865 à Penmarch et de Marie Le Tirilly, décédée le 4 juillet 1857 à Pont L'Abbé.

Présenté comme un homme d'un caractère doux et facile, il avait depuis longtemps l'habitude de boire.

A partir de son mariage, le 2 février 1870, avec sa cousine germaine Marie-Jeanne Bodéré, sous l'influence de chagrins domestiques, ces dispositions fâcheuses n'avaient fait que s'aggraver.

### Marie-Jeanne Bodéré,

sa femme, vingt-deux ans, née le 29 décembre 1851 à Penmarch, cultivatrice, est fille de Charles, décédé le

<sup>1</sup> AD 29, Recensement de la population de 1872, 6 M 494.

7 octobre 1851 à Penmarch, et de Marie Jeanne Le Tirilly, décédée le 17 décembre 1858 à Penmarch.

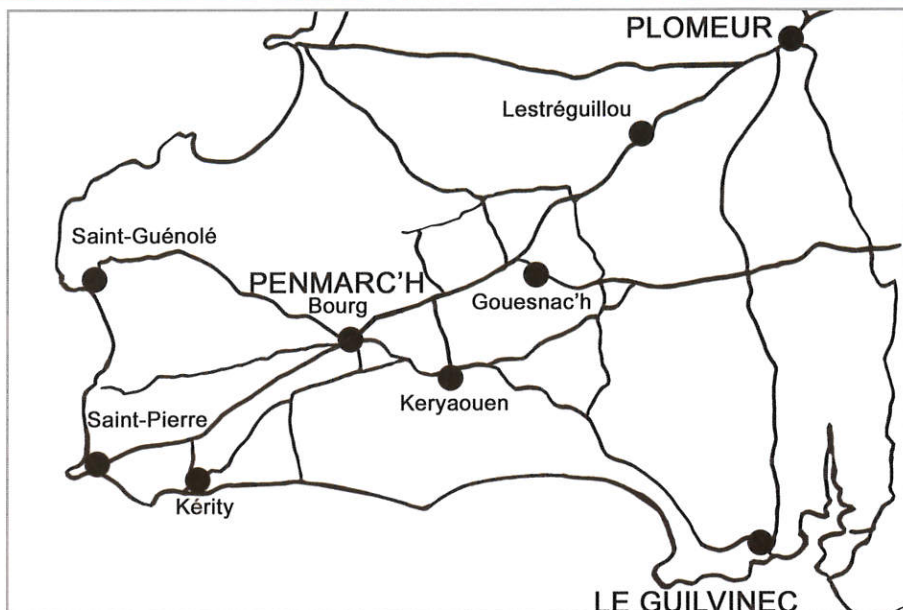
Vivant plus ou moins en marge de la communauté villageoise, sa conduite laissait beaucoup à désirer pour ses voisins, qui en avaient peur. Elle prenait l'argent de la maison pour s'enivrer. Pendant l'instruction, Marie-Jeanne Bodéré reconnâtra qu'elle était allée au Guilvinec se livrer à la prostitution.

Mère de deux enfants en bas âge, elle ne s'en occupait guère et elle disparaissait parfois plusieurs jours de son domicile pour se livrer plus facilement à ses goûts de débauche et d'intempérance.

D'une paresse et d'une incurie extrêmes, elle ne prenait pas plus soin de sa personne que de celle de ses enfants. Comme eux, elle était couverte de vermine.

D'un caractère sombre et taciturne, elle ne fréquentait personne, si ce n'est son cousin, Jean Le Goff, âgé de dix-huit ans, jeune homme ayant comme elle des habitudes de débauche et d'intempérance, et dont la maison située dans le village de Keryaouen n'était séparée de la sienne que par une aire à battre.

Les époux Bodéré vivaient en très mauvaise intelligence, car la femme avait besoin d'argent pour satisfaire



ses goûts de débauche et le mari se refusait à lui en donner.

### Leurs enfants :

- Jean Marie Bodéré né le 21 mai 1872 à Penmarch,

- Michel Marie Bodéré, né le 7 avril 1874, décédé le 3 octobre 1874.

### Jean Le Goff,

cultivateur, cousin de Marie Jeanne, avec qui elle passait pour entretenir des relations coupables, est né le 3 mai 1856 à Penmarch. Il est le fils de Jean et de Clémence Le Tirilly (soeur de Marie Jeanne, la mère de Marie Jeanne Bodéré).

### Le mobile

*“Il s'agit encore de l'éternelle histoire qui a fourni tant de sujets de vaudeville, et de drames, hélas ! Ici, c'est sous la forme tragique qu'elle se présente. C'est l'adultère aboutissant à l'assassinat, le mari sacrifié aux passions de la femme et de l'amant.*

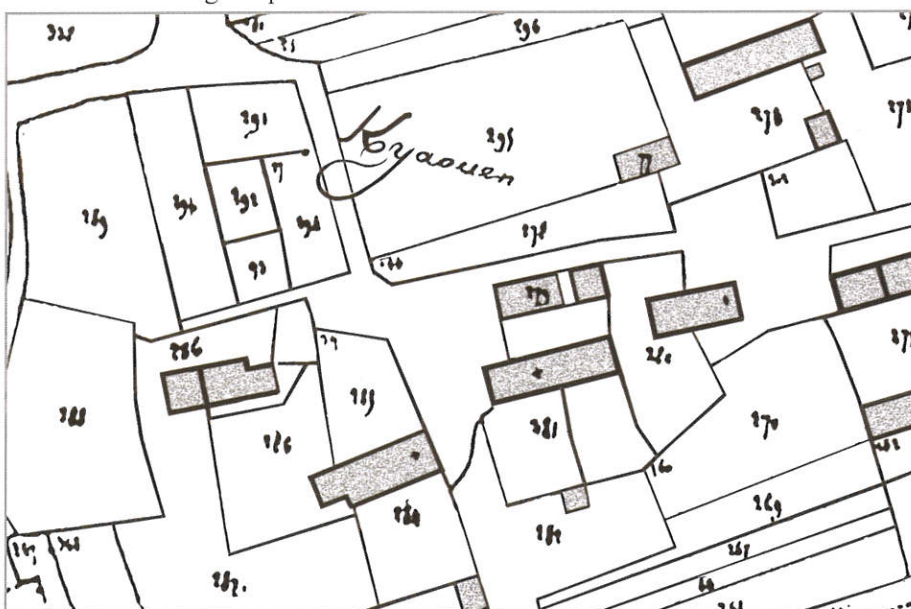
*Le mobile de ces crimes, c'est évidemment la passion, une passion furieuse, bestiale. Bodéré était un obstacle à l'union qu'ils convoitaient ; c'est pour cette cause qu'il a été leur victime, ainsi que l'enfant né de son mariage, et qui devait leur être odieux.”<sup>2</sup>*

### Les faits

#### Le matin du 3 octobre 1874

Dans la matinée du 3 octobre, vers six heures du matin, des passants trouvent, sur la route de Goënac'h (aujourd'hui orthographié Gouesnac'h) à Penmarc'h, allongé sur le dos, un corps effroyablement défiguré. Le crâne béant, reposant dans une mare de sang, porte plus de vingt fractures. Sur la gorge, des traces de compressions violentes. Le ventre est labouré de contusions affreuses.

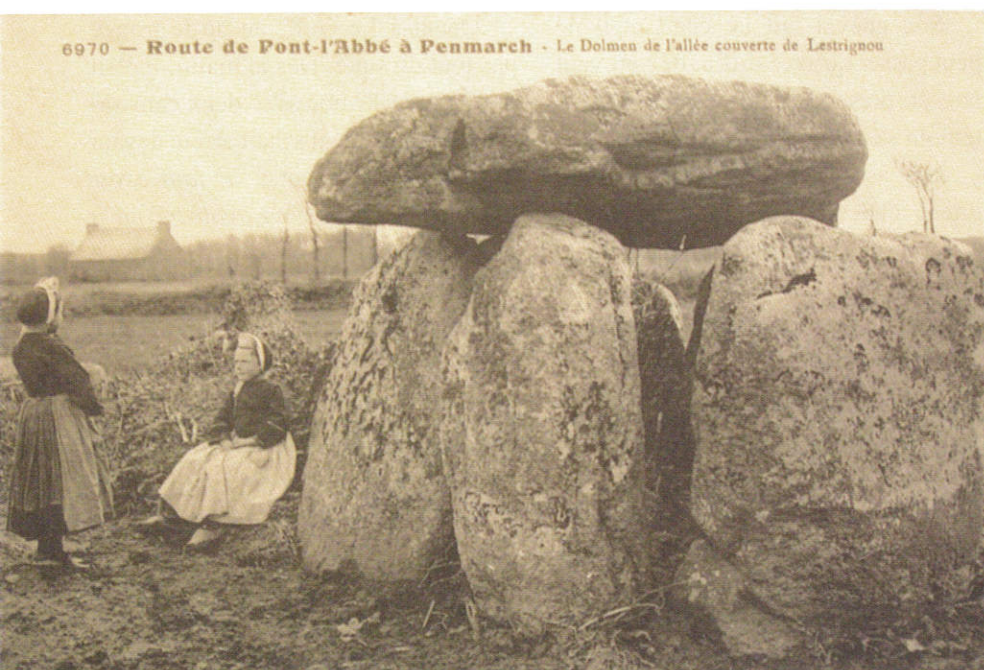
Visiblement, ils ont devant les yeux la victime d'un crime d'une incroyable sauvagerie.



Le village de Keryaouen en 1833  
(Cadaastre de Penmarc'h 1833, AD 29 3 P159/1)



*Le lieu du crime*  
Photo : Christian Bolzer



*Le dolmen de Lestrignou*

Jean Le Bec, cultivateur à Penmarc'h, part informer le maire. Celui-ci, Vincent Tanneau, fait immédiatement prévenir la gendarmerie de Pont-l'Abbé, ainsi que le médecin de la même localité, le Docteur Cosmao-Duménez.

Mais revenons quelques jours en arrière pour comprendre ce qui s'est passé ...

## *Le 29 septembre*

Ayant eu une vive discussion avec

Bertrand Bodéré, son mari, au sujet de l'argent qu'il lui refusait, Marie-Jeanne Bodéré lui dit, dans un moment d'emportement : *"Je paierais bien un litre d'eau-de-vie à celui qui te tuerait."*

## *Le 1<sup>er</sup> octobre*

Le surlendemain, elle s'en va demander du sulfate de cuivre à Le Goff.

## *Le 2 octobre*

Le 2 octobre, à neuf heures, Le Goff apporte à Marie-Jeanne Bodéré le sulfate de cuivre. Elle emprunte une poêle à une voisine, Jeanne Durand, pour préparer un cuigne<sup>3</sup>. Pendant ce temps, dans la matinée, Bodéré se rend dans le cabaret des époux Seven, au lieu-dit Lestréguillou (aujourd'hui orthographié Lestriguïou) en Plomeur, afin d'y conclure un marché ; il y reste tout le jour.

Vers onze heures, elle se rend elle-même au cabaret Seven, y achète une livre de farine et demande à son mari la clé de son armoire. Dans l'après-midi, elle fabrique ce pain ou galette, portant dans le pays bigouden le nom de cuigne, et elle y mêle une certaine quantité du sulfate de cuivre.

Le Goff, qui s'était absenté pendant la journée, est de retour chez lui ; elle va le chercher et le décide à l'accompagner à l'auberge de Seven où elle sait devoir trouver son mari. Elle lui promet alors une somme de cinquante francs s'il consent à l'aider à accomplir le crime qu'elle projette : il accepte et elle lui remet dix francs à titre d'avance.

Tous deux se rendent au cabaret et y arrivent vers cinq heures.

A leur arrivée, Bodéré déjà ivre, dort. Ils le font boire encore ; tous trois quittent le cabaret vers six heures, à la nuit tombante. Ils prennent la

<sup>3</sup> Sorte de gâteau de ménage en honneur dans les campagnes bretonnes. (Émile Littré : Dictionnaire de la langue française, 1872-1877. C'est l'affaire Bodéré et son récit dans la presse qui ont fait entrer le mot cuigne dans ce dictionnaire réputé, comme exemple d'emploi).

direction de Keryaouen, Marie-Jeanne et Le Goff soutenant Bodéré chacun par un bras comme s'ils avaient voulu l'empêcher de tomber.

Chemin faisant, Marie-Jeanne Bodéré et Le Goff forcent le mari à ingurgiter le *cuigne* empoisonné au sulfate de cuivre. Il fallait assurément que son ivresse fût grande pour l'empêcher de prendre garde au goût singulier du gâteau et à la grosseur des fragments de sulfate de cuivre, qui n'auraient pas manqué d'offenser le palais d'un homme à jeun.

Ils parcourent ainsi une distance de 1 360 mètres, Bodéré tombant et se relevant tour à tour.

Arrivés à l'endroit où le cadavre sera retrouvé, Bodéré tombe une dernière fois.

Voyant qu'il ne succombe pas encore et que le poison ne produit pas l'effet escompté, Marie-Jeanne Bodéré se penche sur lui et l'étend sur le dos en disant : *"Tu es tombé pour la dernière fois ; tu as bu, tu ne boiras plus."*

Le Goff et elle se dirigent alors vers un tas de pierres sur le bord du chemin, en prennent deux qui ont été retrouvées près du cadavre, en frappent à coups redoublés le malheureux Bodéré, lui brisent le crâne et lui écrasent la tête. Tous deux ensuite piétinent le corps ainsi que le prouvent les traces des contusions constatées sur le cadavre, et la femme notamment, relevant ses jupes, s'agenouille sur la poitrine de son mari puis se met à danser sur le corps pendant qu'elle lui laboure le visage avec une pierre.

Ce moyen ne réussit pas encore assez promptement à leur gré. Malgré l'effroyable violence des coups, la victime donne toujours signe de vie ; ils l'achèvent en l'étranglant.

Il est sept heures du soir ; le nommé Jean Le Corre, passant en charrette près de la route de

## Le sulfate de cuivre

Le sulfate de cuivre (CuSO<sub>4</sub>) est un produit toxique, nocif en cas d'ingestion ; il est irritant pour les yeux et la peau.

### Utilisation pour l'agriculture :

Le sulfate de cuivre était jadis appelé "vitriol bleu". Il a été longtemps utilisé comme désherbant chimique (en particulier pour les pommes de terre). Il a été préconisé dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle en traitement des semences. Il a été utilisé comme fongicide anti-mildiou sur la vigne à partir de 1880. De nos jours, son utilisation la plus connue est la bouillie bordelaise<sup>4</sup>.

### Utilisation pour la pêche :

Vers 1860, apparurent les filets en coton plus solides, plus réguliers et moins coûteux. C'est à l'occasion de l'exposition universelle de 1861, que les marins de Dieppe présentèrent un nouveau procédé de tannage. Leurs filets à harengs, d'un bleu un peu verdâtre, couleur de la mer, étaient tannés au sulfate de cuivre. Ainsi traités leurs filets se conservaient mieux et, invisibles dans l'eau, ils devenaient plus "pêchants".<sup>5</sup>

Gouesnach, non loin de Keryaouen, aperçoit un corps étendu à terre et deux personnes qui s'enfuient, visiblement dérangées par son arrivée.

Son cheval fait un écart et il ne peut passer qu'avec difficulté ; croyant être en présence d'un homme ivre, le témoin s'éloigne sans soupçon.

Les assassins s'enfuient et regagnent chacun leur domicile mais, avant de se séparer, Le Goff touche le prix de son crime et Marie-Jeanne Bodéré lui remet même dix francs supplémentaires.

## Le 3 octobre

Le 3 octobre au matin, Pierre Le Beurrier, maréchal des logis de gendarmerie à Pont-l'Abbé est prévenu que le cadavre de Bodéré est étendu sur la route.

Arrivé sur place, après les constatations légales, il fouille le cadavre et trouve dans l'une des poches une seule pièce de cinq francs, quoi qu'on sût que Bodéré avait touché quelques jours avant, à la Saint-Michel, une somme importante qu'il avait l'habitude de porter sur lui.

Les premiers soupçons se portent sur sa femme et sur un jeune homme

de dix-neuf ans, son cousin, avec qui elle passait pour entretenir des relations coupables.

Le gendarme commence son enquête : il va chez la femme Bodéré qui reste impassible quand on lui annonce la mort de son mari, ce qui éveille les soupçons.

Une perquisition permet de découvrir, entre le lit et un banc-coffre, une jupe dont on a cherché à faire disparaître des taches de sang avec de la farine. Voyant qu'elle ne peut plus dissimuler, elle raconte ce qui s'est passé, ajoutant que Le Goff avait porté le plus de coups et que, le crime accompli, il était venu à elle en lui disant : *"Tu as de l'argent, tu vas m'en donner ou je t'en fais autant."*

Quant à Le Goff, on ne le trouve pas tout de suite. Dès le matin, il était parti à Pont-l'Abbé avec deux camarades. Sur la route, il s'était arrêté devant le cadavre en disant : *"Il faut avoir bien peu de coeur pour avoir tué un si brave homme."*

Quand on l'arrête à Pont-l'Abbé, il nie tout d'abord sa participation au crime ; il dit avoir quitté sa cousine avant l'assassinat. Il raconte que, le matin seulement, elle lui a dit : *"Je viens de tuer mon mari, mais je te donnerai de l'argent si tu ne dis rien."*

L'autopsie du corps est confiée au docteur Cosmao-Duménez, qui constatera que la plupart des plaies étaient mortelles.

Cette opération amènera une autre découverte : Bodéré ayant mangé, chemin faisant, une partie du gâteau préparé par sa femme, des morceaux dont la digestion était à peine commencée seront découverts dans son estomac. Il s'y mêle une substance étrangère dont la coloration suspecte attirera l'attention du médecin.

<sup>4</sup> Source : Wikipédia, encyclopédie-gratuite.fr

<sup>5</sup> Source : filetsbleus.free.fr, site de la fête de Concarneau.

Le reste du gâteau sera retrouvé et examiné à son tour ; on y remarque, en pleine pâte, une couche de la même matière, soigneusement étalée ; elle a l'apparence du sulfate de cuivre, grossièrement pulvérisé ; quelques cristaux, restés intacts, ont la grosseur d'un pois. Le malheureux Bodéré, avant d'être assassiné, a été empoisonné !

Il reste alors à confirmer le crime par l'analyse chimique. Mais les aveux de Marie-Jeanne Bodéré, arrêtée avec son complice, devanceront l'œuvre de la science. Grâce à son récit, on pourra reconstituer dans ses détails cette scène atroce.

Là ne s'arrête pas encore cette progression dans l'horrible. Quand le gendarme Le Beurrier arrive chez Marie-Jeanne Bodéré, il la trouve à côté du petit Michel, son fils de six mois, mort dans la nuit même de l'assassinat, à Keryaouen. Le petit cadavre était dans un état d'effrayante maigreur, et l'on en fit faire l'autopsie par le docteur Cosmao-Duménez. C'était encore une victime, tuée de la façon la plus barbare: la faim !

Marie-Jeanne Bodéré ne fera pas de difficulté pour avouer ce nouveau crime, comme le premier, avec un cynisme stupide qui peut laisser des doutes sur l'intégrité de ses facultés mentales.

Et le journal *Le Finistère* de conclure (provisoirement) :

*"La cour d'assises du Finistère aura sans doute à juger dans sa session du mois de janvier cette épouvantable série de forfaits. Ce qui est le plus épouvantable peut-être, c'est que leurs auteurs sont une jeune femme de vingt-deux ans et un adolescent de dix-neuf !"*<sup>6</sup>

## L'acte d'accusation

L'acte d'accusation, signé du procureur général de la cour d'appel de Rennes porte le n° 25 et est daté du 29 décembre 1874.

Il commence par ces lignes :

"La Cour a ordonné la mise en accusation et le renvoi devant la Cour d'Assises du département du Finistère, pour y être jugés selon la loi, de 1° Marie-Jeanne Bodéré, 2° Jean Le Goff.

Des pièces de l'instruction résultent les faits suivants : ... "

Puis le texte reprend la chronologie des faits énumérés plus haut et se termine par la mise en accusation proprement dite :

"En conséquence sont accusés : 1° Marie-Jeanne Bodéré, 2° Jean Le Goff, d'avoir en la commune de Penmarc'h, le deux octobre mil huit cent soixante quatorze :

Primo : Attenté à la vie de Bertrand Bodéré par l'ingestion d'une substance pouvant donner plus ou moins promptement la mort.

Secundo : Commis volontairement

### Que dit le Code pénal ?

ARTICLE 295. L'homicide commis volontairement est qualifié meurtre.

ARTICLE 296. Tout meurtre commis avec préméditation ou de guet-apens, est qualifié assassinat.

ARTICLE 297. La préméditation consiste dans le dessein formé, avant l'action, d'attenter à la personne d'un individu déterminé, ou même de celui, qui sera trouvé ou rencontré, quand même ce dessein serait dépendant de quelque circonstance ou de quelque condition.

ARTICLE 301. Est qualifié empoisonnement tout attentat à la vie d'une personne, par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites.

ARTICLE 302. Tout coupable d'assassinat, de parricide, d'infanticide et d'empoisonnement, sera puni de mort, sans préjudice de la disposition particulière contenue en l'article 13, relativement au parricide.

ARTICLE 304. Le meurtre emportera la peine de mort, lorsqu'il aura précédé, accompagné ou suivi un autre crime ou délit.

En tout autre cas, le coupable de meurtre sera puni de la peine des travaux forcés à perpétuité.

[Site "LE DROIT CRIMINEL,  
Droit pénal - Procédure pénale",  
de Jean-Paul DOUCET]

et avec préméditation, sur la personne dudit Bertrand Bodéré, un homicide qui a suivi le crime d'empoisonnement ci-dessus spécifié.

Crimes prévus et réprimés par les articles 295, 296, 297, 301, 302 et 304 du Code pénal."<sup>7</sup>

## *Le procès de cour d'assises à Quimper : première audience (18 janvier 1875)*

Une foule considérable se presse dans l'enceinte, bien que l'on sache que l'avocat de la veuve Bodéré, s'appuyant sur certains des témoignages recueillis au cours de l'instruction, a l'intention d'invoquer l'examen de la folie et demander le renvoi de cette affaire à la prochaine session.

Les deux accusés sont assis sur le banc ; ils se tiennent à distance l'un de l'autre, et ont une attitude différente. Jean Le Goff paraît n'éprouver aucune émotion ; son maintien est libre et dégagé, à peine baisse-t-il les yeux ; il porte le costume des ouvriers des villes, et semble avoir pris un soin tout particulier de sa coiffure pour paraître devant le public.

Marie-Jeanne Bodéré, au contraire, se tient courbée ; son tablier est relevé sur sa figure et il est impossible de voir ses traits. Elle porte le costume des femmes de Pont-l'Abbé ; ses effets sont sales.

Devant la cour sont déposés un sac contenant les effets de la victime, Bertrand Bodéré, et les deux pavés dont les accusés se sont servis pour l'accomplissement du crime.

Après avoir adressé aux accusés les questions d'usage, le président, M. Gautier-Rougeville, ordonne la lecture

<sup>6</sup> Journal *Le Finistère* du 7 octobre 1874

<sup>7</sup> AD 29, 4 U 2/227

de l'acte d'accusation. Il termine par les constats suivants :

*"Il est donc établi que Jean Le Goff et Marie-Jeanne Bodéré, après avoir tout d'abord recouru à l'empoisonnement, ont ensuite assassiné leur victime en lui écrasant la tête. Chacun des deux accusés, tout en avouant les faits, cherche à faire peser sur l'autre la plus grande part de responsabilité. Ni l'un ni l'autre n'a donné la moindre marque de repentir ou de remords.*

*Le Goff reconnaît que l'appât de la somme promise l'a seul déterminé à participer à un aussi horrible forfait."*

Après la lecture de l'acte d'accusation, l'interprète en traduit le dispositif à la femme Bodéré, qui ne comprend pas le français.

Avant que le président ne donne la parole au procureur de la République, M<sup>e</sup> Durest-Le Bris<sup>8</sup>, défenseur de la veuve Bodéré, se lève et annonce qu'il se propose de demander à la cour le renvoi de l'affaire à la prochaine session des assises.

Il liste des points que, selon lui, l'instruction a oublié de vérifier :

\* Quel était l'état mental de Marie-Jeanne Bodéré, au moment où elle a tué son mari ?

\* L'acte qui lui est reproché a pu être accompli sous l'empire d'une folie instantanée et dès lors, elle ne saurait être responsable d'un fait dont elle n'a pu avoir conscience.

\* L'état mental de l'accusée n'a pas été suffisamment recherché dans l'instruction.

\* L'accusée pouvait, au moment où le fait incriminé a été commis, n'avoir pas eu la liberté entière de sa conscience et dès lors, la responsabilité du crime ne peut également peser entièrement sur elle.



*Le palais de Justice de Quimper  
Photo : Christian Bolzer*

Pour appuyer sa demande, il fait part à la cour de ses impressions personnelles, étayées par l'instruction et les déclarations des témoins :

\* La physionomie de l'accusée lui a paru étrange.

\* Des doutes sérieux pèsent sur son état mental.

\* Cette femme n'a pas le plein et entier usage de ses facultés.

\* Elle a une intelligence très bornée.

\* Cette femme cherche souvent dispute à son mari et elle n'est pas trop sage.

\* Elle est dépourvue d'intelligence.

Le procureur de la République, M. Terrier de Laistre, intervient alors et fait remarquer que *"si certaines impressions ont pu faire croire que l'accusée, sans être folle, fût atteinte d'une certaine bizarrerie d'esprit, son interrogatoire démontre qu'elle a l'usage de toutes ses facultés."*

Mais, concernant la demande de l'avocat de la défense, il considère cependant que la conscience du juge doit être éclairée, et du moment qu'on peut supposer que des doutes subsistent, il ne s'oppose pas, et au besoin, se joint à la défense pour réclamer l'enquête.

Conformément aux conclusions du défenseur de l'accusée, la cour, après en avoir délibéré, a rendu un arrêt, par

lequel elle a prononcé le renvoi à la prochaine session.

Par le même arrêt, elle a désigné MM. le docteur Baume, directeur de l'Hôpital Saint-Athanase, l'asile des aliénés de Quimper, le docteur Cosmao-Duménez, de Pont-l'Abbé et le docteur Daniel, de Brest, pour procéder à l'examen de l'état mental de l'accusée. Ces experts devront rechercher quel est aujourd'hui l'état de la femme Bodéré, et autant

que possible, quel était cet état au moment où le crime a été commis.

## *Le procès : deuxième audience (8 avril 1875)*

### **Déroulement**

Le retard de trois mois qu'a subi cette affaire n'a point lassé la curiosité du public. A l'heure de l'ouverture de l'audience, l'enceinte se remplit, et jusqu'à la fin, la foule n'a fait que s'accroître. Un piquet d'ordre a été spécialement requis pour la circonstance et le plus parfait silence n'a cessé de régner pendant les débats.

A dix heures, et avant l'entrée en séance de la cour, les deux accusés sont introduits.

Leur attitude diffère peu de ce qu'elle était à la précédente session.

Marie-Jeanne Bodéré se tient, en quelque sorte accroupie sur le banc des accusés, les coudes appuyés sur les genoux et le visage enseveli dans un mouchoir; ce n'est guère qu'à l'heure où le jury rapportera son verdict, qu'on la verra se départir de cette attitude et laisser entrevoir ses traits. C'est, du reste, une physionomie inerte, répugnante et où l'intelligence paraît absente.

<sup>8</sup> Jules Louis Marie Durest-Le Bris (° 11.02.1828 Douarnenez, + 07.09.1893 Quimper). Avocat, bâtonnier de l'ordre des avocats.

Quant à Jean Le Goff, il semble plus préoccupé de sa situation qu'au mois d'octobre ; ses traits sont pâlis et il a perdu le ton assuré qu'il avait autrefois.

Sur une petite table, devant la cour, sont posées deux pierres qui ont servi à commettre l'assassinat, une petite bulle renfermant un morceau du cuigne empoisonné, deux petits flacons renfermant les résultats de l'analyse que les experts nommés par la justice ont faite des intestins de la victime. A terre est un sac renfermant, outre les effets de la victime, ceux que les assassins portaient au moment du crime et qui ont été saisis.

A dix heures cinq minutes, la cour entre en séance. Les avocats, M<sup>e</sup> Durest-Le Bris et M<sup>e</sup> de Chamaillard<sup>9</sup>, reprennent au banc de la défense la place qu'ils y occupaient au mois de janvier.

Les deux accusés ne comprenant pas le français, le président Allain fait prêter serment à l'interprète, et après les formalités d'usage, il est procédé au tirage au sort du jury et à la prestation de serment des membres qui le composent.

Ensuite, le président fait prévenir les accusés d'être attentifs à ce qu'ils vont entendre.

Le greffier donne lecture de l'arrêt de renvoi de la chambre des mises en accusation de la cour de Rennes, déjà lu lors de la session de janvier.

## L'interrogatoire des accusés

Aux questions d'usage, les accusés déclarent se nommer Marie-Jeanne Bodéré, femme Bodéré, et Jean Le Goff. Tous deux sont nés et demeurent à Penmarc'h.

Il y a dans l'attitude des accusés une différence qui frappe tout d'abord. Jean Le Goff se tient immobile et, en apparence, insensible sur le banc où il est assis ; mais il répond aux questions avec assez de netteté et de sang-froid. Quant à Marie-Jeanne Bodéré, ce

n'est qu'avec peine, et après plusieurs remontrances, que le président réussira à lui arracher une réponse à ses premières questions.

Comme elle ne parle que la langue bretonne, l'interprète est obligé de se rapprocher d'elle pour saisir directement ses explications.

*\* Depuis quand êtes-vous mariée et quels sont les faits relatifs à votre mariage ?*

Il y a cinq ans que je me suis mariée. C'est malgré moi, et sous la pression qui a été exercée sur moi, que j'ai épousé Bodéré qui, s'il était bon pour les autres, ne l'a jamais été pour moi. Il buvait et mangeait tout notre bien au point qu'il n'y avait pas d'argent pour donner à manger aux enfants.

*\* En supposant que cela soit vrai, comment se fait-il que le dernier, qui n'avait que cinq mois et pour la nourriture duquel il n'était pas besoin d'argent, soit mort d'inanition ?*

Non, car s'il en était ainsi, il n'aurait pas vécu six mois.

*\* Vous preniez l'argent de la maison pour vous enivrer et vous faisiez d'assez longues absences. Dans l'instruction vous avez reconnu que vous étiez allée au Guilvinec et que vous vous y étiez livrée à la prostitution ?*

Non ; il m'est arrivé de ne pouvoir rentrer à la maison, mon mari m'en empêchait.

*\* Quelles étaient vos relations avec Le Goff ?*

Elles étaient telles qu'elles peuvent exister entre membres d'une même famille.

*\* Vous aviez de la haine contre votre mari et vous aviez depuis longtemps le projet de le tuer ?*

Il n'y avait pas longtemps.

Le président appelle l'attention des jurés sur cette réponse qui contient l'aveu de la préméditation du crime.



Henri Ponthier de Chamaillard,  
avocat de Jean Le Goff.

*\* Le 29 septembre, à propos d'une querelle sans importance, n'aviez-vous pas dit : "Je donnerais volontiers un litre d'eau-de-vie à celui qui tuerait mon mar", et n'avez-vous pas demandé, le 1er octobre, du sulfate de cuivre à Le Goff ?*

Je n'ai pas tenu le propos qu'on m'impute ; le sulfate de cuivre m'a été donné par Le Goff, sans que je le lui demande, le 2 octobre.

*\* Vous avez emprunté une poêle pour faire votre cuigne, et quand vous l'avez rendue, elle était brûlée et portait des aspérités indiquant qu'on en avait fait mauvais usage ?*

J'ai emprunté une poêle à Jeanne Durand ; je l'ai rendue dans l'état où je l'ai reçue.

*\* A quelle heure êtes-vous allée au cabaret Seven où était votre mari, et qu'y avez-vous fait ?*

Je suis allée à onze heures chez Seven voir si mon mari y était. J'ai fait le gâteau à deux heures, et à cinq heures, Le Goff et moi, sommes retournés chez Seven ; Le Goff m'y a devancée. Nous avons bu avec mon mari et c'est moi qui ai payé ainsi que Le Goff.

*\* D'où venait l'argent que vous aviez et à quel moment en avez-vous donné à Le Goff ?*

<sup>9</sup> Henri Ponthier de Chamaillard (° 1848 à Quimper, + 1908 à Nice), avocat de Jean Le Goff.

A onze heures j'avais pris l'argent que mon mari avait sur lui ; je n'ai pas dit à Le Goff que je lui donnerais cinquante francs s'il tuait mon mari.

\* *Qu'avez-vous fait en sortant de chez Seven ?*

Tous deux nous soutenions Bodéré par un bras. A ce moment nous avons partagé le gâteau et Le Goff m'a dit alors: "S'il n'en crève pas, nous lui écraserons la tête". Nous avons fait manger du gâteau à Bodéré. Le Goff lui en a donné plus que moi ; je ne lui en ai fait prendre qu'un morceau.

\* *Quand Bodéré est tombé pour la troisième fois, n'avez-vous pas dit : "Tu es tombé, tu ne te relèveras plus", et ne lui avez-vous pas écrasé la tête avec une grosse pierre?*

C'est Le Goff qui a laissé tomber la grosse pierre sur la tête de mon mari ; moi, je ne lui ai donné qu'un coup avec la petite.

\* *N'avez-vous pas dansé sur lui après avoir relevé votre jupe?*

C'est Le Goff qui, après avoir placé la grosse pierre sous la tête de Bodéré, a dansé sur lui.

\* *Le président fait représenter à l'accusée le jupon taché de sang qu'elle avait au moment du crime et lui demande si elle le reconnaît.*

"J'ai vu ce jupon assez souvent, je ne le verrai peut-être plus", telle est sa réponse.

\* *A quel moment avez-vous pris la fuite et que s'est-il passé?*

Nous avons pris la fuite en entendant venir une voiture ; rentrée chez moi, j'ai fait souper mes enfants. Je ne me suis pas couchée, et mon enfant est mort le matin au jour; les voisins que j'avais appelés pour lui porter secours n'ont point voulu venir.

L'accusée termine son interrogatoire en disant : "Le Goff a tué mon mari parce qu'il avait de la

*"malice"<sup>10</sup> contre lui".*

L'interrogatoire de Marie-Jeanne Bodéré terminé, Jean Le Goff répond à son tour aux questions qui lui sont posées.

\* *Vous êtes parent de la victime. Comment l'avez-vous tué?*

J'étais cousin de Bodéré comme de sa femme ; Bodéré n'était pas méchant et je n'ai jamais rien eu avec lui. C'est moi qui ai donné le sulfate de cuivre, mais je ne savais à quel usage il était destiné. Quant à Bodéré, je ne lui ai donné qu'un coup.

\* Marie-Jeanne Bodéré l'interrompant, déclare qu'après le crime, il est venu prendre de l'argent dans son grenier.

\* Le Goff, continuant : Ma cousine est venue me rejoindre chez Seven et y a fait boire son mari déjà ivre. Etant là, elle m'a remis dix francs sans me dire pourquoi.

\* *Que s'est-il passé quand vous êtes sorti de chez Seven?*

Chacun, à notre tour, nous faisons manger à Bodéré du gâteau en le soutenant chacun par un bras. Je n'ai pas dit "que s'il n'en crevait pas, il fallait lui écraser la tête", mais quand il est tombé pour la troisième fois, alors sa femme lui a dit : "Tu es tombé, tu ne te relèveras plus". Elle a pris deux pierres, et après avoir étendu son mari par terre, elle a laissé tomber la plus grosse sur sa tête. S'adressant ensuite à moi : "Je t'ai donné dix francs, il faut que tu frappes aussi". J'ai alors lancé la petite pierre, puis nous sommes partis en entendant arriver une voiture.

\* *Marie-Jeanne Bodéré a-t-elle dansé sur le corps de son mari après avoir placé la grosse pierre sous sa tête ?*

Oui.

\* L'accusée, interrompant encore

Le Goff, dit qu'elle n'a donné qu'un coup et qu'elle ne sait combien Le Goff en a donné.

*"Il essaie de m'envoyer à la mort."*

\* *Quelle somme a-t-il reçue après le crime?*

Dix francs.

L'audience, suspendue à onze heures trois-quarts, est reprise à midi et on procède à l'audition des témoins.

## Audition des témoins

\* Jean Le Corre, soixante-quatorze ans, menuisier à Penmarc'h, est le témoin qui, passant en voiture (charrette), a fait fuir les assassins que sa vue déjà affaiblie ne lui a pas permis de distinguer. Passant tout près de Bodéré, il n'a pas cru avoir devant lui un cadavre. *"Mon cheval l'a senti mieux que moi, ajoute-t-il, car il a fait un écart".*

\* M. Pierre Le Beurrier, maréchal des logis de gendarmerie à Pont-l'Abbé.

Le 3 octobre, après les constatations légales, il commence son enquête. Il raconte la perquisition faite chez Marie-Jeanne Bodéré, le récit de la soirée tragique par celle-ci et la perquisition chez Le Goff ainsi que son interrogatoire.

Sur l'interpellation de M<sup>e</sup> Durest, il déclare que l'accusée passe dans le pays pour une brute sans intelligence, méchante; on ne dit pas cependant qu'elle ait la tête dérangée. Il a eu l'occasion de causer avec elle pendant cinq jours lors de son arrestation ; elle n'a jamais varié dans ses réponses.

\* Le maire de Penmarc'h, Vincent Tanneau, dit que dès qu'il fut prévenu du crime qui avait été commis, et qu'il eut appris que, la veille, Bodéré était accompagné de sa femme, il n'a pas hésité à l'accuser.

\* Marie-Jeanne Durand, cabare-

<sup>10</sup> Une précision s'impose ici : en breton ancien, le mot pour dire "malice" est *drougiezh*, dont le sens exact est "méchanceté". (Dictionnaire Favereau, Skol Vreizh).

tière à Plomeur, rend compte des visites que lui faisait Marie-Jeanne Bodéré qui, l'interrompant, déclare que c'est là un faux témoin *"qui donne de l'eau en guise de liqueur à ses clients"*.

\* Jean Cloarec, cabaretier, a entendu l'accusée dire à son mari : *"Je voudrais que tu sois tué, je donnerais un litre d'eau-de-vie et même deux, pour que tu ne sois pas manqué."* C'est encore là un faux témoin, dit l'accusée, il est cause de ce qui m'arrive et *"vend aussi plus d'eau qu'autre chose."*

\* Joseph Durand, cultivateur, dit que, voisin des époux Bodéré, il peut affirmer que le mari était un homme fort doux. Il n'en était pas de même de sa femme qui abandonnait ses enfants.

\* Edouard Daoulas, cultivateur à Plomeur, a vu, au cabaret Seven, Marie-Jeanne Bodéré et Le Goff entraînant Bodéré à boire de l'eau-de-vie quand il demandait du cidre. *"Si tu ne bois pas d'eau-de-vie, lui disait Le Goff, tu n'auras pas de cidre."*

\* Françoise Souron, femme Salaün, cultivatrice, a entendu Le Goff dire, quand on lui annonça la mort de son cousin : *"Il faut avoir bien peu de coeur pour tuer un homme comme celui-là."*

\* Jean Le Bec, cultivateur à Penmarc'h, est le témoin qui a informé le maire ; le cadavre était tellement défiguré qu'il ne l'avait pas reconnu.

\* Jeanne Tanneau, femme Tirilly, cultivatrice à Penmarc'h affirme que Bodéré était très doux.

\* Le même témoignage est rendu par la femme Marie Durand, veuve Crédou.

Une nouvelle série de témoins est entendue.

Ce sont les docteurs Deboudt,

Cosmao-Duménez, Fatou, Baume, Daniel et le pharmacien Jumel.

Deboudt, chargé de faire l'autopsie de Bodéré avec Cosmao-Duménez, rend compte de l'état dans lequel le cadavre lui a été présenté. Il retrace les opérations auxquelles il s'est livré et qui ont permis d'arriver à constater la présence du sulfate de cuivre dans les intestins de Bodéré, dose suffisante pour entraîner la mort.

C'est le docteur Fatou, pharmacien, qui fait connaître les résultats de l'analyse chimique à laquelle il s'est livré sur les quantités de sulfate de cuivre trouvées dans le corps de Bodéré et dans quelques débris du gâteau empoisonné.

Cosmao-Duménez indique également dans quel état d'extrême maigre il a trouvé Michel, le bébé de Marie-Jeanne Bodéré. L'estomac, privé d'aliments, ne se distinguait plus par les dimensions de l'oesophage ni des intestins : le coeur, épuisé, était réduit au quart de son volume. Détail hideux : la muqueuse de l'estomac avait disparu, absorbée dans l'oeuvre de la digestion. Faute de nourriture, l'enfant avait vécu de ses propres organes !

Aux renseignements fournis par Deboudt et que les autres experts ont confirmés, Cosmao a ajouté des indications sur l'état mental de l'accusée, qu'il avait été chargé d'examiner à ce point de vue concurremment avec Baume et Daniel.

Il a rendu compte de ses visites à l'accusée et des investigations de toute nature auxquelles il s'est livré ; il résulte de son examen, comme de celui de ses collègues, que Marie-Jeanne Bodéré n'a point agi, à l'heure du crime, sous l'empire d'une folie instantanée ; que cette folie n'a existé chez elle à aucun moment et qu'elle est responsable de ses actes.

*"Toutefois, en mon âme et conscience, a ajouté M. Cosmao Duménez, et ont dit après lui ses collègues, il y a lieu de tenir compte d'un*

*élément troublant. Nous avons trouvé chez elle, à la suite d'épreuves répétées, une bizarrerie de caractère qui n'atteint pas sa raison, mais qui a pu, toutefois, à notre avis, joindre une influence fâcheuse à celle de ses mauvais instincts."*

Ces derniers témoins entendus, l'audience a été une seconde fois suspendue à deux heures trois-quarts, pour être reprise à trois heures.

## Le réquisitoire du procureur

La parole a été alors donnée par le président au procureur de la République, Terrier de Laistre, pour son réquisitoire.

"Dans la nuit du 3 octobre, a dit le ministère public, au début de son brillant réquisitoire, on trouvait sur la route de Gouesnac'h à Penmarc'h, horriblement mutilé, le cadavre de Bodéré.

Ceux qui, les premiers, l'aperçurent, ses voisins, ses amis, ses parents ne le reconnurent pas tant il était défiguré. Ceux qui l'ont vu comme nous, n'oublieront jamais le spectacle qu'ils ont eu sous les yeux ; ce n'était pas un cadavre, c'était une bouillie de chair humaine. A côté de lui se trouvaient deux pierres, celles qui frappent vos regards. Après bien des hésitations, on décida que ce cadavre était celui de Bodéré.

Quels étaient les assassins ? L'opinion publique désigna immédiatement la femme de la victime, Marie-Jeanne Bodéré et son cousin.

L'opinion publique ne s'était pas trompée. Les constatations légales, les dépositions des témoins, les constatations des médecins, les aveux des accusés, tout cela a permis de reconstituer dans ses détails la scène du 2 octobre."

Mais, avant de retracer les péripéties du drame, le procureur de la République croit nécessaire d'établir une comparaison entre la victime et ses assassins. Il montre Bodéré bon époux et bon père, trop doux pour imposer ses volontés à sa femme, se

laissant dominer par celle-ci, tremblant sous sa voix, au point qu'un jour, ayant voulu lui adresser des reproches parce qu'elle avait abandonné ses enfants, elle lui imposa silence. Quant à sa femme, les faits du procès et les témoignages l'ont suffisamment fait connaître ; ses enfants n'ont pas plus trouvé une mère en elle que leur père n'avait trouvé une épouse ; méchante, perverse, capricieuse, volontaire, elle n'a qu'une volonté, celle du mal, et qu'un désir, celui d'assouvir ses passions houleuses.

Le Goff offre un contraste saisissant avec elle : autant celle-ci est violente, autant il est froid et réfléchi. Au fond, il y a la même volonté, les mêmes mauvais penchants ; seule, la surface trompe. Son désir est d'avoir de l'argent.

Il n'avait pas de motif de haine pour tuer Bodéré. Il l'a dit et répété, il n'avait pas d'argent, il n'a pas hésité ; il a accepté d'abattre Bodéré moyennant dix francs, comme un boucher accepte d'abattre un boeuf. Le marché fait, il a tendu la main.

Du jour où Marie-Jeanne Bodéré a vu que son mari ne voulait plus lui donner de l'argent, elle l'a condamné à mort. Tout indique chez elle cette volonté et sa responsabilité, et dans toutes les circonstances du crime, que retrace l'organe du ministère public, se trouve établie la préméditation.

Quelle a été la part de chacun ? Ce qui est établi, ne serait-ce que par leur témoignage, c'est que tous deux ont frappé après avoir tous deux essayé d'empoisonner Bodéré.

Le Goff n'a pas eu, après le crime, cet instant de joie sauvage qu'a éprouvée l'accusée ; il a su s'éloigner du cadavre alors que celle-ci, après avoir fait à son mari un oreiller avec la grosse pierre pour son dernier sommeil, a relevé sa jupe, s'est jetée sur son corps et s'est mise à danser avec une volupté profonde.

Quant à l'enfant de Marie-Jeanne Bodéré, ce que les médecins ont hésité à dire, l'accusation, en s'appuyant sur les faits, peut le dire avec plus de sûreté : il est mort d'inanition. Tandis que sa mère buvait de l'eau-de-vie, il mourait abandonné.

Voilà à grands traits la physionomie de cette affaire qui place deux coupables devant le jury : une femme de vingt-deux ans et un jeune homme de dix-huit ans. La même accusation pèse sur tous les deux, leur responsabilité est égale.

L'accusation qui se lève contre eux est inexorable.

Il y a cependant une question grave qui se pose : l'un et l'autre, l'un ou l'autre méritent-ils des circonstances atténuantes ? Pour la femme Bodéré, le ministère public n'a pas voulu lui refuser, au moment où il a été demandé, le bénéfice d'un examen médical qui pouvait, bien qu'il eût la certitude contraire, la soustraire à la responsabilité qui pèse sur elle. Son opinion a été confirmée par les conclusions formelles des docteurs qui déclarent qu'elle n'est point folle, mais qu'il y a à tenir compte d'une bizarrerie de caractère qui ne lui permet pas de résister à ses penchants.

*Cette dernière conclusion n'est qu'une demande de circonstances atténuantes que l'organe du ministère public a le droit et le devoir de combattre, tout en rendant hommage à la pensée généreuse de ceux qui l'ont présentée."*

Le procureur de la République, en terminant, conjure le jury de n'écouter que la vérité.

*"Si vous pensez que la vérité est que les coupables que vous avez devant vous méritent des circonstances atténuantes, vous les leur accordez. Si au contraire la vérité pour vous est qu'ils n'en méritent pas, vous laisserez passer la justice tout entière."*

## M<sup>e</sup> Durest-Lebris défend la femme Bodéré

Après le réquisitoire, la parole a été donnée à M<sup>e</sup> Durest-Lebris, défenseur de Marie-Jeanne Bodéré, qui, dans une ingénieuse plaidoirie, a cherché à montrer que l'accusée, qui ne jouit que d'une intelligence au-dessous de la moyenne, devait, au point de vue de la responsabilité, bénéficier de cette bizarrerie dont parlent les docteurs dans leur rapport.

*"Celle que je défends, dit-il, s'adressant aux jurés, ne m'inspire aucun intérêt; je ne suis pas ému et je ne chercherai pas à vous communiquer une émotion que je n'éprouve pas. Ma tâche serait donc bien pénible, si je n'avais pour m'appuyer le rapport des médecins."*

La pensée que cette femme ne devait pas avoir sa raison, lui est venue en lisant l'acte d'accusation qui l'a glacé d'épouvante. A ce crime dépassant toute mesure, il ne pouvait trouver le mobile ; si la passion ou la haine pouvait expliquer l'empoisonnement, rien n'expliquait le crime tel qu'il a été commis. Sans être physiologiste, il a pu se faire une opinion en regardant l'accusée dans sa prison ; il regrette que son attitude à l'audience ne permette pas au jury de lire dans ses yeux et d'y voir qu'il n'y a chez elle que les instincts de la bestialité.

Les médecins à l'examen desquels il a demandé qu'elle fût soumise, ne l'ont pas déclarée folle, mais ils l'ont placée dans une situation intermédiaire entre la folie et la raison.

M<sup>e</sup> Durest-Le Bris donne lecture de passages du livre d'Orfila<sup>10</sup>, où il est parlé des caractères bizarres, tels que celui de Marie-Jeanne Bodéré, et où ce docteur exprime cette opinion, que les êtres atteints de bizarrerie ne peuvent être déclarés responsables à l'égal des autres.

<sup>10</sup> Mathieu Orfila, médecin, chimiste et criminologue, créateur de la chimie médicale, a publié en 1835 un "Traité de médecine légale" qui faisait référence en la matière au XIX<sup>e</sup> siècle. Voir *Gallica*.

On parle toujours dans ces affaires d'une mesure de grâce qui pourrait intervenir ; l'avocat demande au jury de prévenir cette mesure et de faire acte de justice en accordant à Marie-Jeanne Bodéré, le bénéfice des circonstances atténuantes.

## M<sup>e</sup> de Chamaillard présente la défense de Le Goff

Après M<sup>e</sup> Durest-Le Bris, M<sup>e</sup> de Chamaillard s'est levé et a demandé également au jury le bénéfice des circonstances atténuantes en faveur de Jean Le Goff. Pour lui, il ne saurait faire une déclaration pareille à celle qu'a fait entendre le précédent orateur. Malgré l'énormité du crime, il a pour Le Goff un sentiment de pitié que lui inspire sa jeunesse ; ayant la tâche de le défendre, il n'a qu'un désir, c'est de faire partager par le jury le sentiment qu'il éprouve pour l'accusé.

Il n'a qu'une chose à demander au jury, c'est qu'il dise, en usant du droit qu'il tient de la loi d'accorder des circonstances atténuantes, que la peine, dans ce qu'elle a d'excessif, ne sera pas appliquée. Les faits, du reste, sont là qui l'autorisent à faire usage de ce droit.

L'affaire ne doit pas être jugée en bloc, et il faut faire la part de chacun des deux accusés. Le Goff est moins coupable que Marie-Jeanne Bodéré, car il n'a pas conçu le crime, et le sang de la victime, qui n'a pas rejailli sur lui, indique que ce n'est pas lui encore qui a tenu le premier rôle dans l'accomplissement de l'assassinat. C'est Marie-Jeanne Bodéré qui a eu la pensée du crime ; elle avait dès longtemps fait connaître son intention ; c'est elle qui est allée chercher Le Goff et a armé sa main.

## Quelques compléments sur l'affaire Bodéré, par Annick Le Douget

Annick Le Douget, greffière au tribunal de Quimper, a publié plusieurs ouvrages sur les femmes criminelles en Bretagne et la peine de mort aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Dans un chapitre consacré à la gravité des faits et leur mobile, elle nous donne son point de vue sur le caractère plus ou moins atroce des crimes qui *"constitue un élément incontestable du choix de la sanction, aucun détail n'est épargné à la cour. (...) Quand Marie-Jeanne Bodéré danse sur le corps de son mari après l'avoir tué, aucune mansuétude ne trouve place dans le coeur de ses juges."*

Plus loin, elle nous apporte quelques précisions sur le comportement de l'accusée avant et après le procès :

*"De même, les remords de l'empoisonneuse Marie-Jeanne Bodéré sont feints, prévient le procureur général le 14 avril 1875, le repentir ne doit pas être confondu avec la peur de la mort." Avant l'audience, "elle avait été prise d'accès de fureur tels qu'il avait fallu la mettre au cachot où elle était restée pendant deux jours, accroupie dans ses ordures et vociférant les propos les plus cyniques" mais, "depuis sa condamnation, obéissant aux conseils de son défenseur, elle s'est montrée douce et calme, elle pleure et supplie ceux qui l'approchent d'intervenir pour empêcher qu'elle ne soit exécutée."<sup>11</sup>*

Enfin, animé d'une profonde émotion, le défenseur invoque l'âge de l'accusé, qui a été entraîné par la fatalité à commettre, du premier coup et sans avoir pu montrer ce dont il était capable, le plus grand des crimes, il pense, qu'à tous les titres, Jean Le Goff mérite la pitié que lui-même éprouve.

## L'heure des délibérations

Il est cinq heures quand le président commence son résumé, qui a duré plus d'une heure, et qui a été écouté dans le plus profond silence.

Puis le jury se retire dans la salle des délibérations.

Il en rapporte, au bout d'une heure, un verdict affirmatif sur toutes les questions qui lui ont été posées, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes en ce qui concerne Le Goff.

Les accusés sont introduits et on leur donne lecture du verdict. Le pro-

cureur de la République se lève et requiert contre Marie-Jeanne Bodéré la peine de mort et contre Jean Le Goff celle des travaux forcés à perpétuité.

Ces réquisitions sont traduites de nouveau à Marie-Jeanne Bodéré, qui ne manifeste pas d'émotion ; elle se livre à des réflexions à mi-voix.

Consultée sur l'application de la peine, elle se contente de répondre *"qu'elle préfère être condamnée aux travaux forcés à perpétuité."*

## Le verdict

La cour se retire ensuite pour délibérer ; elle rentre en séance au bout d'une demi-heure.

*"La Cour (...) prononce ensuite un arrêt qui condamne la femme Bodéré à la peine de mort, et ordonne que l'exécution aura lieu sur une des places publiques de Quimper. Elle prononce contre Jean Le Goff la condamnation aux travaux forcés à perpétuité."*

L'audience avait duré de dix heures du matin à huit heures du soir et n'avait cessé d'être suivie par une foule considérable.

On nous signale que le jury a signé un recours en grâce en faveur de la femme Bodéré."<sup>12</sup>

## 25 mai 1875, la grâce

Des doutes existant sur son état mental, Marie-Jeanne Bodéré sera graciée le 25 mai 1875 par le président Mac-Mahon.

La presse relate cette nouvelle dans le journal *Le Finistère*, édition du 29 mai 1875 :

*"Par décision du 25 courant, la*

<sup>11</sup> *Justice de sang. La peine de mort en Bretagne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Annick Le Douget (Ed Coop Breizh)

<sup>12</sup> La gazette des tribunaux 14/04/1875

peine de mort prononcée par la cour d'assises du Finistère, le 8 avril dernier, contre la femme Bodéré, reconnue coupable des crimes d'empoisonnement et d'assassinat sur la personne de son mari, a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

*Cette nouvelle a été communiquée à la femme Bodéré et on en est*

*encore à ignorer quelle impression elle en a ressentie.*

*Elle quittera la prison de Quimper aujourd'hui pour être conduite à la maison centrale de Rennes où elle subira sa peine. On sait que les femmes condamnées à la peine des travaux forcés à perpétuité ne sont envoyées à Cayenne<sup>13</sup> que si elles le demandent."*

## *Une pièce qui n'a pas été versée au dossier : Les circonstances de la vie de Marie-Jeanne Bodéré Un parcours familial semé de heurts et de malheurs*

### *Un départ dans la vie catastrophique :*

Marie-Jeanne Bodéré n'a jamais connu son père : à sa naissance, le 10 décembre 1851, il était déjà mort depuis deux mois. En effet, les registres de l'état civil de Penmarc'h nous apprennent que, le 7 octobre 1851, Charles Bodéré est décédé à son domicile à l'âge de vingt-neuf ans.<sup>14</sup>

Lors de la déclaration à la mairie de la naissance et la présentation de l'enfant, née à une heure du matin, son oncle paternel (et futur beau-père) Bertrand Bodéré, trente-et-un ans et son oncle maternel Barthélémy Le Tirilly, quarante-et-un ans, étaient accompagnés de Marguerite Le Vern, âgée de soixante-quatre ans, sage-femme, demeurant au bourg de Kéridy.<sup>15</sup>

### *Une première rupture :*

Sa mère, Marie-Jeanne Le Tirilly, née le 26 mars 1824, se remarie en 1853 avec Guillaume Stéphan, un veuf, père de deux garçons de six et quatre ans. Marie-Jeanne a deux ans.

Pendant cinq années, elle va vivre au lieu-dit Runanavel (aujourd'hui Runavalen, entre Kéridy et Saint-Pierre) dans cette famille recomposée qui verra la naissance de deux demi-frères, Jean et Michel Stéphan.

### *Une deuxième rupture :*

Marie-Jeanne Le Tirilly, décède le 17 décembre 1858, à l'âge de trente-quatre ans. Marie-Jeanne est orpheline à sept ans.<sup>16</sup>

### *Une troisième rupture :*

Après la disparition de sa mère et le remariage de son beau-père avec Marie-Anne Jégou, le 16 février 1859, elle est accueillie dans la famille de son oncle, Bertrand Bodéré et reviendra donc à Keryaouen.

Cependant, ce n'est pas une mince affaire que de devoir s'adapter à une nouvelle famille, même s'il s'agit de cousins. En effet, Bertrand a dû se remarier, sa première épouse, Anne-Marie Le Tirilly, tante de Marie-Jeanne, étant décédée le 10 juillet 1857, dans une auberge, chez François Le Chever, boulanger et cabaretier, rue Kéréon à Pont-L'Abbé.<sup>17</sup> Sa nouvelle épouse, depuis le 4 juin 1858, est Perrine Le Drézen, veuve elle aussi.

La nièce orpheline de sept ans va devoir s'intégrer à un foyer composé de onze personnes : les parents, deux journaliers ainsi que les six enfants de quatorze à sept ans (trois fils et trois filles). Parmi ses cousins germains, il y a l'aîné, Bertrand, à qui elle sera mariée à l'âge de dix-neuf ans.

## *Epilogue*

Marie-Jeanne Bodéré décède un an plus tard, le 18 août 1876, à la prison de femmes de Rennes, à l'âge de vingt-quatre ans.

Jean Le Goff, bagnard en Nouvelle-Calédonie sous le n° 7663, décède à l'île Nou, le 25 avril 1911, à l'âge de cinquante-cinq ans.

### *Un nouveau décès et un mariage:*

Bertrand Bodéré, le père, décède le 8 juin 1865.

Marie-Jeanne Bodéré et Bertrand Bodéré (fils), cousins germains, se marient le 2 février 1870 à quatre heures du soir.

Une personne joue un rôle important par sa présence aux moments-clés de la vie de Marie-Jeanne Bodéré, c'est son oncle maternel, Barthélémy Le Tirilly, (4 décembre 1808 – 3 mars 1879), cultivateur à Prat Gouzien, marié lui aussi deux fois, en 1835 et 1868. Outre la déclaration de la naissance à la mairie, c'est lui qui sera le tuteur de la jeune fille et qui l'assistera, comme son père l'aurait fait, lors du mariage. On le retrouve également cité à plusieurs reprises lors d'autres occasions touchant la famille (décès en particulier).

On peut donc considérer cependant que, malgré les graves difficultés rencontrées, le lien familial a toujours été présent, même s'il n'a pas pu à lui seul "compenser" toutes les circonstances qui ont fait de Marie-Jeanne Bodéré ce qu'elle est devenue.

N'a-t-elle pas été quelque part, elle aussi, victime ?

<sup>13</sup> Une erreur du rédacteur de l'article car, en 1875, elles n'allaient plus à Cayenne mais en Nouvelle-Calédonie (Précision apportée par Annick Le Douget)

<sup>14</sup> AD 29 Etat-civil de Penmarc'h, décès 1841-1887, 1 MI EC 196/11

<sup>15</sup> Etat-civil de Penmarc'h, Naissances 1846-1884, 1 MI EC 196/7

<sup>16</sup> AD 29 Etat-civil de Penmarc'h, décès 1841-1887, 1 MI EC 196/11

<sup>17</sup> AD 29 Etat-civil de Penmarc'h, décès 1841-1887, 1 MI EC 196/11

## Sources et bibliographie

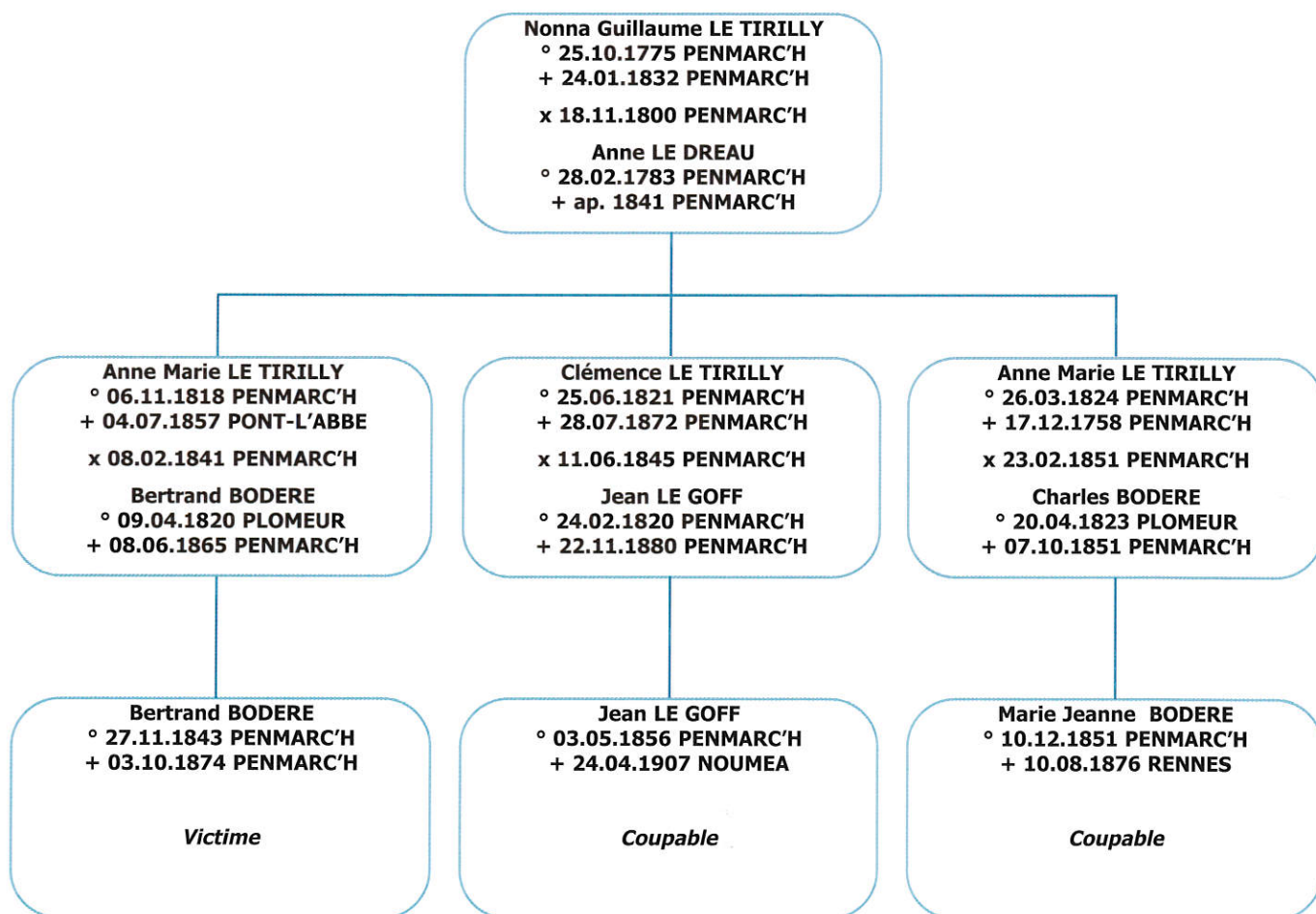
AD 29, 4 U 2/227 Acte d'accusation, Cour d'Appel de Rennes n° 25 du 29 décembre 1874  
 AD 29 6 M 494 Recensements de la population de 1856, 1861, 1866 et 1872,  
 AD 29 Etat-civil de Penmarc'h :  
 - 1 MI EC 196/7 Naissances 1846-1884  
 - 1 MI EC 196/9 Mariages 1817-1882  
 - MI EC 196/11 Décès 1841-1887  
 AD 29 3 P159/1 Cadastre de Penmarc'h de 1833

Journal *Le Finistère* du 7 octobre 1874  
 Journal *Le Finistère* du 23 janvier 1875  
 Journal *Le Finistère* du 10 avril 1875  
 Journal *Le Finistère* du 29 mai 1875  
*La gazette des tribunaux* , 14 avril 1875

*Justice de sang. La peine de mort en Bretagne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, par Annick Le Douget (Ed Coop Breizh)  
 Émile Littré : *Dictionnaire de la langue française*, 1872-1877  
 Dictionnaire Favereau (Skol Vreizh)

Sites web :

- \* LE DROIT CRIMINEL "Droit pénal - Procédure pénale" de Jean-Paul DOUCET
- \* [filetsbleus.free.fr](http://filetsbleus.free.fr) », site de la fête de Concarneau
- \* Wikipédia »
- \* [encyclopedie-gratuite.fr](http://encyclopedie-gratuite.fr)



## Ascendance de Bertrand et Marie Jeanne BODÉRE

## Génération I

2 **BODERE** Bertrand ° 27.11.1843 PENMARCH X 02.02.1870 PENMARCH + 03.10.1874 PENMARCH  
 3 **BODERE** Marie-Jeanne ° 10.12.1851 PENMARCH + 18.08.1876 RENNES

## Génération II

4 **BODERE** Bertrand ° 09.04.1820 PLOMEUR X 08.02.1841 PENMARCH + 08.06.1865 PENMARCH  
 5 **LE TIRILLY** Anne Marie ° 06.11.1818 PENMARCH + 04.07.1857 PONT-L'ABBE  
 6 **BODERE** Charles ° 20.04.1823 PLOMEUR X 23.02.1851 PENMARCH + 07.10.1851 PENMARCH  
 7 **LE TIRILLY** Marie Jeanne ° 26.03.1824 PENMARCH + 17.12.1858 PENMARCH

## Génération III

8 **BODERE** Jean ° 07.11.1789 PENMARCH X 19.07.1815 PENMARCH + 07.05.1840 PLOMEUR  
 9 **LE GUIRIEC** Catherine ° 15.11.1780 PENMARCH + après 1851  
 10 **LE TIRILLY** Nonna Guillaume ° 25.10.1875 PENMARCH X 18.11.1800 PENMARCH + 24.01.1832 PENMARCH  
 11 **LE DREAU** Anne ° 28.02.1783 PENMARCH + après 1841  
 12 Voir sosa n° 8  
 13 Voir sosa n° 9  
 14 Voir sosa n° 10  
 15 Voir sosa n° 11

## Génération IV

16 **BODERE** Bertrand ° 11.12.1759 PENMARCH X 05.04.1785 PENMARCH + 21.02.1812 PENMARCH  
 17 **DURAND** Marie Agnès ° 21.01.1764 PENMARCH + entre 1791 et 1794  
 18 **LE GUIRIEC** Yves ° 24.02.1759 PLOMEUR X 20.01.1772 PLOMEUR + 17.11.1827 PENMARCH  
 19 **DURAND dit ROBIN** Anne ° 18.11.1753 PENMARCH + après 1815  
 20 **LE TIRILLY** Guillaume ° 21.12.1748 PENMARCH X 10.06.1772 PENMARCH + 15.02.1809 PENMARCH  
 21 **JAOUEN** Anne ° 01.08.1750 PENMARCH + 16.10.1829 PENMARCH  
 22 **LE DREAU** Pierre ° 12.05.1759 PLOBANNALEC X 10.10.1780 PENMARCH + 10.05.1818 PENMARCH  
 23 **LE CALVE** Anne ° 20.02.1750 PENMARCH + 10.11.1825 PENMARCH  
 24 Voir sosa n° 16  
 25 Voir sosa n° 17  
 26 Voir sosa n° 18  
 27 Voir sosa n° 19  
 28 Voir sosa n° 20  
 29 Voir sosa n° 21  
 30 Voir sosa n° 22  
 31 Voir sosa n° 23

## Génération V

32 **BODERE** Bertrand ° 22.05.1714 PENMARCH X 12.02.1743 PENMARCH + 04.11.1781 PENMARCH  
 33 **LE CALVEZ** Marie ° 20.10.1717 PENMARCH + 09.04.1780 PENMARCH  
 34 **DURAND** Jean ° ca 1737 X 20.01.1762 PENMARCH + 03.06.1770 PENMARCH  
 35 **DURAND dit ROBIN** Anne ° 10.04.1745 PENMARCH + après 1785  
 36 **LE GUIRIEC** Noël ° 25.12.1730 PLOMEUR X 25.01.1750 PENMARCH + 22.03.1808 PLOMEUR  
 37 **LE GARREC** Catherine ° ca 1731 BEUZEC CAP CAVAL + 25.09.1779 PLOMEUR  
 38 **DURAND dit ROBIN** Alain ° 12.01.1708 PENMARCH X 18.01.1734 PENMARCH + 06.11.1771 PENMARCH  
 39 **JEGOU** Marie ° 02.07.1712 PENMARCH + 18.01.1770 PENMARCH  
 40 **LE TIRILLY** Alain ° 13.04.1724 PENMARCH X 20.02.1748 PENMARCH + 09.05.1759 PENMARCH  
 41 **SALAUN** Marie ° 07.05.1722 PENMARCH + 19.05.1780 PENMARCH  
 42 **JAOUEN** Guillaume ° 02.12.1705 PENMARCH X 22.02.1740 PENMARCH + 31.10.1761 PENMARCH  
 43 **LE CALVEZ** Marie ° ?? + après 1780  
 44 **LE DREAU** Jacques Pierre ° 07.09.1737 PENMARCH X 26.02.1759 PLOBANNALEC + 07.10.1786 PLOBANNALEC  
 45 **LE BRUN** Jeanne ° ca 1739 PLOBANNALEC + 20.10.1784 TREFFIAGAT  
 46 **LE CALVE** Jacques ° 30.08.1727 PENMARCH X 01.03.1745 PENMARCH + 8 Fructidor an VIII PENMARCH  
 47 **RIVOAL dit SAL** Jeanne ° ca 1721 PENMARCH + 10.03.1788 PENMARCH  
 48 Voir sosa n° 32  
 49 Voir sosa n° 33  
 50 Voir sosa n° 34  
 51 Voir sosa n° 35  
 52 Voir sosa n° 36  
 53 Voir sosa n° 37  
 54 Voir sosa n° 38  
 55 Voir sosa n° 39  
 56 Voir sosa n° 40  
 57 Voir sosa n° 41  
 58 Voir sosa n° 42  
 59 Voir sosa n° 43  
 60 Voir sosa n° 44  
 61 Voir sosa n° 45  
 62 Voir sosa n° 46  
 63 Voir sosa n° 47

## Génération VI

64 <b>BODERE</b> Alain	° après 1686	X 13.04.1711 PENMARCH	+ après 1743
65 <b>SINOUE</b> Marie	° ca 1681 PENMARCH		+ 29.03.1761 PENMARCH
66 <b>LE CALVEZ</b> Alain	° ca 1690	X 20.02.1716 PENMARCH	+ 23.06.1766 PENMARCH
67 <b>LE GUIRIEC</b> Urbane	° 22.01.1692 PLOMEUR		+ 31.08.1767 PENMARCH
68 <b>DURAND</b> Jean	° ??	X ??	+ après 1762
69 <b>LE CARVAL</b> Jeanne	° ??		+ après 1762
70 <b>DURAND dit ROBIN</b> Bernard	° 07.04.1714 PENMARCH	X 27.01.1744 PENMARCH	+ 26.11.1779 PENMARCH
71 <b>GOALLIC</b> Anne Louise	° 01.09.1714 PENMARCH		+ après 1785
72 <b>LE GUIRIEC</b> Yves	° 06.01.1698 PLOMEUR	X 09.10.1730 PLOMEUR	+ 19.10.1779 PLOMEUR
73 <b>LARNICOL</b> Clémence	° 22.03.1708 PLOMEUR		+ 18.03.1745 PLOMEUR
74 <b>LE GARREC</b> Michel	° ??	X ??	+ après 1749 ??
75 <b>GOALLIC</b> Catherine	° ??	X ??	+ après 1749 ??
76 <b>DURAND dit ROBIN</b> Alain	° ??	X 02.11.1699 PENMARCH	+ 19.01.1736 PENMARCH
77 <b>LE DREAU</b> Anne	° ca 1672 PENMARCH		+ 15.12.1747 PENMARCH
78 <b>JEGOU</b> Henri	° ca 1679	X 17.07.1707 PENMARCH	+ 12.07.1739 PENMARCH
79 <b>LEMDIVAT</b> Marie	° après 1682		+ après 1742
80 <b>LE TIRILLY</b> François	° 29.12.1700 PENMARCH	X 17.02.1721 PLOMEUR	+ 05.02.1766 PENMARCH
81 <b>GUIDOU</b> Charlotte	° ?? PLOMEUR		+ 30.04.1730 PENMARCH
82 <b>SALAUN</b> Jean	° ca 1673 PENMARCH	X 19.07.1698 PENMARCH	+ 18.01.1739 PENMARCH
83 <b>LE DREZEN</b> Anne	° ca 1683 PENMARCH		+ 24.04.1738 PENMARCH
84 <b>JAOUEN</b> Jean	° 31.03.1673 PLOMEUR	X 18.01.1694 PENMARCH	+ 07.06.1737 PENMARCH
85 <b>LE COROLLER</b> Marie	° ca 1664 PENMARCH		+ 24.10.1749 PENMARCH
86 <b>LE CALVEZ</b> Gabriel	° ??		+ après 1740
87 <b>DAOULAS</b> Louise	° ??		+ ??
88 <b>LE DREAU</b> Pierre	° 26.09.1704 PENMARCH	X 05.10.1733 PENMARCH	+ 30.12.1762 PLOBANNALEC
89 <b>GOARIN</b> Jeanne	° ca 1704		+ 10.02.1747 PENMARCH
90 <b>LE BRUN</b> Ambroise	° ca 1690 PLOMEUR ?	X 27.08.1737 PLOBANNALEC	+ 09.03.1750 TREFFIAGAT
91 <b>STRUILLLOU</b> Marguerite	° ??		+ après 1759 TREFFIAGAT
92 <b>LE CALVE</b> Michel	° ca 1686 PENMARCH	X 09.09.1720 PENMARCH	+ 06.04.1748 PENMARCH
93 <b>LE PLOMB</b> Anne	° ca 1697 PENMARCH		+ 19.12.1763 PENMARCH
94 <b>RIVOAL dit SAL</b> René	° ??	X ??	+ ??
95 <b>GOUZARCH</b> Catherine	° ??		+ avant 1745
96 Voir sosa n° 64			
97 Voir sosa n° 65			
98 Voir sosa n° 66			
99 Voir sosa n° 67			
100 Voir sosa n° 68			
101 Voir sosa n° 69			
102 Voir sosa n° 70			
103 Voir sosa n° 71			
104 Voir sosa n° 72			
105 Voir sosa n° 73			
106 Voir sosa n° 74			
107 Voir sosa n° 75			
108 Voir sosa n° 76			
109 Voir sosa n° 77			
110 Voir sosa n° 78			
111 Voir sosa n° 79			
112 Voir sosa n° 80			
113 Voir sosa n° 81			
114 Voir sosa n° 82			
115 Voir sosa n° 83			
116 Voir sosa n° 84			
117 Voir sosa n° 85			
118 Voir sosa n° 86			
119 Voir sosa n° 87			
120 Voir sosa n° 88			
121 Voir sosa n° 89			
122 Voir sosa n° 90			
123 Voir sosa n° 91			
124 Voir sosa n° 92			
125 Voir sosa n° 93			
126 Voir sosa n° 94			
127 Voir sosa n° 95			

## Ascendance de Jean LE GOFF

### Génération I

1 **LE GOFF** Jean ° 03.05.1856 PENMARCH + 24.04.1907 NOUMEA (bagne)

### Génération II

2 **LE GOFF** Jean ° 24.02.1820 PENMARCH X 11.06.1845 PENMARCH + après 1856 PENMARCH  
3 **LE TIRILLY** Clémence ° 26.05.1821 PENMARCH + après 1856 PENMARCH

### Génération III

4 **LE GOFF** François Pierre ° 18.09.1788 PENMARCH X 15.11.1808 PENMARCH + 12.07.1847 PENMARCH  
5 **STEPHANT** Louise ° 11.08.1783 PLOMEUR + après 1845  
6 **LE TIRILLY** Nonna Guillaume ° 25.10.1875 PENMARCH X 18.11.1800 PENMARCH + 24.01.1832 PENMARCH  
7 **LE DREAU** Anne ° 28.02.1783 PENMARCH + après 1841

### Génération IV

8 **LE GOFF** Alain ° avant 1755 TREFFIAGAT X 05.02.1782 BEUZEC CAP CAVAL + 28.09.1801 ??  
9 **SALAUN** Anne ° 13.02.1756 PENMARCH + 19.12.1829 PENMARCH  
10 **STEPHANT** Yves ° 14.09.1752 PLOBANNALEC X 22.09.1778 SAINT JEAN TROLIMON + 15.03.1816 PENMARCH  
11 **GUIZIOU** Marie ° 01.05.1753 PLONEOUR + 27.05.1791 PLOMEUR  
12 **LE TIRILLY** Guillaume ° 21.12.1748 PENMARCH X 10.06.1772 PENMARCH + 15.02.1809 PENMARCH  
13 **JAOUEN** Anne ° 01.08.1750 PENMARCH + 16.10.1829 PENMARCH  
14 **LE DREAU** Pierre ° 12.05.1759 PLOBANNALEC X 10.10.1780 PENMARCH + 10.05.1818 PENMARCH  
15 **LE CALVE** Anne ° 20.02.1750 PENMARCH + 10.11.1825 PENMARCH

### Génération V

17 **LE GOFF** Marie ° 09.12.1734 PLOVAN + 04.02.1785 PENMARCH  
18 **SALAUN** Jean ° 10.04.1712 PENMARCH X 20.05.1749 PENMARCH + 13.07.1773 PENMARCH  
19 **LE CARVAL** Anne ° 22.10.1725 PENMARCH + 11 Messidor an VII PENMARCH  
20 **STEPHANT** Mathieu ° 22.10.1703 PENMARCH X 15.02.1751 PLOBANNALEC + 20.05.1767 PLOMEUR  
21 **LE MAREC** Marie ° 07.06.1715 LOCTUDY + après 1753 PLOBANNALEC ?  
22 **GUIZIOU** Guillaume ° 10.11.1712 PLOMEUR X 15.09.1739 BEUZEC CAP CAVAL + entre 1762 et 1778 PLONEOUR ?  
23 **YVEN** Marie ° ca 1721 PLONEOUR ? + 20.07.1765 PLONEOUR  
24 **LE TIRILLY** Alain ° 13.04.1724 PENMARCH X 20.02.1748 PENMARCH + 09.05.1759 PENMARCH  
25 **SALAUN** Marie ° 07.05.1722 PENMARCH + 19.05.1780 PENMARCH  
26 **JAOUEN** Guillaume ° 02.12.1705 PENMARCH X 22.02.1740 PENMARCH + 31.10.1761 PENMARCH  
27 **LE CALVEZ** Marie ° ?? + après 1780  
28 **LE DREAU** Jacques Pierre ° 07.09.1737 PENMARCH X 26.02.1759 PLOBANNALEC + 07.10.1786 PLOBANNALEC  
29 **LE BRUN** Jeanne ° ca 1739 PLOBANNALEC + 20.10.1784 TREFFIAGAT  
30 **LE CALVE** Jacques ° 30.08.1727 PENMARCH X 01.03.1745 PENMARCH + 8 Fructidor an VIII PENMARCH  
31 **RIVOAL dit SAL** Jeanne ° ca 1721 PENMARCH + 10.03.1788 PENMARCH

### Génération VI

34 **LE GOFF** Nicolas ° 30.05.1700 PLOZEVET X 27.06. 723 TREGAT (bans) + 08.02.1745 PLOVAN  
35 **LE ROUX** Corentine ° ca 1696 PLONEOUR + 17.09.1785 PLONEOUR  
36 **SALAUN** Jean ° ca 1673 PENMARCH X 19.07.1698 PENMARCH + 18.01.1739 PENMARCH  
37 **LE DREZEN** Anne ° ca 1683 PENMARCH + 24.04.1738 PENMARCH  
38 **LE CARVAL dit GOFF** Corentin ° 04.04.1694 PENMARCH X 08.02.1723 PENMARCH + 19.12.1770 PENMARCH  
39 **DURAND dit ROBIN** Marie Anne ° 26.01.1703 PENMARCH + après 1754 PENMARCH ?  
40 **STEPHANT** Jean ° 14.12.1673 PLOMEUR X avant 1700 ?? + 20.04.1729 PLOMEUR  
41 **BUANNIC** Marie ° 23.03.1672 PLOMEUR + 08.03.1750 PENMARCH  
42 **LE MAREC** François ° ca 1688 X 11.07.1714 LOCTUDY + 02.02.1715 LOCTUDY  
43 **LE FLOCH** Jeanne ° 02.08.1680 LOCTUDY + 19.03.1748 PLOBANNALEC  
44 **GUIZIOU** Michel ° ca 1696 PLOMEUR ? X 28.11.1711 PLOMEUR + 27.12.1726 PLONEOUR  
45 **LE LOUEDEC** Anne ° ca 1684 BEUZEC CAP CAVAL + 13.02.1721 PLOMEUR  
46 **YVEN** Jean ° ca 1682 BEUZEC CAP CAVAL X 28.08.1704 BEUZEC CAP CAVAL + 23.03.1742 PLONEOUR  
47 **LE ROUX** Marie ° ca 1683 BEUZEC CAP CAVAL + 12.04.1744 PLONEOUR  
48 **LE TIRILLY** François ° 29.12.1700 PENMARCH X 17.02.1721 PLOMEUR + 05.02.1766 PENMARCH  
49 **GUIDOU** Charlotte ° ?? PLOMEUR + 30.04.1730 PENMARCH  
50 **SALAUN** Jean ° ca 1673 PENMARCH X 19.07.1698 PENMARCH + 18.01.1739 PENMARCH  
51 **LE DREZEN** Anne ° ca 1683 PENMARCH + 24.04.1738 PENMARCH  
52 **JAOUEN** Jean ° 31.03.1673 PLOMEUR X 18.01.1694 PENMARCH + 07.06.1737 PENMARCH  
53 **LE COROLLER** Marie ° ca 1664 PENMARCH + 24.10.1749 PENMARCH  
54 **LE CALVEZ** Gabriel ° ?? + après 1740  
55 **DAOULAS** Louise ° ?? + ??  
56 **LE DREAU** Pierre ° 26.09.1704 PENMARCH X 05.10.1733 PENMARCH + 30.12.1762 PLOBANNALEC  
57 **GOARIN** Jeanne ° ca 1704 + 10.02.1747 PENMARCH  
58 **LE BRUN** Ambroise ° ca 1690 PLOMEUR X 27.08.1737 PLOBANNALEC + 09.03.1750 TREFFIAGAT  
59 **STRUILLOU** Marguerite ° ?? + après 1759 TREFFIAGAT  
60 **LE CALVE** Michel ° ca 1686 PENMARCH X 09.09.1720 PENMARCH + 06.04.1748 PENMARCH  
61 **LE PLOMB** Anne ° ca 1697 PENMARCH + 19.12.1763 PENMARCH  
62 **RIVOAL dit SAL** René ° ?? X ?? + ??  
63 **GOUZARCH** Catherine ° ?? + avant 1745

# Une généalogie de *Juloded*

par Jean-Miliau GARION, CGF n° 508.

Avec treize romans ou récits publiés depuis une vingtaine d'années, le docteur Louis Pouliquen est devenu un auteur incontournable de la littérature contemporaine en Bretagne.

Son dernier ouvrage *Un vieux chêne en Bretagne, une généalogie de juloded*, est une plongée dans son passé familial. Il a choisi d'évoquer, sur cinq générations, les couples qui se sont succédés dans sa maison natale - la ferme du Fers, en Saint-Thégonnec - de 1761 à 1967. Il nous offre ainsi une tranche d'histoire, plus proche du quotidien de nos ancêtres que le récit des événements politiques enseigné à l'école.

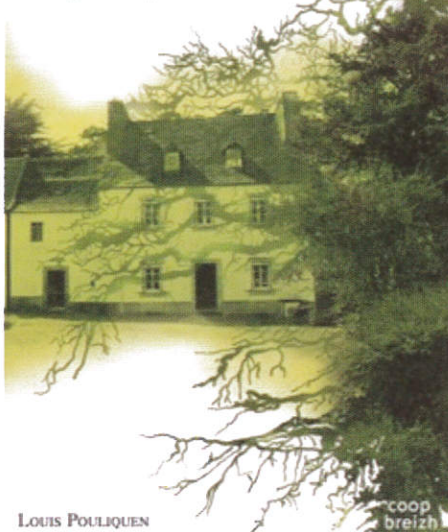
Convenablement documenté, mais sachant aussi rester dans le flou pour éviter les impairs, le ton est juste, le décor bien planté, le récit rythmé, l'écriture agréable. Les archives familiales (inventaires, ventes, partages) ont été judicieusement exploitées. Tout y paraît vraisemblable à défaut d'être totalement véridique et aide à comprendre l'évolution du monde agricole.

C'est un bel hommage rendu aux siens, une manière d'honorer leur mémoire, procédant suivant une forme originale, le narrateur étant un vieux chêne, multiséculaire, personnifiant l'arbre généalogique.

Pour autant, il est périlleux d'écrire un roman évoquant des personnages ayant réellement existé. A chaque ligne, en effet, l'auteur risque d'être pris en faute, en travestissant la vérité. Le généalogiste, souvent pointilleux, parfois même intraitable, trouvera sans doute à redire. Mais ne doit-il pas se montrer indulgent ? Son aspiration secrète n'est-elle pas, bien souvent, d'accomplir le même dessein :

## UN VIEUX CHÊNE EN BRETAGNE

Une généalogie de *Juloded*



tenter, à son tour, de redonner un souffle de vie à ses chers disparus ?

Les tempéraments attribués aux personnages qui émaillent le récit ne peuvent être que le fruit de l'imagination, il est impossible qu'il en soit autrement et il serait injuste d'en faire grief à l'auteur. Celui-ci, plein de piété filiale, n'ayant nul désir de peindre ses aïeux sous un jour sombre, nous les livre dans un cadre bucolique, sous une apparence plutôt sympathique, quoique chacun avec ses différences, dans une sorte de huis-clos, ayant pour cadre la ferme familiale. Pourquoi pas ?

Cependant, et nous le regrettons, les rapports qu'entretenaient ces personnes avec leur entourage, les domestiques, les voisins, la famille, les habitants du pays, auraient pu, pensons-nous, être plus développés.

En approfondissant ses recherches, l'auteur se serait aperçu qu'au Fers, il

y eut longtemps deux fermes, abritant deux familles : celle de ses aïeux et le *Ty coz* habité par des parents proches<sup>1</sup>, tel Jean-Baptiste Caroff (1796-1865), maire de Saint-Thégonnec durant seize ans (de 1848 à 1864), totalement absent du récit. Il ignore aussi que l'oncle Jean Marie Pouliquen (1763-1832), de Limbahu, signalé, lui, à diverses reprises, fut, durant un quart de siècle (de 1807 à 1832), à la tête de la municipalité.

Si l'ouvrage s'inspire de faits réels, nous n'oublions pas qu'il ne s'agit que d'un roman, reconnu et présenté comme tel ; dès lors l'auteur est libre d'en user à sa guise. Aussi, notre remarque ne doit pas être regardée comme un reproche, simplement comme une attente déçue.

Le sous-titre du livre : *Une généalogie de juloded*, induit en effet une volonté d'éclairer le public sur la signification exacte de ce terme. Le récit comporte bien une évocation du passage de la position de paysan aisé, fabricant de toile, à celle d'éleveur de chevaux, ne cessant d'accroître sa fortune et remportant de nombreux prix ; mais le lecteur reste sur sa faim. Il ne parvient pas, au bout du compte, à comprendre les raisons qui ont fait naître et se développer, dans l'ancien pays toilier, l'usage d'un terme spécifique pour désigner, durant plusieurs décennies, d'une manière plutôt défavorable, les riches éleveurs de la région. Sur ce sujet, l'auteur pose en effet plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

Citons les passages où il évoque ce terme et s'interroge :

*"Je n'ai pas bien compris comment ce nom est né, et l'apparition du train*

<sup>1</sup> La soeur d'Alain (fils de Jean et Marie Péron, ancêtres n° 32 et 33 de Louis Pouliquen), Catherine Pouliquen (1771-1817), et son mari (x 1795) Joseph Soubigou (1765-1820) ; sans postérité. Puis, jusqu'en 1837, leur neveu, Jean Baptiste Caroff (1796-1865), marié en 1822. L'année qui précéda son départ, celui-ci employait huit domestiques, son cousin six, soit quatorze personnes, n'appartenant pas à la famille, présentes sur les lieux. Il s'établit ensuite au village voisin de Lannivinon. Une fille d'Alain, Marie Jeanne Pouliquen (1793-1854), épouse de François Le Mer (1793-1839), le remplaça. Son fils, François Louis Le Mer, lui succéda au Fers jusqu'aux environs de 1875, époque à partir de laquelle le hameau ne compta plus qu'un ménage.

*n'a rien à voir dans cette histoire. Je n'ai pas davantage compris comment il a perduré dans le langage des hommes, car on l'entend encore, cent cinquante ans plus tard, dans les conversations d'aujourd'hui avec, souvent d'ailleurs, quelques relents nauséabonds." (LP, p 310)*

*"Je ne sais pas qui a inventé ce nom pour désigner les paysans-fabricants de toile du pays des enclos, car il paraît qu'il s'agit de nous. Nous voici tous des Juloded, nous, mais aussi les cousins Boucher, Pouliquen, Queindec, Soubigou, Martin, et tous les autres fabricants de toile..." (LP, p 310)*

*"Mais d'où vient-il donc, ce surnom ? Et que cache-t-il ? Y aurait-il des gens qui nous en voudraient ?" (LP, p 310) (...)*

*"Tous, sous ce surnom de Julod – au pluriel Juloded – tombé d'on ne sait où, formaient une vaste confrérie bien vivante de nos jours (vers 1870) et dont l'histoire remontait à plusieurs siècles." (LP, p 311)*

*"D'où nous tombait ce nom de Julod qui ne sent pas l'accent du pays des enclos ? Nous venait-il de la ville, où l'on sait que les Jules et les Julot sont souvent taxés de drôles ? Un plaisantin de nos champs de foire avait-il saisi le mot pour le plaquer sur le dos des paysans fabricants de toile et leur jouer une farce ? Nous arrivait-il de l'étranger par la haute mer ? Une version accusait des marins du Jutland qui transportaient dans les cales de leurs navires les toiles de lin de chez nous vers leur pays de grand froid. Chez eux, les commerçants de draps portaient un nom qui, dans leur charabia avait des consonances de "Jutland" ou de "Jutlaud". (LP, p 312) (...)*

### Juloded, qui êtes-vous ?

Nos réponses à ces interrogations et celles aujourd'hui admises diver-

gent, c'est pourquoi nous souhaitons les exposer ici afin d'alimenter un débat qui ne nous paraît pas clos.

Les mots ont une existence propre. Ils naissent d'un besoin, peuvent servir à exprimer un ressenti, une rancœur, puis disparaissent quand ils n'ont plus lieu d'être. Parfois, il arrive aussi qu'un nouveau souffle leur redonne vie, élargissant leur champ sémantique pour désigner une entité voisine, presque semblable mais néanmoins différente, qui nous fait perdre de vue le sens initial. C'est, je crois, ce qui est arrivé au terme de *Julod*.

Il apparaît, dans un écrit, pour la première fois, sous une forme tronquée<sup>2</sup>, en 1865. René François Le Men, archiviste du Finistère, en précise le sens en 1879, dans le *Bulletin de la société archéologique*, puis l'usage s'en répand sous la plume d'auteurs et de journalistes favorables à la république naissante pour désigner des adversaires politiques.

Notons qu'il n'entre, pour la première fois, dans un dictionnaire, qu'en 1890. Il se traduit par *riche*, dans un sens péjoratif. Ni Le Gonidec (1775-1838), d'origine léonarde, ni le colonel Troude (1803-1885) pas plus que le père Grégoire de Rostrenen (1732) ou Dom Le Pelletier (1752), n'en font état dans leurs dictionnaires respectifs. Son utilisation dans le langage courant nous paraît dès lors relativement récente.

Louis Pouliquen s'étonne, fort justement, de l'essor qu'il semble avoir pris après la disparition de l'industrie toilière :

*"Je ne sais pas pourquoi ce nom nous arrive maintenant (vers 1870) alors que la fabrication des toiles est en train de mourir dans toutes nos fermes. (...) J'aurais mieux compris si c'était arrivé du temps de nos grands-parents ou de nos parents quand nos candis<sup>3</sup> et métiers à tisser tournaient à plein." (LP, p 310)*

Cette contradiction apparente résulte de l'usage que nous tendons à en faire aujourd'hui.

Depuis les excellentes études de Jean Tanguy et de Louis Elégoët sur l'industrie toilière du Haut-Léon et les hommes qui l'animent, ce terme de *Julod* sert à désigner les fabricants de toile qui firent prospérer, plusieurs siècles durant, cette activité relativement lucrative.

Cependant, si, comme nous le pensons, cette désignation n'est apparue qu'après la disparition de cette industrie, dans les années 1830-1840, elle dut certainement répondre à un besoin spécifique et servir, dans l'esprit de ses premiers utilisateurs, à qualifier une réalité particulière et nouvelle.

Les fabricants de toile, avant la Révolution, n'étaient pas tous, loin s'en faut, des gens riches, ni même aisés. Pouvait pratiquer cette activité tout cultivateur disposant de quelques fonds, même minimes, pour acheter du fil, le préparer, le faire tisser, afin d'en tirer quelque bénéfice.

Ceux qui s'en sortaient le mieux, réinvestissaient pratiquement l'intégralité de leurs gains dans l'achat de fil, dans des proportions qui ne cessèrent de croître, au point d'en avoir parfois, chez eux, plusieurs tonnes.

Chez ces fabricants, les marques d'opulence n'étaient guère apparentes. Étaient-ils propriétaires ? Le fait que plusieurs d'entre eux, et non des moindres, aient racheté le fonds de leur exploitation sous la Révolution, tend à démontrer que, s'ils possédaient peut-être quelques parcelles, leurs propriétés n'étaient guère étendues.

Les ventes de biens nationaux furent pour certains, et pour certains seulement, l'occasion d'amorcer une démarche d'enrichissement personnel. Quelques uns, et nullement la majorité des anciens fabricants de toile, devinrent ainsi, au fil des années, des propriétaires fonciers, d'une opulence variable mais réelle.

Pendant la Révolution et l'Empire, durant près de vingt-cinq ans, en raison du blocus maritime imposé par les Anglais, l'activité toilière entra dans une longue période de somnolence, et

<sup>2</sup> Pol Potier de Courcy parle de Judot, dans *La Bretagne contemporaine, Finistère*, 1865.

<sup>3</sup> voir *LE LIEN* n°108.

lorsque la paix revint, sous la Restauration, la perte successive du marché ibérique, puis des débouchés apportés par la marine et l'armée, mirent le coup de grâce à cette industrie multiséculaire, connue sous le nom de manufacture des Créés du Léon. Cette catastrophe eut pour conséquence une paupérisation accrue d'une partie de la population rurale, privée du revenu d'appoint que lui procurait la toile, et surtout elle creusa profondément le fossé entre ceux qui n'avaient d'autre ressource que leur force de travail et cette minorité qui, par de bons placements, échappa à la déferlante. Non seulement celle-ci surnagea, bien au-dessus du lot, mais alors que beaucoup voyaient leur situation irrémédiablement se dégrader, elle ne cessa d'accroître tant sa fortune que son influence et son autorité, au sein de la communauté paysanne.

Les listes électorales de la monarchie de Juillet (de 1831 à 1846 ; série 3 M) mentionnent les montants d'imposition des électeurs et permettent d'identifier ces privilégiés. Lorsque la majorité des exploitants agricoles ne payaient guère plus de vingt à trente francs d'impôts annuels, les plus riches ruraux versaient des sommes plus de dix fois supérieures. Ils furent ainsi une trentaine, dans l'ancien pays toilier, à régler plus de cent cinquante francs en 1831, le double en 1846.

Citons, parmi les plus fortunés à cette date :

- Jacques Abgrall (1818-1876), maire de Lampaul-Guimiliau (1 077 francs), dont la fortune à son décès dépassait le million,

- Gabriel Boucher (1796-1863), juge de paix de Sizun (528 francs),

- Bernard Breton (1788-1864) de Saint-Thégonnec (447 francs), conseiller général,

- et Jean-Marie Le Bras (1775-1847) de Guiclan (396 francs), conseiller d'arrondissement, ces deux derniers ancêtres n° 20 et 26 du Dr Louis Pouliquen,

- ou encore Jean-Marie Soubigou

(1787-1856), de Plounéventer (396 francs), dont l'un des fils, François Louis (1819-1902), fut élu député à l'Assemblée nationale, en 1848, et siégea plus tard au Sénat (de 1876 à 1894).

Cette nouvelle aristocratie fut-elle appréciée et acceptée de tous ? Le niveau d'instruction de ses membres et son poids économique firent naturellement choisir dans ses rangs les cadres municipaux. Elle comptait certainement des hommes de valeur, des personnes intelligentes, généreuses, charitables, mais elle ne fut sans doute pas homogène, et la morgue de quelques-uns suffit bientôt à englober sous une même étiquette, celle de *julod*, tous ceux qui lui appartenaient. Le groupe se trouva alors en butte à la rancoeur des petits puis, dans un second temps, à l'animosité de leurs adversaires républicains, beaucoup soutenant le parti clérical, réactionnaire.

Dans ce terme, Louis Pouliquen voit, et il n'a pas tort, une sorte d'injure :

*"Beaucoup de surnoms, malgré leur apparence gentille, portent en eux un brin d'ironie. Parfois, sans l'air d'y toucher, s'y glisse une pincée d'épices qui leur donne une saveur amère et nauséuse. Ici, un peu de ridicule, là une part de mépris, ailleurs une touche de méchanceté, et le tour est joué."* (LP, p 312)

Ajoutant plus loin :

*"Ils sentent la jalousie et l'envie. Ils secrètent la médisance. Ils portent en eux un glaive qui tranche le monde des hommes et sépare les bons des méchants. Il les range dans des castes et tout benoîtement, les juloded sont rejetés dans la caste des méchants. Les voici, par cette opération, insidieusement revêtus d'un manteau de qualificatifs peu reluisants qui les poussent à filer la tête basse. J'en ai retenu une litanie : arrogant, suffisant, hâbleur, paresseux, fainéant, aristocratique, riche, cupide, exploitateur, profiteur..."* (LP, p 313)



François Louis Soubigou

Puis, après avoir rejeté le fâcheux quolibet, l'auteur, adoptant la nouvelle acception, le revendique, non pour lui-même, mais pour ceux dont il est issu, faisant de son père, décédé en 1967, le dernier des *Juloded*. De ce terme qui n'était, sans doute, à l'origine qu'une expression de mépris, il fait un titre de gloire.

*"Les juloded n'ont jamais fait partie d'une caste coupée du monde comme trop souvent il est dit ou écrit dans de doctes livres, mais d'une confrérie de paysans-fabricants de toile ouverte aux autres. Elle avait ses rites, ses défauts et sans doute ses petites, mais elle reposait sur des piliers inébranlables (...) : la famille, le travail, la terre, l'éducation sont ces piliers."* (LP, p 314) (...)

*"Couronnant ces quatre piliers de sa protection tutélaire, il y avait Dieu, Dieu en son Ciel, avec un C majuscule, en compagnie de Jésus, du Saint-Esprit et de la cohorte des anges, des archanges et de tous les saints, au premier rang duquel rayonne le visage de la Vierge Marie. Dieu est dans les prières du matin et du soir. Il occupe les journées et surtout le dimanche."* (LP, p 315) (...)

*"Dieu règne en juloderie avec un tel rayonnement qu'il n'est pas rare de voir un fils ou une fille de julod, renoncer à tous les biens de ce monde pour se consacrer à son service. (...)"*

*"Mais attention et que l'on me comprenne bien. Si Dieu et ses saints imprègnent la vie de la juloderie, pour autant la bondieuserie et la bigoterie n'y trouvent pas leur place. Et que le clergé du pays des enclos le sache bien. Il n'est pas le maître chez les juloded et ne possède pas la vérité en toutes choses. On l'a bien vu lors de l'arrivée du train. Les juloded ne courbent pas l'échine sous la menace des soutanes, celle-ci serait-elle l'excommunication."* (LP, p 315)

D'autres mots génériques connus ou connus encore de nos jours les mêmes vicissitudes.

La noblesse, l'aristocratie puis la

bourgeoisie furent elles aussi longtemps décriées.

Aujourd'hui, les riches, les patrons, les banquiers, la finance, sont accusés d'être causes de tous les maux, ceux qui créent des emplois et stimulent l'activité économique comme ceux qui profitent et abusent d'un système au détriment du plus grand nombre.

Le terme de *boche*, utilisé dans le roman, qu'à une époque la plupart des Français employèrent assez communément, est de la même veine, désignant avec aussi peu de discernement, tant le tortionnaire nazi que l'Allemand lambda.

Comme souvent, les sobriquets, réponses du petit au puissant, sont injustes car ils procèdent par amalgame ; mais n'ont-ils pas toujours un fond de vérité, une raison d'être, à défaut d'une légitimité ?

Au sujet des *juloded*, il est souvent fait état de leur appartenance à une "caste", autrement dit à un groupe social fermé que l'on ne peut intégrer si l'on n'en est pas soi-même issu, composé presque exclusivement de fabricants de toile ou de descendants de personnes ayant exercé cette profession.

Lorsqu'on examine attentivement les alliances de ces familles, au XIX<sup>e</sup> siècle, cette caractéristique est loin d'être si marquée.

Comme partout ailleurs, dans la région de Saint-Thégonnec et de Landivisiau, les unions se formaient en fonction de la fortune des uns et des autres. Sous l'Ancien Régime, les fabricants de toile se mariaient fréquemment entre eux. Les possibilités de choix étant suffisantes dans le voisinage, il n'était pas nécessaire d'aller bien loin chercher sa moitié. Idem pour les tanneurs de Lampaul-Guimiliau.

Cette habitude se perpétua au siècle suivant, la dot apportée par l'une et l'autre des parties demeurant l'élément déterminant pour conclure des alliances, l'éventail de choix à l'intérieur de l'ancien pays toilier fut suffisant, quel que soit le niveau de fortune, pour ne pas se trouver contraint

de se mésallier ou de s'expatrier loin du lieu de naissance.

Cette caractéristique, commune à toutes les régions, qui n'évolua véritablement qu'avec le développement des moyens de communication, n'en fait absolument pas une caste.

Quant à l'attachement à l'exercice d'une profession, il n'est pas possible, là non plus, d'établir une règle.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le *julod* demeure un exploitant agricole qui, souvent par passion, pratique l'élevage, notamment celui des chevaux. Il peut être descendant de fabricants de toile ou de tanneurs, mais c'est d'abord et avant tout un rentier. Les documents administratifs ne s'y trompent pas, en usant de plus en plus souvent, au fil du temps, de la désignation de propriétaire, de préférence à celle de cultivateur.

En effet, ce sont prioritairement les revenus fonciers qui déterminent le choix des alliances, la profession paraissant souvent secondaire, tout autant que celles exercées par les aïeux.

Notons aussi qu'après la Révolution, la profession de meunier devenue plus rentable qu'elle ne l'était auparavant, plusieurs *juloded*, non des moindres, exploitèrent des moulins puis des minoteries. Du côté de Sizun, plusieurs descendants de fabricants de toile exercèrent avec succès cette activité, autrefois décriée, ainsi Paul Rannou (1770-1834) (239 F d'impositions en 1831), Nicolas Baron (1787-1844) (250 F en 1831), Jean Marie Le Sanquer (1799-1873) (passant de 138 F en 1831 à 430 F en 1846, grâce non à la toile mais à son moulin et surtout à des investissements fonciers).

A Saint-Thégonnec, Jacques Queinnec (1807-1864), petit-fils du conventionnel, fut meunier lui aussi.

A Lampaul, ce fut un tanneur, Michel Abgrall (1806-ap. 1870), qui reprit le moulin à tan du Cann, exploité auparavant par son beau-père. Pour cet homme industriel, le succès fut au rendez-vous : en 1837-1839, il était imposé 105 F ; de 1840 à 1844, il est dit meunier et paie 148 puis 164 F ; en 1845-1846, ses contri-

butions s'élèvent à 340 F et il n'est plus désigné que comme propriétaire. Bientôt, il fit édifier une importante minoterie : le moulin de la Gare, près de Landivisiau.

Quelques descendants de papetiers peuvent également être considérés comme *juloded* : Allain Piton (1755-1835), de Saint-Sauveur (176 F en 1831), Guillaume Le Loutre (1785-1854), du bourg de Saint-Thégonnec (111 F en 1831, 166 F en 1846), ou encore Marie Françoise Georget, épouse de Jean-Pierre Grall (1799-1837) (212 F l'année de sa mort).

Enfin, si le lien initial avec l'industrie toilière est indéniable dans la plupart des cas, les ressources tirées de celle-ci ne sont pas toutes, au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'origine de la fortune des *juloded*.

Yves Prigent (1803-1863), de Plouneventer, petit-fils de charpentier, doit en effet la sienne, tant à son instruction qu'à l'entreprise de travaux publics qu'il fonda en 1837. Sa réussite se concrétisa par l'union de sa fille avec François Louis Soubigou (1819-1902), son associé, futur député, et de son fils avec une demoiselle Queinnec, petite-fille du conventionnel, puis avec une Pouliquen de Penanvern en Saint-Thégonnec, dont le grand-père avait été maire de la commune durant vingt-cinq ans.

L'ascendance de Louis Pouliquen nous offre aussi un exemple de l'esprit d'ouverture de cette pseudo-caste à laquelle il se rattacherait : parmi ses quatre arrière-grands-pères, trois



Jean Marie Le Sanquer (1799-1873),  
meunier à Lestrémélar (Sizun)

appartenaient à des familles toilières, déjà aisées avant la Révolution :

- Louis Pouliquen (1803-1861), du Fers : 171 F d'impositions en 1846.

- François Louis Breton (1829-1893), de Saint-Thégonnec : fils de Bernard (447 F en 1846) et gendre de Jean Le Bras, de Sizun (207 F en 1846)

- Louis Vincent Queinnec (1819-1887), de Guiclan : fils de Guillaume (158 F en 1846) et gendre de Jean-Marie Le Bras (393 F en 1846)

On ne peut en dire autant du quatrième :

Allain Martin (1822-1904), que l'auteur prénomme Auguste dans son roman, et son épouse, sont issus de familles nettement plus modestes : en 1831, son père, à Coslen, était imposé 65 F et son futur beau-père, au Marquès, 52 F. Rien d'extraordinaire, seulement tous deux étaient sur une pente ascendante, en route vers la fortune : l'un vit ses contributions s'élever à 127 F en 1842, quant au fils du second, il paya 111 F en 1846.

Des circonstances favorables, dont le roman nous livre le récit, lui permettent d'accentuer cette ascension.

Lorsque le passage de la ligne de chemin de fer par Saint-Thégonnec fut envisagé, vers 1860, les prêtres, qui ne voulaient pas de gare à proximité de leur église, alarmèrent leurs paroissiens sur cette nouveauté. Après de longues tergiversations, celle-ci fut finalement établie en rase campagne, à trois kilomètres du bourg, sur des terres lui appartenant.

La transaction dut certainement générer une bonne plus-value, jugée nécessaire pour compenser l'excommunication dont il se trouvait menacé.

Homme avisé, devenu riche, il parvint bientôt à s'intégrer à la "caste" des *juloded*, mariant sa fille Angèle au fils de l'ancien maire de Guiclan, Louis Vincent Queinnec, offrant le plus jeune de ses fils à

l'Église et permettant à l'aîné d'entreprendre des études de médecine.

*"Toutes ces longues études payées grâce à l'argent du train ! Un médecin et un prêtre ! Belle revanche pour l'excommunié et son épouse !"* (LP, p 309)

Dans ses souvenirs d'enfance, Ernest Renan nous présente ses compatriotes comme impropres au commerce.

Le Breton *"a cette opinion, fausse sans doute, écrit-il, que la fortune ne s'acquiert qu'en exploitant les autres et en pressurant les pauvres"*, *"persuadé que ce que l'on gagne est pris sur un autre, il tient l'avidité pour chose basse"*.

Ce trait de caractère peut expliquer le manque d'esprit d'entreprise souvent observé chez nos ancêtres armoricains mais aussi le constat qu'un grand nombre de négociants, dans les ports, étaient fréquemment d'origine étrangère à la province. Cette caractéristique n'exclut pas cependant des exceptions : outre les *juloded*, citons ici quelques exemples.

- Tout d'abord, le forgeron Louis Jaouen (1763-1836), de Plounéour-Trez, contemporain du père Goriot, qui, comme lui, n'était qu'un simple ouvrier avant la Révolution.. De la même manière que le héros du roman, il parvint à s'enrichir au point qu'en 1831, ses impositions s'élevaient à 547 francs. Son fils épousa une demoiselle de Kerguvélen, de

Plouescat, et sa petite fille François Marie Queinnec (1813-1888), petit-fils du conventionnel, alors jeune notaire à Guiclan.

Autre cas significatif : François Marie Andrieux (1777-1832), de Morlaix, orphelin de bonne heure, dont le père, maître voilier, mourut durant la guerre d'Amérique, et la mère, lingère, manqua d'être guillotinée comme sa soeur, sous la Terreur. Parti de rien, il devint l'un des principaux négoc-

ciants de la région, rachetant la plupart des moulins à papier des environs de Morlaix. Il paie 339 francs d'impositions, en 1831, pour ses propriétés à Pleyber-Christ, 161 francs à Plourin-Lès-Morlaix et 87 francs à Saint-Thégonnec, 1 525 francs pour l'ensemble de ses biens en 1830.

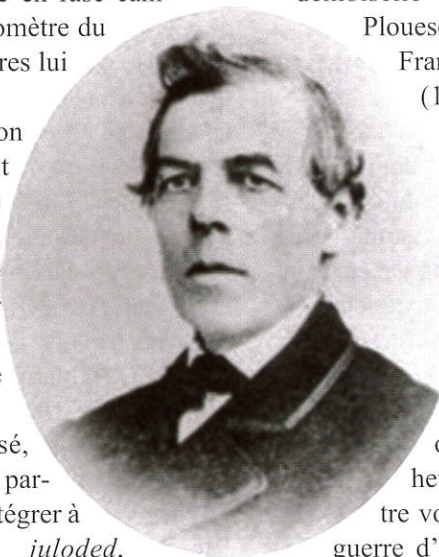
- Enfin, Hervé Corvé (1777-1856), né au Cloître. Son père, en 1781, ne payait que dix sols de capitation et c'est dans la misère qu'il mourut l'année suivante. Sa mère, Jeanne Louise Huet (1733-1798), descendante de papetiers, figure en 1792 sur une liste de pauvres de Plourin. Très tôt, l'enfant fut recueilli par un oncle, notaire à Sizun, M<sup>e</sup> Jean Marie Guider, dont l'épouse était demeurée stérile. Auprès de cet homme, il reçut de l'instruction et fut appelé à lui succéder, ce qui advint en 1806. Bien plus que bon nombre de ses collègues, il sut saisir les opportunités pour s'enrichir : 1 020 francs d'impositions en 1830.

Bien que ces personnages ne puissent être assimilés aux *Juloded*, n'étant pas agriculteurs, ils n'en illustrent pas moins un type nouveau d'individus, dont l'ambition était d'accroître leur fortune en faisant fonctionner des rouages susceptibles de le leur permettre.

Le fabricant de toile, sous l'Ancien Régime, homme industriel, se bornait à pratiquer une activité traditionnelle, particulière aux cantons où il avait vu le jour. Celle-ci, il est vrai, lui offrait une certaine aisance, rien en tout cas de comparable à celle acquise par quelques-uns de leurs descendants au siècle suivant. Quelques-uns, oui, mais nullement la majorité qui, au fil des générations, vit sa situation plutôt décliner.

## Descendants de *juloded* ?

Qui peut aujourd'hui se prétendre descendant de *juloded* ? Ceux ayant dans leur ascendance quelques fabricants de toile, originaires de l'ancien pays toilier ? Ou bien seulement les rares "privilegiés" qui se rattachent à



François Marie Queinnec (1813 - 1888)

l'une de ces riches familles d'agriculteurs des environs de Landivisiau – Saint-Thégonnec, du XIX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle le terme est clairement attesté et caractérisé ?

Interrogeant mon grand-père Miliau Faujour (1900-1982) à ce sujet, lui demandant s'il en était un, il m'aurait certainement répondu par la négative.



Miliau Faujour  
(1900 - 1982)

Orphelin de bonne heure, habitant le bourg de Guimiliau où sa mère tenait une modeste épicerie, il aurait volontiers poursuivi des études comme certains fils de paysans aisés, mais n'eut d'autre choix, en quittant l'école, à quatorze ou quinze ans, que de se placer. Il fit ses premières armes, en tant que valet de ferme à Treillic, chez Guillaume Bodros (1868-1934), ancien maire de la commune (de 1908 à 1912), descendant de tanneurs de Lampaul et de fabricants de toile de Saint-Sauveur et de Sizun, mais surtout de propriétaires payant 164 et 180 francs d'impôts en 1846.

Ses grands-parents, Jean-Marie Faujour (1841-1904) et Isabelle Tanguy (1845-1901), ne m'auraient pas fourni une réponse différente. Eux aussi, en leur temps, connurent la précarité. En 1867, tous deux, lorsqu'ils se rencontrèrent et choisirent de se marier, n'étaient que de simples

domestiques, habitant Saint-Thégonnec<sup>4</sup>.

Lui n'avait pas sept ans, lorsqu'un deuil tragique bouleversa son destin : son père, qui tenait une ferme à Taulé (39 francs d'impôts), employant un valet et une servante, se noya dans la Penzé.

Elle, avait à peu près le même âge lorsqu'elle fut recueillie par un oncle, sa mère, pourtant jeune encore, l'ayant laissée orpheline.

L'un et l'autre eurent-ils connaissance que naguère leurs familles respectives avaient connu des jours meilleurs ? Peut-être, mais certainement pas au point d'égaliser la position de ces riches propriétaires, leurs contemporains, dont la fortune, au regard de celle des autres paysans, leur paraissait hors de toute proportion, qui, parfois, se montraient hautains, et que, depuis quelque temps, l'on appelait *Juloded*.

Les revers de fortune ont toujours existé : ils pouvaient être brutaux, mais plus souvent, se produisaient insensiblement, au fil des générations. Beaucoup de paysans, tributaires des conjonctures économiques, ne savaient s'y adapter. Quant aux alliances, elles n'étaient pas toujours heureuses.

En 1758, Yves Gueguen (1709-1765), fabricant de toile assez prospère, avait amassé suffisamment d'argent pour se faire bâtir une maison neuve, près de celle qu'il occupait depuis plus de vingt ans à Kergavan, en Plounéour-Ménez.

Jean (1736-1787), son aîné, était en âge de se marier, et comme Yves espérait garder près de lui ses deux autres garçons, il avait estimé nécessaire cet agrandissement. Un étage, un escalier de pierre à l'extérieur, une pièce sombre au rez-de-chaussée, une autre tout aussi peu lumineuse au-dessus. Rien d'extraordinaire. Pour autant, il n'en était pas peu fier et tint à faire graver son nom, ainsi que celui de son épouse, Marie Mével (1714-1777), dans la pierre qui servit de linteau à la fenêtre de l'étage (*photos*

*page suivante*).

Cette forme ostentatoire plaisait de plus en plus. René Léon (v1680-1760) (ancêtre n° 130 de Louis Pouliquen) fut l'un des premiers, en 1736, à l'adopter. Depuis, plusieurs l'avaient imité, comme Jean Le Maguet (1705-1779), de Poulfanc Didreux, en 1740, dont la maison avait assez fière allure (*voir photo page suivante*).

*Jean Le Maguet*

Yves Gueguen avait marié son fils aîné à la fille d'un de ses collègues. Alors, il n'était pas nécessaire d'aller bien loin pour découvrir un parti équivalent. Lorsqu'on ne le trouvait pas sur place, la prospection se faisait dans les paroisses les plus proches.

Jean épousa ainsi Anne Autret (1734-1774), de Kerfornédic, en Commana.

Pierre (1739-1806), le cadet, n'eut pas besoin d'entremetteur pour trouver celle à laquelle il devait unir ses jours. Ce fut une voisine, qu'il connaissait depuis l'enfance. A travers champs, leurs deux maisons étaient à sept ou huit cents mètres de distance et le fermier de Didreux, père de sa promise, était depuis longtemps ami de la famille.

Ce fut au retour d'une tournée dans le Trégor, où, durant plusieurs mois, il avait collecté à bon compte de grandes quantités de fils, qu'il quitta les siens pour s'établir chez son beau-père.

Celui-ci avait quatre enfants, Françoise (1744-1785) étant la plus jeune. Yves (1728-1787), l'aîné, avait épousé une fille d'Yves Le Gall, de Kerfornédic, où il habitait désormais. Marguerite (1738-1801) s'était mariée à Sébastien Prouff<sup>5</sup> (1734-1813), de Restancaroff, également en Commana, et l'avait suivi. Restait à Didreux, outre les parents, Bernard Le Maguet (1734-1779), marié lui aussi.

Enfin, nul risque de concurrence entre eux : dans l'industrie toilière, il y avait du travail pour tous. Tant que les négociants morlaisiens prenaient leurs toiles, tout bénéfice était immédiatement réinvesti dans l'achat de fil

<sup>4</sup> Elle à Cospors, chez un fermier ; lui à Bodeniry, chez Jean-Pierre Baron (1798-1869), imposé 244 F en 1846, dont les filles épousèrent deux frères du député François Louis Soubigou. L'une d'elle fut l'arrière-grand-mère du ministre André Colin (1910-1978).

<sup>5</sup> Frère de l'ancêtre n° 39 de Louis Pouliquen.



*En haut et à gauche :*  
*Ty Guéguen, (1758)*  
*à Kergavan en Plounéour-Ménez*



*En bas :*  
*Ty ar Maguet (1744)*  
*à Pouffanc-Didreux,*  
*en Loc Eguiner Saint-Thégonnec*

Photos Jean François Pellan



et plus la matière première à disposition était importante, plus les rentrées d'argent augmentaient.

Dans ce domaine, Jean Gueguen, de Kergavan, était passé maître. Il faisait en grand ce que beaucoup faisaient en petit. Il devint ainsi le plus prospère du pays.

Parmi ceux qui le talonnaient, il y avait Yves Caroff (1753-1816), de Kermorvan, marié d'abord à Jeanne Madec puis en secondes noces à Catherine Breton, du Herlan, en Saint-Thégonnec ; il y avait aussi son beau-frère, Jacques Queinnec (1755-1817), époux de Louise Madec, futur conventionnel ; ou encore René Pouliquen (1755-1806) dont le frère, Jean Pouliquen<sup>6</sup> (1739-1780), avait épousé une *penherez*<sup>7</sup>, Marie Péron (1742-1805), du Fers.

Quant à Pierre Gueguen, frère de Jean, il ne se débrouillait pas trop mal et se maintenait à une place plus qu'honorable parmi les fabricants de toile des environs.

Les rôles de capitation permettent d'apprécier le niveau d'aisance de chacun. Voici comment se situaient, parmi les contribuables, les diverses personnes citées :

### 1741 (Commana) :

8° Yves Le Gall (1688-1762), de Kerformédic, 18 livres, trois domestiques

12° Yves Autret (v1689-1753), de Kerformédic, 16 livres, six domestiques

15° Sébastien Prouff (1700-1754)

(ancêtre n° 78 de Louis Pouliquen), de Restancaroff, 15 livres, deux domestiques

### 1744 (Plounéour) :

1° René Léon (v1675-1760) (ancêtre n° 130 de Louis Pouliquen), du Penher, 29 livres, cinq domestiques.

6° Jacques Pouliquen (1697-1777) (ancêtre n° 198 de Louis Pouliquen), de Kermorvan, 21 livres, trois domestiques.

8° Allain Pouliquen (1706-1774) (ancêtre n° 64 de Louis Pouliquen), du Penher, 20 livres, gendre de René Léon.

12° Yves Gueguen (1709-1765), de Kergavan, 17 livres

39° Jean Le Maguet (1705-1779), de Poulfanc-Didreux, 10 livres, un domestique

### 1782 (Plounéour) :

2° Jean Guéguen (1736-1787), de Kergavan, 42 livres, trois domestiques

4° Yves Caroff (1753-1816), de Kermorvan, 40 livres, cinq domestiques

5° René Pouliquen (1755-1806), du Penher, 37 livres, quatre domestiques,

7° Jacques Queinnec (1755-1817) (ancêtre n° 48 de Louis Pouliquen), de Kermorvan, 36 livres, quatre domestiques

12° Pierre Gueguen (1739-1806), de Poulfanc-Didreux, 30 livres, trois domestiques

Au vu de l'inventaire qu'il fit dresser en juin 1779, au lendemain de son remariage, Jean Gueguen méritait très

certainement sa place dans ce palmarès. Ses biens furent estimés à plus de dix-neuf mille livres.

Il possédait deux boeufs, huit vaches, deux chevaux, dix-neuf mères d'abeilles et une bonne réserve de viande (cent cinquante livres).

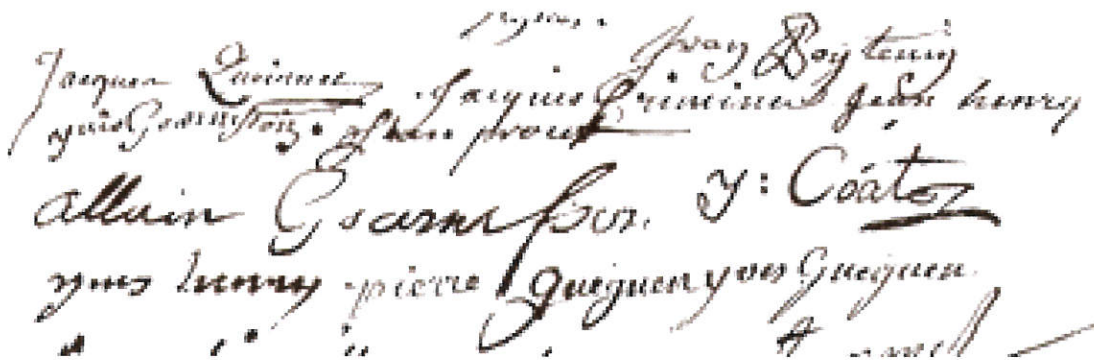
En ce qui concerne l'activité toilière, il y avait à son domicile près de cinq tonnes de fil, valant plus de douze mille livres et une trentaine de pièces de toile à l'ouvrage chez différents tisserands (valeur deux mille livres).

Quelques mois plus tard mourut Bernard Le Maguet, de Poulfanc-Didreux. L'inventaire s'éleva à près de quatre mille livres : deux boeufs, quatre vaches, un cheval ; les marchandises (fils et toiles confondus) furent estimées environ 2 400 livres.

Une terrible épidémie de dysenterie ayant sévi durant cet automne 1779, le père, Jean Le Maguet, suivit de près son fils dans la tombe. Un inventaire fut également dressé à cette occasion, dans lequel il est précisé que les deux tiers des biens appartenaient à son gendre Pierre Guéguen et que le tiers restant devait être partagé en quatre lotties.

Ce document ne nous révèle rien d'exceptionnel : quatre boeufs, cinq vaches, deux chevaux ; pas de fil ni de toile. Valeur de l'ensemble : 2 425 livres.

Comment dès lors Pierre Gueguen put-il se trouver si bien classé parmi les contribuables de la paroisse trois ans plus tard ? Sans doute avait-il délaissé la toile quelque temps, lais-



*Signatures (entre autres) de Jacques Queinnec et Pierre Gueguen*

<sup>6</sup> Bernard Breton, frère de Catherine, Jacques Queinnec et Jean Pouliquen, sont respectivement les ancêtres n° 40, 48 et 32 de Louis Pouliquen, auteur du roman.

<sup>7</sup> Penherez : unique héritière.

sant cette activité à son beau-frère. Il la reprit après la mort de celui-ci, envoyant Bernard (1767-1846), son fils aîné, acheter du fil, du côté de Bégard, comme il l'avait fait lui-même au même âge.

Pierre Gueguen eut cinq enfants ; tous se marièrent honorablement.

- Anne (1765-1839), épousa Jacques Le Guen, fabricant de toile à Kervers, en Saint-Thégonnec, dont la soeur (ancêtre n° 51 de Louis Pouliquen) s'était mariée à Toussaint Perrot (1756-1822), maire de Kernouès de 1801 à 1807. Ceux-ci furent les beaux-parents d'un des fils du conventionnel Jacques Queinnec.

- Bernard, le cadet, au regard du montant des capitations versées, semblerait à première vue s'être mésallié : en 1782, lorsque son père réglait trente livres, son futur beau-père n'en devait que neuf. Celui-ci était le fils d'un marchand colporteur, du bourg de Plounéour, qui, à son décès, en 1738, avait laissé une assez médiocre fortune. Le tout n'était estimé que cinq cent soixante-dix livres ; deux vaches et trois chevaux ; ni fil ni toile mais néanmoins deux cent quarante livres prêtées à différents particuliers et une fille mariée au notaire du village.

Jean Prigent (1734-1786), le beau-père, laissa à sa mort sept enfants. La part d'héritage de chacun ne devait guère être conséquente, pourtant ses cinq filles épousèrent des fabricants de toile, et non des moindres : Bernard Gueguen, de Poulfanc, Allain Gueguen, son cousin, de Kergavan (fils de Jean), Bernard Coat, de Scarabin, maire de la commune en 1791-1792,...

Jean, troisième enfant de Pierre Gueguen, n'exerça jamais d'autre profession que celle de cultivateur, tout

comme ses beaux-parents ; s'enrichir par la toile n'était pas en soi une finalité, d'autant qu'alors (en 1799) cette activité ne paraissait plus aussi rentable qu'auparavant.

Marie (1776-1807) épousa Yves Bizien (1779-1828), de Saint-Thégonnec, fabricant de toile en 1799, cultivateur par la suite.

Quant à Marguerite (1779-1850), c'est à un meunier, celui du moulin de Prat Guen, Jean-François Mallégol (1785-1853), de Saint-Thégonnec, qu'elle choisit de s'unir, démontrant ainsi que l'attachement à une profession importait peu et que les fabricants de farine n'étaient pas si méprisés qu'on le dit.

Tout ce monde savait parfaitement lire et écrire et ne se débrouillait pas trop mal en français. Ce trait caractérisait les familles les plus aisées, mais celle-ci, comme beaucoup, n'avait d'autre ambition que de se maintenir dans la position qui avait toujours été la sienne : à l'abri du besoin, simplement.

Qu'en fut-il du côté de Jean Gueguen (1736-1787), de Kergavan, lui qui savait multiplier sa production quand d'autres se contentaient de moins ? Décédé deux ans avant la Révolution, il laissa six enfants : deux de sa première épouse, quatre de la seconde, dont une fille demeurée célibataire.

L'aîné, Yves Gueguen (1761-1793), s'était marié et établi à Kerohant, en Pleyber-Christ, et ne survécut que peu de temps à son père. Son cadet, Allain Gueguen (1768-1833), allié, nous l'avons vu, à une fille Prigent, du bourg, demeura à Kergavan. Ni l'un ni l'autre, ni aucun de leurs enfants ne s'élevèrent socialement, se contentant d'une position honnête, sans plus.

Du second mariage  
avec Marguerite Tanguy<sup>8</sup>

(1750-1825), nous trouvons plus d'originalité. D'abord en ce qui concerne celle-ci : après deux unions à d'actifs et prospères fabricants, et quatre ans de veuvage, elle convola en troisièmes noces avec ce qui semble avoir été son premier valet, Jacques Floch (1758-1840). Elle avait quarante-et-un ans, il en avait trente-trois. Sans aucune fortune, il était l'un des rares habitants de la commune à être né d'une mère célibataire. Le dernier religieux de l'abbaye du Relec, M. Barbier, célébra leur union.

Dix ans plus tard, en 1801, elle offrit la main de sa fille, Catherine (1779-ap. 1828), à un marchand aubergiste du bourg de Cléder, Ollivier Guillou (1776-1828), qui avait sans doute flairé la bonne affaire. L'un de ses frères était négociant à Landivisiau. Le père avait acheté de nombreux biens nationaux. Pour lui comme pour ses enfants, faire fortune était une expression pleine de sens et l'idée ne les rebutait point. Ainsi, nous trouvons Bernard Guillou, autre frère d'Ollivier, en tête de la liste électorale de sa commune en 1832, avec une imposition s'élevant à six cent soixante-quinze francs.

Douze années s'écoulèrent avant que les deux derniers enfants de Jean Gueguen ne se marient, à quelques mois d'intervalle : Allain (1784-), en janvier 1813, s'unit à la fille d'un cultivateur de la commune, qui ne s'était jamais occupé de travailler la toile, dont il n'eut point d'enfant ; il se remaria ensuite à sa servante. En juillet, sa soeur Anne (1787-) accepta de se lier à l'un de ces Auvergnats, originaires du Cantal, qui traversaient le pays à la mauvaise saison pour vendre leur quincaillerie et s'y arrêtaient parfois. Celui-ci, Jean Vie, natif d'Aurillac, tint quelque temps une auberge au bourg de Plounéour, puis quitta définitivement la région avec son épouse.

Qu'advint-il de cette belle aisance qu'avait naguère connue Jean Gueguen (1736-1787) ? Y eut-il cap-

*Signature de Bernard Gueguen en 1791*

<sup>8</sup> Elle était veuve en premières noces de Jean Guillou (1737-1777), de Kervern, en Pleyber-Christ, fabricant de toile assez aisé. Le cahier de comptes de ce dernier a été analysé par Y.P. Castel, dans le BSAF de 2002. De cette première union, n'était restée qu'une fille, Anne Guillou (1773-1813), mariée en 1799 à un cultivateur. Plus tard, ses enfants furent faiblement imposés.

tation d'héritage par le gendre de Cléder ? Nous l'ignorons. Notons simplement qu'aucun descendant de ce riche fabricant ne figure, quelques décennies plus tard, parmi ceux que l'on pouvait appeler *juloded*.

Ce sont les exceptions qui déterminent les règles, mais lorsqu'elles sont diverses et nombreuses, peut-on vraiment caractériser une entité particulière ? Est-il possible, par exemple, de parler de caste, excluant toute alliance externe, lorsque tant d'écarts à une règle apparente ou supposée, sont observés ?

D'autre part, peut-on confondre ou assimiler une activité parfois lucrative comme celle de fabricant de toile à l'expression de riche ou de richard, traduction du terme de *julod* d'après l'édition de 1890 du dictionnaire de Troude<sup>9</sup> ? Les deux vocables peuvent-ils être regardés comme synonymes ?

Examinons un instant la position des soixante-treize personnes de Plounéour-Ménez, qui, en 1791, avant le blocus anglais, se déclaraient fabricants de toile<sup>10</sup>. Cette liste est intéressante car elle est accompagnée d'une estimation du revenu annuel d'une soixantaine d'entre elles.

Jusqu'à cette époque, le recteur vivait avec un peu plus de mille livres par an ; ses vicaires devaient se contenter du tiers de cette somme<sup>11</sup>.

Le comte du Coëtlosquet, dont le château se trouvait sur le territoire de la paroisse, jouissait de cinq mille livres de rentes. La principale aubergiste du Relec (Philippine Corre) avait un revenu de 470 livres ; son homologue, du bourg (Guillaume Le Loutre), seulement 150 livres.

Qu'en était-il du côté des fabricants ? Voici les revenus de quelques uns d'entre eux :

- Jacques Queinnec et son beau-frère Yves Caroff, de Kermorvan : mille deux cents et mille cent quarante livres.

- René Pouliquen et son frère Yves, du Penher, dont Jean, l'aîné, avait épousé Marie Péron, du Fers : neuf cents et sept cent vingt livres.

- Allain Gueguen, de Kergavan : cinq cent cinquante livres

- Pierre Gueguen et son fils Bernard, de Poulfanc Didreux : quatre cent soixante-dix livres chacun

- Jacques Criminec, maire de la commune en 1801 : quatre cent cinquante livres

- La même somme pour Allain Poitevin, dont le père, marchand de drap (trois cent quatre-vingt-dix livres de revenus) était fils et petit-fils de papetiers.

- Bernard Coat, beau-frère de Bernard Gueguen, maire en 1791-1792 : trois cent quinze livres

Au moins trente-cinq de ces fabricants, soit plus de la moitié, ne disposaient pas d'un revenu supérieur à quatre cents livres. La cote la plus basse (quarante livres) est celle de Jacques Floch, remarié depuis peu à la veuve de Jean Guéguen, de Kergavan. En 1813, il se disait toujours "marchand fabricant de toile".

On le voit, les termes de *julod* et de *fabricant* ne peuvent être confondus. Doit-on dès lors en restreindre le sens aux plus aisés d'entre eux ou à leurs descendants ? Cela paraîtrait convenir dans bien des cas, mais comment caractériser certains ruraux dont la toile ne fut nullement à l'origine de leur fortune ?

Ainsi, sans quitter la commune, que dire d'Hervé Guyot (1764-1849), du Grinec ? En 1846, il était de loin le plus imposé de Plounéour-Ménez : 304 francs. Seuls vingt autres paysans de l'ancien pays toilier l'étaient plus que lui. C'était un cultivateur, sans doute aussi un éleveur, dont la fortune n'avait aucun lien avec la toile. Elle était récente et s'était constituée en très peu de temps : en 1831, il ne payait que 48 francs d'impôts<sup>12</sup>.

Devenir riche, ou du moins plus qu'aisé, fut possible, au XIX<sup>e</sup> siècle, à ceux qui en comprirent le mécanisme et le mirent en action. Tous ne firent pas ce choix.

Bernard Gueguen (1767-1846), de Poulfanc-Didreux, assista au déclin et à la disparition de l'industrie toilière qui, durant plusieurs générations, fit la prospérité des siens. Fut-il impuissant à y faire face, victime d'une conjoncture économique défavorable ou bien se borna-t-il, délibérément, aux simples travaux agricoles, qui lui paraissaient amplement suffisants pour mener une existence décente ?

Lorsque le Morlaisien Emile Souvestre (1806-1854), au début des années 1830, prit la plume pour écrire son célèbre ouvrage, *Les Derniers Bretons*, son intention était de laisser un témoignage d'un monde qui lui semblait sur le point de disparaître. Tout changeait si vite autour de lui, les conditions de vie mais aussi et surtout les mentalités. Oh ! Certes, pas aussi rapidement qu'au siècle suivant, mais suffisamment pour que beaucoup paraissent désorientés, incapables de s'adapter ou refusant sciemment de quitter leurs anciennes habitudes, se trouvant dès lors en décalage avec ce monde nouveau en train d'éclorre.

Quel que fut son état d'esprit, Bernard Gueguen s'efforça de marier au mieux ses trois enfants, mais nul ne sait jamais ce que l'avenir nous réserve. Dans leur cas, la fortune ne fut pas au rendez-vous. Son impôt foncier s'élevait à quarante francs en 1831, quarante-huit francs l'année suivante ; puis son nom disparut des listes électorales. Agé et peut-être infirme, il se retira chez sa fille cadette à Kerforn, en Guimiliau, celle dont il pensait avoir le mieux assuré l'avenir. Si les deux frères de son gendre, tous deux tanneurs, connaissaient une situation assez favorable, il n'en alla pas de même pour celui-ci qui mourut

<sup>9</sup> Supplément lexico-grammatical au dictionnaire pratique français-breton du colonel A. Troude (1890) en dialecte de Léon, par Jean Moal, aumônier à Brest.

<sup>10</sup> AD Finistère, 13 L 31. Notons qu'elles ne seront plus que trente, huit ans plus tard, dont trois étaient inscrites comme cultivateurs en 1791.

<sup>11</sup> La Constitution civile du clergé, votée en 1790, accorda au premier plus de deux mille livres et à ses vicaires, huit cents livres chacun.

<sup>12</sup> Son frère aîné, Guillaume Guyot (1760-1845), dont il hérita, quatre-vingt-trois francs à la même date. Tous deux étaient les fils de Laurent Guyot, pauvre laboureur dont le revenu annuel n'était estimé que cinquante livres en 1791.

à quarante ans, laissant à son épouse huit jeunes enfants à charge<sup>13</sup>.

Il pensait également avoir donné à son aînée un bon parti : le beau-père, ancien fabricant de toile, avait été procureur de la commune de Guimiliau durant la Révolution ; mais son gendre, François Coat (1786-1853), de Penhoathuon, n'eut jamais d'autre existence que celle d'un modeste cultivateur (son imposition ne passa que de dix à dix-sept francs entre 1831 et 1846).

De cette union naquirent quatre enfants : Marie-Perrine (1819-1853), la benjamine, épousa le frère du meunier voisin (vingt-huit francs en 1846), Allain Tanguy (1814-1877) dont l'oncle, Hervé Saliou, avait autrefois été maire de Plougourvest. Il venait d'être libéré de sept années de service militaire. Beau parleur, ayant vu du pays, il en avait à raconter et l'on crut que c'était un bon parti. Mais la jeune femme déchantait vite. Elle n'eut qu'une fille de cet homme : c'était bien assez. Il accumula les dettes, eut des ennuis avec la justice et la mit dans une situation proche de la misère, qu'elle ne supporta pas : elle mourut en 1853, à l'âge de trente-quatre ans. Sa petite, Isabelle, fut recueillie par un oncle. Quelques années plus tard, elle entra en apprentissage comme servante.

Jean Marie (1841-1904), le jeune homme qu'elle devait épouser, ignorait, tout autant qu'elle, ses racines. Il était pauvre ; pouvait-il imaginer que pour les siens, ces inconnus que l'on appelle des ancêtres, il n'en avait pas toujours été ainsi ?

En 1735, à Sizun, disparaissait l'un des fabricants de toile les plus prospères du pays. Un inventaire fut dressé à son décès. Les biens d'Yves Le Bras (v1675-1735), de Falzou, s'élevaient à plus de vingt-quatre mille livres. L'homme était un gros éleveur : il possédait un cheptel d'une vingtaine de bovins, dont dix vaches et quatre boeufs. Il était aussi apiculteur,

exploitant une douzaine de ruches. Le commerce des chevaux n'était pas encore répandu dans la région, mais les deux bêtes qu'il employait étaient belles et robustes (estimées soixante-quinze et cent quatorze livres). Il attachait quelque importance à montrer son opulence, disposait d'une garde-robe assez conséquente et de qualité (deux cent sept livres).

Fier de sa réussite, il entendait le montrer : il devait avoir une singulière allure lorsqu'il portait une perruque sur le crâne et un sabre en bandoulière, objets peu ordinaires chez un simple paysan. Il possédait aussi diverses pièces d'argenterie : trois tasses, sept cuillères, sept fourchettes (le tout estimé deux cent dix-huit livres).

Mais l'essentiel de sa fortune était ailleurs : près de quatre tonnes de fil, valant plus de quinze mille livres, s'amassaient dans ses armoires ; seize pièces de toile (mille quatre cent quatre-vingt-trois livres), dont dix chez les tisserands, lui appartenaient, sans compter tout le matériel nécessaire à préparer le fil et à le blanchir (les cuves du *kanndy*,...).

Une de ses filles épousa Jean Déniel, de Commana, frère de l'ancêtre n° 161 de Louis Pouliquen. Une autre, Robert Pouliquen, de Limbahu, en Saint-Thégonnec : une branche de cette lignée quitta bientôt le pays toilier, passant par Pleyber-Christ, Sainte-Sève, puis Taulé.

Joseph Quéguiner (1771-1847), originaire de cette dernière commune, dont le frère fut un temps juge de paix du canton, épousa en 1798 une jeune enfant de treize ans, Marie Simon (1785-1849), dont le bisaïeul n'était autre que cet Yves Le Bras, de Sizun.

De cette union naquirent douze enfants ; seul le dernier mourut peu après sa naissance.

L'imposition du couple était de vingt-huit francs en 1831-1832, elle s'éleva à cinquante-huit francs entre 1837 et 1840 puis à soixante-treize francs entre 1841 et 1846.

L'aisance de la famille était réelle, mais lorsqu'il fallut partager, la part

de chacun dut être assez restreinte. L'une des filles, Marie-Josèphe (1815-1897), eut une première union, avec Pierre Faujour (1802-1848), plutôt convenable (trente-neuf francs d'imposition). Mais son époux, nous l'avons dit, se noya et celui qu'elle prit ensuite ne lui apporta pas une existence aussi confortable : désormais plus de valet ni de servante sous son toit, et Jean Marie, son fils aîné, contraint d'aller, sous d'autres cieux, chercher son pain.

Lorsque qu'Isabelle Tanguy et Jean-Marie Faujour, tous deux domestiques à Saint-Thégonnec, commencèrent à se fréquenter, le mot *julod* débütait aussi, semble-t-il, sa carrière. Sans doute parvint-il à leurs oreilles ; peut-être l'employèrent-ils eux-mêmes dans leurs conversations. Mais en aucune manière, ils ne se le seraient attribués, pas plus qu'à leurs proches.

D'où venait ce terme ? Nul ne peut le dire et nous en sommes réduits aux supputations. Rejetant, pour les raisons exposées plus haut, les hypothèses lui donnant une origine ancienne et étrangère, nous en avons émis une naguère<sup>14</sup>, à laquelle nous demeurons attaché.

Quand ces riches ruraux, dont nous venons de parler, se rendaient aux foires et marchés de Landivisiau, ils se recherchaient naturellement, s'assemblaient, se fréquentaient.

Conscients de leur force, d'une supériorité que leur conférait leur fortune, ils montraient souvent, du moins certains d'entre eux, de la hauteur à l'égard du plus grand nombre. Les petits paysans avaient parfois à subir, sans pouvoir y répondre, la morgue de quelques uns. Un jour, l'un d'eux dit qu'ils étaient fiers, non pas comme Artaban, expression inconnue, mais comme Julaude, Désiré Julaude, militaire, qui, sous l'Empire, avait été chargé, dans cette même ville de Landivisiau, du recrutement et avait épousé la fille d'un avocat.

<sup>13</sup> Marie Hélène Guéguen épousa en 1821 Joseph Hamon (1799-1839), de Kerform. La mère de celui-ci était imposée 165 francs en 1831. Entre 1837 et 1846, ses frères, Guillaume et Jacques, virent le montant de leurs contributions s'élever de soixante dix-sept à 90 francs pour le premier, de 71 à 126 francs pour le second. Joseph n'était sans doute pas de la même trempe : il ne payait que 7 francs en 1837.

<sup>14</sup> Voir *LE LIEN* n° 43, 1992.

Personnage singulier, qui avait marqué les esprits, dont les anciens se souvenaient encore<sup>15</sup>.

Le mot resta, fut d'abord une injure, ou tout au moins une marque de mépris, puis devint bientôt une sorte de distinction, un signe de reconnaissance et d'appartenance à un clan. Cet esprit de caste, sans que celle-ci n'ait jamais véritablement existé, se renforça au fil des ans et des alliances matrimoniales, se manifestant de diverses manières.

Claude Caill (1835-), par exemple, maire de Plouzévédé (de 1884 à 1906), après avoir épousé en 1875 une arrière-petite-fille du conventionnel Jacques Queindec, opta pour le costume sombre de Landivisiau, plus seyant, à son goût, que celui de Saint-Pol, qu'il avait porté jusque là. Curieuse attitude de la part de cet édile, reniant le principal caractère distinctif de ses administrés pour adopter celui du pays voisin.

Ne doit-on pas voir dans ce choix, la manifestation d'une volonté d'intégrer un groupe, en tentant de s'identifier à lui par cet artifice ?

La tâche de l'historien, comme celle du généalogiste, consiste à rassembler les pièces d'un vaste puzzle pour

redonner un sens et une image à un passé révolu. Malheureusement cette reconstitution ne peut être que partielle et nous sommes bien souvent forcés de faire usage de notre imagination pour combler les lacunes, au risque, il est vrai, de nous tromper. Obtenir des réponses exactes, définitives, n'est pas toujours possible.



PHOTOGRAPHIE



MORLAISIENNE

Le débat reste ouvert...

Claude CAILL (1835-), de Kervengant (Plouzévédé),  
Candidat républicain, il se présenta contre Albert de Mun,  
aux élections législatives de 1894.

Il obtint 5750 voix, son adversaire 8026. (*Elégoët, Les Juloded, p. 195*)

**Jean-Miliau GARION**  
(CGF n° 508M)  
jmiliaugar@noos.fr

PS : Parce que l'ouvrage de Louis Pouliquen ne doit être lu que comme un roman, nous nous sommes abstenu de relever les quelques inexactitudes repérées au fil de notre lecture.

L'une d'elle cependant importe que l'on en dise deux mots, en dénonçant du même coup un personnage que beaucoup regardent à tort comme un historien, qui n'est en réalité qu'un mauvais romancier, tendancieux, malhonnête, infidèle. Je veux parler de l'abbé Lan Inisan (1826-1891), originaire de Plounevez-Lochrist, qui, dans les années 1870, composa, en langue bretonne, à l'intention de la paysannerie lettrée, un brûlot antirépublicain, où la part d'imaginaire et d'exagération surpasse largement les traits véridiques.

Il évoque notamment une procession interdite qui se déroula près de la chapelle Sainte Brigitte, en Saint-Thégonnec, non loin du lieu du Fers, qui sert de cadre au roman. Selon lui, un guet-apens s'y serait produit, une fusillade meurtrière y aurait fait de nombreuses victimes innocentes, présentées comme autant de martyrs de leur foi. Les archives ne conservent aucune trace d'un pareil événement, aussi est-il permis de douter de la véracité des faits rapportés par ce prêtre.<sup>16</sup>

<sup>15</sup> Le sergent Désiré Julade (1773-1813), originaire de Guer, dans le Morbihan, demeura une dizaine d'années à Landivisiau (1802-1812) et y épousa en 1804 la fille de M<sup>e</sup> Jean Georges Le Calvez (1747-1818), ancien notaire et avocat. N'est-il pas étonnant de trouver, en un même lieu, ce personnage, dont le patronyme est transcrit Julode dans les tables décennales, et un mot semblable employé comme sobriquet quelques années ou décennies plus tard ? Il nous est difficile de ne voir là qu'une simple coïncidence.

<sup>16</sup> Lire à ce sujet le récent ouvrage d'Albert Laot, *La bataille de Kerguidu* (voir à la rubrique "Le coin des lecteurs" de ce numéro), et du même auteur : *Dix générations de paysans bretons*, Éditions Skol Vreizh, 2004, p.118 à 150.

## AVERTISSEMENT :

En rédigeant notre article sur les *Juloded*, il nous a paru nécessaire, pour l'illustrer, de fournir l'ascendance de l'auteur de l'ouvrage qui nous l'avait inspiré. Celle-ci, à peu près complète jusqu'à la sixième génération, comporte peut-être des erreurs involontaires. Les données fournies n'ont qu'une valeur indicative, le généalogiste qui y rencontrera ses ancêtres sait qu'il ne doit pas se dispenser de les vérifier.

## Ascendance de Louis POULIQUEN

Né au Fers, en Saint-Thégonnec, en 1933.

Après avoir été médecin à Paris, Louis Pouliquen entama, à la retraite, une nouvelle carrière, littéraire cette fois. Il la débuta par deux récits relatant ses premières années : *Le Temps des campanules*, en 1992 et *Le Temps des soutanes*, l'année suivante, qui racontait ses années de pension, au collège du Kreisker, à Saint-Pol-de-Léon. Onze autres ouvrages suivirent dont le dernier sur ses ancêtres *Juloded*.

### Oeuvres :

- |   |  |
|---|--|
| . <i>Le Temps des campanules</i> (récit), 1992        | . <i>La nuit d'obsidienne</i> (roman), 2004                    |
| . <i>Le Temps des soutanes</i> (récit), 1993          | . <i>Médecin passionnément</i> , 2004                          |
| . <i>Comme des larmes de sang</i> (roman), 1995       | . <i>Retour en Bretagne</i> , 2006                             |
| . <i>Les marées d'équinoxe</i> (roman), 1997          | . <i>La maison de l'île</i> (roman), 2009                      |
| . <i>Les voiles de deuil</i> (roman), 1999            | . <i>Un amour d'arrière-saison</i> (roman), 2011               |
| . <i>Mon vieux grenier en Bretagne</i> (récits), 2001 | . <i>Un vieux chêne en Bretagne. Une généalogie de Juloded</i> |
| . <i>Au balcon de la mer</i> (roman), 2002            | (roman), 2012  |

### Parents :

- 2 – François Louis Joseph Marie **POULIQUEN**, ° 19.03.1883 ST-THEGONNEC (Fers), + 11.08.1967 ST-THEGONNEC (Fers) (84 ans)  
x 27.04.1919 GUICLAN
- 3 – Aline Yvonne **QUEINNEC**, ° 18.11.1895 GUICLAN (Kersaintgilly), + 11.12.1982 ST-THEGONNEC (Fers) (87 ans)

### Grands-parents :

- 4 – Jean-Marie **POULIQUEN**, ° 02.05.1839 ST-THEGONNEC (Fers) + 08.04.1906 ST-THEGONNEC (Fers) (67 ans)  
x 25.04.1881 ST-THEGONNEC
- 5 – Marie-Françoise Bernardine **BRETON**, ° 18.12.1856 ST-THEGONNEC (Petit Herlan), + 15.04.1915 ST-THEGONNEC (Fers) (58 ans)
- 6 – Jean-Louis Marie **QUEINNEC**, ° 24.12.1853 GUICLAN (Kersaintgilly) + ... de Pen ar Feunteun  
x 24.11.1894 GUICLAN
- 7 – Marie-Angèle **MARTIN**, ° 14.06.1867 ST-THEGONNEC (Marquès), + ... ; soeur du docteur François Louis Martin (° 1855), de LANDIVISIAU

### Arrière-grands-parents :

- 8 – Louis **POULIQUEN**, ° 21 vendémiaire an 12 (14.10.1803) ST-THEGONNEC (Fers), + 23.05.1861 ST-THEGONNEC (Fers) (57 ans)  
x 21.11.1833 SIZUN
- 9 – Catherine **LE DANTEC**, ° 12.03.1811 SIZUN (Kerroc'h) + 04.02.1886 ST-THEGONNEC (bourg) (75 ans)
- 10 – François Louis **BRETON**, ° 10.03.1829 ST-THEGONNEC, + 18.06.1893 ST-THEGONNEC (Herlan) (64 ans)  
x 16.01.1856 ST-THEGONNEC
- 11 – Marie-Catherine **LE BRAS**, ° 17.07.1831 SIZUN + 25.07.1873 ST-THEGONNEC (Petit Herlan) (42 ans)
- 12 – Louis Vincent **QUEINNEC**, ° 26.08.1819 KERNOUES (Kervedennic) + 08.09.1887 GUICLAN (Kersaintgilly) (68 ans) ;  
maire de GUICLAN de 1866 à 1876.  
x 19.02.1843 GUICLAN
- 13 – Marie-Guillemette **LE BRAS**, ° 08.11.1820 GUICLAN (Guerjean) + 17.12.1883 GUICLAN (Kersaintgilly) (63 ans)
- 14 – Allain Marie **MARTIN**, ° 13.05.1822 ST-THEGONNEC (Coslen), + 02.01.1904 ST-THEGONNEC (Marquès) (82 ans)  
x 10.05.1847 ST-THEGONNEC
- 15 – Annette Françoise **GOARNISSON**, ° 04.11.1823 ST-THEGONNEC + 24.01.1896 ST-THEGONNEC (Marquès) (82 ans)

### Trisaïeux (5<sup>e</sup> génération) :

- 16 – Allain **POULIQUEN**, ° 22.10.1766 ST-THEGONNEC (Fers) + 10.04.1819 ST-THEGONNEC (Fers) (52 ans)  
x 05.07.1790 ST-THEGONNEC
- 17 – Anne **CAM**, ° 16.12.1772 ST-THEGONNEC (Kerfeuls) + 14.10.1818 ST-THEGONNEC (Fers) (46 ans)
- 18 (= 46) – François **LE DANTEC**, ° 10.12.1768 SIZUN (Kerroc'h), + 04.08.1840 SIZUN (Kerroc'h) (71 ans)  
x 24 prairial an 11 (13.06.1803) SIZUN
- 19 (= 47) – Marguerite **QUEMENER**, ° 03.08.1773 COMMANA (Kerangouly) + 29.04.1844 SIZUN (Kerroc'h) (70 ans)
- 20 – Bernard **BRETON**, ° 31.03.1788 ST-THEGONNEC (Herlan), + 03.05.1864 ST-THEGONNEC (Luzec) (76 ans) ;  
conseiller général, chevalier de la légion d'honneur  
x 28.01.1811 ST-THEGONNEC
- 21 – Marie-Yvonne **COAT**, ° 28.08.1792 ST-THEGONNEC (Cospors) (son père refusa de la faire baptiser par le curé constitutionnel) + 18.11.1856  
ST-THEGONNEC (Herlan) (64 ans)
- 22 – Jean **LE BRAS**, ° 13 germinal an 5 (02.04.1797) SIZUN (Kermadec), + 15.05.1870 SIZUN (Kerroc'h) (73 ans) ; maire de SIZUN de 1843 à 1848.  
x 02.10.1826 SIZUN
- 23 – Marie-Françoise **DANTEC**, ° 16.05.1807 SIZUN (Kerroc'h), + 13.06.1884 SIZUN (Bourg) (77 ans)
- 24 – Guillaume **QUEINNEC**, ° 16.01.1788 PLOUNEOUR-MENEZ (Kermorvan) + 03.07.1858 GUICLAN (Kermorvan) (70 ans)  
x 27.10.1818 KERNOUES
- 25 – Marie-Jeanne **PERROT**, ° 24.01.1789 KERNOUES (Kervedennic), + 14.01.1869 GUICLAN (Kermorvan) (80 ans)

- 26 – Jean-Marie **LE BRAS**, ° 10.03.1775 GUICLAN (Guerjean) + 15.03.1847 GUICLAN (Guerjean) (72 ans) ;  
 maire de GUICLAN de 1815 à 1830 ; conseiller d'arrondissement (1811-)  
 Lire à son sujet l'article de Louis Elegoët, intitulé *Un des derniers marchands de toiles du Léon*, revue *Kreiz* 3, 1994 ; et les articles de Pierre Nicolas Terver, parus dans *LE LIEN* : celui sur les maires de GUICLAN (n° 102) et celui sur la détention d'Yves Le Bras, frère de Jean-Marie, durant la Terreur (n° 90).  
 x 4 frimaire an 9 (25.11.1800) ST-THEGONNEC
- 27 – Catherine **BRETON**, ° 29.10.1777 ST-THEGONNEC (Herlan,) + 01.05.1849 SAINT-SAUVEUR (71 ans)
- 28 – Allain **MARTIN**, ° 19.06.1789 PLEYBER-CHRIST (Le Rest Coatilizec) + 02.09.1861 PLEYBER-CHRIST (Kerrolland)  
 x 21.12.1809, PLEYBER-CHRIST
- 29 – Barbe **POULIQUEN**, ° 17.02.1784 PLEYBER-CHRIST (Kergoat bras), + 23.06.1846 PLEYBER-CHRIST (Kerrolland)
- 30 – Yves **GOARNISSON**, ° 02.11.1776 ST-THEGONNEC (manoir de Coasvout), + 08.08.1836 ST-THEGONNEC (Marquès) (72 ans) ;  
 x1° Marie Françoise **FAGOT**  
 x 18.02.1811 ST-THEGONNEC
- 31 – Marie **CROGUENNEC**, ° 14.03.1782 ST-THEGONNEC (Goasallan), + 12.02.1834 ST-THEGONNEC (Marquès)

## 6<sup>e</sup> génération :

- 32 – Jean **POULIQUEN**, ° 09.05.1739 PLOUNEUR-MENEZ (Penher), + 30.10.1780 ST-THEGONNEC (Fers) (41 ans)  
 NB : Il est le cousin germain d'Allain POULIQUEN (1736-1807), enlevé par les chouans en 1802.  
 x 08.06.1762 Chapelle Sainte Brigitte (ST-THEGONNEC)
- 33 – Marie **PERON**, ° 27.05.1742 ST-THEGONNEC (Fers), + 4 messidor an 13 (22.06.1805) PLOUNEVENTER (chez son gendre Joseph Soubigou) (63 ans)  
 soeur d'Yves **PÉRON** (1736-1787), recteur de PLOUVORN (1771-87)
- 34 – François **CAM**, 09.05.1743 COMMANA (Ponclét Isela), + 18.04.1774 ST-THEGONNEC (Kerfeuls)  
 x 12.01.1761 Chapelle de Coasvout (ST-THEGONNEC)
- 35 – Marie **COULOIGNER**, ° 19.02.1743 ST-THEGONNEC (Kerfeuls) + 25.08.1790 ST-THEGONNEC (Kerfeuls)  
 x1 Jean **HAMEURY**
- 36 – Nicolas **LE DANTEC**, ° 16.11.1729 LA MARTYRE (Kerestec), + 22.03.1806 SIZUN (Kerroch)  
 x1 Catherine **AUTRET**  
 x 04.02.1760 SIZUN
- 37 – Françoise **INISAN**, ° 19.03.1732 SIZUN (Coadic), + 27.11.1812 SIZUN (Kerroch)
- 38 – Pierre **QUEMENER**, ° 30.07.1745 COMMANA (Kerangouly), + 18.04.1813 COMMANA (Restancaroff)  
 x 16.02.1767 COMMANA
- 39 – Renée **PROUFF**, ° 30.07.1745 COMMANA (Kerangouly), + 18.04.1813 COMMANA (Restancaroff)
- 40 (= 54) – Bernard **BRETON**, ° 11.02.1754 ST-THEGONNEC (Herlan), + 02.11.1814 ST-THEGONNEC (Grand Herlan) ;  
 Membre du directoire du district de Morlaix (1790-91), maire de ST-THEGONNEC (1791-96)  
 x 16.02.1773 ST-THEGONNEC
- 41 (= 55) – Jeanne **BIZOUARN**, ° 09.12.1755 ST-THEGONNEC (Bourg), + 18.04.1832 ST-THEGONNEC (Grand Herlan)
- 42 – Guillaume **COAT**, ° 26.10.1763 ST-THEGONNEC (Cospors), + 25.09.1848 ST-THEGONNEC (Herlan)  
 x 29.01.1787 ST-THEGONNEC
- 43 – Marie-Françoise **POULIQUEN**, ° 26.06.1768 ST-THEGONNEC (Mesmenez), + 30.04.1823 ST-THEGONNEC (Cozpsors)
- 44 – Guillaume **LE BRAS**, ° 03.09.1759 PLOUDIRY (manoir de Kerangouarch), + 12.05.1815 SIZUN (Kermadec ?) ;  
 maire de SIZUN à deux reprises (il l'était en 1794 puis à nouveau vers 1804-1807)  
 x 14.02.1786 SIZUN
- 45 – Jeanne **MARTIN**, ° 04.09.1759 SIZUN (Kermadec), + 07.09.1820 SIZUN (Kermadec)
- 46 – François **LE DANTEC** = 18
- 47 – Marguerite **QUEMENEUR** = 19
- 48 – Jacques **QUEINNEC**, ° 23.03.1755 GUIMILIAU (Kerbolot bras), + 26.04.1817 GUICLAN (Kermorvan) ;  
 fabricant de toiles ; l'un des rédacteur du cahier de doléances de la sénéchaussée de Lesneven, manqua de peu d'être élu aux états généraux, en 1789 ; administrateur du district de Morlaix (1790-92) ; député à la Convention puis aux Cinq cents (1792-1798) ; incarcéré durant 14 mois pour avoir signé une lettre de protestation contre le coup d'état du 02.06.1793 ; acheta le manoir de Kermorvan (GUICLAN) en 1796, conseiller d'arrondissement (1802-1815)  
 x 15.11.1779 PLOUNEUR-MENEZ
- 49 – Louise **MADEC**, ° 05.02.1758 PLOUNEUR-MENEZ (Kermorvan), + 19.04.1835 GUICLAN (Kermorvan)
- 50 – Toussaint **PERROT**, ° 14.02.1756 KERNOUES (Kervedennic), + 11.01.1822 KERNOUES ; maire de KERNOUES  
 x 19.02.1781 ST-THEGONNEC
- 51 – Marie-Jeanne **LE GUEN**, ° 04.02.1756 ST-THEGONNEC (Kervers), + 14.07.1826 KERNOUES (Kervedennic) ;  
 x1 Yves **LE JEUNE**
- 52 – Jean **LE BRAS**, ° 25.01.1743 GUICLAN (Guerjean), + 19.04.1776 GUICLAN (Guerjean)  
 x 24.01.1763 ST-THEGONNEC
- 53 – Marie-Anne **BRETON**, ° 17.11.1743 ST-THEGONNEC (Penfao), + 14.01.1807 GUICLAN (Guerjean)
- 54 – Bernard **BRETON** (= 40)
- 55 – Jeanne **BIZOUARN** (= 41)
- 56 – Sébastien **MARTIN**, ° 21.02.1748 PLEYBER-CHRIST (Rest), + 25 nivôse an 7 (14.01.1799) PLEYBER-CHRIST  
 x 10.01.1785 PLEYBER-CHRIST
- 57 – Anne **TOURMEN**, ° 23.12.1749 Plourin, + 30.12.1830 ST-THEGONNEC (Kerfeuls)  
 x1 Yves **PRIGENT**
- 58 – François **POULIQUEN**, ° 09.12.1740 ST-THEGONNEC (Kergren), + 26.01.1790 PLEYBER-CHRIST (Kergoat bras)  
 x 20.02.1770 PLEYBER-CHRIST
- 59 – Anne Yvonne **MESSAGER**, ° 14.05.1751 PLEYBER-CHRIST (Kergoat vras), + 30.04.1823 PLEYBER-CHRIST (Kergoat)
- 60 – Jean **GOARNISSON**, ° 24.12.1736 ST-THEGONNEC (Coasvout) + 3 floréal an 3 (22.04.1795) ST-THEGONNEC (Coasvout) x  
 x 25.02.1767 ST-THEGONNEC
- 61 – Jeanne **LE MAGUET**, ° 09.1742 ST-THEGONNEC (Cosqueric), + 02.01.1810 ST-THEGONNEC (Marquès)
- 62 – Hervé **CROGUENNEC**, ° 28.06.1740 ST-THEGONNEC (Goasallan), + 130 prairial an 3 (18.06.1795)  
 x 26.05.1777 ST-THEGONNEC
- 63 – Marie-Françoise **MESSAGER**, ° 09.05.1752 ST-THEGONNEC, (Guelebara), + 15.04.1822 ST-THEGONNEC (Goasallan)

## 7<sup>e</sup> génération :

- 64 – Allain **POULIQUEN**, ° 05.07.1706 PLOUNEOUR-MENEZ (Resloas), + 03.03.1774 PLOUNEOUR-MENEZ (Penher)  
 x 21.11.1729 PLOUNEOUR-MENEZ
- 65 – Marie **LEON**, ° 13.01.1713 PLOUNEOUR-MENEZ (Penher), + 01.06.1776 PLOUNEOUR-MENEZ (Penher)
- 66 – Jean **PERON**, + ST-THEGONNEC (Fers)  
 x 21.02.1735 ST-THEGONNEC
- 67 – Geneviève **BRETON**, ° 09.12.1715 ST-THEGONNEC (Fers), + 12.12.1770 ST-THEGONNEC (Fers)
- 68 – François **CAM**, ° 26.04.1692 COMMANA (Poncllet), + ap. 1744  
 x 23.09.1716 COMMANA
- 69 – Marie **LE GALL**, ° 1701 COMMANA (Kerfordedic), + 1782
- 70 – Jean **COULOIGNER**, 28.04.1703 ST-THEGONNEC (Kerver), + 11.06. 1785 ST-THEGONNEC (Kerfeulz)  
 x 26.11.1725 ST-THEGONNEC
- 71 – Gillette **L'HERROU**, 12.04.1705 ST-THEGONNEC (Kerfeulz), + ?
- 72 – Guillaume **DANTEC**  
 x 23.11.1722 PLOUDIRY
- 73 – Catherine **INISAN**
- 74 – Yves **INISAN**  
 x 20.11.1719 SIZUN
- 75 – Marguerite **CRENN**
- 76 – Yves **QUEMENER**  
 x 22.06.1733 COMMANA
- 77 – Marie **LE MODIR**
- 78 – Sébastien **PROUFF**, ° 1700 COMMANA,  
 x 16.02.1733 COMMANA
- 79 – Marguerite **MARTIN**
- 80 – François **BRETON**, ° 19.04.1733 ST-THEGONNEC (Kervilit), + 04.04.1784 ST-THEGONNEC (Grand Herlan ?)  
 x 14.10.1749 ST-THEGONNEC
- 81 – Françoise **MADEC**, ° 28.09.1726 (Bougès)
- 82 – Guillaume **BIZOUARN**, ° 16.07.1717 ST-THEGONNEC (Bourg), + 30.01.1760 ST-THEGONNEC  
 x 08.06.1750 ST-THEGONNEC
- 83 – Catherine **GRALL**, ° 24.10.1731 ST-THEGONNEC, + ...
- 84 – Guillaume **COAT**, ° 31.08.1725 ST-THEGONNEC (Cospors), + ...  
 x 15.02.1751 ST-THEGONNEC
- 85 – Jeanne **MAZE**, ° 25.01.1730, + 06.07.1765 ST-THEGONNEC (Cospors)
- 86 – Christophe **POULIQUEN**, °  
 x 08.07.1765 ST-THEGONNEC
- 87 – Marguerite **LE TRAON** °
- 88 – Guillaume **LE BRAS**, ° v1735 LOCMELAR, + 28.11.1797 PLOUDIRY (Kerangouarch)  
 x 19.02.1754 PLOUDIRY
- 89 – Marguerite **CROGUENNEC**, ° 2.05.1732 PLOUDIRY (Kerriou), + 3.03.1762 PLOUDIRY (Kerangouarch)
- 90 – Yves **MARTIN**, °  
 x 18.10.1758 SIZUN
- 91 – Anne **GUILLERM** °
- 92 à 95 = 36 à 39
- 96 – Jacques **QUEINNEC**, ° 11.12.1725 GUIMILIAU (Kerbolot bras), + 12.01.1772 GUIMILIAU (Kerbolot bras)  
 x 14.02.1746 GUIMILIAU
- 97 – Marie-Jeanne **LE ROUX**, ° 1729 PENCAN, + 25.07.1766 GUIMILIAU (Kerbolot bras)
- 98 – Guillaume **MADEC**, ° 09.07.1733 PLEYBER-CHRIST (Kerjézéquel), + 15.09.1772 PLOUNEOUR-MENEZ (Kermorvan)  
 x 25.11.1754 PLOUNEOUR-MENEZ
- 99 – Anne **POULIQUEN**, ° 11.03.1730 PLOUNEOUR-MENEZ (Kermorvan), + 03.02.1773 PLOUNEOUR-MENEZ (Kermorvan)
- 100 – Vincent **PERROT** °  
 x 28.07.1744 ST-FRÉGANT
- 101 – Marie-Renée **CABON** °
- 102 – Jacques **LE GUEN**, ° 1718 ST-THEGONNEC, + 1785 ST-THEGONNEC  
 x 06.02.1747 ST-THEGONNEC
- 103 – Marie **COULOIGNER**, ° 13.11.1726 ST-THEGONNEC, + 11.12.1789 ST-THEGONNEC
- 104 – Yves **LE BRAS**, ° 25.05.1705 GUICLAN, + ...  
 x 20.07.1727 GUICLAN
- 105 – Jeanne **I'HERROU**, ° 07.09.1701 GUICLAN, + 10.06.1749 GUICLAN (Guerjean)
- 106 – Tanguy **BRETON**, ° 17.03.1713 ST-THEGONNEC (Penfao)  
 x 16.01.1736 GUICLAN
- 107 – Catherine **KERANGALL**, ° 12.09.1715 GUICLAN, + 19.04.1776 ST-THEGONNEC (Penfao)
- 108 à 111 = 80 à 83
- 112 – Guillaume **MARTIN**, ° 1717, + 1767 ST-THEGONNEC (Coslen)  
 x 30.01.1741 ST-THEGONNEC
- 113 – Marie **COTTAIN**, ° 1724, + 1794
- 114 – Guillaume **TOURMEN** °  
 x 24.10.1741 PLOURIN-LÈS-MORLAIX
- 115 – Marguerite **BODROS** °
- 116 – Yves **POULIQUEN**, ° 19.12.1713 PLOUNEOUR-MENEZ, + 25.04.1742 ST-THEGONNEC (Kergren)  
 x 5.11.1736 ST-THEGONNEC
- 117 – Barbe **INISAN**, ° 19.10.1715 ST-THEGONNEC, + 15.01.1742 ST-THEGONNEC (Kergren)
- 118 – Jean **MESSAGER** °  
 x 06.07.1750 COMMANA
- 119 – Catherine **LE GALL** °

- 120 – Pierre **GOARNISSON**, °  
x 15.02.1734 ST-THEGONNEC
- 121 – Jeanne **PAUGAM** °
- 122 – Thomas **LE MAGUET**, ° 21.12.1700 ST-THEGONNEC (Cosquéric), + 02.04.1772 ST-THEGONNEC  
x 09.06.1732 ST-THEGONNEC
- 123 – Jeanne **MEUDEC**, ° 7.06.1711 ST-THEGONNEC, + 19.10.1750 ST-THEGONNEC
- 124 – Joseph **CROGUENNEC**, ° 29.11.1711 ST-THEGONNEC, + 27.04.1780 ST-THEGONNEC (Goasalan)  
x 24.11.1738 PLOUNEOUR-MENEZ
- 125 – Marie **ABGRALL**, ° 1705 PLOUNEOUR-MENEZ, + 28.04.1780 ST-THEGONNEC (Goasalan)
- 126 – Jean **MESSAGER** °  
x 18.02.1743 ST-THEGONNEC
- 127 – Renée **GRALL**, °
- 8<sup>e</sup> génération :**
- 128 – Jean **POULIQUEN**, ° v1664, + 27.01.1729 PLOUNEOUR-MENEZ (Resloas)  
x 27.02.1696 PLOUNEOUR-MENEZ
- 129 – Louise **SALUDEN**, ° v1669, + 01.04.1739 PLOUNEOUR-MENEZ (Resloas)
- 130 – René **LEON**, ° v1675, + 22.12.1760 PLOUNEOUR-MENEZ (Penher, dans une maison qu'il fit bâtir en 1736)  
x 07.01.1704 PLOUNEOUR-MENEZ
- 131 – Barbe **CORRE**, ° v1688, + 13.02.1768 PLOUNEOUR-MENEZ (Penher)
- 132 – Yves **PEZRON**, ° ST-THEGONNEC  
x 26.11.1704 PLEYBER-CHRIST
- 133 – Françoise **CREACHMINEC**, ° PLEYBER-CHRIST
- 134 – Pierre **BRETON**, ° 28.03.1677 ST-THEGONNEC (Penfo ?), + 1719 /1725  
x 26.11.1704 ST-THEGONNEC
- 135 – Jeanne **BRAS**, ° 17.03.1681 ST-THEGONNEC (Fers ?), + 4.03.1725 ST-THEGONNEC (Fers)
- 136 – Hervé **CAM**, ° v1662 COMMANA (Mougau)  
x 27.01.1687 COMMANA
- 137 – Jeanne **LE MER**, ° v1652 (Ponclét)
- 138 – François **LE GALL**, ° v1651 COMMANA, + 28.05.1709 COMMANA  
x av. 1688
- 139 – Marie **SOUBIGOU**, ° v1642 COMMANA, + 2.07.1711 COMMANA (Kerfornédic)
- 140 – Jean **COULOIGNER**, ° v1656, + 18.04.1716 ST-THEGONNEC (Kervers)  
x 07.08.1690 ST-THEGONNEC
- 141 – Jeanne **RANNOU**, ° 02.03.1667 ST-THEGONNEC, + 21.08.1710
- 142 – François **L'HERROU**, ° 09.11.1677 ( ? ) ST-THEGONNEC, + 9.04.1732 bourg de Sainte-Sève, inhumé à ST-THEGONNEC  
x v1704
- 143 – Françoise **CLOAREC**, + ap. 1752
- 144 – Goulven **LE DANTEC**  
x 1657
- 145 – Marie **RUCART**
- 146 – Yves **INISAN**, ° v1653, + 18.03.1723 PLOUDIRY (Kermao)  
x 28.07.1681 PLOUDIRY
- 147 – Jeanne **GUILLERM**, ° 13.06.1665 PLOUDIRY (Kergoat), + 09.02.1718 PLOUDIRY (Kermao)
- 148 – Yves **INISAN**, ° v1654 SIZUN  
x 26.07.1683 SIZUN
- 149 – Anne **BRAS**, ° v1667 PLOUNÉVENTER
- 150 – Yves **CREN**
- 151 – Marguerite **COULOIGNER**
- 152 – Jean **QUEMENER**  
x 1698 COMMANA
- 153 – Marie **LE SAINT**
- 154 – Jean **LE MAUDIR**
- 155 – Jeanne **MARTIN**
- 156 – Sébastien **PROUFF**, ° COMMANA  
x 07.08.1684 ST-THEGONNEC
- 157 – Catherine **FLOCH**, ° ST-THEGONNEC
- 158 – Jean **MARTIN**
- 159 – Catherine **PEZRON**
- 160 – Bernard **BRETON**, ° 23.02.1711 LAMPAUL-GUIMILIAU, + 24.04.1739 ST-THEGONNEC (Kervilit)
- 161 – Anne **DENIEL**, ° 29.03.1712 COMMANA (Roscoat), + 20.04.1738 ST-THEGONNEC (Kervilit)
- 162 – Yves **MADEC**, ° 18.04.1696 ST-THEGONNEC (Bougès ?), + 28.05.1741 ST-THEGONNEC (Herlan bras)  
x 08.02.1723 ST-THEGONNEC
- 163 – Jeanne **LE MAGUET**, ° 25.06.1706 ST-THEGONNEC (Bougès), + 18.12.1734 ST-THEGONNEC (Herlan bras)
- 164 – Jean **BIZOUARN**, ° 16.11.1689 ST-THEGONNEC (Bourg), + 28.04.1740 ST-THEGONNEC (Bourg ?)  
x 24.11.1712 ST-THEGONNEC
- 165 – Françoise **LAPOUS**, ° 31.12.1688 ST-THEGONNEC (Penanvern), + 5.07.1763 ST-THEGONNEC (Bourg ?)
- 166 – Jean **GRALL**, ° 23.09.1699 ST-THEGONNEC (Bodéniry ou Rusquec), + 19.09.1754 ST-THEGONNEC (Bodéniry)  
x 09.02.1722 GUIMILIAU
- 167 – Françoise **MADEC**, + 15.01.1739 ST-THEGONNEC (Bodéniry)
- 168 – Jacques **COAT**, ° 14.02.1689 ST-THEGONNEC, + 2.01.1763 ST-THEGONNEC (Cospors)
- 169 – Marie **LE SCANF**, ° v1697 ST-THEGONNEC, + 1757 ST-THEGONNEC (Cospors)
- 170 – Louis **MAZE**
- 171 – Jeanne **PICART**
- 172 – Yves **POULIQUEN**
- 173 – Marie **LARVOR**

- 174 – Jean **LE TRAON**  
 175 – Marie **CHARLES**  
 176 – Jean **LE BRAS**  
 177 – Jeanne **LE GUERN**  
 178 – Hervé **CROGUENNEC**, ° 1698 ST-THEGONNEC, + 05.07.1754 PLOUDIRY (Kerriou)  
     x 03.07.1724 PLOUDIRY  
 179 – Marie **LE SANQUER**, ° 24.03.1700 PLOUDIRY (Kerriou), + 03.05.1773 PLOUDIRY (Kerriou)  
 180 – Yves **MARTIN**  
 181 – Catherine **LE GALL**  
 182 – Yves **GUILLERM**  
     x 22.02.1734 SIZUN  
 183 – Marie **SOUBIGOU**  
 184 à 191 = 72 à 79  
 192 – Guillaume **QUEINNEC**, ° 1695 TRÉFLÉVÉNEZ, + 18.01.1728 GUIMILIAU (Kerbolot bras)  
 193 – Catherine **RIVOAL**, ° 30.10.1697 GUIMILIAU (Kerbolot bras), + 5.07.1775 GUIMILIAU (Kerbolot bras)  
 194 – Yves **LE ROUX**, ° 22.04.1700 PENCAN (Loguellaou), + 1742 PENCAN  
     x 10.02.1727 ST-SERVAIS  
 195 – Catherine **MAZE**, ° 19.03.1707 ST-SERVAIS, + 1742 PENCAN  
 196 – Guillaume **MADEC**, ° 14.11.1708 PLEYBER-CHRIST, + 14.05.1760 PLEYBER-CHRIST (Kerjézéquel)  
     x 03.02.1727 PLEYBER-CHRIST  
 197 – Jeanne **CORRE**, ° 1708 PLEYBER-CHRIST (Nonnot), + 17.03.1768 PLEYBER-CHRIST (Kerjézéquel)  
 198 – Jacques **POULIQUEN**, ° 03.06.1697 PLOUNEOUR-MENEZ (Resloas), + 21.03.1777 PLOUNEOUR-MENEZ (Kermorvan)  
     x 19.07.1723 PLOUNEOUR-MENEZ  
 199 – Anne **FICHOU**, ° 14.08.1708 PLOUNEOUR-MENEZ (Kermorvan), + 01.09.1734 PLOUNEOUR-MENEZ (Kermorvan)  
 200 – Vincent **PERROT**  
 201 – Honorée **LESCOP**  
 202 – Guillaume **CABON**  
 203 – Françoise **LEOST**  
 204 – Guillaume **LE GUEN**  
     x 13.11.1713 ST-THEGONNEC  
 205 – Marguerite **COAT**, ° v1683 ST-THEGONNEC  
 206 – Jean **COULOIGNER**  
     x 14.11.1718 ST-THEGONNEC  
 207 – Catherine **GRALL**, ° v1699, + 25.03.1734 ST-THEGONNEC (Kervers)  
 208 – Guy **LE BRAS**, ° v1666 GUICLAN, + 6.09.1726 GUICLAN  
     x 28.07.1692 GUICLAN  
 209 – Françoise **CREN**, ° v1673, + 4.01.1760 GUICLAN  
 210 – Jean **L'HERROU**, ° 27.12.1674 GUICLAN, + 4.08.1740 GUICLAN  
     x 26.07.1700 GUICLAN  
 211 – Catherine **LE SCANFF**, ° v1673, + 19.09.1711 GUICLAN  
 212 – Jacques **BRETON**, ° v1655, + 4.09.1732 ST-THEGONNEC (Penfao)  
     x 14.11.1695 ST-THEGONNEC  
 213 – Françoise **POULIQUEN**, ° 27.08.1676 ST-THEGONNEC (Kerouriou), + ap. 1732  
 214 – Jean **KERANGALL**, ° v1679, + 24.04.1735 GUICLAN  
 215 – Marie **LE SCANFF**, ° v1681, + 16.03.1735 GUICLAN  
 216 à 223 = 160 à 167  
 224 – Jean **MARTIN**, ° 16.04.1677 ST-THEGONNEC (Lannivinon), +  
     x 29.05.1702 PLEYBER-CHRIST  
 225 – Catherine **LE MER**  
 226 – François **COTTAIN**  
 227 – Anne **LE GALL**  
 228 – Yves **TOURMEN**  
 229 – Anne **QUILLIOU**  
 230 – François **BODROS**  
 231 – Françoise **LACHUER**  
 232 – Jean **POULIQUEN**, ° PLOUNEOUR-MENEZ (Resloas)  
     x 31.01.1701 ST-THEGONNEC  
 233 – Anne **GRALL**, ° ST-THEGONNEC  
 234 – Yves **INISAN**, ° 21.01.1694 PLEYBER-CHRIST (Kervern), + 18.02.1752 ST-THEGONNEC (Kergren)  
     x 14.01.1715 ST-THEGONNEC  
 235 – Jeanne **TANGUY**, ° 21.12.1693 ST-THEGONNEC (Kergren), + 10.09.1727 ST-THEGONNEC (Kergren)  
 236 – Yves **MESSAGER**  
 237 – Anne **CREN**  
 238 – Yves **LE GALL**, ° 12.07.1688 COMMANA (Kerfornédic), + 07.09.1762 COMMANA (Kerfornédic)  
     x 18.01.1712 COMMANA  
 239 – Marie **LE SAINT**, ° 09.03.1693 COMMANA (Kernaman)  
 240 – Guillaume **GOARNISSON**  
 241 – Jeanne **ROUÉ**  
 242 – Guillaume **PAUGAM**  
 243 – Marguerite **FLOCH**  
 244 – Gabriel **LE MAGUET**, ° 13.05.1668 ST-THEGONNEC (Cosquéric), + 25.03.1711 ST-THEGONNEC (Cosquéric)  
     x 24.11.1692 ST-THEGONNEC  
 245 – Renée **INISAN**, ° v1670 Plougar, + 24.05.1744 ST-THEGONNEC (Cosquéric)  
 246 – Guillaume **MEUDEC**, ° v1671, + 06.12.1731 ST-THEGONNEC (Kergren) (?)  
 247 – Catherine **HAMEURY**, ° v1673, + 25.03.1733 ST-THEGONNEC (Kergren ?)

248 – Hervé **CROGUENEC**, ° v1662, + 14.07.1742 ST-THEGONNEC (Goasalan)  
x 30.06.1687 ST-THEGONNEC

249 – Marie **CARO**, ° v1670 ST-THEGONNEC, + 6.01.1731 ST-THEGONNEC (Goasalan)

250 – ... **ABGRALL** de PLOUNEOUR-MENEZ

252 – Allain **MESSAGER**

253 – Marie **CAROFF**

254 – Ollivier **GRALL**

255 – Marie **PICART**

## 9<sup>e</sup> génération :

256 – Guillaume **POULIQUEN**

257 – Marie Jeanne **CORRE** ?, ° v1649, + 24.03.1719 PLOUNEOUR-MENEZ (Resloas)

258 – ? Jacques **SALUDEN**, ° 05.07.1651 GUICLAN, + 21.06.1701 PLOUNEOUR-MENEZ (Mesquéau)

260 – Jean **LEON**

262 – Jean **CORRE**

263 – Catherine **GUILLOU**

264 – Hervé **PEZRON**

265 – Jeanne **COUIL**

266 – Yves **CRECHMINEC**

267 – Anne **LE BOSSE**

268 = 424 – Jacques **BRETON** de Penfo (ST-THEGONNEC)

269 = 425 – Catherine **BOTHOREL**

270 – Jean **BRAS**, ° 06.05.1649 (?) ST-THEGONNEC, + 1719  
x v1674

271 – Marie **RIOUAL**, ° 16.07.1657 (?) ST-THEGONNEC, + 03.06.1696 ST-THEGONNEC (Fers)

272 – Jean **CAM**

280 – Allain **RANNOU**, + 21.11.1675 ST-THEGONNEC (Bodéniry)

281 – Louise **RIOUAL**, ° v1635, + 12.03.1717 ST-THEGONNEC (Bodéniry)

284 – Ollivier **L'HERROU**, + 29.05.1705 ST-THEGONNEC (Kerfeuls)

285 – Catherine **INISAN**, + 24.12.1683 ST-THEGONNEC (Kerfeuls)

292 – Yves **INISAN**

293 – Françoise **PAUGAM**

294 – Louis **GUILLEM**, ° 1er.10.1642 PLOUDIRY, + 6.06.1718 Tréflévénez (inhumé à PLOUDIRY)  
x v1664

295 – Françoise **LE SCANFF**, + 17.02.1682 PLOUDIRY

314 – Yvon **FLOCH**

315 – Marie **NICOLAS**

320 – François **BRETON**, ° v1675 Saint-Sauveur, + 10.07.1725 ST-THEGONNEC (Kervilit)

321 – Marie **POULIQUEN**

322 – François **DENIEL**, ° v1667/71, + 30.01.1717 COMMANA (Roscoat)  
x 28.01.1704 COMMANA

323 – Jeanne **LE HIR**, ° v1681 SIZUN

324 – Jean **MADEC**, ° 11.10.1657 (?) ST-THEGONNEC, + 9.03.1727 ST-THEGONNEC (Bougès)  
x v1685

325 – Jeanne **POULIQUEN**, + 12.01.1742 ( ?)

326 – Jean **LE MAGUET**, ° 06.04.1663 ST-THEGONNEC (Bougès), + 05.05.1721 ST-THEGONNEC (Bougès)

327 – Jeanne **POULIQUEN**, ° 28.08.1679 ST-THEGONNEC (Villeneuve), + ap. 1722

328 – M<sup>e</sup> Jean **BIZOUARN**, notaire (1685-1726), ° v1657, + 14.06.1732 ST-THEGONNEC (Bourg) (NB : Avait un frère notaire à GOURIN, d'où il était peut-être originaire) (succéda à M<sup>e</sup> Pierre SIMON x Marie JOUHAN, sans doute son beau-frère ; Louise SIMON x 1636 Guillaume du COËTLOSQUET, fille de Barbe DENIS, noble, héritière du manoir de Keranot, et de François SIMON sr de La Palud, leur sont vraisemblablement apparentés) ; père de trois prêtres.

x 16.11.1682 ST-THEGONNEC

329 – Marie **SIMON**, ° 13.11.1655 ST-THEGONNEC, + 13.03.1731 ST-THEGONNEC (Bourg)

330 – Guillaume **LAPOUS**, ° 7.03.1660 ou 25.04.1661 ST-THEGONNEC (Penanvern), + 07.09.1738 ST-THEGONNEC (Penanvern)  
x 23.11.1682 ST-THEGONNEC

331 – Marguerite **POULIQUEN**, ° 26.03.1664 ST-THEGONNEC, + 29.04.1737 ST-THEGONNEC (Penanvern)

332 – Jean **GRALL**, ° v1676, + 15.03.1721 ST-THEGONNEC (Bodéniry)  
x 27.07.1693 ST-THEGONNEC

333 – Barbe **CROGUENNEC**, ° v1681 Guimiliau, + 02.03.1721 ST-THEGONNEC (Bodéniry)

334 – François **MADEC**

335 – Jeanne **BEUZIT**

336 – Jacques **COAT**, ° v1656, + 8.04.1716 Landivisiau (?)  
x v1685

337 – Marie **LE GAT**, + 22.08.1717 ST-THEGONNEC (Cospors)

338 – Jean **LE SCANF**, + 19.12.1741 ST-THEGONNEC (Kerever)  
x 25.04.1695 ST-THEGONNEC

339 – Anne **LE GUEN**

356-357 = 248-249

358 – Nicolas **LE SANQUER**, ° v1674, + 12.02.1730 PLOUDIRY (Kerriou)  
x 11.11.1697 BODILIS

359 – Jeanne **BERREGAR**, ° BODILIS, + 30.04.1743 PLOUDIRY (Kerriou)

364 – François **GUILLEM**

365 – Marie **QUEMENER**

- 366 – Ollivier **SOUBIGOU**  
 367 – Anne **PENCREACH**  
 384 – Jacques **QUEINNEC**, ° 02.05.1658 ST-URBAIN, + 13.03.1700 TRÉFLÉVÉNEZ (Bottevy)  
     x 27.06.1689 PLOUDIRY  
 385 – Jacquette **LE SANQUER**, ° 01.05.1669 PLOUDIRY, + 18.03.1733 TRÉFLÉVÉNEZ (Bottevy)  
 386 – Yves **RIOUAL**  
 387 – Marie **CROGUENNEC**  
 388 – Jean **LE ROUX**  
 389 – Jeanne **ERNOT**, + 23.01.1717 PENCAN (Runarguer)  
 390 – Pierre **MAZÉ**, ° v1664, + 09.12.1719 Saint-Servais (Richou)  
     x 15.09.1698 ST-SERVAIS  
 391 – Marguerite **ASQUER**, ° v1671,, + 22.07.1721 ST-SERVAIS (Richou bras)  
 392 – Hervé **MADEC**, ° 20.04.1689 PLEYBER-CHRIST, + 17.05.1726 PLEYBER-CHRIST (Kerjézéquel)  
     x 15.11.1706 PLEYBER-CHRIST  
 393 – Marie **PEZRON**, ° 02.12.1688 PLEYBER-CHRIST, + 15.03.1725 PLEYBER-CHRIST (Kerjézéquel)  
 394 – Guillaume **CORRE**, ° v1685, + 16.10.1742 PLEYBER-CHRIST (Nonnot)  
     x 12.01.1705 PLEYBER-CHRIST  
 395 – Barbe **MEUDEC**, ° 27.08.1690 PLEYBER-CHRIST, + 12.08.1746 PLEYBER-CHRIST (Nonnot)  
 396-397 = 128-129  
 398 – Jacques **FICHOU**, ° v1661, + 10.05.1726 PLOUNEOUR-MENEZ (Kermorvan)  
     x v1694 PLOUNEOUR-MENEZ  
 399 – Marie **BEUZIT**, ° v1665, + 16.10.1730 PLOUNEOUR-MENEZ (Kermorvan)  
 408 – Jean **LE GUEN**  
 409 – Anne **LE COSQUER**  
 410 – Jacques **COAT** (v1656-1716) = 336  
     x 21.05.1682 ST-THEGONNEC  
 411 – Jeanne **POUGUENNEC**, + 08.02.1684 ST-THEGONNEC (Kerever)  
 412 – Allain **COULOIGNER**, + 11.12.1698 ST-THEGONNEC (Kervers)  
     x 29.07.1680 ST-THEGONNEC  
 413 – Anne **RANNOU**, ° 03.11.1662 ST-THEGONNEC (Bodéniry), + 30.05.1732 ST-THEGONNEC (Kervers)  
 414 – Jean **GRALL**  
 415 – Barbe **CROGUENNEC**  
 424-425 = 268-269  
 426 – François **POULIQUEN**, ° v1627, + 25.06.1715 ST-THEGONNEC (Gueroriou)  
     x v1661  
 427 – Jeanne **PEZRON**, ° v1637, + 17.03.1704 ST-THEGONNEC (Gueroriou)  
 448 – Yves **MARTIN**, ° 1643, + 1723 ST-THEGONNEC (Lannivon)  
     x v1671  
 449 – Jeanne **GUIOT**, + 1710 ST-THEGONNEC (Lannivon)  
 450 – Jacques **LE MER**  
 451 – Françoise **CAROFF**  
 464 – Thomas **POULIQUEN**  
 465 – Catherine **CORRE**  
 468 – Yves **INISAN**, + 7.09.1703 PLEYBER-CHRIST (Kervern)  
 469 – Barbe **CORRE**, + 18.05.1702 PLEYBER-CHRIST (Kervern)  
 470 – Hervé **TANGUY**, ° 29.01.1663 ST-THEGONNEC  
     x 08.08.1688 PLEYBER-CHRIST  
 471 – Catherine **LAURENS**, ° v1662, + 07.11.1734 ST-THEGONNEC (Kergren)  
 476 – François **LE GALL**, ° v1651, + 28.05.1709 COMMANA (Kerfornédic)  
 477 – Marie **SOUBIGOU**, ° v1642, + 02.07.1711 COMMANA (Kerfornédic)  
 478 – François **LE SAINT**  
 479 – Jeanne **PEZRON**  
 488 – Yves **LE MAGUET** °.06.1628 ou 1er.11.1638 ST-THEGONNEC, + 10.12.1688 ST-THEGONNEC (Cosquéric)  
     x v1660  
 489 – Jeanne **NICOLAS**, + v1670/75 ST-THEGONNEC  
 490 – Jean **INISAN**, + 27.07.1689 PLOUGAR (Keryven)  
 491 – Anne **RANNOU**  
 498 = 714 – Pierre **CARO**, + 27.10.1691 ST-THEGONNEC (Goasalan)  
 499 = 715 – Françoise **ABGRALL**, ° v1640, + 26.04.1686 ST-THEGONNEC (Goasalan)

## 10<sup>e</sup> génération :

- 514 – Mathieu **CORRE**, + v1660 PLOUNEOUR-MENEZ (Mengleus)  
 515 – Françoise **SOUBIGOU**, + ap. 1665  
 516 – ? Milliau **SALUDEN**, de GUICLAN  
 517 – ? Catherine **LE SCANFF**  
 540 – ? Yves **BRAS**  
 541 – ? Marie **FAGOT**  
 542 – ? Yves **RIOUAL**  
 543 – ? Françoise **PICARD**  
 560 – Guillaume **RANNOU**  
     x av. 1630  
 561 – Marguerite **POULIQUEN**

- 562 – ? Bernard **RIOUAL**, + 20.12.1645 ST-THEGONNEC (Penanvern)  
x av. 1625
- 563 – ? Marguerite **COULOIGNER**, ° v1600
- 588 – Jean **GUILLEM**, + 16.02.1669 PLOUDIRY (Kergoat)
- 589 – Françoise **KERGOAT**
- 648 – ? Ollivier **MADEC**, + 20.05.1698 ST-THEGONNEC (Guélébara) x av. 1655
- 649 – ? Catherine **PERROS**, ° 18.01.1625 (?) ST-THEGONNEC, + 11.01.1716 ST-THEGONNEC (Guélébara)
- 652 – René **LE MAGUET**, + 3.07.1691 ST-THEGONNEC (Bougès)
- 653 – Catherine **MARTIN**, ° v1625, + 14.02.1676 (?) ST-THEGONNEC
- 654 – Hervé **POULIQUEN**, ° v1644 Guimiliau, + 22.05.1724 ST-THEGONNEC (Villeneuve)
- 655 – Françoise **POULIQUEN**, ° v1650, + 19.11.1711 ST-THEGONNEC (Villeneuve)
- 658 – Jean **SIMON**
- 659 – Guillemette ...
- 660 – Yves **LE LAPOUS**, + 10.09.1689 ST-THEGONNEC (Penanvern)
- 661 – Marguerite **PAUGAM**, + 01.01.1700 ST-THEGONNEC (Penanvern)
- 662 – François **POULIQUEN**, ° v1627, + 25.06.1715 ST-THEGONNEC (Gueroriou)  
x v1661
- 663 – Jeanne **PEZRON**, ° v1640, + 17.03.1704 ST-THEGONNEC (Gueroriou)
- 714-715 = 498-499
- 716 – Allain **LE SANQUER**, ° v1639, + 07.07.1683 PLOUDIRY (Kerriou)
- 717 – Marguerite **BARON**, ° v1640, + 27.10.1705 PLOUDIRY (Kerriou)
- 718 – Claude **BERREGAR**, de BODILIS
- 719 – Jeanne **PENCREACH**
- 768 – Yvon **QUEINNEC**, + 1682 DIRINON (Ballanec)
- 769 – Jeanne **QUEINNEC**, + fin 1681 DIRINON (Ballanec)
- 770-771 = 716-717
- 780 – Jean **MAZÉ**
- 781 – Anne **PENGUILLY**
- 782 – François **ASQUER**
- 783 – Françoise **BRAS**
- 784 – Guillaume **MADEC**  
x 10.07.1673 PLEYBER-CHRIST
- 785 – Marie **LE BOURLES**
- 786 – Jean **PEZRON**
- 787 – Anne **BIDEGAN**
- 788 – Guillaume **CORRE**
- 789 – Jeanne **LE JEUNE**
- 790 – Guillaume **MEUDEC**  
x 27.07.1682 PLOUNEOUR-MENEZ
- 791 – Catherine **NICOLAS**
- 798 – Yves **BEUZIT**, ° v1642, + 22.06.1712 PLOUNEOUR-MENEZ (Kermorvan)
- 826 – Allain **RANNOU**, ° v1632, + 21.11.1675 ST-THEGONNEC (Bodéniry)  
x av. 1661
- 827 – Louise **RIOUAL**, ° v1632, + 12.03.1717 ST-THEGONNEC (Bodéniry)
- 898 – Hervé **GUIOT**, + 1678 ST-THEGONNEC (Lannivon)
- 899 – Jeanne **MESSAGER**, + 1685 ST-THEGONNEC (Lannivon)
- 936 – Yves **INISAN** (son nom peut se lire sur une pierre de la maison qu'il fit bâtir à Kervern (PLEYBER-CHRIST))
- 937 – Jeanne **RIOUAL**
- 938 – ? Yves **CORRE**
- 940 – Yves **TANGUY**
- 941 – Catherine **LEVER**
- 942 – Jean **LAURENS**
- 943 – Jeanne **HAMEURY**
- 952 – Jean **LE GALL**
- 953 – ? Marie **PICART**
- 976 – Jean **MAGUET**, + ap. 1663 ST-THEGONNEC
- 977 – Amice **LOPPEZR**, ° v1605, + ap. 1662 ST-THEGONNEC

## 11<sup>e</sup> génération :

- 1030 – Noël **SOUBIGOU**, de SIZUN
- 1031 – Catherine **BEUZIT**
- 1298 – ? François **PERROS**
- 1299 – ? Catherine **MAGUET**
- 1596 – ? Jacques **BEUZIT**, ° v1619, + 10.02.1699 PLOUNEOUR-MENEZ (Kermorvan)
- 1652 – Guillaume **RANNOU**
- 1653 – Marguerite **POULIQUEN**
- 1654 – ? Bernard **RIOUAL**, + 20.12.1645 ST-THEGONNEC (Penanvern)
- 1655 – ? Marguerite **COULOIGNER**, ° v1600
- 1872 – Yves **INISAN**, + 24.09.1657 PLEYBER-CHRIST (Kervern)
- 1873 – Marie **MADEC**, + 13.11.1657 PLEYBER-CHRIST (Kervern)

# La tombe d'un Morlaisien à la Nouvelle-Orléans



Mr Hardy, du CG35, nous a transmis la photo d'une tombe Marrec à la Nouvelle-Orléans.

L'acte de naissance de François Marie MZARREC, du 15 frimaire an IV, a été retrouvé à Morlaix. Il était fils de Jacques MARREC, cordonnier, et d'Anne QUEMENEUR, son épouse (voir ci-dessous).

Voilà une information intéressante pour d'éventuels collatéraux qui chercheraient ce que ce François Marrec était devenu.

F. Louis MARREC,  
né à Morlaix  
dép. du Finistère  
le 27 NOV. 1797  
décédé le 14 NOV. 1853 à la  
Nouvelle-Orléans le 14/11/1853

Son épouse  
Justine GROUSSOL  
née à la Nelle-Orléans  
le 5 avril 1809  
décédée le 24 déc. 1876,

Jean F. MARREC  
né le 26 juin 1832,  
décédé le 4 octobre 1894.

61  
Marrec

J

Aujourd'hui, quinze frimaire Lan quatrième de  
La République française, une & indivisible, à dix  
heures du matin par devant moi, Jacques Nicolo officier  
public de la Commune de Morlaix Département du  
Finistère, est comparu le Citoyen Jacques Marrec  
Cordonnier demorant rue de la Liberté Section des  
halles, lequel après des Citoyennes Anne Manach  
Sage femme jurée épouse du Citoyen Jacques Philippe  
Menduit porruquier, âgé de trente ans, & François  
Gabrielle Forville jeune fille âgée de vingt six ans  
tous domiciliés au dit Morlaix, m'a déclaré que leur  
Citoyenne Anne Quemeneur son épouse en légitime  
mariage est accouchée le jour d'hier à dix heures du  
matin dans la maison d'un enfant male, auquel il  
a donné les prénoms de François Louis d'après  
cette déclaration que leur fils dénommés ont certifié  
véritable, & la représentation qui m'a été faite du dit  
enfant, j'ai rédigé le présent acte que les dits Manach  
& Forville ont signé avec moi, Jacques Marrec pere

de l'enfant, m'ayant déclaré en faveur — 25  
Signer, fait en la maison Commune de  
Morlaix le jour mois & au dessus.

Jeanne  
gabrielle  
forville Anne manach

Nicolo  
officier public

# Les victimes Finistériennes de l'explosion du *Liberté* en rade de Toulon (suite et fin)

par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Sources :

. Rôles d'équipages de 1911 \* : du *LIBERTE* (4 E<sup>3</sup> 1185 et 1186), du *CARNOT* (4 E<sup>3</sup> 1103), du *LEON GAMBETTA* (4 E<sup>3</sup> 1183 et 1184), du *JULES MICHELET* (4 E<sup>3</sup> 1172), de *LA MARSEILLAISE* (4 E<sup>3</sup> 1192 et 1193), du *SUFFREN* (4 E<sup>3</sup> 1222 et 1223), du *REPUBLIQUE* (4 E<sup>3</sup> 1209? 1210 et 1211), de *LA DEMOCRATIE* (4 E<sup>3</sup> 1126), de *LA VERITE* ((4 E<sup>3</sup> 1239, 1240 et 1241).

. Registres maticules des marins concernés (série P)

\* conservés au Service Historique de la Défense, quai Malbert, à BREST

Nom et prénom	Navire	Fonction	Identité
BELLEC Jean Baptiste	Le <i>Liberté</i>	chauffeur	° 23.06.1888 PORSPODER, fils de Yves et MASSON Françoise. Domicilié chez ses parents à PORSPODER.
BERNARD Vincent Marie	Le <i>Liberté</i>	quartier maître de manoeuvre	° 24.05.1886 BREST, fils de BERNARD Marie Anne. Domicilié à LOGONNA-DAOULAS.
BEVOUT Vincent	Le <i>Liberté</i>	chauffeur breveté de seconde classe	° 06.05.1885 PLOUGASNOU, fils de Yves et LIRZIN Catherine. Domicilié à PLOUGASNOU (Ty Coty).
CRISMES François	Le <i>Liberté</i>	charpentier de seconde classe	° 15.03.1890 à LANNILIS, fils de Alain et JESTIN Françoise. Domicilié à LANNILIS (Le Prat).
DANTEC François Louis Marie	L' <i>Amiral Aube</i>	quartier maître mécanicien	° 05.02.1879 BREST, fils de Sébastien et LE BERRE Marie Marguerite
LE DREZEN Alain Joseph	Le <i>Liberté</i>	matelot sans spécialité	° 09.08.1888 à PENMARCH, fils de Pascal Alain et LUCAS Michelle Domicilié à PENMARCH (Kerity).
LE DUC Paul	Le <i>Liberté</i>	quartier maître canonnier	° 26.05.1871 à CLEDER, fils de Jean et KERGUILLET Françoise. Epoux de LAOT Marianne.
FAVE François Marie	Le <i>Liberté</i>	canonnier breveté de seconde classe	° 27.11.1893 à SAINT-RENAN, fils de Jacques Marie et DENIEL Marie Jeanne.
GOASTER Joseph Michel	La <i>République</i>	fusillier	° 08.08.1890 à L'ILE DE SEIN, fils de Pierre Marie et LE GALL Marie Renée. Domicilié au CONQUET.
LE GOFF Paul Marie	La <i>Foudre</i>	chauffeur breveté	° 09.09.1874 à L'ILE DE BATZ, fils de Claude et QUERNE Marie Anne, époux de ROIGNANT Marie Anne. Domicilié à L'ILE DE BATZ.
LE GRAND Yves Marie	La <i>Marseillaise</i>	matelot sans spécialité	° 08.09.1888 à PLOGONNEC, fils de Jean et LE FLOCH Marie Jeanne.
HELIAS Hervé Marie	Le <i>Liberté</i>	fusillier breveté de seconde classe	° 16.08.1890 à PLOARE, fils de Hervé Marie et MARCHADOUR Marie. Domicilié à PLOARE (Penarch'coat)
KERLOCH Jean Alain	L' <i>Amiral Aube</i>	second maître de manoeuvre	° 14.03.1882 à PLOARE, fils de Jean Nicolas et BIDEAU Marguerite.
LARANS Armand Augustin	La <i>Marseillaise</i>	canonnier breveté de seconde classe	° 02.08.1893 à SAINT PIERRE QUILBIGNON, fils de Emile Marie et CADIOU Henriette Alexandrine.
MOAL Jean Marie	Le <i>Liberté</i>	chauffeur breveté de seconde classe	° 09.09.1888 à CLEDER, fils de François et CAROFF Anne. Domicilié à CLEDER (Cleyermeur)
PERHIRIN Joseph	Le <i>Liberté</i>	gabier	° 29.09.1881 PLOUDALMEZEAU, fils de François et GARO Luce.
ROLLAND Louis Marie Corentin	Le <i>Liberté</i>	quartier maître canonnier pointeur	° 04.08.1881 à BREST, fils de Louis Henri et MEVELLEC Marie Perinne. Marié avec SEZENNEC Jeanne Marie.
LE ROUX Armand	La <i>République</i>	fusillier breveté	° 04.09.1881 à RECOUVRANCE, fils de Jean et LE COAT Francine Angéline. Marié à LE DUFF Marie Françoise.mes

## *Procédures criminelles conservées aux Archives départementales du Finistère, annexe de Brest, Série 13 B 201 et 202.*

**27 juillet 1774  
(13 B 201)**

### **Information contre Yves Monfort, du Guernigou en Irvillac, atteint de folie.**

Information faite d'autorité de la juridiction du marquisat de La Gervaisais à la requête de Bernard Monfort ménager demeurant au lieu de Guernigou en la paroisse de Irvillac en qualité de tuteur d'Yves Monfort, l'un des enfants mineurs de deffunts Michel Monfort et Françoise Lahouë, demandeur; à laquelle a été vacqué par nous maître Charles Nicolas Madec ancien avocat postulant en la ditte juridiction en l'absence de messieurs les juges, ayant avec nous, pour adjoint, maître Jean Jacques Le Stir greffier et régisseur de la ditte juridiction et pour interprète de la langue bretonne maître Sébastien François Marie Calvez, praticien demeurant en la ville du Faou paroisse de Rosnoën. Les deux, le serment pris au cas requis après leur avoir fait séparément lever la main, ont promis et jurés de dire vérité, et, comme dit est, y avons vacqué en exécution de notre ordonnance de ce jour auprès de la requête presantée par le dit Bernard Monfort en la ditte qualité. Notre ditte ordonnance portant permission à luy d'informer de la fureur et violence dudit Monfort mineur tant par témoins que par autres moyens et fixer assignation à ce jour devers heures et relevée pour ouïr et entendre les dits témoins et ce comme ensuite en l'auditoire de la ditte juridiction vingt-sept juillet mil sept cens soixante quatorze à la ditte heure de deux heures de relevée.

S'est présenté Nicolas Riou ménager demeurant au lieu du Coscatel en la paroisse d'Irvillac, âgé d'environ quarante deux ans, témoin duquel le serment pris ayant la main levée a promis et juré de dire la vérité et dit être purgé de conseil et sollicitation et autres causes de faveur et se présente devant nous au fait de l'assignation luy donnée ce jour par Troniou, sergent de cette juridiction, à la requête dudit Bernard Monfort demandeur; la ditte assignation à nous apparüe pour coppie et ren-

diüe audit déposant. A dit connaître le dit Bernard Monfort demandeur et le dit Yves Monfort mineur et ne leur être parent, tenu, allié, obligé, serviteur ny domestique, créancier n'y débiteur d'aucune des parties, en quoy par l'interprète en langue bretonne, sur les faits de fureur; excès et violences dudit mineur portés par la ditte requête de laquelle lecture luy a été faite par notre adjoint en langue française et explication de mot à autre en sa langue bretonne par notre interprète.

Dépose en sa langue bretonne parlée ainsy que nous l'a expliqué en français notre dit interprète, qu'il est à sa connaissance que le dit Yves Monfort mineur a entièrement perdu l'esprit depuis quelques mois, que sa folie se montre par des excès de violences et notamment que le second dimanche de ce mois il prit aux cheveux le dit Bernard Monfort et le maltraita tellement que ce dernier fût obligé de le faire lier et de le tenir lié pour éviter à de pareils actes nouveaux et mauvais traitements de la part dudit mineur qui dans ses excès de folie à différentes fois courü les champs du village de Guernigou avant d'être lié. Telle est sa déposition de laquelle lecture luy faite en français par notre dit adjoint et explication de mot à autre en sa langue bretonne par notre dit interprète, a dit qu'elle est véritable et persiste n'y vouloir augmenter n'y diminuer et a signé et requis taxe que nous luy avons faite de trente sols pour une journée.

Signatures :  
N. Riou ; A. Madec, ancien adv.  
S. Calvez, interprète

Le précédent témoin s'estant retiré, s'est présenté Jean Kerdoncuff, ménager demeurant au lieu de Guernigou paroisse d'Irvillac, âgé de vingt-six ans ou environs, témoin duquel le serment pris ayant la main levée a promis et juré de dire la vérité et dit être purgé de conseil et sollicitation et autres causes de faveur et se présente devant nous au fait de l'assignation luy donnée ce jour à la requête dudit Bernard Monfort, demandeur; la ditte assignation à nous apparüe pour coppie et rendüe audit déposant. A dit connaître le dit Bernard

Monfort demandeur et le dit Yves Monfort mineur et ne leur être parent, tenu, allié, obligé, serviteur ny domestique, créancier n'y débiteur d'aucune des parties, en quoy par l'interprète en langue bretonne, sur les faits de fureur; excès et violences dudit mineur portés par la ditte requête de laquelle lecture luy a été faite par notre adjoint en langue française et explication de mot à autre en sa langue bretonne par notre interprète.

Dépose en sa langue bretonne par notre dit interprète ainsy que nous l'a expliqué en français nôtre dit interprète, qu'il est à sa connaissance que le dit Yves Monfort mineur a entièrement perdu l'esprit depuis quelques mois, que sa folie a été démontrée par des excès de violence et notamment que le second dimanche de ce mois, il prit aux cheveux le dit Bernard Monfort et le maltraita tellement que ce dernier fût obligé de le faire lier et de le tenir lié pour éviter à de pareils actes nouveaux et mauvais traitements de la part dudit mineur qui dans ses excès de folie à différentes fois courü les champs du village de Guernigou avant d'être lié.

Telle est sa déposition de laquelle lecture luy faite en français par notre dit adjoint et explication de mot à autre en sa langue bretonne par notre dit interprète, a dit qu'elle est véritable et persiste n'y vouloir augmenter n'y diminuer et a déclaré ne scavoir signer et requis taxe que nous luy avons faite de trente sols pour une journée.

Signatures :  
A. Madec, ancien adv.  
S. Calvez, interprète

**20 décembre 1774  
(13 B 202)**

### **Information après une plainte de René Queinnec de Irvillac (Kerivoal Saint Eloy) contre Jean Lanchec.**

Messieurs les juges de la juridiction du marquisat de la Gervaisais, supplie René Queinnec, ménager demeurant au lieu de Keryvoal Saint Eloy, paroisse

d'Irvillac, demandeur et complainant, contre Jean Lanchec, aussy ménager demeurant au même lieu de Keryvoal Saint Eloy, même paroisse d'Irvillac, accusé.

Disant que samedy dernier, 17 du présent mois de décembre, le suppliant fût grièvement maltraité par Jean Lanchec, l'un de ses voisins, entre une et deux heures de l'après midy. Voicy les faits.

Le suppliant revenait chez luy de la maison à four située au levant du village de Keryvoal où il avait été pour la cuisson de son pain, il avait dépassé la crèche dudit Lanchec, nommée Craon Bras, sans qu'il eut vû ny rencontré personne ; mais il fût apperçû par Jean Lanchec qui était dans sa crèche en embuscade et qui tramait contre luy. Lanchec n'osant l'attaquer en face le laissa passer sans l'arrêter ni l'insulter. Mais quand le suppliant fût rendu près le courtil Liors neut appartenant audit Lanchec, ce dernier sortit de sa crèche brusquement et, comme un chien qui rompt la chaine qui le tenait attaché, il fondit sur le suppliant qui n'eut point le temps de se défendre. Il le prit aux cheveux par derrière, le renversa contre le fossée dudit courtil Liors neut et là, profitant de l'avantage qu'il avait acquis sur lui par sa lâche trahison, il lui porta des coups de pieds et des coups de sabots sur les différentes parties de son corps sans respecter la tête et le visage qu'il couvrit de contusions et d'excoriations ainsy qu'il est constaté par le procès verbal du chirurgien juré au rapport du dix-huit de ce mois.

Attaqué sans être prévenu et sans s'y attendre, renversé et terrassé, accablé sous le poids des coups redoublés qui fondaient sur luy, menacé de perdre la vie, incapable de repousser les violences qu'on lui faisait, le suppliant eut recours aux plaintes et aux cris. Il cria au secours en demandant la vie qu'on cherchait à luy ravir et plusieurs voisins estant accourus au bruit, Lanchec prit la fuite et ne put achever la consommation de son projet odieux qui ne tendait à rien moins qu'à faire périr son voisin. Le suppliant n'en devine point le motif. Il n'a jamais eut ni querelle, ni démêlé, ni débat, ni avec Lanchec ni avec aucun de ses voisins. Il est plus étonnant sans doute qu'il en soit venu à cette extrémité sans que le suppliant luy ait jamais donné aucun sujet de luy en vouloir.

Ce considéré qu'il vous plaize, Messieurs, voir cy attaché le procès verbal du sieur maître chirurgien juré au rapport du dix-huit décembre mil sept cent soixante quatorze, vérifiant des dits excès y ayant égard à l'exposé cy dessus. Décerné acte au suppliant de la présente plainte et luy permettre de faire assigner des témoins devant vous pour informer des faits et contenus circonstances et dépendances pour l'information. Faite et ordonnée ce qu'il appartiendra sauf autre droit et à prendre telle autre conclusion qu'il seront vu, appartenir et ferez justice.

Signature : De Lesseigue

**5 mai 1783  
(13 B 202)**

**Information contre Ollivier Crom, François Lagadec, Mathieu Le Bescond et François Le Page.**

Messieurs les juges de la juridiction du marquisat de la Gervaisais ancienne vicomté du Faou

Suppliant humblement Jean Marie Quillien, Marie Louise Thomas sa femme, ménagers demeurant au village de Lavadur sur la paroisse d'Irvillac demandeurs et accusateurs contre Ollivier Crom, meunier du Moulin vert autrement Keragadec, François Lagadec son gendre, tous deux y demeurant, Mathieu Le Bescond du village de Keranroi et François Le Page du moulin de Kerohant y demeurant paroissiens de Hanvec, tous quatre défendeurs et accusés.

Disant que le trois mai présent mois et an mil sept cent quatre vingt trois, Jean Marie Quillien et femme, complainants, se rendirent de leur demeure en la ville du Faou à la foire qui s'y tenait le même jour pour le commerce ordinaire des ménagers de campagne. Environ les six heures du soir, ils prirent la route qui conduit à Lavadur ne s'attendant pas à aucune mauvaise rencontre. Mais ils furent surpris lorsque dans le grand chemin qui mène du Faou à Landerneau qui est aussi en plus grande partie celui qui conduit à Lavadur, à l'endroit situé entre les bas chemins de fréquentation des villages de Kersivien huela et de Keranroi qui avoisinent le dit grand chemin, ils firent rencontre

d'Ollivier Crom, de François Lagadec, de Mathieu Le Bescond et de François Le Page qui y massacraient François Thomas, leur frère et beau-frère, après qu'Ollivier Crom lui avait enlevé son chapeau.

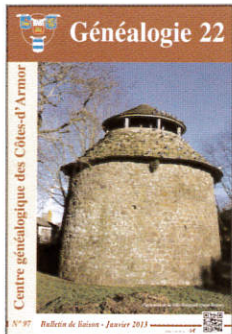
A ce spectacle d'autant plus attendrissant que François Thomas était baigné dans son sang, Quillien et femme, complainants, approchèrent ces quatre hommes dépouillés de toute humanité et voulurent les engager à abandonner leur frère qu'ils avaient réduits dans la situation la plus déplorable et à lui rendre son chapeau. Ces quatre inhumains ligués ensemble ne leur en donnèrent pas le temps, ils s'élançèrent aussitôt sur Jean Marie Quillien et l'assommèrent à coups de bâton et de pieds, à la tête, à l'estomac et au ventre. Marie Thomas, effrayée et pénétrée en même temps des maltraitements féroces que l'on faisait à son mari, réclame sa vie par ses cris et ses larmes. Rien ne pût toucher la dureté de leur cour ni apaiser leur fureur. Ollivier Crom avec violence et avec l'effrayante menace de lui fendre la tête d'un coup de la massue dont il assommait son mari à l'aide de ses complices si elle différerait de s'écarter. Elle eût donc la douleur de ne pouvoir prêter aucun service à son mari expirant sous les coups. Leur fureur et leur rage assouvie, ils le quittèrent enfin et le laissèrent sur la place dans l'état le plus triste sans son chapeau qu'il ne pus trouvé et qu'ils ont aussi emporté vraisemblablement.

Le procès verbal qu'il a fait dressé par le sieur chirurgien juré au rapport des excès et contusions commis en sa personne le lendemain quatre dudit mois de mai prouve combien ces maltraitements sont graves. Les complainants sont donc fondés à recourir à la justice pour s'en faire adjuger la réparation et pour en réquérir.

Ce considéré, qu'il vous plaize, Messieurs, voir d'attacher à la présente le procès sus datés prouvant les maltraitements, excès et contusions dont est cas duement contrôlé au Faou le cinq mai mil sept cent quatre vingt trois. En conséquence, recevoir la plainte desdits Quillien et femme et leur permettre de faire assigner devant vous des témoins pour informer des faits et contenus et autres en résultant sauf tous autres droits et ferez justice.

# Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

**Centre Généalogique des Côtes d'Armor**  
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



Généalogie 22, n° 97

- Une histoire de la rage dans les Côtes-du-Nord, par Henriette Herlant et Annick Mévellec, 10p.
- Potred Plouillau – Les gars de Ploumilliau : chanson de conscrits sur feuille volante de 1806, par Yves Ollivier, 8p.
- Académiciens bretons, par Michel et Claude Le Chapelier, 3p.
- L'affaire Marguerite Tallema – Jean Le Capitaine, par Yves Le Moullec, 5p.
- Le second bassin à flot ou la mise eau profonde du Légué, par Yolaine Coutentin, 8p.

## Chef d'Armor

108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

## Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine

Permanences et courrier :  
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES

- Bombardements à Rennes en 1943, par Ginette Grossetête-Foutel, 5p.
- Duguesclin est-il né à Broons dans les Côtes d'Armor ou à Broons en Ille-et-Vilaine ? par André Desmots, 4p.
- L'étonnante histoire du petit aquarium de Dinard, par Christian Fraud, 4p
- Michel Chilou, par Isabelle Guillemois, 3p.
- Elle meurt avec son enfant, par Roger Pellier, 2p.
- Le curé marie son fils – reproduction d'un acte de mariage de St Thual de 1654



Racines 35, n° 105

## Centre Généalogique de la Loire Atlantique

2 place de la République, 44200 NANTES



Bulletin n° 154

- Avoir des ancêtres à Chauvé, par Marie-Pierre Merlety, 6p.
- Pierre de Dreux, par Yves Airiau, 13p.
- Histoire des ascendants de Roselyne Legendre, épouse Thoret, en pays d'Ancenis (1ère partie), par Claude Thoret, 16p.

## Cercle Généalogique Brévinçois

186 avenue de Mindin, 44250 ST BRÉVIN LES PINS

## CEGENCEB

- Descendance de Guillaume Roullé et de Jeanne Saulnier, par Thierry François, 8p.
- Querelle de clocher, par Françoise Thouanel, 3p.
- Une précieuse annotation, par Armelle Querbouët, 1p.
- Guillaume de Forsanz et le royaume d'Annam, par Monique Bonnefoy, 3p.



Bulletin n° 41

**Centre Généalogique du Morbihan**  
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan, par + Job Jaffré, 4p.
- Henri Le Devedec à Baud et alentours : un lien éclairci, par Denis Gabiel, 3p
- L'armement charbonnier Marcesche (1898 – 1939), par Pascal Boisson, 6p.
- Le commandant Paul Marcel TESTE, par Patrick Le Pestipon, 7p.
- La double vie du Marquis Bertrand Chohan de Coëtandec, par Hervé Offredo, 6p.
- L'histoire du bagnard François Marie Priou (1882 -1918), par Jean Claude Piriou, 5p
- Inventaire Offredo, par Hervé Offredo, 3p
- Mes ancêtres majorquins (4e partie) : La guerre civile à Majorque et les archives familiales, par Pierre Mayol, 11p.
- Quand l'église se transforme en salle des ventes, par Nicolle Le Pallec, 1p.



La Chaloupe n° 104

## Centre Généalogique du Poher

Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

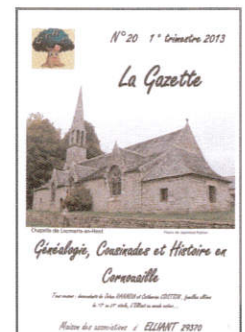


Kaier ar Poher n° 40

- Lancelot du Lac - Aux sources de la légende, par Goulven Péron, 8p.
- La gwerz du prêtre Maugwenn, par Pierre-Yves Quemener, 11p.
- Contribution à l'histoire de Plusquellec 1427-1733 : seigneurs et domaniers de Coatleau, par Marie Guezennec, 8p.
- Histoire de Rostrenen et de sa baronnie (10), chronique du 19<sup>e</sup> siècle (1<sup>e</sup> partie), par Marie-Magdeleine Le Baquer, 8p.
- Nicolas-Aubin Coulon, un bagnard de Glomel, par Jean Kergrist, 5p.
- De St-Nicolas-du-Pélem à Douarnenez, quelques souvenirs de soeur Marie du Christ. 4<sup>e</sup> et dernière partie : de la Libération à 1948, par Marie-Mathurine Rivoallan, 7p.
- Le monde retrouvé d'un village du Centre-Bretagne : Saint-André en Bothoa, 1600-1815, par Pierre Le Buhon, 7p.
- De San Sebastian à Callac, itinéraire d'une réfugiée espagnole, par Madeleine Auffret, 9p.
- Carhaix - Les deux secrets du manoir de Kerampest, par François Cellier, 5p.
- Les réfugiés irlandais en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle - Le Poher terre d'accueil. 3<sup>e</sup> partie : les réfugiés morbihannais, par Patricia Dagier, 9p.

## La Gazette

- Quand les registres d'état civil nous tendent des pièges, par Thérèse Blanc-Caugant, 5p.
- De Landrevarzec à Ville-Marie (Québec), par Denise Junger, 3p.
- Généalogie de François Le Saux, maire d'Elliant, 3p.
- Morts pour la France (suite de La Gazette n° 19), par Thérèse Blanc-Caugant, 2p.



n° 20

**Centre Généalogique du Finistère**  
(voir page 2 de couverture)

Retrouvez le CGF à Paris  
dans le cahier bleu



Brest



Morlaix



Quimper



Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789



Crozon



Le Relecq-Kerhuon



Moëlan sur Mer

# Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



## sommaire

Nos joies, nos peines / Adresses électroniques	p. I	Appel à article / Agenda / Le CGF à Paris	p. XV
Nouveaux adhérents	p. II à VI	Entraide	p. XVI
Nouvelles des Antennes / Diplôme Universitaire	p. VII	Questions des adhérents / Réponses aux questions	p. XVII
Information mise à jour de la base RECIF	p. VIII à IX	Consignes de rédaction / Le Forum du CGF	p. XVIII
Index de la base des tutelles	p. X à XIV	Les Rencontres Généalogiques de Dinard	p. XIX
Le CGF à Paris	p. IX	Les Rendez-vous de la Généalogie de Campénéac	p. XX

## nos joies, nos peines

### Naissances :

Héloïse ROUGE, petite-fille de Yves FRERE CGF 1369M est née à Tulle le 30 avril 2013.

Madame Monique LE GOT TANNEAU CGF 9764M, et son époux Gérard sont heureux de vous annoncer la naissance, le 19 avril 2013, à la maternité de Port-Royal à Paris, de leur petit-fils Achille au foyer de leur fille Cécile et de Luc GRAS.

*Nos félicitations aux parents et grands-parents, et nos vœux de longue et heureuse vie aux bébés.*

M. Pierre GUILLOU, père de Patricia GUILLOU, CGF13089B est décédé le 15 mars 2013.

Mme Anastasie LE LOUS née SALAÛN mère et belle-mère de Marie-Thérèse et Jacques GALKOWSKI, CGF 4652 M et 10927 M, a été inhumée le 16 mars 2013 à Plouigneau.

M. Alain SANQUER, père de Aline TASSIN-SANQUER CGF12224B, est décédé le 26 avril 2013 à Lopérhet à l'âge de 89 ans.

Mme Annik LAVENANT, CGF654B est décédée en avril 2013.

Mme Jeanne GOAVEC, CGF 1700M, qui avait été membre du Conseil d'administration du CGF durant de longues années, est décédée le 9 mai 2013 à l'âge de 87 ans.

Mme Marie Thérèse BERNARD, mère de Véronique GUEN-NEGUES CGF6560B, secrétaire de l'antenne de Brest, est décédée le 12 mai 2013.

*A leurs familles dans la peine, nous présentons nos bien sincères condoléances.*

### Décès :

Mme Jeanne AUFFRET CGF1177Q est décédée le 22 janvier 2013 à l'âge de 90 ans.

Mme Yvonne AVIGNON CGF8958B est décédée le 17 janvier 2013.

## adresses électroniques et pages perso

Numéro	Nom	Adresse électronique	Page personnelle
149 B	LE MARTRET Rémy	remy.le.martret@orange.fr	
9809 M	GUIVARCH André	dede.guivarch@bbox.fr	

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN vos demandes d'insertion dans le n° 127 :**

**20 Août 2013**

# nouveaux adhérents

Numéro	Nom	Adresse	Patronymes étudiés
14267M	MEL Denis	45 route de Kerboulic 29241 LOCQUIREC	MEL (Garlan) / CORRE (Ploujean) / JEGOU, LE SCOUR (Lanmeur)
14268M	MEL Marie France	45 route de Kerboulic 29241 LOCQUIREC	KEREMPICHON (Locquirec, Plestin) / TANGUY, COLLETER (Locquirec) / HAMON (Plouégat-Guerrand)
14269Q	LAURENT Joseph Marie	28 rue du Large 29900 CONCARNEAU	
14270Q	LIZARDI Romuald	6 impasse Bigarena 64500 CIBOURE	PENDEZEC, LE DOARE (Douarnenez)
14271Q	BENOT Marie Paule	17 rue Laennec 29000 QUIMPER	LE ROY (Trégourez) / GUILLAMOT (Pont De Buis les Quimerch)
14272Q	LE GOURRIEREC Hélène	31 rue Colonel de Camas 56890 SAINT AVE	ENIZAN (Querrien) / TOULGOAT, LE DAING (Saint Thurien)
14273M	CHANTREL Marianne	1 impasse Chénier 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	POSTIC, JEGADEN, BEGUVIN (Plouezoc'h) / CALVEZ, MENEZ (Taulé)
14274Q	RICHARD Jean Yves	165 rue Paul Gauguin 44522 MESANGER	GUIDAL, PICHON (Brasparts)
14275Q	LE CLOIREC Pierre	8 rue de Kérangall 29900 CONCARNEAU	BIENVENU, CLOIREC (Rédéné)
14276B	CHATEAU Philippe	ACI CAT02A1 16 rue de HANOVRE 75078 PARIS CEDEX 02	
14277B	SCOARNEC Georges	2 rue Hélène BOUCHER 29820 GUILERS	SCOARNEC, PERROT, THEON (Audierne, Le Cap Sizun) / L'HENAFF, MESSENGER (Landerneau, Morlaix) / MESSENGER, LE GALL (Commana, Guiclan, Guimiliau) / PAUGAM, BLAISE (Saint Thégonnec)
14278B	LE GOUIC Marie Paule	8 rue Général CHANGARNIER 29200 BREST	LE GOUE (Lorient, Quéven, Guidel, Auray) / LE MARC (Concarneau, Fouesnant)
14279B	MENEUR Marc	2 rue de L'Etang 29800 PLOUEDERN	MENEUR (Ploumoguier) / ABIVEN (Kerlouan) / JOURDREN (Plouarzel)
14280B	HABAULT Michel	5 impasse des Chênes 44320 ARTHON EN RETZ	FOUCHER
14281B	DENIEL Jean Luc	64 rue Jean Jaurès 29200 BREST	DENIEL, DENNIEL (Trégarvan, Dinéault, Lopérec) / LAGALL (Brest) / ALLONDER, LALONDER (Trégarvan, Dinéault)
14282B	PIRIOU Renée	45 rue Geroges BERNANOS 29820 GUILERS	LANDREIN (Kernevel, Bannalec, Mellac) / LE TREIZE (Scaër, Saint Thurien) / PIRIOU (Quimerch) / GUYOMARC'H (Lopérec)
14283B	GOURMELON Michel	3 TRELEON 29290 MILIZAC	GOURMELON (Bourg Blanc) / MARZIN, MARC (Plouvien) / LE MENE (Milizac)
14284B	POUPON Laurence	5 rue Rodin 29820 GUILERS	COURTAY (Langolen, Trégourez, Briec) / YVENAT (Chateaufeu du Faou, Plonévez du Faou) / GUERET, BRIAND (Saint Thois)
14285B	JACOB Bernard	205 rue de la Fée Morgane 29820 GUILERS	JACOB, JEZEQUEL (Milizac) / ABOLIVIER (Saint Frégant) / ROPARS (Plouider)
14286B	JACOB Claudine	205 rue de la Fée Morgane 29820 GUILERS	LOUZAOUEN, GOARZIN (Guilers) / FRANCES, CROZON (Milizac)
14287Q	MEURISSE Eric	3 GEX DUCOS 98800 NOUMEA NOUVELLE CALEDONIE	MEURISSE, KERVEILLANT (Quimper, Plomelin)
14288Q	CALVEZ Yves	9 avenue Saint Sernin 12000 LE MONASTERE	CALVEZ (Pays Bigouden)
14289Q	PEDEN Yves	13 hameau de Kergarec 29950 CLOHARS FOUESNANT	PEDEN, GOURVES, CAM, GUERMEUR
14290Q	RAYNAL Carole	58 avenue de Lestonan 29500 ERGUE GABERIC	
14291M	QUERNE Daniel	16 place des droits de l'homme 29270 CARHAIX	
14292M	ROGUES Jean Pierre	6 rue du Gouelou 29600 ST MARTIN DES CHAMPS	ROGUES (St Thegonnec) / MOGUEROU (Guiclan)
14293Q	PAPIAU Danielle	453 rue Pierre et Jean Dupouy 29760 PENMARCH	CREDOU (Pays Bigouden)
14294Q	ROUSSIN Yves	463 rue Pierre et Jean Dupouy 29760 PENMARCH	CREDOU, GARREC (Pays Bigouden)
14295M	CHEVANCE Guy	Troveliec 29640 SCRIGNAC	CHEVANCE, POHER, COANT (Scrignac)
14296Q	PIRIOU Jean Yves	28 Residence les Creusilles 16400 PUYMOYEN	PIRIOU, GOURTAY, BERNARD, LCHARIDON (Lothey, Briec)
14297B	MAO Jean Claude	35 rue de Pen Ar Créach 29870 LANDEDA	MAO, ROUX, PERROT
14298B	COLIN Jean Pierre	6 Allée Renée Thomas FAUANEAU 45800 SAINT JEAN DE BRAYE	COLIN (Huelgoat, Plabennec, Cléder) / REILLY (Landerneau, Commana) / TANGUY, ROSEC (Lanhouarneau)
14299M	BELLECC Yveline	Kerelon 29430 PLOUENEVEZ LOCHRIST	FAVE (Plounéour-Trez) / LE GALL (Plounevez-Lochrist)
14300B	DRIEU Danielle	6 Chemin des Suquets 46140 CAILLAC	BESCOND, LE VERGE (Plounevez Lochrist, Plouescat) / MILBEO, MEUDEC (Kerlouan, Guissény) / JAOUEN, GUIOT (Tréfléz, Cléder)
14301B	MEUDEC Guy	6 rue Pasteur 29820 GUILERS	MEUDEC (Pleyber Christ) / HENRY, TRELLU
14302B	JOINTRE Alain	7 rue Général ELY 29200 BREST	

14303Q	PERCHEC Yves	20 impasse des Luaps 92000 NANTERRE	PERCHEC, KERDRAPEAU (Ergué Gabéric) / BACON, BERTHOLOM (Ergué Armel)
14304Q	PERCHEC Geneviève	20 impasse des Luaps 92000 NANTERRE	VIOL, QUINQUIS (Kerfeunteun)
14305B	LE BERRE Chantal	16 rue Paul FORT 29200 BREST	RIOU (Bourg-Blanc) / BERGOT (Plouvien) / LE BRIS, ARZUR (Coat Méal)
14306B	LE BERRE François	16 rue Paul FORT 29200 BREST	LE BERRE, CAVAREC, TOUI, ABALAIN (Kerlouan)
14307B	MORVAN Annick	Saint Julien 29570 CAMARET SUR MER	MORVAN (Camaret, Crozon) / KERGROACH (Camaret)
14308B	BOULEN Gérard	890 rue de Fiezen 29560 LANDEVENNEC	PERFEZOU, MERRIEN (Crozon)
14309B	DANIELOU Monique	Allée Victor SALEZ 29570 CAMARET SUR MER	DANIELOU, THEPHANY, KERMEL, MOULIN (Camaret, Crozon)
14310B	LE GALL Yvonne	Chemin de Run Ar Louarn 29570 ROSCANVEL	LE GALL, LE BOT, MORVAN, GREACHCADEC (Saint Marc, Brest)
14311B	LE BORGNE Marie Françoise	21 rue Abbé LETTY 29480 LE RELECQ KERHUON	
14312Q	BODERE Pierre	290 Méjou Braz 29760 PENMARCH	
14313Q	BODERE Martine	290 Méjou Roz 29760 PENMARCH	BENET, MENAGER (Paris) / AMOURETTE (22) / GUILLIOT (Dunkerque)
14314Q	COTONEA Rachèle	15 rue des Coopératives 29760 PENMARCH	COTONEA (Treboul) / HELIAS, COSSEC, BERROU (Pays Bigouden)
14315M	SALAUN Françoise	31 rue Clair Logis 29400 LANDIVISIAU	POULIQUEN (Landivisiau) / SALAUN, CLOITRE (Kernilis) / CARRER (Plouvorn)
14316Q	BOUTIN Patricia	25 Hent Vorlen 29170 FOUESNANT	CREOFF, LINGUINO (La Feuillée) / ROUX (Scrignac)
14317Q	BOUCHER Maurice	7 rue du Manoir Poulgoazec 29780 PLOUHINEC	
14318M	MORDELLES Anne Marie	22 impasse de l'Estuaire LOGUIVY DE LA MER 22620 PLOUBAZLANEC	CHAPALAIN, FOUSTOUL, LE SANN (Roscoff, Saint-Pol-de-Léon) / FERLICOT (Paimpol)
14319M	CARRIC Clémence	8 rue de la Mouée 41500 MER	ABGRALL, LE COZ, LE MINOR (Plouénéventer, Brest) / LE TOUCHE, RAZER, BAOUSSOU (Botsorhel, Guerlesquin) / RICHARD, NICOLAS (Plouégat-Guerrand)
14320M	LE BOT Michel	Langeoguer 29440 PLOUGAR	LE BOT, LE REST (Dirinon) / ROUMIER, MORIZUR (Trégarantec)
14321M	CORBEL Antoine	14 lieu dit Kerlannic 29600 MORLAIX	CORBEL, PICART
14322M	DAL SANTO Jean Pierre	12 rue Coat ar Brug 29410 PLEYBER CHRIST	LE COAT, LE GALL (Le Conquet, Ploumoguier) / DAL SANTO (Italie)
14323M	L'HENAFF Robert	1 rue de Longuelune Courgeon 27570 TILLIERES SUR AVRE	L'HENAFF (Plourin-lès-Morlaix)
14324M	BOUBENNEC Alain	107 avenue de Mal Delattre de Tassigny 94600 CHOISY LE ROI	BOUBENNEC, THOMAS (Canton de Lanmeur)
14325B	BROCHET Ingrid	3 ter rue Corneille 91210 DRAVEIL	MILLOUR (Daoulas, Logonna Daoulas) / LE GOFF (Hanvec, Irillac) / LE MOIGNE, DIVERRES (Dirinon, Hôpital Camfrout)
14326B	DURAND Françoise	232 rue Jean Jaurès 29200 BREST	CANIVET, KERIZORE (Quimper, Langolen, Ederm)
14327B	KERNEIS Jacques	PARK KLOZ 6 C Route de Quinquis Leck 29800 LANDERNEAU	KERNEIS, MEVEL (Dirinon) / MARHIC (Irillac)
14328B	KERNEIS Françoise	PARK KLOZ 6 C Route de Quinquis Leck 29800 LANDERNEAU	GUERMEUR (L'Hôpital Camfrout, Logonna), PIRIOU (Pleyben)
14329M	MAILLE GAUDEFROY Chantal	15 rue de Noailles 60240 CHAUMONT EN VEXIN	LARHANTEC, FAOUR, BOURVEN (Plougonven) / LE DUFF (Plourin-les-Morlaix, Plougonven)
14330B	SAUZET Frédéric	7 ter rue Prosper LEGOUTE 92160 ANTONY	CADIOU (Plouzané, Saint Pierre Quilbignon) / BRIANT (Plouzané) / ARMAND (Saint Pierre Quilbignon) / HAMON (Le Conquet)
14331M	JACQ Marie Thérèse	19 rue de Pors Land 29600 PLOUJEAN	ABGRALL (Landivisiau) / MENEZ (Guiclan) / CORRE, MEVEL (Lampaul-Guimiliau)
14332Q	CHALGAF Danielle	2 avenue Jean Baptiste Corot 77680 ROISSY EN BRIE	CORIS (Guengat) / GOFF, MICHELET (Saint Evarzec)
14333Q	DONNARD Pierre	12 rue de Cornouaille 29950 BENODET	DONNARD, BERREHOUC (Gouenach) / ROUANES (Fouesnant) / LE MEUR (Benodet)
14334Q	CLOAREC HEISS France	Apt 209 17 avenue d'Italie 75013 PARIS	CLOAREC, LE GUEN (Cléden Poher) / LOZACH (Kergloff) / CORBEL (Spezet)
14335Q	MARROT Alain	7 B Villa Jean Pierre 92160 ANTONY	LE BERRE (Saint Goazec) / MAHE (Coray) / CALVEZ (Laz) / LE DREAN (Saint Thoïs)
14336M	KALASZ Christian	7 rue des Rosiers 78800 HOUILLES	LE BARS (La Martyre)
14337Q	LE GOFF Jean Pierre	4405 Herley Road 27705 DURHAM N C US ETAT UNIS	CHAPELIN, CORDROCH, BOUDIC, PENVERNE, BRIZOUAL, MEN-TEC, FRIEC, NICOLLE, MERIEN, GUENNEC, CADET (Arzano, Rédéné, Guilligomarch, Clohars Carnoët, Moëlan sur Mer)
14338B	MARZIN Jacques	10 Impasse Ernest RENAN 29490 GUIPAVAS	MARZIN (Le Drennec, Ploudaniel) / MARREC (Lanarvily) / LE BORGNE (Saint Méen)
14339B	KERLEROUX Michèle	33 Hent Ar Roc'H Vras 29840 PORSPORDER	
14340B	ROZEN Michel	2 rue Arthur HENDRYCKS 29200 BREST	ROZEN (Plogoff) / CUILLANDRE (Le Conquet, Ile Molène, Ile de Sein) / LE GOASTER (Le Conquet)
14341B	ROZEN Annie	2 rue Arthur HENDRYCKS 29200 BREST	BOTHOREL (Plouescat, Cléder, Goulven) / ROZEN (Plogoff)

14342 Q	NICOLAS Marcel	Kereon 29760 PENMARCH	NICOLAS, TANNEAU, GENTRIC, FAILLER (Pays Bigouden)
14343 Q	NICOLAS Nicole	Kereon 29760 PENMARCH	NICOLAS (Plovan)
14344 Q	LIVET Emmanuelle	40 rue du Prieuré 53260 ENTRAMMES	APERE (Plomodiern, Brest) / PERSON (Plomodiern)
14345 Q	SIMON Valérie	2 impasse des Troises 22440 PLOUFRAGAN	KERSAUDY, URCUN (Primelin) / ROZEN (Plogoff)
14346 Q	LE MARC Guy	18 rue des Sources 92350 LE PLESSIS ROBINSON	MARC (Pays Bigouden) / MOIGNE, CORRE (Fouesnant)
14347 M	MOGUEROU Lionel	8 rue des Sternes 29660 CARANTEC	MOGUEROU, SAOUT, KERRIEN (Carantec) / MERRET (Carantec, Taulé) / GAUDAU (Morlaix)
14348 Q	LE GALL Josselin	Appt 31 Camden Whare Camden Quay CORK IRLANDE	GALL, COLIN (Plouhinec)
14349 B	NOBLE Christian	730 chemin de Chateaubanne 1 lotissement Hugues 83500 LA SEYNE SUR MER	AUFFRET (Bodilis) / CREFF (Saint Servais) / GRALL (Plouneventer), LAOT
14350 B	HARMEGNIES François	21 rue Chateaurenault 29200 BREST	KERDREUX (Brest, Crozon), / MORE (Crozon), GOURMELEN (Crozon)
14351 M	RABET Jean Yves	16 rue de Saturne 93600 AULNAY SOUS BOIS	LE GUEN, ABGRALL, LE BOULCH, POULIQUEN (Lampaul-Guimiliau, Landivisiau)
14352 Q	QUERELLOU Jean Jacques	17 chemin du Silence 29170 FOUESNANT	QUERELLOU (Poher, Pays Mellenick)
14353 Q	LE BLOAS Marie Françoise	36 rue Lebrun 75013 PARIS	LE BLOAS, BARGUIL, JAOUEN, RIOU (Poher)
14354 Q	QUERE Jeanne	chemin de Kermahonnet 29000 QUIMPER	COQUIL, QUERE, LE GOFF (Guerlesquin) / CALLAREC (Plougras) / BARBIER (Lohuec)
14355 Q	JONCOUR Christiane	8 rue du Nil 44800 SAINT HERBLAIN	JONCOUR, QUERE, MOULLEC, OLLIER (Cap Sizun)
14356 Q	MENTEC Pierrette	6 rue de l'Eglise 27110 EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	MENTEC (Bannalec, Scaër) / TOULLEC (Landivisiau) / PALARIC
14357 Q	JOUREN Josette	9 rue des Alouettes 56300 PONTIVY	PAGE, PRIGENT, SINOU, POUPON (Saint Goazec, Pleyben)
14358 M	THOMAS Eric Erwan	19 rue Antoine Dumont 69008 LYON	FEAT, GUYOMARCH (Plougasnou) / LE MEN (Morlaix, Bolazec) / COSQUER (Morlaix)
14359 B	LANDREAU Noël	2 rue du Muguët 29200 BREST	TOULLEC (Guipavas) / QUEMENEUR (La Forest Landerneau), L'HOSTIS (Moëlan Sur Mer) / BOSSARD (Crozon, Lanvéoc)
14360 Q	JOUEN Maurice	3 square J.-B Clément 91390 MORSANG SUR ORGE	LAPOUS (Berrien) / KERISIT, BAUD, BIHAN, PENNAROS (Cap Sizun)
14361 Q	GILLE PERRIER Corentine	1 rue Louis Pasteur 29510 BRIEC DE L'ODET	
14362 Q	VIGARIE Anne Marie	32 rue des Tilleuls 35510 CESSON SEVIGNE	
14363 M	CREACH Jacqueline	6 rue des Hauts de Ty Nod 29660 CARANTEC	CREACH, LE ROUX, MEZANZOU (Carantec)
14364 B	DUFLOS Marie Laure	8 rue de Vauquois 45000 ORLEANS	LIOT (Quimper, Ergué Gabéric) / LEFEUVRE, PIED, GRALL (Brest)
14365 Q	ROPARS Jefig	3 rue des Isles 29120 COMBRIT	HENAFF, MINOR (Pays Bigouden) / ROPARS, GOUBIL (Poullaouen)
14366 M	LE HAN Jean Louis	22 chemin des Garennes 44600 SAINT NAZAIRE	LE HAN (Plougar, Tréfléz, Plounevez-Lochrist) / ROSEC (Cléder, Plouescat) / OLLIVIER (Cléder, Sibiriil, Plougoum, Roscoff) / KERANGOFF (Saint-Derrien, Lampaul-Guimiliau)
14367 Q	CARDUNER Jérémie	1 Impasse des fauvettes 22440 TREMUSON	CARDUNER, BRETON, CREOFF, CREO, GORRET (Kernével)
14368 Q	TIEC Roger	La Grennetière 14350 CAMPEAUX	TIEC, BRUN, COZ, GLOAGUEN (Pays de Pont Croix)
14369 Q	ROSTREN ALAIN	14 rue Descartes 22000 SAINT BRIEUC	ROSREN, PELLETIER, CORRE, TROLEZ (Pays de Quimperlé, Plouay)
14370 Q	RAILLARD Olivier	5 Clos de Kermancy 56470 LA TRINITE SUR MER	RAILLARD (Quimper, Brest)
14371 M	CORCUFF Yvonne	217 rue de la Richardière 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR	CORCUFF, FLOCH (Plouédern, Bodilis, Plouneventer) / MESMEUR, LE BIHAN, ABGRALL
14372 M	TIGREAT Françoise	5 rue de Niort 17340 CHATELAILLON PLAGES	LE BIHAN (Plougasnou, Plouezoc'h) / LE COAT (Guimaec, Locquirec, Plouégat) / GUIZIEN (Plouégat-Guerrand) / BARON (Ploudiry, La Martyre)
14373 Q	TRETOUT Alain	9 résidence Menez Quedren 29710 LANDUDEC	TRETOUT / OLIVIER (Douarnenez) / GENTRIC / LANDUDEC / GONIDEC (Beuzec Cap Sizun)
14374 Q	LECHENAULT Martine	6 lotissement de l'Erdurière 44220 COUERON	DONNARD, YOMBEL (Fouesnant) / L'HELGOUARC'H (Pont l'Abbé)
14375 Q	ARLABOSSE Brigitte	2 rue du cimetière 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	MONFORT (Elliant) / JAOUEN (Châteauneuf du Faou) / HERRY (Briec)
14376 B	AUGER Marie	190 chemin de la Forge 83140 SIX FOURS LES PLAGES	
14377 B	BENARD Gérard	33 rue Blériot 29820 GUILERS	BENARD (Brest) / KERGAUL (Hanvec) / LE BRIS (Irvillac)
14378 B	ROUE Pierre	6 rue de Lostallen 29200 BREST	
14379 B	QUINQUIS Michel	4 rue Paul CEZANNE 22300 LANNION	INIZAN (Trébabu, Plouvien) / SALIOU (Plougonvelin, Landéda) / FAGON, RIOUALEN (Ploumoguier)
14380 Q	HAIN Odile	16 rue Deschamps 76600 LE HAVRE	COADER (Goulven) / LAVANANT (Ergué Gabéric, Pleyben, Gouezec) / BRONNEC (Braspars)
14381 Q	BLEUNVEN Céline	33 rue des Courlis 29900 CONCARNEAU	BLEUNVEN, GALL (Coat Meal) / BLEUVEN, BRIS (Plouguin) / BLEUNVEN, ELIES (Plouvien)

14382 Q	MOLENAT Mireille	2 rue Saint Guenole 29780 PLOUHINEC	GONIDOU, GUILLOU (Plouhinec)
14383 Q	BARGAIN Michelle	37 allée des Lilas 29500 ERGUE GABERIC	
14384 Q	BARGAIN Paul	37 allée des Lilas 29500 ERGUE GABERIC	
14385 Q	ROGER Marie Paule	20 impasse d'Armor 56270 PLOEMEUR	
14386 Q	LE FOLL Anniz	Ondella 20166 PORTICCIO	
14387 M	LE GOFF Marie Claude	Kerouregan 29620 GUIMAEÇ	NICOLAS, MASSON (Lanmeur) / DAVID (Guimaëc)
14388 B	MAUBIAN Jean Luc	408 impasse COAT AT STER 29760 PENMARCH	MAUBIAN, LE GUEN, LE LANN (Brest et environs)
14389 Q	PAILLART Dolores	4 rue Colette 59820 GRAVELINES	PITTY, GOUIL, NEDELEC (Pouldergat) / PITY (Penhars, Plogonnect)
14390 Q	ROYER Damien	4 place du Vert Buisson 35170 BRUZ	ROYER (Brest) / KERIBIN (Pont l'Abbé, Plomeur) / LE ROUX (Le Relecq-Kerhuon, Guipavas) / TIRILLY (Plobannalec, Lesconil)
14391 Q	KERGOURLAY Jean	12 rue des dunes 56410 ETEL	KERGOURLAY, LE BOURHIS (Eliant)
14392 Q	GIRAULT Chantal	12 bis rue de Kerfeunteun 29910 TREGUNC	QUENTEL (Lanriec) / BERROU (Trégunc)
14393 M	GUEGUEN Anne Marie	16 rue de Dixmude 29430 PLOUESCAT	PILOT, BRANELLEC (Trézilidé, Plouzévédé) / CREAC'H (Cléder, Plouescat) / LE GALL (Kerlouan, Plounéour, Plouescat) / LE GOFF (Prémel, île de Batz, Cléder, Plouescat)
14394 M	LE MER Bernard	Kervor Huella 29670 HENVIC	LE MER (Guiclan) / JEZEQUEL (Mespaul) / HYRIEN (Henvic) / FUSTEC (Guerlesquin)
14395 Q	DANIEL Anne	5 rue de la Providence 29000 QUIMPER	DANIEL, GUEGUEN, RONARCH (Pays Bigouden)
14396 M	LE BRAS Anne	Brengoel 29430 PLOUNEVEZ LOCHRIST	TREVIEN, LE BRAS (Plounevez-Lochrist) / QUENTEL (Bohars, Gouesnou) / TREBAOL (Lambézellec, Brest)
14397 M	MALFETTES Robert	4 Las Goutos Bas 81710 NAVES	TANGUY (Saint-Meen) / PERROT (Lesneven) / GUENEGAN (Saint-Derrien)
14398 M	BANCHET Nelly	17 rue du 8 mai 1945 60110 MERU	LEON (Plourac'h, Bolazec, Botsorhel) / GODOC (Landerneau, Plabennec, Trémaouezan) / ROUDAUT (Le Drennec, Plabennec, Brest) / CORVEZ (Scrignac, Guerlesquin, Bailleul)
14399 Q	L' HARIDON Nicole	Rue de la gare 29150 PORT LAUNAY	MENTHEOUR (Saint Goazec) / LOUET (Saint Goazec / Coray)
14400 M	FALIU Jean	16 rue d'Aiguillon 29600 MORLAIX	FALIU (Corbère-les-Cabanes)
14401 B	MORENO Jean	4 Bis rue de l'Epinoz 77130 VILLE SAINT JACQUES	
14402 B	PERRAMANT Yvon	2 Allée Pierre MENDES FRANCE 35760 MONTGERMONT	PERRAMANT (Plounéventer, La Roche, Ploudiry), BLEAS (Plounéventer, Saint Derrien) / CORRE, SIFFIER (Plounéventer)
14403 B	LE GOFF Jean Louis	56 route de Saint Renan 29810 PLOUARZEL	
14404 B	LEMOINE Hervé	232 rue Jean Jaures 29200 BREST	LEMOINE (Carhaix, Maël Carhaix, Allineuc)
14405 Q	BOURHIS Marie Pierre	Croissant Ty Naouet 29910 TREGUNC	
14406 Q	LE MOELLIC Françoise	4 rue du Commun 56240 CALAN	NESTOUR, GALLIC, QUERE (Guilligomarch) / PENVERNE
14407 Q	MARONNEAU Arlène	2 boulevard Gaston Doumergue 44200 NANTES	PORSMOGUER, THYMEUR, GUICHER (Ile de Sein) / COATMEUR, ROHOU (Plogoff)
14408 B	MARHIC Marie Françoise	March Houarn Roudouhir 29460 HANVEC	MARHIC, BUZARE (Hanvec) / LANN (Rosporden, Kernevel) / DAHERON (Rosporden)
14409 B	SENECHAL Christiane	6 rue Randon 29200 BREST	MADEC, HERROU (Logonna Daoulas)
14410 B	QUEGUINEUR Anthony	KERGOZIAN 29800 SAINT THONAN	QUEGUINER (Lanhouarneau, Plounévez Lochrist) / LORIENT (Kersaint Plabennec, Plabennec) / LE FUR (Plounéventer, Saint Meen)
14411 B	HENNETIER Gisèle	2 rue du Dauphiné 29290 SAINT RENAN	CARADEC (Guissény) / MINGUY (Ploumoguier)
14412 B	HENNETIER Jacques	2 rue du Dauphiné 29290 SAINT RENAN	HENNETIER (Haute Marne) / GILIBERTI (Corse)
14413 Q	RIOU Christiane	4 impasse du Brick 29 900 CONCARNEAU	LE SCANFF / FUSTEC (BOLAZEC)
14414 Q	LE BIHAN Jeanne	17 rue Marcel Peretto 38 100 GRENOBLE	PELLE, GONIDOU, ROPARS, BILIEU (Plouhinec)
14415 B	KEROUREDAN Michelle	Mespaol 29290 SAINT RENAN	GUENEUGUES (Plouzané) / BARON (Brest Saint Pierre) / POCHARD (Locmaria Plouzané) / SALIOU (Brest Saint Pierre)
14416 B	KEROUREDAN Jean Alain	Mespaol 29290 SAINT RENAN	KEROUREDAN, GOURRET (Plozévet) / LE CORRE, GARREC (Plogastel Saint Germain)
14417 B	UGUEN Claude	7 rue Duguay Trouin 29200 BREST	DIVERRES (Daoulas, Logonna Daoulas, Irvillac) / JEZEQUEL (Plogastel Daoulas)
14418 B	LE ROUX Gilles	16 rue de Kergaigne 44350 GUERANDE	COULOIGNER (Landerneau) / MARHIC (Sizun)
14419 B	NICOLAS Jacqueline	2 rue d'Avranches 29200 BREST	LABBE (Locmaria Plouzané), GENTRIC, MALETER (Plozévet), CLOAREC (Lanrivouré)
14420 B	MASSON Jean Vincent	270 Stread Glaz 29870 LANDEDA	MASSON, TALLEGAS (Plougasnou) / PRIGENT (Plougasnou, Saint Jean Du Doigt) / BARVET (Saint Jean Du Doigt)

13217B	JEGOT Catherine	La Conque de Cenac 12260 SAINTE CROIX	ROCHER, LE PIERRES, PIERRES, LE CORRE (Brest)
13218B	JEGOT Bernard	La Conque de Cenac 12260 SAINTE CROIX	JEGOT (Landunvez, Taulé) / LE ROLLAND (Brest) / GUYOT (Porspoder) / GOURMEL (Landunvez)
13219B	MABIN Renée	8 rue de la Caillibotais 35800 DINARD	LE DISSEZ (Plouegat Moisan, Plougonven), MARTIN (Plounéour), MANCHEC (région de Morlaix)
13220Q	COUSIN Marie Marguerite	Kerlebert 56620 CLEGUER	KERAVEC, GOUZIEN, LE BORGNE, SCUILLER, ALANOÛ, BEC, BALOIN, KERLOCH, JOLIVET, COPIAS, MARZIN, POGÉANT (Pays Bigouden)
13221Q	STEPHAN Suzanne	131 rue Lucien Larnicol 29760 SAINT GUENOLE	STEPHAN, RIENAL, KERAUDREN, SEVEN (Pays Bigouden)
13222Q	CORAY Bruno	24 Straed Saint Tugdual 29000 QUIMPER	CORAY, FLOCH, SCOUARNEC, HASCOET
13223M	GUEGUEN Annick Renée	2 rue Villiers de l'Isle Adam 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	CABON (Saint-Eloy) / LE ROUX (Morlaix) / GUEZELOU, GUEGUEN (Lanmeur)
13224M	HAMON Huguette	21 rue du Butou 29670 LOCQUENOLE	HAMON (Taulé) / COMBOT (Saint-Pol-de-Léon)
13225Q	QUEMENER Gilles	16 rue du Soudan 59200 TOURCOING	QUEMENER, COQUIL, HEMERY, PAGE (Chateaufort du Faou)
13226M	HARDY Patrick	10 rue de Meaux 77860 QUINCY VOISINS	CARN, MAHE
13227Q	HARNAY Marie Françoise	27 A rue du Couédic 29300 QUIMPERLE	MORENE (Quimperlé) / SAMSON (Clohars Carnoet)
13228Q	LE PEN Catherine	Kerascouet 29350 MOELAN SUR MER	
13229B	CARIOU Serge	12 bis avenue Kléber 94130 NOGENT SUR MARNE	CARIOU (Plougastel-Daoulas, Brest, Dirinon)
13230B	TANGUY Maria	LE LIEVREAU 44260 MALVILLE	TANGUY (Le Conquet), GUYADER (Saint-Renan)
13231B	PROVOST Christiane	1 rue de la Gare 29460 DIRINON	BARRE, JEANNES (Elliant, Coray) / LAZ, GUEDES (Coray, Briec) / PROVOST, PERS (Porspoder) / TALARMAIN, DENIEL (Ploudalmézeau)
13232B	ABAZIOU Bernard	26 Rue de Ruliver 29460 LOGONNA DAOULAS	CHAPEL (Plouguin), OLIVIER (Tréfléz), ABAZIOU (Plouvéz Lochrist), LANDURE (Lambézellec)
13233Q	GROGNET Robert	rue de la Mairie 29590 PONT DE BUIS	
13234M	TREVIEN Jacqueline	7 rue Yves Le Lann 29610 PLOUIGNEAU	MINGAM (Guiclan, Pleyber-Christ) / TREVIEN (Sainte Sève)
13235Q	DANIGO Géraldine	BP 11628 98802 NOUMEA CEDEX NOUVELLE CALE- DONIE	LE DUC (Pont l'Abbé, Quimper) / PERES (Quimper) / LE GLOANEC (Pont l'Abbé)
13236Q	BRIGADEAU Maryvonne	4 rue Jef Le Penven 29900 CONCARNEAU	DILIGEARD (Concarneau, Fouesnant) / COADOU (Quimper)
13237Q	LEGROS Jean	7 allée des Pinsons 37170 CHAMBRAY LES TOURS	KERFRIDEN, QUEMENER (Pays Bigouden)
13238M	MOULES Annie	7 impasse Einstein 94550 CHEVILLY LARUE	SALAÛN, JOLLU, GOURMELON, DIVERRES, ROCHARD, PENHARD (Logonna-Daoulas, Dirinon, Loperhet, Brest)
13239Q	LAPPART Maryse	410 rue Laennec 29760 PENMARCH	LAPPART, ROY (Douarnenez) / TANGUY (Morlaix) / QUINIOU (Penmarch)
13240Q	BOUILLOT Jean	2 rue Romain Rolland 89340 VILLEBLEVIN	CLEACH, GOFF, DAOULAS (Pays Bigouden)
13241Q	LE MARC Lucien	229 Ty Meil 29760 PENMARCH	MARC, RHUN, KERNO, COSSEC (Pays Bigouden)
13242Q	BIDEAU Jocelyne	58 rue Lamartine 29770 AUDIERNE	OLIER, BONIZEC, URCUN, GLOAGUEN (Douarnenez, Pouldergat, Poullan) / BIDEAU, STEPHAN (Mahalon, Meillars, Goulien, Cleden)
13243Q	KERFRIDEN Danièle	71 Boulevard de Grenelle 75015 PARIS	TUDAL (La Forêt Fouesnant) / JOURDAIN (Saint Evarzec) / LAHUEC (Saint Yvi) / QUILFEN (Bénodet)
13244M	BABRON Yves	6 rue des Moulins 35235 THORIGNE FOUILLARD	BABRON, MER (Quimper, Brest) / BAUNY, HAMON, LIVINEC, FLOCH, MAHOT (Morlaix)
13245B	LE PAGE Anne Marie	5 Allée des Mésanges 22200 GRACES	LE PAGE, DENIEL (Le Relecq Kerhuon, Chateaufort du Faou, Brest) / SALAÛN, VIGOUROUX (Daoulas, Logonna-Daoulas, Irillac) / EMZIVAT, GALERON
13246Q	LE BIHAN Sylvie	36 avenue Laferrière 94000 CRETEIL	BERRE (Pays Bigouden) / BIHAN (Spézet)
13247M	PODER Philippe	49 avenue de Bir Hakeim 77350 LE MEE SUR SEINE	PODER (Plestin-les-Grèves, Plouégat-Guerrand) / GUYADER (Roscoff) / CILLARD (Plestin-les-Grèves)
13248M	NEDELEC Pascale	5 rue de la Rigaudière 44640 SAINT JEAN DE BOISEAU	BOEDEC, GARREC, DREZEN (Plomeur, Penmarch) / SCUILLER (Plonéour-Lanvern) / NÉDÉLEC (Pleyben) / JÉZÉQUEL, CASTEL (Carantec)
13249B	LAVOCAT Marie Christine	24 Lotissement Bel Air 03330 BELLENAVES	PRONOST (Tréfléz), APERE (Goulven), PINVIDIC
13250B	ABASQ Marie Louise	2 lieu dit Bellevue 29870 GOUESNOU	SALAÛN, FILY (Plouguerneau), LEON, BIZIEN (Tréglonou)
13251Q	CUREAU Jack	62 rue des Sables 85230 BEAUVOIR SUR MER	CAVELLAT (Pleyben, Le Cloître Pleyben) / BERRE (Gouezec, Lannedern) / LHARIDON, RANNOU, ROLLAND, COZ
13252M	RUDE Jacqueline	6 rue Louis Blériot 91420 MORANGIS	LEAUSTIC (Brélès) / ALLEGOET, KERNEVES, RICHART (Saint-Pierre-Quilbignon)
13253Q	CORIOU Christian	14 Cour du Liegat 75013 PARIS	CORIOU, LE ROY, GOURVEST (Briec) / ROLLAND (Briec, Edern)

# nouvelles des antennes

## antenne de Brest

L'activité de nos adhérents bénévoles qui effectuent des relevés d'actes et des saisies, pour enrichir notre base de données, est cette fois encore à souligner. Mais il reste encore beaucoup à faire. Nous recherchons toujours quelques bénévoles pour faire des relevés d'actes faciles à lire (fin XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle), en particulier sur les communes suivantes : Lanneufret, Logonna Quimerch, Ploudaniel, Trémaouezan. N'hésitez pas à contacter l'antenne (cgfbrest@wanadoo.fr) pour proposer vos services et étudier les modalités d'intervention sur ces communes ( ou sur une autre commune qui n'est pas encore relevée jusqu'en 1937).

Nous nous efforçons, comme chaque année, de maintenir ouverte durant toute la période estivale, la salle de lecture de la rue du Cdt TISSOT. Pour assurer cette permanence, il est nécessaire de disposer d'un volant de bénévoles suffisant

pour remplacer certains de nos permanents habituels qui, eux aussi, ont droit aux vacances. Inscrivez-vous.

Par contre, la permanence mensuelle du vendredi soir est suspendue et la salle de lecture du Relecq-Kerhuon est fermée en juillet et août. La salle de Crozon reste ouverte aux jours et heures habituels.

Durant cette période également, les activités « secrétariat » et « photocopies d'actes » sont sérieusement ralenties.

Merci pour votre compréhension et bonnes vacances à tous.

Nous avons retrouvé après l'Assemblée Générale de Bohars un gilet de femme noir à rayures bleues. Il est à la disposition de sa propriétaire à l'antenne.

**André LE GOFF, Président**

## antenne de Morlaix

L'antenne a de nouveau participé le mois dernier au « salon des passions » de l'école Jean Piaget de Kerfraval, c'est notre troisième participation à cette journée toujours aussi intéressante. Nous étions également présents au congrès national de Marseille (messieurs Jacob et Noirel).

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour les relevés (en mairie ou sur photos) Nous recherchons également des personnes férues de photos numériques. Si tel est votre cas, n'hésitez pas à vous faire connaître à l'antenne. Les projets européens en la matière nous incitent à faire porter notre effort dans ce domaine. Plus les photographes seront nombreux à nous rejoindre et plus nous pourrons prendre de l'avance. Tous

à vos appareils !!! Que les personnes intéressées prennent contact avec l'antenne car il est indispensable de se coordonner (pour éviter les doublons).

Nous rappelons que les locaux seront fermés les samedis pendant les mois de juillet et août.

Les permanences seront assurées les samedis 14 et 28 septembre.

Tout le comité de gestion de l'antenne se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances.

**Serge HAMEURY, Président**

### DIPLÔME UNIVERSITAIRE : LANGUES ET CULTURES DE LA BRETAGNE AVEC MENTION GÉNÉALOGIE

Ce diplôme d'université « *Langues et Cultures de la Bretagne* » est conçu pour un public de non-spécialistes (étudiants, enseignants, socioprofessionnels...) dans une perspective de sensibilisation à la culture bretonne. Dans cet enseignement (96 heures), il est possible de s'initier à la langue, l'histoire, la littérature, la culture orale, la civilisation matérielle...

Il est proposé, en complément de cet enseignement, une option (48 heures) à l'intention des personnes qui souhaiteraient travailler à un projet de recherche associé à la généalogie.

Le candidat qui s'inscrit à ce diplôme d'université a donc deux possibilités :

- soit suivre les enseignements de base (96 heures) (CEL 35 A et CEL 35 B),

- soit suivre les 144 heures proposées, dans ce cas il serait titulaire d'un D.U. avec mention généalogie (CEL 35 A + CEL 35 B + CEL 35 C).

Répartition de l'enseignement

Les cours ont lieu à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Brest, le mercredi après-midi, de 13 h 45 à 18 h.

Les cours de généalogie ont lieu le mercredi matin, de 10 h 30 à 12 h 30.

CEL 35 A (1er semestre) ( 48 h) : Langues et littérature bretonnes / Littérature et culture bretonnes d'expression française

CEL 35 B (2e semestre) ( 48 h) : Histoire de la Bretagne / Ethnologie de la Bretagne

CEL 35 C (48 h) : Module optionnel pour les candidats désirant obtenir le D.U. avec mention Recherche historique associée à la généalogie : Méthode, perspectives.

Les candidats à ce diplôme sont retenus sur dossier (demande d'inscription avec motivations). Le nombre d'inscriptions total retenu est de 40 (au maximum 20 avec option généalogie).

Des droits d'inscription (153,18 € pour l'année universitaire 2012-2013) seront perçus. Ils donnent accès aux différentes bibliothèques de l'Université.

**Un dossier de candidature (demande d'inscription) est à retirer au secrétariat du Centre de Recherche Bretonne et Celtique (CRBC) :**

Université Victor Ségalen 20 rue Duquesne 29238 BREST Cedex 3

tél. : 02 98 01 63 31 mel : crbc@univ-brest.fr

# mise à jour de La Base Recif

## mai 2013

- Audierne [Naissances] Révision 1740-An07
- Bannalec [Naissances] Ajout 1870-1875  
Baye [Naissances] Ajout An09-1869  
Beuzit Conogan [Naissances] Révision 1660-1791  
Beuzit Conogan [Mariages] Révision 1660-1791  
Beuzit Conogan [Décès] Révision 1685-1791  
Bodilis [Naissances] Ajout 1767  
Bohars [Naissances] Ajout 1910-1912  
Bohars [Mariages] Ajout 1910-1937  
Bohars [Décès] Ajout 1910-1939  
Bourg Blanc [Mariages] Ajout et révision 1850-1908  
Bourg Blanc [Décès] Ajout 1850-1862  
Brélès [Naissances] Ajout 1911-1912  
Brélès [Mariages] Ajout 1911-1920  
Brélès [Décès] Ajout 1850-1900 + 1911-1920  
Brest [Naissances] Ajout 1912  
Brest [Mariages] Ajout 1821-1831  
Brest les Sept Saints [Naissances] Ajout 1673-1678  
Brest les Sept Saints [Mariages] Ajout 1673-1678  
Brest les Sept Saints [Décès] Ajout 1673-1678  
Brest Recouvrance [Naissances] Ajout 1911-1912  
Briec [Mariages] Ajout An07
- Carantec [Naissances] Ajout 1884-1900  
Châteauneuf du Faou [Naissances] Ajout 1839-1843  
Clédén Cap Sizun [Naissances] Ajout et révision 1717-1771 + 1823-1829  
Cléder [Mariages] Ajout 1906-1915  
Clohars Carnoët [Mariages] Ajout 1921-1922  
Cloître Pleyben (le) [Naissances] Ajout 1873-1884  
Collorec [BMS] Ajout 1722-1724  
Combrit [Naissances] Ajout 1898-1902  
Conquet (le) [Naissances] Ajout 1887-1904  
Conquet (le) [Mariages] Ajout 1913-1932  
Conquet (le) [Décès] Ajout 1886-1897  
Crozon [Mariages] Révision 1866-1890
- Douarnenez [Naissances] Ajout 1911-1912
- Elliant [Décès] Ajout 1813-1836  
Ergué Armel [Mariages] Ajout 1905-1917  
Ergué Gabéric [Naissances] Ajout An03-An10 + An14-1890 (compléments)
- Gouesnou [Naissances] Ajout et révision 1793-An14 + 1816-1830 + 1850-1901  
Gouesnou [Mariages] Ajout 1906-1919  
Gouesnou [Décès] Ajout 1893-1900  
Goulien [Naissances] Révision 1689-1701  
Goulien [Mariages] Ajout et révision 1669-1701 + 1705 + 1723-1724 + 1729  
Goulien [Décès] Ajout 1689-1701  
Goulven [Décès] Ajout 1901-1919  
Guiclan [Naissances] Ajout 1623-1666  
Guicquelleau [Naissances] Révision 1722-1734  
Guicquelleau [Mariages] Révision 1722-1734  
Guicquelleau [Décès] Révision 1722-1734  
Guilligomarch [Naissances] Ajout 1793-An02 + An05 + An09-1884  
Guipavas [Décès] Ajout 1880-1881 + 1888 + 1891
- Hanvec [Naissances] Révision 1909  
Hanvec [Décès] Ajout 1907-1935
- Invillac [Naissances] Ajout 1888-1902
- Kernével [Naissances] Ajout 1873-1902  
Kernével [Décès] Ajout 1813-1869
- Lambézellec [Naissances] Ajout 1626-1641 + 1819-1827 + 1829-1832  
Lambézellec [Mariages] Ajout 1937  
Lambézellec Pilier Rouge [Naissances] Ajout 1911-1912  
Lambézellec Pilier Rouge [Mariages] Ajout 1937  
Lampaul Guimiliau [Décès] Ajout 1864-1867
- Lampaul Plouarzel [Naissances] Ajout 1908-1912  
Lampaul Plouarzel [Mariages] Ajout 1908-1932  
Lampaul Plouarzel [Décès] Ajout 1908-1932  
Landerneau [Naissances] Ajout 1850-1859 + 1870-1873 + 1876-1877  
Landerneau [Mariages] Révision 1793-1806  
Landerneau [Décès] Ajout 1894  
Landerneau Saint Houardon [Décès] Révision 1678-88 + 1690-1702 + 1747-1791  
Landerneau Saint Julien [Naissances] Révision 1751-1791  
Landerneau Saint Julien [Mariages] Ajout 1750-1760  
Landunvez [Mariages] Ajout 1937  
Landunvez [Décès] Ajout 1937-1961  
Langolen [Naissances] Ajout 1845  
Lanhouarneau [Naissances] Ajout 1826-1840  
Lanhouarneau [Décès] Ajout 1895-1937  
Lanildut [Mariages] Ajout 1901-1937  
Lanneufret [Naissances] Ajout 1862-1870  
Leuhan [Naissances] Ajout 1875-1899  
Leuhan [Décès] Ajout An02-1899  
Loc Eguiner Ploudiry [Décès] Ajout An05-1820 + 1823-1843 + 1845-1865  
Locmélard [Naissances] Ajout 1876-1879  
Locquéanolé [Décès] Ajout 1793-1843  
Loctudy [Naissances] Ajout 1813-1821  
Locunolé [Naissances] Ajout 1793-An03 + An05 + An08-An10 + 1813-1889  
Lopérec [Mariages] Révision 1743  
Loperhet [Mariages] Ajout 1933-1936  
Loperhet [Décès] Ajout 1933-1936  
Lothey [Décès] Ajout 1821-1838
- Martyre (la) [Naissances] Ajout 1770-1779  
Melgven [Décès] Ajout 1793-An02 + An04-1855  
Mellac [Naissances] Ajout An11-1888  
Moëlan [Naissances] Ajout 1890-1891 + 1912  
Moëlan [Mariages] Ajout et révision 1884 + 1887 + 1892  
Moëlan [Décès] Ajout 1911-1912 + 1914-1916 + 1938-1944  
Morlaix [Naissances] Ajout 1857 + 1859-1860  
Morlaix [Mariages] Ajout 1820  
Morlaix [Décès] Ajout 1893-1894 + 1910  
Morlaix Saint Mathieu [Naissances] Ajout 1593-1606 + 1610-1611 + 1620-1634 + 1666-1681 + 1685-1693 + 1713-1732 + 1750-1757 + 1764-1777  
Morlaix Saint Mathieu [Décès] Ajout 1674-1724 + 1731-1792
- Ouessant [Naissances] Ajout et révision 1697-1698 + 1734-1787 + 1910-1912  
Ouessant [Mariages] Ajout et révision 1697-1698 + 1734-1792 + 1900-1912  
Ouessant [Décès] Ajout et révision 1697-1698 + 1734-1792 + 1908-1912
- Pencran [Décès] Ajout An03-1833  
Penmarch [Naissances] Ajout An03-1810 + 1876-1879  
Penmarch [Mariages] Révision 1900-1905  
Penmarch [Décès] Ajout 1838-1880  
Peumerit [Naissances] Ajout 1884-1903  
Peumerit [Décès] Ajout 1851-1882  
Plabennec [Naissances] Ajout 1903-1912  
Plabennec [Mariages] Ajout 1920-1933  
Pleyben [Naissances] Ajout 1864-1872  
Pleyben [Décès] Ajout 1814-1817 + 1856-1892  
Ploaré [Naissances] Ajout 1639  
Plogastel Saint Germain [Naissances] Ajout 1903-1912  
Plogonnec [Décès] Ajout An12-An13  
Plonévez du Faou [Naissances] Ajout 1896  
Plonévez Porzay [Naissances] Révision 1739 + 1742 + 1745-1746  
Plonévez Porzay [Décès] Révision 1739 + 1742 + 1745-1746  
Ploudalmézeau [Naissances] Ajout et révision 1890-1892 + 1910-1912  
Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1940-1959  
Ploudaniel [Naissances] Ajout et révision 1730-1739 + 1820-1829  
Ploudaniel [Mariages] Révision 1730-1739  
Ploudaniel [Décès] Révision 1730-1739  
Plouédern [Naissances] Ajout et révision 1726-1739 + 1897-1912  
Plouédern [Mariages] Ajout et révision 1726-1739 + 1905-1930

Plouédern [Décès] Révision 1726-1739 + 1951-1980  
 Plouescat [Naissances] Ajout 1872-1874  
 Plougar [Naissances] Ajout 1767  
 Plougastel Daoulas [Mariages] Ajout 1908-1909 + 1913-1914  
 Plougonvelin [Décès] Ajout 1793-An05 + 1905-1915  
 Plougonven [Naissances] Ajout 1892-1901  
 Plougonven [Mariages] Ajout 1920-1930  
 Plougonven [Décès] Ajout 1911-1930  
 Plouguerneau [Naissances] Ajout 1844-1845  
 Plouguerneau [Décès] Ajout 1844-1846 + 1848-1851 + 1898-1907  
 Plouider [Décès] Ajout 1898-1905  
 Plounévez Lochrist [Naissances] Ajout et révision 1793-1809  
 Plounévez Lochrist [Décès] Ajout et révision 1779-1810 + 1816-1818  
 Plourin Ploudalmézeau [Naissances] Ajout 1903-1912  
 Plourin Ploudalmézeau [Décès] Ajout 1912-1936  
 Plouvien [Naissances] Ajout et révision 1680-1692 + 1836-1857  
 Plouvien [Mariages] Révision 1680-1692  
 Plouvien [Décès] Ajout et révision 1680-1692 + 1793-1839  
 Plouvorn [Naissances] Ajout 1727-1729 + 1816-1823  
 Plouvorn [Décès] Ajout 1669-1690 + 1708-1714 + 1723-1735 + 1742-1746 + 1760-1779 + 1791-An07  
 Plouyé [Naissances] Ajout 1793-1812  
 Plouyé [Décès] Ajout 1793-An03  
 Plouzané [Mariages] Ajout 1914-1932  
 Plouzané [Décès] Ajout 1890-1898  
 Plouzévédé [Naissances] Ajout 1846-1857 + 1865-1905  
 Plouzévédé [Mariages] Ajout An03 + An08 + An13-1809  
 Plouzévédé [Décès] Ajout An07-An11  
 Plovan [Naissances] Révision 1912  
 Plovan [Mariages] Ajout 1937  
 Plovan [Décès] Ajout 1743-1744 + 1937-1942  
 Plozévet [Naissances] Ajout 1877-1879  
 Plozévet [Mariages] Ajout 1877-1889  
 Pont Christ [Naissances] Ajout et révision 1677-1678 + 1681 + 1688-1690 + 1692-1699 + 1740-1759  
 Pont Christ [Mariages] Ajout et révision 1677-1678 + 1681 + 1688-1690 + 1692-1699 + 1740-1791  
 Pont Christ [Décès] Ajout et révision 1677-1678 + 1681 + 1688-1690 + 1692-1699 + 1710-1781  
 Pont L'Abbé [Naissances] Ajout 1912  
 Pont L'Abbé [Mariages] Ajout 1920-1930  
 Pont L'Abbé [Décès] Ajout 1919-1930  
 Porspoder [Décès] Ajout 1937-1952

Poullaouen [Mariages] Ajout 1870-1893  
 Primelin [Naissances] Ajout 1749-1750 + An02-1812  
 Quimper [Naissances] Ajout 1811-1813 + 1841-1850  
 Rédéné [Naissances] Ajout 1823-1852  
 Rédéné [Décès] Ajout 1823-1900  
 Relecq Kerhuon (le) [Mariages] Ajout 1895-1899  
 Roche Maurice (la) [Naissances] Ajout 1710-1715 + 1720-1736 + 1738-1791  
 Roche Maurice (la) [Mariages] Ajout et révision 1710-1715 + 1728-1736 + 1738-1791  
 Roche Maurice (la) [Décès] Ajout et révision 1710-1715 + 1720-1736 + 1738-1759 + 1780-1791  
 Saint Honoré [Décès] Ajout 1793-An10 + An12-1832  
 Saint Jean Trolimon [Décès] Ajout 1823-1849  
 Saint Marc [Naissances] Ajout 1909-1912  
 Saint Pierre Quilbignon [Naissances] Ajout 1912  
 Saint Pierre Quilbignon [Mariages] Ajout 1913-1937  
 Saint Pierre Quilbignon [Décès] Ajout 1869 + 1905  
 Saint Renan [Décès] Ajout 1925-1930  
 Saint Sauveur [Décès] Ajout 1687-1690 + 1692-1751 + 1753-1793  
 Saint Vougay [Mariages] Ajout et révision 1854-1859 + 1862-1879 + 1890-1910  
 Saint Yvi [Naissances] Ajout 1850  
 Sizun [Naissances] Ajout 1786-1788 + 1841-1842  
 Taulé [Mariages] Révision 1793-1862  
 Telgruc [Naissances] Révision 1897-1899  
 Telgruc [Mariages] Ajout 1904-1937  
 Treffiagat [Mariages] Ajout 1908-1936  
 Tréglonou [Naissances] Ajout 1903-1912  
 Tréglonou [Décès] Ajout 1850-1872  
 Tréhou (le) [Naissances] Révision 1603-1624 + 1627-1679  
 Tréhou (le) [Mariages] Ajout 1821-1842 + 1847 + 1883-1892  
 Tréméoc [Naissances] Ajout 1823-1832  
 Tréouergat [Décès] Révision 1674-1902  
 Trézilidé [Décès] Ajout 1892-1894

NB : Les naissances 1912, les mariages 1937 et les décès 1987 déjà saisis deviennent accessibles.

**Au 6 mai 2013 la base RECIF-Net comporte :**

**3 938 690 naissances**  
**1 103 962 mariages**  
**2 966 161 décès**

**Soit un total de 8 008 813 actes (+ 199 938 actes)**

**Un grand merci à tous ceux et celles qui ont contribué à cette mise à jour par leurs relevés, leurs saisies ou leurs photographies !**

\*\*\*\*\*

**Désormais, avec les archives du Finistère en ligne,**  
**vous pouvez tous participer à l'enrichissement de la base.**  
**N'hésitez pas à contacter les antennes du CGF pour proposer vos services.**

**Vous avez des difficultés à lire les actes anciens ?**  
**Pourquoi ne pas relever alors les actes récents de votre commune ?**  
**Entre 1900 et 1937 les actes sont communicables, bien rédigés, faciles à lire**  
**N'hésitez pas à contacter les antennes du CGF pour proposer vos services.**

# Index des tutelles accessibles aux adhérents dans la Base des tutelles

\* Cet index est classé en fonction de l'année, de la cour et des parents des enfants mis en Tutelles, Curatelles ou d'une demande d'émancipation.

## **Cour seigneuriale de la Principauté du Léon à Landerneau 1656**

24/09/1656 HELLEOUET Hervé LE GUEN Marie

Nombre d'actes dans l'année : 1

## **Cour seigneuriale de la Principauté du Léon à Landerneau 1694**

22/05/1694 LE ROUX Hervé MARTIN Claudine  
01/06/1694 LE ROUX Olivier BENEAT Gillette  
03/06/1694 KERBRAT Jan TREVIAN Louise  
04/06/1694 KERDUFF Alain NEDELLEC Marie  
04/06/1694 CALLEC François COULOIGNER Marguerite  
04/06/1694 MARTIN François TROADEC Magdalaine  
08/06/1694 MARTIN François AUTRET Anne  
14/06/1694 AUTRET Yves PREN Marie  
14/06/1694 LE ROUX Jan HERGOUACH Anne  
19/06/1694 SALAUN Guillaume KERDELANT Françoise  
19/06/1694 LE MAUBIHAN François LEGARAT Marguerite  
26/06/1694 CORRE Jacques MONOT Anne  
01/07/1694 LE LAN Guillaume CESSOU Anne  
06/07/1694 LE GUEN Christophe DERIEN Marguerite  
10/07/1694 PAGE Jan CORRE Guillemette  
17/07/1694 QUIDELLEUR Yves LE FUR Marie  
20/07/1694 LE GARTZ Yves LE GUEN Françoise  
20/07/1694 LE GALL Jan LE MAUBIHAN Françoise  
22/07/1694 MEN Pierre L'ELLOUET Catherine  
24/07/1694 MERIEN Guillaume LE GOLLIAZ Françoise  
24/07/1694 SALLAUN Yves CROGUENNEC Françoise  
31/07/1694 LE BRAS Guy MARTIN Anne  
09/08/1694 COROLLEUR  
16/08/1694 HETET Julien CHARLES Anne  
17/08/1694 HELLEOUT Guillaume QUENTRIC Jeanne  
17/08/1694 OLLIVIER François LE GUBAER Marie  
21/08/1694 MOALIC Jan LE BEC Jeanne  
30/08/1694 ROIGNANT Noël LARREUR Adelaïde  
01/09/1694 MANACH Alain LE ROUX Marie  
01/09/1694 CORMAO Mathieu QUIDELLEUR Françoise  
11/09/1694 LE MOAL Louis PRIGENT Marie  
13/09/1694 NEDELEC François PICREL Marie  
14/09/1694 CORMAU Jean GUEGUEN Françoise  
02/09/1694 LAURUGUEN Yves LE VERGOZ Catherine  
24/09/1694 KERBRAT Alain OMNES Anne  
25/09/1694 QUERMAREC Hervé RIOU Levenez  
25/09/1694 PIRIOU François TRAQUEZ Catherine  
25/09/1694 NICOLAS François SIMON Catherine  
02/10/1694 LE SANCQUER Jan L'ANDRE Marie  
02/10/1694 BLONS Jacques URVOAS Marie  
08/10/1694 QUILLIEN Yvon TANGUY Marie  
08/10/1694 LE BRAS Yves BELLEC Marguerite  
09/10/1694 BOULOUART Nouel LE SEVER Marie  
09/10/1694 BARVET Olivier LE ROUX Marguerite  
12/10/1694 MOALIC Estienne LE SANT Philippe  
13/10/1694 JESTIN Michel JAFFREZ Janne  
16/10/1694 CREFF Claude KERJEAN Anne  
16/10/1694 CREFF Claude BERTHOU Marie  
16/10/1694 LE GUEN Vincent GAC Jeanne  
16/11/1694 LE GUEN Vincent GAC Jeanne  
23/10/1694 LE GALLEZ Olivier LE GALL Marie  
23/10/1694 LE DESDUIER Jacques LE LABOUCHE Marie  
29/10/1694 TALLEC Jan CARGASSON Marie  
02/11/1694 PAGE François BARON Louise  
06/11/1694 LE LAGADEC Jan APHERVE Marie  
06/11/1694 HERGOUACH François GOFF Marguerite  
13/11/1694 LE CARET Jan QUERE Janne  
16/11/1694 LORLEACH Alain JANDRON Marguerite  
16/11/1694 CORNEC Christophe LE LETTY Louise  
20/11/1694 LE ROUX Maurice LE MAGUEREZ Françoise  
04/12/1694 LE MAGUEREZ  
25/11/1694 YVINEC François LE SAINT Françoise  
25/11/1694 YVINEC François LE MENEZ Anne  
03/12/1694 MARTIN Nicolas CUEFF Louise

04/12/1694 PICART François YVINEC Yvonne  
10/12/1694 ALAIN Olivier GOFF Janne  
11/12/1694 ROUE Yves PRIGENT Marie  
13/12/1694 HALLAGOAT Claude JEZEQUEL Claude  
18/12/1694 DE PENANCOAT François DE KERENGAR Anne Gillette  
28/12/1694 DONVAL Jan TANGUY Marie  
31/12/1694 LE PAPE Goulven BERNICOT Marie  
Nombre d'actes dans l'année : 71

## **Cour royale de Morlaix et Lanmeur 1695**

20/01/1695 GUILLOTOU  
03/01/1695 COULOIGNER Guillaume POULIQUEN Françoise  
08/01/1695 MIOSSEC Guion LAVANANT Anne  
11/01/1695 MIORSEC Guyon LAVANANT Anne  
05/03/1695 MIOSSEC Guyon LAVANANT Janne  
07/03/1695 MIOSSEC Guyon LAVANANT Janne  
15/01/1695 GRALL Jan MALLEGOL Marguerite  
18/01/1695 KEREZON François JEZEQUEL Marie  
22/01/1695 LE BERRE Jacques HAMON Marie  
22/02/1695 HENRY Hervé COULM Anne  
08/03/1695 LE ROUX François GUYADER Françoise  
15/03/1695 LE GALL Yves LE BRIS Jacqueline  
22/03/1695 BARON Yves LE FAOU Marie  
22/03/1695 LE BEC Guillaume LALONDEL Françoise  
26/03/1695 LE STANG Hervé LE GOFF Marie  
02/04/1695 BRAS Guillaume COMPES Yvonne  
19/04/1695 BECQ Gabriel CORRE Anne  
05/01/1695 LIVINEC François LE LAN Anne  
05/01/1695 LIVINEC Jan KERMAREC Catherine  
Nombre d'actes dans l'année : 19

## **Cour royale de Morlaix et Lanmeur 1696**

15/12/1696 GRALL Jan ROPARTS Marie  
22/12/1696 THOMAS François  
28/12/1696 ALLOING Claude LE GONIDEC Gillette  
29/12/1696 SIBIRIL Yves PRIGENT Marie  
09/01/1696 LE BERRE Jacques HAMON Marie  
09/01/1696 LE ROUX Alain FLOCH Anne  
10/01/1696 PHILIPES Jan LE GOFF Françoise  
16/01/1696 ROCHCONGAR Ronan LE VIGOUROUX Marie  
17/01/1696 MARC Sébastien  
19/01/1696 LAPOUCE Paul HENRY Marie  
27/01/1696 LABOUCHE Paul HENRY Marie  
20/01/1696 MESSENGER Guy TOURNES Marie  
21/01/1696 YAOUNC Ollivier MICHEL Claudine  
21/01/1696 MERRET Hervé PRIGANT Marie  
24/01/1696 BOURG ? Pierre BIDAMOUR Françoise  
28/01/1696 BOZEC André KERAUTRET Françoise  
04/02/1696 CESSOU François QUILLIEN Marie  
13/02/1696 ROUE Jan MONOT Constance  
16/02/1696 KERUZORE Jan LE STUM Catherine  
24/02/1696 MESSENGER Guy TOURNES Marguerite  
17/03/1696 DE MOUCHERON Sébastien LE PONTOYE Marguerite  
17/03/1696 LE ROY Alain CABON Marie  
01/04/1696 LE ROY Alain CABON Marie  
31/03/1696 CHUEL Guillaume KERJEAN Françoise  
11/04/1696 PRIGENT Hervé BLEINHANT Janne  
14/04/1696 LE GALL François ROUSICQ Louise  
17/04/1696 PERAMANT Guillaume LE SANQUER Catherine  
27/04/1696 APHERVE Jan GOURVEZ Françoise  
07/05/1696 NICOL François LE REST Françoise  
08/05/1696 LE ROUZIC François BEAUDOUR Catherine  
15/05/1696 THEPAULT Jan KERYVEN Catherine  
22/05/1696 JEZEQUEL Claude LE ROUX Anne  
22/05/1696 LE ROUX François MARC Anne  
02/06/1696 LE FAOU François TREORET Marie  
04/06/1696 FILY Yves LE DALL Anne Marie  
06/06/1696 PAILLART Jan LEUE Catherine  
13/06/1696 LE DANTEC Alain BOUSIGOT Anne

13/06/1696 GUIADER Jan LE VERVEUR Isabelle  
 19/06/1696 GUENAUD Laurans LE GOFF Janne  
 14/06/1696 ELY Marc BIDANEL Catherine  
 16/06/1696 SALAUN François DONVAL Gilette  
 16/06/1696 QUINIOU Jan CORNEC Catherine  
 09/07/1696 LE BIHAN Mathieu CREFF Marguerite  
 09/07/1696 LE BIHAN Mathieu CREFF Marguerite  
 09/08/1696 GOUELOU Yves SORIN Françoise  
 11/08/1696 QUIDELLEUR Pierre GUIADER Marguerite  
 21/08/1696 LE CARGAM Michel CORNEC Françoise  
 21/08/1696 LE CARGAM Michel QUENTRIC Janne  
 30/08/1696 QUERGIL François LE GUEN Marie  
 13/09/1696 LEON Yves BARON Marie  
 13/09/1696 LE MERCIER Jan QUILLIECQ Françoise  
 17/09/1696 L'INIZAN Jacob COULOIGNER Catherine  
 18/09/1696 SOUBIGOU François COULM Janne  
 22/09/1696 CORBE François LE ROUX Françoise  
 22/09/1696 LE BIHAN Olivier OMNEZ Marguerite  
 26/09/1696 MAZE René GOAFFECQ Marie  
 02/10/1696 GUENGANT Guillaume COULM Catherine  
 08/10/1696 MESSENGER Guyon GOURVEZ Marie  
 08/10/1696 SIMON Guillaume CORBE Louise  
 08/10/1696 LE FRESQ Sullio Kerdillez Marie  
 11/10/1696 LE ROUX Yves LE Velly Janne  
 13/10/1696 TANGUY Pierre MENEZ Janne  
 23/10/1696 MACON Jan HARDOUIN Marie  
 24/10/1696 L'HELEOJET Yves OMNEZ Janne  
 27/10/1696 CHAPALLEN Olivier KERUZORE Anne  
 29/10/1696 PULLUCHEN Jan CLOAREC Marie  
 02/11/1696 KERDONCUFF Yves MEN Marie  
 02/11/1696 INIZAN François MORVAN Marie  
 06/11/1696 ROMEUR Rolland CUEFF Marie  
 06/11/1696 LE MOAL Jean BRAZ Marie  
 29/11/1696 MESANGROAZ François FLOCH Marie  
 01/12/1696 BERTHOU Jacques LE FAOU Marguerite  
 07/12/1696 CREN Jan LE ROUX Janne  
 11/12/1696 DE KERGOET DE KERANGUEN Marie Françoise  
 29/12/1696 MEN Jan LE ROUX Marie  
 10/01/1696 KERIEL Nicolas GOURMELON Marie  
 10/01/1696 LAGADEC Jan SEGALAN Anne  
 14/01/1696 LE JAOUANC Ollivier LE MICHEL Claudine  
 17/01/1696 SALLAUN Hervé FLOCH Marguerite  
 17/01/1696 SALAUN Hervé FLOCH Marguerite  
 10/02/1696 CREN François QUENTRIC Constance  
 24/02/1696 LE SANCQUER Jan ANDRE Marie  
 08/03/1696 LE SAOUT Hervé BOTHOREL Fiacre  
 17/03/1696 LE GOFF Guillaume KERRIGUY Anne  
 22/03/1696 BOUGARAN Hervé LE BOURCHIS Catherine  
 24/03/1696 GUENOU Hervé GUILLERM Marguerite  
 28/03/1696 OMNES François MERIEN Marguerite  
 28/03/1696 LE BIHAN Ollivier OMNES Marguerite  
 28/03/1696 LE BIHAN Olivier OMNES Marguerite  
 05/04/1696 COULOIGNER Alain BOTHOREL Anne  
 18/04/1696 PAUGAM Jan DERIEN Françoise  
 02/05/1696 SALLAUN Jan LE DARE Françoise  
 05/05/1696 CAM François KERMARREC Janne  
 14/05/1696 LE FAOU Joseph BOURCHIS Catherine  
 01/06/1696 JESTIN François CREFF Françoise  
 02/06/1696 LE STANG Alain HELLEOJET Marguerite  
 02/06/1696 HENRY Jan MADEC Louise  
 07/06/1696 FLOCH Pierre LE ROUX Janne  
 09/06/1696 SALLAUN Guillaume MENEZ Marguerite  
 23/06/1696 KERLAN Hervé AUTRET Julienne  
 01/06/1696 LE GUEN Hervé HUGUEN Marie  
 14/07/1696 DONVAL Yves REST Françoise  
 14/07/1696 POULIQUEN Jan ROSTELLEC Marie  
 18/07/1696 DE KERSAUZON Gabriel DE COATLOSQUET Marie  
 04/08/1696 FREMONT François LE GALL Anne  
 25/08/1696 KERBAOL Ollivier ANDRE Janne  
 25/08/1696 PARLOUER François QUEFFLEAN Marie  
 12/09/1696 LE BIHAN Olivier OMNEZ Marguerite  
 13/09/1696 LE MOIGN Louis RIOU Marguerite  
 15/09/1696 COULM Yves LE FAOU Isabelle  
 15/09/1696 LE MERCIER Jan LE JEUNE Janne  
 18/09/1696 LE BIDAN François DENIEL Janne  
 22/09/1696 NEDELLEC Yves LE STANG Jeanne  
 27/09/1696 GOURIOU François CREN Marie

01/10/1696 PERAMANT Guillaume HAMON Marie  
 02/10/1696 PIRIOU François ROUE Marie  
 06/10/1696 LE MOIGN Jan RIOU Marie  
 15/10/1696 THOMAS Jan LE REFLOCH Françoise  
 22/10/1696 KERTANGUY Guillaume BERTOU Marie  
 23/10/1696 LE REST Guillaume LE BIHAN Marie  
 03/11/1696 CHAPALAIN Alain POTART Marguerite  
 07/11/1696 LE STANG Yves MALLEJAC Françoise  
 13/11/1696 LE BIHAN Pierre LE HILIOU Janne  
 07/12/1696 MOAL François TOURNELLEC Catherine  
 12/12/1696 SIMON Guillaume CORBE Louise  
 14/12/1696 JAFFREZ André LE GAD Françoise  
 15/12/1696 CHAPALLAIN Gabriel KERUZORE Marie  
 15/12/1696 CHAPALLAIN Gabriel GUILLERM Anne  
 17/12/1696 JOUAN Gabriel PANNIER Andrée  
 19/01/1696 TANGUY Pierre CAROFF Marie  
 25/01/1696 CLOAREC Nouel AN AVAN Janne  
 04/02/1696 CESSOU François KERRIOU Marie  
 07/02/1696 LE ROUX François MARREC Anne  
 13/02/1696 LE CHARETEUR François KERCLEUS Janne  
 15/02/1696 MORVAN Jan NICOLAS Claude  
 01/03/1696 CORBE Vincent MAZE Anne  
 02/03/1696 HERGOUACH Charles LE SAOULT Claude  
 02/03/1696 PAUGAM Renan LE SAOULT Claude  
 13/03/1696 PAPPE Goulven BERNICOT Marie  
 19/03/1696 PONDAVEN Tanguy QUERE Marguerite  
 24/03/1696 KERJAN François LE BIDEAU Isabelle  
 24/03/1696 FLOCH Jan LE GUERENNEUR Marguerite  
 24/03/1696 DOLLOU Paul FLOCH Anne  
 07/04/1696 POGAM Jean TREVIAN Hamisse  
 13/05/1696 KERJAN Jean JESTIN Françoise  
 25/05/1696 HERGOUACH Nicolas MORVAN Jeanne  
 26/05/1696 PODEUR Goulven DENIEL Catherine  
 02/06/1696 PRIGENT Gabriel LE GAL Marie  
 02/06/1696 MARTIN Vincent LORANS Marie  
 01/08/1696 BUZARE Charles COATPRECHAN Anne  
 09/08/1696 LE VIGOUROUX Jan BIDANEL Gabrielle  
 11/08/1696 LE ROUX Toussaint PLANTEC Janne  
 14/08/1696 LE MEUR Yves BARON Françoise  
 14/08/1696 TANGUY Yves LE PONTOYS Anne  
 09/09/1696 LE SEGALLEN Jacques GIL Anne  
 07/09/1696 CORRE Jan ELARD Janne  
 11/09/1696 LE MENEZ Guillaume HERGOUACH Marie  
 12/09/1696 MENEZ Guillaume MORVAN Janne  
 12/09/1696 BONIOU Guillaume LE GRALL Marie  
 02/10/1696 MADEC Guillaume SALAUN Marguerite  
 22/10/1696 TORCHEN Rolland LE GUEVEL Marie  
 ??/1696 L'YVINEC François LE LAN Anne  
 26/10/1696 LE STANCQ François ROGUEZ Marie  
 26/10/1696 LE COLLOIGNER Laurans CREN Catherine  
 01/11/1696 LE ROUX Yves LE REST Catherine  
 09/10/1696 MADEC Alain LIDOU Isabelle  
 11/10/1696 BONIOU Nicolas KERAMBLOCH Marie  
 16/10/1696 KERBAOL Nicolas TRAOUEZ Marie  
 26/10/1696 LE GALLOU Yves TUZVAL Catherine  
 02/11/1696 TREGUER Yvon LE CAN Janne  
 10/11/1696 MANACH François CREN Marie  
 24/11/1696 HUON Hamon DE CREACHQUERAULT Marie  
 05/12/1696 GUEGUEN François MANACH Isabelle  
 07/12/1696 MOAL François TOURNELLEC Catherine  
 15/12/1696 LE HEL Yves BOTHOREL Catherine  
 28/12/1696 SIMON François GUENNOU Françoise  
 Nombre d'actes dans l'année : 176

**Cour royale de Morlaix et Lanmeur 1697**

01/03/1697 LE GUERNIGOU Vincent LE MERER Marie  
 26/04/1697 PITOT Jan ROUSSEAU Urbane  
 27/04/1697 LE CORVEZ François LAIZET Isabelle  
 01/06/1697 COLLEAU Guillaume JAOUEN Marie  
 01/06/1697 LE LAY Yvon LE FLAMANC Marie  
 28/06/1697 LE RUZ Jacques LEMEILLAT Janne  
 04/07/1697 LE BEZRE Jan LE DOLL Janne  
 09/08/1697 LERRAN Hervé RIVOAL Janne  
 31/08/1697 GRISARD Jacques LOUVEL Marie  
 24/12/1697 NICOLAS Jacques ROLLAND Julienne  
 02/01/1697 QUILLIEN Nicolas FILLY Catherine  
 23/01/1697 RAVALLEC Goulven PRIGENT Marguerite

25/01/1697 RAVALLEC Goulven JANNE  
 24/01/1697 ROUXEL Jan ? Françoise  
 30/01/1697 LE NAE Jan POULIQUEN Françoise  
 30/01/1697 NAE Jan POULIQUEN Françoise  
 30/01/1697 APHERVE Jan BELLEC Gilette  
 04/02/1697 COLOIGNER Olivier KERBRAT Anne  
 05/02/1697 BARZ Yves MAZE Françoise  
 23/02/1697 ROHOU Jan BOURHIS Louise  
 23/02/1697 MEZEC Jan LE GUEN Christine  
 23/02/1697 FREMONT François LE GALL Anne  
 28/02/1697 LE ROUX Jan CAROFF Françoise  
 03/03/1697 KERUZORE Jan ROUMEUR Anne  
 04/03/1697 CAM Yves CUZIAT Françoise  
 04/03/1697 CUZIAT Yves TOULLEC Françoise  
 07/03/1697 POULIQUEN Jan KERMAREC Marguerite  
 09/03/1697 MENEZ François LE ROUX Janne  
 16/03/1697 MANACH Yvon LAURANS Marie  
 31/03/1697 GUILLOU Yves LE ROUX Marie  
 02/04/1697 SEGALEN Goulven RIOU Catherine  
 02/04/1697 SEGALEN Goulven BIDANEL Anne  
 05/01/1697 CREN Jan LE ROUX Jeanne  
 12/01/1697 LAURENS Jan HELLEOUET Marie  
 16/01/1697 LE GUEN Vincent LE GAC Janne  
 19/01/1697 GUIADER Hervé MARC Marie  
 26/01/1697 L'HELLOUET Yves SIMON Catherine  
 26/01/1697 CHAPALLAIN Olivier KERUZORE Anne  
 26/01/1697 LE LAN Paul LE BRAZ Janne  
 05/02/1697 DE VILLARS Louis CARIOU Françoise  
 09/02/1697 COSQUER François ROIGNANT Catherine  
 16/02/1697 LE CUZIAT François LE BIHAN Marie  
 16/02/1697 CUZIAT François LEON Guillemette  
 22/02/1697 LE CHAPALLAIN Jan QUISTINIT Françoise  
 22/02/1697 RANNOU Jacob PAPE Anne  
 23/02/1697 BODERIO Allain BALANAN Louise  
 26/02/1697 ROCHQUINMARCH Guillaume BLEAS Françoise  
 26/02/1697 ROCHQUINARCH Guillaume LE BRAS Jacqueline  
 05/03/1697 AUTRET Yves PREN Marie  
 05/03/1697 LE GUILLOU Jan LE BORGNE Catherine  
 09/03/1697 LE MENEZ Guillaume HERGOUACH Marie  
 09/03/1697 BOTHOREL Yves LE VERVEUR Marie  
 09/03/1697 DUMONT Robert LE VERGOZ Françoise  
 14/03/1697 MORVAN François BRIAN Marguerite  
 16/03/1697 CREN François PLANTECQ Catherine  
 21/03/1697 JOUAN Gabriel  
 22/03/1697 LE GOAZ Nicolas LE BESCOND Marie  
 26/03/1697 LE SEGALLEN Goulven BIDANEL Anne  
 03/04/1697 CORNILLY François TREVIAN Marguerite  
 13/04/1697 DERIEN François HEMERY Janne  
 16/04/1697 KERDONCUFF Alain DENIEL Marie  
 07/01/1697 LANGONE Gabriel LE BEZRE Marguerite  
 12/01/1697 CAM Claude FLOCH Marie  
 14/01/1697 TREGUER Vincent QUEMENER Charlotte  
 15/01/1697 DENCUFF Yves BARZ Jeanne  
 17/01/1697 LE DALL Jan PATINEC Catherine  
 17/01/1697 ALLAIN Yves MALLEJACQ Françoise  
 19/01/1697 LE ROUX François MORVAN Marguerite  
 22/01/1697 TRAQUEZ Yves CLEACH Barbe  
 26/01/1697 LE ROUSIC François BAUDOUR Catherine  
 26/01/1697 QUISTINIT Yves LE ROUX Isabelle  
 09/02/1697 KERANGUEVEN Alain LE ROUX Marguerite  
 09/02/1697 RUCART Guillaume CORNILLY Françoise  
 13/02/1697 YVINEC Hervé HELLEOUET Anne  
 16/02/1697 LE BLOUCH Jan CUEFF Marie  
 20/02/1697 TREGUIER Vincent QUEMENEUR Charlotte  
 20/02/1697 QUEMENEUR Goulven MILLOUR Françoise  
 26/02/1697 ROLLAND Alain CORELEA Anne  
 28/02/1697 LE DAL Yves LE LAGADEC Françoise  
 28/02/1697 VAULEMAIZE Pierre KERBAOL Isabelle  
 09/03/1697 LE FOL Allain RIOU Jeanne  
 09/03/1697 BERTHOU Jacques LE FAOU Marguerite  
 16/03/1697 SCOUARNOC François YVEN Janne  
 22/03/1697 QUELENNEC Guillaume BOURIGAN Marie  
 30/03/1697 JOUDREN François OMNES Anne  
 30/03/1697 DE KERSAUZON Gabriel DU COATLOSQUET Anne  
 30/03/1697 LE ROUX Jan HERGOUACH Anne  
 13/04/1697 LE SEGALLEN Guillaume CORNEC Anne

15/04/1697 NABAT Jan LETTY Marie  
 24/04/1697 LE GUERENNEUR Goulven LE REFLOCH Béatrice  
 24/04/1697 LE GUERENNEUR Goulven LE REFLOCH Béatrice  
 27/04/1697 NICOL Alain RIOU Anne  
 02/05/1697 KERDELLANT Hervé LE STUM Marie  
 02/05/1697 CHAPALEN Yvon CESSOU Françoise  
 02/05/1697 BARON Yvon DIVERRES Jeanne  
 07/05/1697 LE BIHAN Guillaume MANACH Janne  
 09/05/1697 RANNOU Louis NICOLAS Françoise  
 11/05/1697 NICOL Yves MAZE Janne  
 11/05/1697 NICOL Yves MAZE Janne  
 21/05/1697 LE DEN Yves COSLEOU Marie  
 21/05/1697 LE DEN Yves LE TOULLEC Anne  
 22/05/1697 KERMORGANT Alain CABIOCH Françoise  
 26/05/1697 LAURANS Yves CAM Marie  
 29/05/1697 YVINEC Jan BARON Anne  
 01/06/1697 POTART Jan LE GALL Anne  
 01/06/1697 QUERE François JACOB Marie  
 01/06/1697 LE FOLL Alain HELLEOUET Jeanne  
 Nombre d'actes dans l'année : 107

**Cour royale de Morlaix et Lanmeur 1698**

02/05/1698 DE CARNE Guillaume DE LESTANG Marie  
 22/05/1698 LAOUR Guillaume OFFRET Catherine  
 27/05/1698 LE BRUN Jacques BLANCHE Marie  
 27/05/1698 LE FRANC Pierre LE VIELLE Ursule  
 29/06/1698 LOPEZ François HAMON Jeanne  
 31/07/1698 LE MOIGN Guillaume LARCHER Janne  
 Nombre d'actes dans l'année : 6

**Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1704**

13/08/1704 LE BARZ Henri MONFORT Jeanne  
 Nombre d'actes dans l'année : 1

**Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1705**

28/02/1705 CAM Jan RUNGOAT Marie  
 17/03/1705 POULIQUEN Jan CARO Françoise  
 18/05/1705 LE CORNEC Yves L'ARGANT Jeanne  
 26/05/1705 QUERE Jacques ROUSIC Marie  
 27/06/1705 PREDOUR François LORCIL Marie  
 19/09/1705 POULMARCH Jean KERCHLEUZ Marie  
 04/12/1705 POULMARCH Jean LANDRE Françoise  
 Nombre d'actes dans l'année : 7

**Cour royale de Morlaix et Lanmeur 1706**

13/04/1706 DE KERGUZ Joseph MOL Marie  
 15/05/1706 PRIGENT Yves LAINE Marie  
 22/05/1706 DE CARNE Guillaume DE LESTANG Marie  
 ?/?/1706 POULMARCH Augustin LE BAULT Janne  
 16/08/1706 CALLAC Vincent LABOUS Marie  
 15/09/1706 LE GUILLOU Hervé  
 09/10/1706 LE GOFF Guillaume BONIOU Jeanne  
 27/11/1706 FITAMANT Jacques HERROU Marie  
 Nombre d'actes dans l'année : 8

**Cour royale de Morlaix et Lanmeur 1707**

19/10/1707 BOURDON Paul RUVAULT Ellaine  
 04/01/1707 PIRIOU François DONVAL Amice  
 06/01/1707 QUENAON Yvon CROM Marguerite  
 08/01/1707 PIRIOU François  
 ?/01/1707 LE JONCOUR Yves GOLIAS Catherine  
 17/01/1707 FERREC Nicolas LE LEON Janne  
 03/02/1707 HERROU Guillaume SALAUN Marguerite  
 07/02/1707 PIRIOU Yves NEDELLEC Lévezeze  
 28/03/1707 LEON Jacques NEDELLEC Marie  
 Nombre d'actes dans l'année : 9

**Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1708**

28/01/1708 GUEGUEN Jean DEREDEC  
 08/02/1708 FITAMENT Louis LE BESCOND Janne  
 08/02/1708 LAGADEC Jan KERBRAT Marie  
 25/02/1708 QUILLIEC Goulven FLOCH Barbe  
 21/04/1708 CAM Jan RUNGOAT Marie

24/04/1708 LE MENEZ Ollivier LE GOASGUEN Françoise  
04/05/1708 FITAMENT Louis LE BESCOND Janne  
04/05/1708 THOMAS Nicolas ROHOU Marguerite  
26/06/1708 CORRE Alain BRONNEC Marguerite  
29/06/1708 HASCOUET Jacques MORVAN Janne  
07/07/1708 HERROU Guillaume LE FAOU Marie  
07/07/1708 MAZE Michel HEROU Françoise  
15/12/1708 JACQ Ollivier SALAUN Jeanne  
Nombre d'actes dans l'année : 13

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1709***

21/01/1709 LE ROUX Jacques RUNGOAT Catherine  
24/01/1709 LE BARZ Alain GRALL Marie  
26/01/1709 CARO Alain CROM Françoise  
15/04/1709 LE GUEDEZ Louis CEVAER Marie  
20/04/1709 COUCHOURON Yves LE BRAS Anne  
?/04/1709 FAYARD  
25/05/1709 LE SANQUER Robert BALLAGUE Anne  
29/06/1709 FERREC François LE STUM Béatrice  
06/07/1709 LE BORGNE Guillaume CALLOCH Suzanne  
09/07/1709 LE CAMUS Jan LE JONCOURT Marie  
02/11/1709 MANACH Jan BALLAGUE Marguerite  
23/11/1709 KERMARREC Jan CARO Marie  
20/11/1709 LE ROY Joseph LE MAISTRE Catherine  
29/11/1709 POULMARCH Bernard CAM Janne  
Nombre d'actes dans l'année : 14

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1710***

04/01/1710 TROMEUR Alain  
04/01/1710 SIZUN Pierre AUTRET Catherine  
14/06/1710 LE GOFF Jean LE MAT Janne  
Nombre d'actes dans l'année : 3

***Cour royale de Morlaix et Lanmeur 1711***

30/06/1711 LE SENECHAL Jan ESTIENNE Catherine  
13/07/1711 REMOND Jan QUERLEAU Marguerite  
18/07/1711 LE SUAULT Tugdual BOURVEN Marie  
22/08/1711 MEUDEC Yves FLAMANT Catherine  
01/10/1711 DE LAPORTE Jean SIOHAN Catherine Ursule  
02/10/1711 CROUEZE Julien MARION Olive  
29/10/1711 NOROY Jacques TANGUY Marie  
31/10/1711 GOUZILLON Pierre Louis COLLIN Marie Anne  
05/11/1711 GARNIER Julien AUTRET Marie Catherine  
12/11/1711 GUZENNEC Paul GUILLERMOU Marie  
21/11/1711 COZIC François QUERLEAU Marie  
02/12/1711 BRIGNOU Olivier SILLIAU Gabrielle  
02/11/1711 PERIOU Pierre LELCHAT Marie  
12/11/1711 CADRAN Yves LE GRAVET Catherine  
Nombre d'actes dans l'année : 14

***Cour royale de Morlaix et Lanmeur 1712***

11/01/1712 FEGER Toussaint ALLAIN Françoise  
22/01/1712 TILLY Jan PEZRON Françoise  
30/01/1712 LE GUINER Michel NEDELEC Marie  
06/02/1712 GUILLOTOU François ROLLAND Marie  
06/02/1712 DE KERMABON Vincent CABON Janne Mauricette  
18/02/1712 MAZURIER Paul TROADEC Marguerite  
20/02/1712 LE CORVEZ François OLIVIER Françoise  
28/04/1712 GUILLOTOU Jan LE DISSEZ Marie Pauline  
07/06/1712 CHAPPERON Guillaume COCHEU Marguerite  
07/06/1712 FOL François LANNES Anne  
10/06/1712 KERSAINTGILY Olivier HUREL Catherine Elisabeth  
?/06/1712 DUFART Léon LE GUICHER Anne  
06/07/1712 LE BERRE Pierre TILLY Françoise  
09/08/1712 DORIGNY François LERRON Marie  
13/08/1712 LE GUILLOU Jan LE CORVEZ Janne  
20/08/1712 DUVAL François LOZET Anne  
03/09/1712 GUILLARD PARDEAU  
10/09/1712 HELLARY Nicolas LE DAFFNIET Françoise  
10/09/1712 JAOUEN François MAZEO Marguerite  
17/09/1712 PRIGENT Hervé LOZARCH Guillemette  
19/09/1712 ? ? GUILLARD PARDEAU ?  
30/09/1712 VASSEUR Jacques BILLON Anne  
30/09/1712 DORIGNY Guillaume LE MAIGRE Louise  
26/09/1712 QUINQUIS Jan KERDONCUFF Marie  
Nombre d'actes dans l'année : 24

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1713***

21/06/1713 KERDONCUFF Guénolé MAZE Catherine  
Nombre d'actes dans l'année : 1

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1724***

27/05/1724 OMNES Sébastien LE BRIZ Marie  
Nombre d'actes dans l'année : 1

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1725***

14/04/1725 QUENAON Yves GOASDOUE Jeanne  
21/04/1725 HETTET Alain COLIN Gabrielle  
17/09/1725 KERCHLEUZ Allain DILASSER Armande Jeanne  
27/11/1725 LAURENS Allain FLOCH Marguerite  
29/12/1725 LE STUM François BARON Marie  
Nombre d'actes dans l'année : 5

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1726***

10/01/1726 LE STUM François BARON Marie  
?/01/1726 HETTET Allain  
26/01/1726 LIZIARD Corentin  
06/03/1726 ROSMORDUC Guillaume JOLY Marguerite  
11/05/1726 SEVEN Gabriel BERNICOT Jeanne  
11/05/1726 LABOUS Pierre SORIN Jeanne  
11/05/1726 HELGOUARCH Yves MENS Marie  
20/12/1726 GOURIOU Michel PAPE Françoise  
Nombre d'actes dans l'année : 8

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1727***

27/01/1727 LE CANN Yves LE MEUR Jeanne  
22/02/1727 HERROU Claude KERMAREC Marie  
06/03/1727 CANN Ollivier DERRIERE Catherine  
22/03/1727 FICHANT Jacques BIZIEN Marguerite  
08/04/1727 LE CUFF Corentin LE CROM Françoise  
25/04/1727 GUERMEUR Pierre LE GALL Jacqueline  
06/05/1727 KERNEIS François RUNAMBOT Jeanne  
06/05/1727 GUERMEUR Guillaume LE BRIZ Françoise  
28/06/1727 LE BERRE Jean LE GOASGUEN Anne  
08/07/1727 LE BOURHIS Michel ANDRE Catherine  
12/08/1727 PAPE Jean JACQ Isabelle  
06/09/1727 CEVAER Sébastien PEDEL Goasille  
08/10/1727 GRALL Thomas BOUGUEN Madeleine  
10/10/1727 SALLAUN Laurens MONFORT Anne  
22/11/1727 OMNES François GRALL Anne  
Nombre d'actes dans l'année : 15

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1728***

19/05/1728 JAN Christophe LE CANN Jacqueline  
07/06/1728 HETTET Joseph PAPE Marie  
11/09/1728 BRELLIVET Salomon BIZIEN Marie  
11/09/1728 LE BRIS Christophe MALLEJAC Adeline  
14/09/1728 POENS Yves ANDRE Jeanne  
29/09/1728 OLIVET Jean MAZE Catherine  
20/11/1728 LE MORVAN Jean MARC Jeanne  
24/12/1728 LE DANTEC Alain MIOSECC Marie  
Nombre d'actes dans l'année : 8

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1729***

23/03/1729 LE BEON Alain BALLAGUE Anne  
30/04/1729 LE MENEZ Nicolas SANQUER Marguerite  
30/04/1729 LE GALL Jan LE STUM Anne  
03/05/1729 LE BAUT Joseph QUENTREC Anne  
03/05/1729 QUERMARREC Alain LE BAUT Anne  
21/05/1729 FLOCH Charles GOAVEC Jeanne  
21/05/1729 LE GLINEC Guillaume LUGUERN Marie  
03/06/1729 OLLIVIER Jacques LE SIEUR Jeanne  
04/06/1729 GUEGUEN Pierre LAUTRET Françoise  
17/06/1729 LANCHEC Yves MORVAN Marie  
18/06/1729 GUERMEUR François LE QUINQUIS Catherine  
18/06/1729 GUERMEUR Louis BOULARD Marie

18/06/1729 LE FERREC Marc LE GOFF Louise  
18/06/1729 SALAUN Jan LE GOFF Louise  
18/06/1729 LE GOFF Jan KEROMNES Janne  
21/06/1729 SALLAUN Yves MAZE Marie  
?/?/1729 LE GALL Jean QUENTRIC Marie  
23/07/1729 MAZE Jean  
03/08/1729 LE GUENNOU Jan CANN Marie  
?/08/1729 JOLY Denniel PAPPE Marie  
22/09/1729 LE BOURG Ollivier LE FERREC Marguerite  
?/?/1729 LE BOT GALLERON Marie  
07/11/1729 BRENOT Hervé  
07/12/1729 VERVEUR Jacques L'HERROU Marie  
Nombre d'actes dans l'année : 24

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1730***

07/01/1730 GRALL Sébastien COLLEOC Isabelle  
13/01/1730 CORNEC Yves ROUX Marie  
17/01/1730 MORVAN Jacques KERMARREC Magdeleine  
30/01/1730 LE BRIS Guillaume LE BARS Françoise  
03/02/1730 CALVEZ Hervé KERDONCUFF Anne  
17/02/1730 FAVE Hervé MOULIN Anne  
17/02/1730 MERRET Michel MORVAN Marie  
23/02/1730 LE BERRE Hervé QUILLIEN Barbe  
06/05/1730 GUERMEUR Urbain GUENNOU Anne  
20/05/1730 MAZE Sébastien LE CUN Catherine  
05/08/1730 HERROU Charles L'HERROU Marguerite  
Nombre d'actes dans l'année : 11

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1733***

24/07/1733 GOULAOUIC Mathurin LE DEREDEC Catherine  
28/09/1733 BODENES Yves MONFORT Jeanne  
24/10/1733 LE PAPPE Bernard MOCAER Marie  
Nombre d'actes dans l'année : 3

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1734***

20/01/1734 LIZIART Guillaume CAER Marie  
30/01/1734 LE MAOUT Vincent LISQUIVIT Marie  
11/09/1734 GUILLERM Jan LE BARS Geneviève  
11/09/1734 MONFORT Robert CALLAC Anne  
11/09/1734 MONFORT Robert LE GLINEC Marie  
14/09/1734 MONFORT Robert LE GLINEC Marie  
Nombre d'actes dans l'année : 6

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1735***

30/04/1735 RUNAMBOT Nicolas LE PAGE Michelle  
06/06/1735 LE FAVE Jacques NICOLAS Catherine  
10/06/1735 OMNES Jean INIZAN Catherine  
Nombre d'actes dans l'année : 3

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1741***

06/10/1741 LE MEUR Guillaume LE PAPE Louise  
03/11/1741 LE GOASGUEN Urbain GRALL Jeanne  
Nombre d'actes dans l'année : 2

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1742***

11/04/1742 LE MEN Jean LE BOULARD Anne  
14/04/1742 MILIN Vincent GUILLOU Marguerite  
23/04/1742 GUERMEUR Jacques LARREUR Anne  
16/06/1742 LE BERRE Hervé QUILLIEN Barbe  
04/08/1742 BOUGUENNEC Jean LE GUENNOU Marguerite  
12/08/1742 LE QUILLOU Christophe RUNANVOT Marie  
22/10/1742 LE BAULT Jean SALLAUN Catherine  
21/11/1742 GUERMEUR Louis GRALL Catherine  
Nombre d'actes dans l'année : 8

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1756***

09/07/1756 POULMARCH Jean LE BOURRE Gabrielle  
Nombre d'actes dans l'année : 1

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1758***

05/06/1758 LANCHEC Corentin JAN Geneviève  
Nombre d'actes dans l'année : 1

***Présidial et Cour royale de Quimper 1760***

04/03/1760 GORAGUER Yves MARZIN Marie  
04/03/1760 LE LOUARN Yves KERLOCH Marie  
27/03/1760 MICHELET François LE NORMAND Margueritte  
15/04/1760 KERSAUDY Hervé LE GOARDON Catherine  
13/05/1760 CHARLES Henry LE PRISER Jeanne  
13/05/1760 LE CARVAL Laurens LE DANZE Luce  
13/05/1760 CHEVER Noël DOIRIN Marie  
12/07/1760 LE GALL Corentin LE QUERE Marie  
12/07/1760 LE MOIGN Guillaume LE TRIVIDIC Jeanne  
01/08/1760 ANSQUER Jean URVOAS Margueritte  
22/09/1760 LE MOALLIC Yves CAGEN Marie  
18/10/1760 LE TOULLER Clet QUERE Marie  
14/11/1760 LE LOUARN Yves QUILLIVIC Thereze  
11/11/1760 LE LOUARN Ollivier PERROT Marie  
30/12/1760 JALM Jean BARAOU Marie  
12/01/1760 LE QUEFFELLEC Jean RAOUL Catherine  
13/01/1760 LE MOULLEC Michel KERNINON Anne  
03/05/1760 LE COZ Simon KERLOCH Jeanne  
12/07/1760 GONNIDEC Yves COLLIN Jeanne  
12/07/1760 LE FOLLIC Pierre BOUCOU Marguerite  
21/08/1760 KERIZIT Guillaume COUIC Marie  
30/10/1760 LE LOUARN Ollivier RIOU Margueritte  
Nombre d'actes dans l'année : 22

***Cour seigneuriale de la Vicomté du Faou et Châtellenies d'Irvillac et Logonna 1761***

16/04/1761 LABOUS Urbain SANQUER Marie  
25/04/1761 CEVAER Yves FAVE Marguerite  
Nombre d'actes dans l'année : 2

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN vos demandes d'insertion dans le n° 127 :**

**20 Août 2013**

## APPEL A ARTICLES

Vous appréciez notre revue.

Vous appréciez les articles qui vous sont proposés.

Pour enrichir le contenu du LIEN, la rédaction souhaite avoir des articles d'avance et fait donc appel à ses lecteurs pour qu'ils lui en remettent.

Si vous connaissez des personnes dans vos cercles de connaissance, capables d'en fournir, n'hésitez pas à les inciter à nous en transmettre également.

Adressez-nous vos articles à :

- par courrier postal : Salle Municipale, rue du Commandant Tissot 29200 BREST

- par courrier électronique : [cg29@cgf.asso.fr](mailto:cg29@cgf.asso.fr) ou [jf.pellan@orange.fr](mailto:jf.pellan@orange.fr)

## AGENDA

*MANIFESTATIONS OU LE CGF SERA REPRÉSENTÉ :*

**Les Rendez-vous de la Généalogie à CAMPENEAC (56)**

samedi 20 et dimanche 21 juillet 2013

**La Réunion Généalogique organisée par le Cercle des Côtes d'Émeraude à DINARD (35)**

samedi 28 et dimanche 29 septembre 2013

au COSEC de Dinard, rue Gouyon Matignon

**Généalogie Bretonne à FRANCONVILLE (95)**

samedi 26 octobre 2013

organisée par l'Association Généalogique de Franconville-La-Garenne.

**Salon Généalogiques à Lampaul Plouarzel**

Les 8 et 9 novembre 2013

**Le Rendez-vous de la Généalogie de CRÉHEN (22)**

samedi 16 novembre 2013

**V<sup>e</sup> Assises de la Généalogie à Pierrefitte sur Seine**

Archives Nationales

samedi 7 décembre 2013

*MISE À JOUR DES COMPTES GENEABANK*

Les mises à jour des comptes Généabank pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres seront effectuées les :

**Jeudi 26 septembre 2013 et Jeudi 19 décembre 2013**

## Le CGF à PARIS

Les réunions parisiennes en 2013 se tiendront les :

**2 octobre et 7 décembre 2013**

L'accueil aux réunions est assuré dès 14h 30. Celles-ci commencent à 15h 00.

à la Maison des Bretons (Ty ar Vretonned – Mission Bretonne)

22, rue Delambre à Paris XIV<sup>e</sup> (rez-de-chaussée au fond de la cour).

Le fricot d'hiver aura lieu à 12h 00 le 7 décembre 2013

Pour tous renseignements, contacter :

M. André BERDER,

16 rue des Gravilliers, 75003 PARIS

Tél. 01 42 78 46 66

mel : [berder.andre@wanadoo.fr](mailto:berder.andre@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://a.ber.monsite.orange.fr/>

# entraide

. Je recherche sans succès depuis plusieurs années le père de mon arrière-grand-mère : Louise Marie Perrine SEVERIN née le 30.05.1852 à BREST. Ses parents n'étaient pas mariés. Le père, Jean SEVERIN, a reconnu l'enfant. Il était « *Tambour au 60<sup>e</sup> régiment d'Infanterie de Ligne à Brest* » (ce qui est mentionné dans l'acte de naissance de Louise). Sa mère, Marianne QUINTIN, était célibataire, domestique, âgée de 22 ans, née le 30.03.1819 à CHATEAULIN. Je suis allée à Vincennes pour essayer de le retrouver dans ce régiment, mais il n'y figure pas. Un bénévole du SHAT (Service Historique de l'Armée de Terre), m'a aidée en recherchant aussi dans la musique. Mais, il n'a rien trouvé non plus. Je n'ai aucun élément, ni son âge, ni sa filiation. Mon arrière-grand-mère est née chez sa tante (sœur de sa mère) Marie Françoise QUINTIN, épouse Louis Marie L'HOSTIS, au 14 rue des Remparts à BREST. J'ai retrouvé la présence de ce couple. Marie Françoise QUINTIN est décédée le 11.07.1843. Elle avait deux jeunes enfants de 3 ans et 9 mois. Louis Marie L'HOSTIS était coq navigateur dans la marine et est décédé le 27.08.1857 à AJACCIO. Nulle part la présence du militaire n'est mentionnée. Est ce qu'une personne de la famille QUINTIN qui est originaire et résidait à CHATEAULIN, aurait eu connaissance, par une mention dans un acte par exemple, de Jean SEVERIN ? Je n'ai retrouvé aucun mariage dans le Finistère, ni de décès des deux parents : Marianne QUINTIN et Jean SEVERIN.  
Merci à qui pourrait m'aider à retrouver une trace de Jean SEVERIN.

Colette LE BRAS, adhérente CGF8579Q  
alcoleb2@aliceadsl.fr

. Je cherche qui pourrait me procurer des renseignements sur l'ascendance de Marie-Yvonne LE BARS née le 31.12.1914 à AUDIERNE, fille de Maryvonne LE BARS et de père inconnu. Je suis un allié de sa descendance, mais nous n'avons plus aucune attache en Bretagne. Cette personne a définitivement quitté la Bretagne vers 1935 pour rejoindre LE CREUSOT en Saône et Loire où elle a vécu toute sa vie. Je souhaiterais entrer en contact avec un membre de votre association qui travaille sur les populations d'Audierne et qui saurait me guider dans mes recherches. Je vous remercie.

BONIN  
bonin.jp71@orange.fr

. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, y avait-il des enquêtes avant les nominations des notaires par le roi ou le seigneur ? Ont-elles été consignées dans des documents consultables aujourd'hui ? Contiennent-elles des informations relatives à la généalogie de l'impétrant ? Merci à ceux qui pourront me renseigner. Je suis intéressé, entre autre, par les GUÉGUEN de PLONÉVEZ-DU-FAOU.

André LANNUZEL CGF5576 Q  
19, rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE  
an.lannuzel@voila.fr

. Recherche tous renseignements concernant un ancien manoir qui se trouvait à Kerbiquet en Plouider et qui n'existe plus. Les dernières traces dudit manoir dans les BMS remontent au décès le 02.06.1698 de Marie Anne de BUYER (âgée de six mois), fille de Thomas et LE MINOT Anne. Seule subsiste dudit manoir la pierre présentée sur la photo ci-dessous. Je n'ai malheureusement pas réussi à transcrire l'inscription portée sur celle-ci.

François LE BERRE CGF14306 B  
leberre.fanch@libertysurf.fr



# questions

## 126 - 1 : Marie KERVIAN

Recherche date et lieu de décès de Marie KERVIAN (° 18.11.1840 à MESPAUL, fille de Paul et de Françoise JOURDRIN), X le 05.11.1868 à PLOUVORN avec Alexis MIOSSEC (+01.10.1906 à MESPAUL).

## 126 - 2 : Paul KERVIAN

Recherche, probablement à MESPAUL, PLOUVORN ou environs, les dates et lieux de naissances, mariage et décès, ainsi que les ascendants du couple Paul KERVIAN et Françoise JOURDRIN (+ 21.02.1860 à MESPAUL).

## 126 - 3 : Jeanne GUYADER

Recherche date et lieu de décès de Jeanne GUYADER (° le 12.06.1828 à PLOUENAN), X le 11.10.1854 à PLOUENAN avec Jean Marie ROUE (+ le 30.03.1887 à PLOUENAN).

## 126 - 4 : Jean PERON

Recherche date et lieu de décès de Jean PERON (° 17.02.1841 à PLOUENAN), X le 11.11.1862 à PLOUENAN avec Catherine QUIVIGER (+ 11.03.1899 à PLOUENAN).

*Sonia MINOUS CGF14117 M  
7 rue Guillaume Balay 29600 MORLAIX  
sonia.minous@gmail.com*

## 126 - 5 : Marie-Perrine ou Pétronille EON

Recherche décès de Marie-Perrine ou Pétronille EON (° le 19.02.1833 à MOELAN SUR MER). Elle s'est mariée à MOELAN le 26.04.1876 avec LIMBOUR Jean Marie. Elle était toujours en vie en 1888.

*Marie-Thérèse JANNIC CGF9649 Q  
86 rue de la Mer 29710 POULDREUZIC*

## 126 - 6 : Henri LE FLOCH et Marguerite DALABARDON

Recherche quatre des onze enfants du couple Henri LE FLOCH et Marguerite DALABARDON, X le 09.11.1899 à PLOUEZOCH, à savoir Marguerite, Fernande, Jeannette et Pierre (° 1917). J'ai retrouvé les sept autres et ces quatre me manquent.

*Jean ROULOIS CGF10750 M  
Le Champ Perrault 37140 SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL  
jean.roulois@wanadoo.fr*

## 126 - 7 : Estienne MALHERBE et Adélice LE NORMANT

Recherche les ascendants de Estienne MALHERBE (° ca 1607, + le 07.12.1681 QUIMPER (Saint Julien) et d'Adélice LE NORMANT (° ca après 1605 sans doute à CLEDEN CAP SIZUN, + le 08.06.1678 à QUIMPER (Saint Julien). Adélice était veuve de Jean LE GROS, marchand de drap, et mère de neuf enfants, lors de son mariage avec Estienne vers 1639.

*Jean RAAB CGF14078 Q  
18 avenue Puvis de Chavanne 92400 COURBEVOIE  
raabjean@gmail.com*

## 126 - 8 : Jacques MORVAN et Françoise LAUTROU

Recherche, probablement à SPÉZET ou environs, décès de Jacques MORVAN ca 1739 et ascendances du couple Jacques MORVAN et Françoise LAUTROU, X le 15.10.1706 à SPÉZET, dont Jean (° le 26.07.1714 à SPÉZET).

## 126 - 9 : Jeanne GUEGUEN

Recherche à PLONÉVEZ-DU-FAOU ou environs, ascendance de Jeanne GUÉGUEN, X le 28.09.1730 à PLONÉVEZ-DU-FAOU avec Jacques RANNOU, dont Marguerite (° le 13.06.1735 à PLONÉVEZ-DU-FAOU).

## 126 - 10 : René PICHON et Jeanne SIZUN

Recherche à BRASPARTS, LANNÉDERN ou environs, décès de René PICHON (+ entre 1752 et 1767) et l'ascendances du couple René PICHON et Jeanne SIZUN, X le 27.02.1737 à BRASPARTS, dont Yves Alain (° 30.05.1746 à BRASPARTS).

## 126 - 11 : Nicolas CARIOU et Michelle BRONNEC

Recherche à BRASPARTS, LOPÉREC ou environs, ascendances du couple Nicolas CARIOU et Michelle BRONNEC, X le 30.01.1692 à LOPÉREC ainsi que le décès de leur fille Jeanne CARIOU (+ après 1767).

*André LANNUZEL, CGF5576 Q  
19, rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE  
an.lannuzel@voila.fr*

## reponses aux questions des adherents

### A la question n° 124 - 7 :

Louise LE BAIL, épouse de Michel EON est décédé le 11.11.1834 à QUIMPERLE, à l'âge de 72 ans.

*Marie-Thérèse JANNIC CGF09649 Q  
86 rue de la Mer 29710 POULDREUZIC*

### A la question n° 125 - 7 :

Jean Rousic doit être le fils de Jean François ROUSIC et de Marie Françoise COUM qui se sont mariés à BREST le 30 thermidor an VIII (information en provenance de Bagad...à vérifier, bien entendu). Vous pouvez consulter cet acte sur le site des archives municipales de BREST.

### A la question n° 125 - 12 :

A priori le couple Cadouan LOSQ et Marie SERGENT s'est marié à POUILLAN le 19.10.1756 et non le 19.07.1774.

### A la question n° 125 - 16 :

D'après la base Bagad, Yves SIZUN est né le 11.04.1694 à BRASPARTS, étant fils de Jean et de Marie Miossec. Françoise LE ROUX est née le 06.09.1699 à BRASPARTS, fille de Jean et de Marie BOURLAIX (informations à vérifier, bien entendu).

*Jean-François PELLAN CGF80 M  
jf.pellan@orange.fr*

## CONSIGNES POUR REDIGER VOS QUESTIONS OU APPORTER VOS REPONSES

Afin de faciliter le travail des personnes qui saisissent vos questions et vos réponses, merci de suivre les consignes suivantes :

- écrire **lisiblement**
- indiquer votre nom et votre numéro d'adhérent
- n'envoyez pas plus de **quatre** questions par revue
- si vous êtes connecté à Internet envoyez vos questions et réponses à : **cg29@cgf.asso.fr**
- utiliser les symboles généalogiques classiques (° pour la naissance, X pour mariage et + pour décès)
- utiliser des points pour séparer les divers éléments d'une date (écrire 01.01.2007 et non 01/01/2007)
- écrire les patronymes en majuscules
- écrire "correctement" et en majuscules les noms de lieu.
- préciser le nom des communes où se porte votre recherche et non celui d'un lieu-dit.
- toujours mentionner une date, même approximative.
- relire et vérifier la cohérence de vos demandes.

Pour les réponses :

- indiquer impérativement le numéro de la question à laquelle vous répondez.
- faire une réponse rédigée (et ne pas envoyer simplement un tableau généalogique en pièce jointe)

la Rédaction



Vous souhaitez échanger avec d'autres généalogistes ?  
Vous avez besoin d'aide sur une branche ou une commune en particulier ?  
Vous avez un souci de linguistique ou de transcription d'acte ? ....

Venez nous rejoindre sur le forum !

Nous sommes déjà plus de 4000 inscrits et vous trouverez sans doute des informations  
qui vous intéresseront dans les 90 000 messages déjà publiés depuis 2006

Une seule adresse :

**[www.cgf-forum.fr](http://www.cgf-forum.fr)**

**SAMEDI 28 DIMANCHE 29**  
**septembre 2013-10h à 19h**

**Regard**

sur le

**PASSÉ**



**RENCONTRES**  
**GÉNÉALOGIQUES**

**Venez rechercher vos ancêtres**

ils étaient en Ille et Vilaine, Côtes d'Armor, Loire-Atlantique,  
Finistère, Morbihan

**Tous les cercles bretons seront présents**

Exposition Généalogique - Modèles de  
tableaux et d'arbres Généalogiques

Initiation aux Logiciels de Généalogie

Bibliothèque Généalogique - Aide à la Généalogie

**COSEC - Rue Gouyon matignon**

**DINARD - Tél 06 08 51 32 43**

Organisation : Cercle de la Côte d'Emeraude (CGIV), membre de l'UGBH

# Campénéac (56)

## Rendez-vous de la Généalogie

SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 JUILLET 2013

salle polyvalente

### Horaire

Samedi 20 juillet

14 h à 19 h

Dimanche 21 juillet

10 h à 18 h



Rencontre généalogique  
Découverte de la généalogie  
Cousinages  
Librairie de généalogie  
Impression d'arbre grand format  
Généalogiste professionnel  
Logiciels de généalogie  
Exposition de cartes postales du  
début du 20ème siècle  
Venez nombreux retrouver vos  
ancêtres

**ENTRÉE GRATUITE  
ET OUVERTE A TOUS**  
Organisé par RDV-Géné  
E-mail : [rdvgene@voila.fr](mailto:rdvgene@voila.fr)  
Restauration sur place

